

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



TEXTES ADOPTÉS

Thème 1

« Éducation, formation, recherche et culture : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émancipation de toutes et tous »

RAPPORTEUR·ES

Hervé CHRISTOFOL, Jérôme DAMMEREY, Mary DAVID, Gwénaél LE PAIH, Adrien MARTINEZ ARIZTEGUI, Nina PALACIO, Rachel SCHNEIDER, Andjelko SVRDLIN, Mathilde VARRETTE

Préambule – Nécessité du service public et contre le développement du privé

Depuis sa création, la FSU défend le projet d'une société de justice sociale appuyée sur une école publique, laïque, démocratique et émancipatrice. Alors que les politiques économiques, sociales et éducatives des dernières années ont accru les inégalités sociales et scolaires, la FSU promeut une école et des formations qui permettent à toutes et tous d'apprendre et d'acquérir des diplômes et des qualifications de construire une culture commune et de former des citoyen·nes. Cela suppose de rompre avec les orientations néolibérales et rétrogrades des politiques publiques, avec le discours raciste, validiste et homophobe encouragé par Macron et ses gouvernements, et de mettre en œuvre de toute urgence les mesures que la FSU porte pour l'école, l'enseignement supérieur, la recherche et pour leurs personnels. Cela suppose également d'investir considérablement dans l'école publique, de la maternelle à l'université, à rebours des politiques d'austérité et au contraire de la priorité de plus en plus souvent donnée au financement du privé. De la voie professionnelle au supérieur, à tous les niveaux d'enseignement, notre pays a besoin d'un service public financé, conforté, se développant en respectant les choix d'orientation des élèves et des étudiant·es. Cet indispensable développement du système éducatif public demande de s'appuyer sur des personnels qualifiés, indépendants, responsables, concepteurs des formations et de leurs enseignements, et pour cela, de reconnaître et de revaloriser leurs statuts et leurs rémunérations. A l'opposé des orientations politiques visant la mise au pas de la jeunesse, le développement des services publics revendiqué par la FSU inclut la protection de la jeunesse et les moyens nécessaires à son émancipation. Dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la culture, la FSU se mobilise sans relâche et quel que soit le projet politique des gouvernements qui se succèdent, pour un service public renforcé, des personnels reconnus et soutenus dans leurs métiers, et pour l'émancipation de toutes et tous.

Partie I – État des lieux et critiques des politiques actuelles

1.1 Les politiques néo libérales, réactionnaires et inégalitaires

Face aux crises causées par les politiques libérales de ces dernières années, les gouvernements successifs sous la présidence d'E. Macron poursuivent les réformes néolibérales, réactionnaires, appuyées par une médiatisation complaisante et légitiment de plus en plus un discours d'extrême droite. Les réformes dans l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, et l'enseignement agricole public, qui consistent à attaquer l'école émancipatrice reposant sur l'accès aux savoirs, aux diplômes et la réduction des inégalités scolaires, visent principalement à répondre aux seuls besoins du patronat dans une perspective d'employabilité. Sous prétexte de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde », il s'agit d'amener une partie de la population scolaire à bac +3 et plus et de cantonner l'autre partie à bac -3.

Ces élèves sont rendus responsables de leur situation sous prétexte de liberté individuelle. Qui plus est les réformes actuelles menaient de créer un nouveau palier d'orientation avant 16 ans. Bien que la stratégie de Lisbonne n'ait pas atteint ces objectifs, la Commission européenne continue son parti-pris néolibéral sous couvert de transition numérique, écologique et de réindustrialisation. L'éducation, la formation professionnelle, l'orientation et l'apprentissage sont réformés pour servir les entreprises, réduire le « coût » du travail et répondre rapidement à leurs besoins en compétences et en main d'œuvre, tout en assumant l'accentuation des inégalités d'accès à la formation pour les jeunes. Les coupes dans les budgets publics de recherche et d'éducation se poursuivent, au profit du secteur privé favorisé dans un marché de l'éducation et de la formation bien établi par les politiques gouvernementales.

Ces inégalités sont encore plus criantes dans les DROM qui doivent en plus faire face à de nombreuses difficultés structurelles.

En outre, les politiques libérales, l'évolution de la société, la crise sanitaire ont provoqué une fragilisation croissante autant psychologique que sociale des jeunes et adultes en formation.

1.2 Un modèle de jeunesse « qui se tient sage »

Depuis les années 70, les gouvernements successifs sont passés d'une approche moralisatrice à une discrimination systématique envers l'enfance et la jeunesse, en stigmatisant les quartiers populaires, avec une mise au pas, comme si cette jeunesse n'appartenait pas à la nation. Cette logique s'inscrit dans une véritable politique du tri social. Les réformes et mesures répressives de Macron visent à contraindre la jeunesse à « se tenir sage », sous le prétexte fallacieux d'une jeunesse dont la délinquance remonterait, alors que les chiffres du ministère de la justice démontrent le contraire. Des politiques menées finissent par produire des actions qui font système et ont pour conséquence de défavoriser voire pénaliser la jeunesse et la réprimer en plus d'installer un tri social (l'instrumentalisation de la justice des mineur-es, celle de l'École, les coupes budgétaires affectant la protection de l'enfance, et les violences policières répétées, particulièrement dans les milieux populaires et sur les personnes racisées).

Celle-ci se mobilise pourtant sur des sujets d'avenir comme la question climatique, la question démocratique ou encore la question des retraites.

De nombreux enseignements comme l'EMC sont instrumentalisés au service d'une vision répressive de l'éducation et d'un renforcement de l'autoritarisme qui passe par les expérimentations sur le port de l'uniforme, par le développement du SNU et les classes défense à marche forcée, y compris sur temps scolaire avec les classes engagées. L'idée de laïcité est utilisée à des fins idéologiques réactionnaires.

Dans le supérieur, les forces de l'ordre répriment parfois violemment les étudiant-es qui se mobilisent notamment pour la paix en Palestine, limitant ainsi la liberté d'expression. Pour la FSU, remplacer l'éducation par le contrôle et la répression ne peut qu'aggraver la violence sociale et favoriser la banalisation des idées de l'extrême droite. Il faut inverser cette politique en orientant les moyens de la politique répressive vers les politiques de prévention et d'éducation.

1.3 Tri des élèves et étudiant-es

Les politiques menées ces dernières années, en visant l'augmentation du caractère ségrégatif du système scolaire, avec la mise en concurrence des écoles, collèges, lycées et universités, organisées par les cartes des formations, la mise en réseau des établissements publics et privés et les procédures d'orientations, en ont renforcé le caractère inégalitaire. L'IPS des établissements met en évidence le séparatisme scolaire des plus riches. L'enseignement professionnel est particulièrement touché. Le resserrement sur les prétendus fondamentaux et l'individualisation des parcours et des apprentissages accroissent des inégalités d'apprentissages socialement marqués. Avec la réforme dite du « Choc des savoirs », le tri des élèves, favorisé

par le déploiement du pacte enseignant commencera dès la maternelle par la mise en œuvre des programmes, normatifs, technicistes et mécanistes, puis dès le CP par les évaluations standardisées, pour tous les niveaux jusqu'en seconde, pour les catégoriser et les assigner à des groupes de niveaux, dits « de besoin » en français et mathématiques, en primaire puis au collège. Elle remet en cause le principe du collège unique et sa vision démocratisante de l'école. Ce tri se poursuit avec des outils, déjà effectifs, comme la troisième prépa métier, la « Découverte des métiers », dès la Cinquième, visant à préparer une sortie du système scolaire précoce des élèves les plus en difficulté via l'apprentissage post-Troisième ainsi qu'avec le parcours « différencié » en terminale bac Pro, ou vers une classe de prépa seconde qui ne ferait que sanctionner l'absence d'ambition scolaire pour une partie de la jeunesse. La FSU condamne toute prise en charge de la difficulté scolaire hors temps de classe (APC, vacances apprenantes, stages de remise à niveau, etc.). Enfin, si le DNB devient obligatoire pour entrer en Seconde GT et Professionnelle en voie scolaire, il constituera ainsi la deuxième lame du dispositif de tri, limitant l'accès au baccalauréat et cherchant à abaisser les niveaux de qualifications pour près d'un·e collégien·ne sur 5, en les orientant vers l'apprentissage précocement ou en les excluant du système. Les élèves des établissements relevant de l'éducation prioritaire seraient les plus pénalisés. C'est notamment le cas chez les EANA pour lesquels l'institution ne propose pas une formation cohérente faute de moyens en comptabilisant quelques mois de formation comme une année scolaire complète.

De plus, cela risque de priver les lycées professionnels de leurs effectifs.

La ségrégation scolaire conduite par ces politiques éducatives est une ségrégation sociale et spatiale qui touche en priorité les quartiers populaires et ruraux et condamne la jeunesse à une assignation sociale et géographique. Face à la dégradation des services publics et dans le contexte anxiogène de la société, tous·tes les personnel·les d'éducation doivent faire face à des usagers·ères fragilisés·es, avec pour résultat un mal-être qu'ils reportent sur les agent·es.

En lycée général et technologique, les études ont montré que choisir des spécialités renforce les déterminismes sociaux et genrés en termes d'orientation. Enfin, les plateformes d'affectation « Parcoursup » puis « MonMaster » qui organisent la sélection et sont mises en place pour masquer les investissements insuffisants (places manquantes, personnels insuffisants) creusent les inégalités scolaires et sociales empêchant les bachelier·es et les étudiant·es de suivre un cursus public de leur choix, notamment en contraignant les candidat·es à accepter des places dans des établissements éloignés de chez eux, chez elles, (alors qu'il n'y a pas de logements étudiants suffisants) ou des formations non souhaitées sous prétexte de satisfaire les secteurs en tension, tout en mettant une pression psychologique sur une course au résultat au détriment du processus d'apprentissage. La FSU demande l'abandon de ces plateformes de tri. Cela favorise les formations privées lucratives et vers lesquelles se tournent une partie des jeunes, parfois en s'endettant grâce au soutien financier très fort, scandaleux et opaque de l'Etat et des collectivités. Cela est le résultat d'un refus politique d'abonder l'enseignement supérieur public en moyens.

1.4 Inclusion : une Ecole pour une société de tous et toutes

L'accélération de la mise en place des politiques en matière d'École inclusive a des conséquences structurelles importantes.

La FSU comme organisation de transformation sociale, soucieuse du respect des conventions internationales et de la dignité des personnes travaille activement à rendre véritablement inclusives l'école et la société. Alors que la loi de 2005 a 20 ans, elle s'engage avec les personnels pour réussir la scolarisation de tou·tes les élèves dans l'école. L'Etat doit fournir les moyens pour le réaliser.

En effet, l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap et celles et ceux dits « à besoins éducatifs particuliers » scolarisés ne s'est pas accompagnée ni des moyens à la hauteur des besoins, ni des réformes indispensables à l'amélioration de la scolarité de tous et toutes. La mise aux normes PMR est encore trop peu présente et les bâtis inadaptés à l'accueil de tous·tes. L'augmentation des effectifs par classe, dans les classes déjà surchargées, aggrave les conditions d'inclusion. Un fonctionnement à flux tendu dans les écoles, sans aucun adulte supplémentaire en dehors des classes, la surcharge due aux non-remplacements systématiques, le délitement des services publics autour des écoles, aggravent les conditions d'inclusion. En France comme dans les lycées français de l'étranger, le constat d'une dégradation des conditions de travail, de scolarisation, d'apprentissage et d'accueil est partagé par tous les personnels dans les écoles, les établissements, les établissements spécialisés et les structures d'enseignement adapté. L'explosion de la rédaction des fiches RSST en est l'illustration, la hausse des arrêts de maladie, burn-out ou même démissions en lien avec ces situations en sont les dramatiques conséquences. De nombreux moyens mis à disposition de la prévention et du traitement de la difficulté scolaire ont été remis en cause voire supprimés. Le changement des missions d'enseignant·es spécialisé·es en personnels ressources et leur baisse d'effectifs (RASED), la non-créeation de postes d'infirmier·es, de psychologues de l'éducation nationale et d'assistant·es social·es, et la vacance de

postes de médecins scolaires, la mutualisation des AESH et le maintien de leurs conditions précaires voire l'aggravation, le développement des PIAL, le non-respect des préconisations MDPH, l'absence de formation ainsi que la réduction drastique des structures de l'enseignement adapté et spécialisé (des listes d'attente sont créées pour les élèves relevant de ces structures), ont contribué à renforcer les inégalités scolaires avec des élèves non accompagné-es, et mis à mal le suivi infirmier et psychologique de ces élèves. L'accompagnement social des familles est négligé. Individualisation des parcours, multiplication des tâches et des procédures, abandon d'une formation ambitieuse : l'inclusion, telle qu'elle est pensée par le ministère, n'échappe pas aux menaces qui fragilisent déjà nos métiers à tous les niveaux, depuis plus d'une décennie. De plus, la hiérarchie des savoirs introduite par la logique des « fondamentaux » conduit à une inégale répartition des personnels AESH, laissant certains enseignements quasiment sans ces aides indispensables. La FSU déplore la non-prise en compte systématique des élèves relevant d'ULIS dans les effectifs des divisions pour l'attribution des moyens ainsi que le manque de places dans les dispositifs ULIS qui se font jour. L'acte 2 de l'école inclusive poursuit cette dynamique de médicalisation et d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire notamment par l'entrée du médical, du paramédical et des officines libérales dans l'école, mais aussi l'expérimentation de nouveaux dispositifs (PAS, DAR...), au détriment de la prévention et creuse ainsi les inégalités. Cette politique contribue à invisibiliser certain-es élèves à besoins spécifiques (allophones, enfants du voyage...) et accentue le phénomène de déscolarisation totale ou partielle d'élèves dès la maternelle.

La FSU revendique la création d'un service de psychologie de l'EN de la maternelle à l'enseignement supérieur et le respect du statut et des missions.

1.5 Conception et mise au pas des métiers de l'éducation par les ministères

La professionnalité des personnels n'a cessé d'être remise en cause depuis Blanquer, avec une volonté affirmée de mettre sous le contrôle des hiérarchies les pratiques pédagogiques et éducatives et de déqualifier les métiers. Tout est prétexte à dévaloriser l'expertise des personnels pour qu'ils et elles renoncent à leur autonomie professionnelle, pourtant déterminante pour conduire les apprentissages. Il s'agit d'instrumentaliser les personnels dans la mise en oeuvre d'une idéologie néo-libérale. La création de multiples référents formés en quelques jours sur des sujets complexes tels la santé mentale, le harcèlement, conduit à créer de la confusion entre les missions des personnels. Données pseudo-scientifiques avancées par le CSEN, mais aussi utilisation partielle et instrumentalisée de données contestées au plan scientifique, survalorisation et détournement des neurosciences, « savoirs fondamentaux » qui écrasent tout autre savoir et savoir-faire, pilotage par les évaluations standardisées pour contrôler les élèves et les personnels, la réécriture systématique et inadaptée des programmes scolaires contraignant les enseignant-es dans leur pratique, labellisation des manuels, multiplication des vademecums et réduction de la formation, tout fait système pour contester aux personnels leur droit statutaire de concevoir et exercer leur métier.

Érigeant de la même manière les compétences mesurables et quantifiables en objectifs centraux, les Conseils Académiques des Savoirs Fondamentaux (CASF) font des dégâts : les résultats aux évaluations standardisées sont ainsi devenus les seuls indicateurs du pilotage des recteurs-trices, justifiant la multiplication des contrôles relatifs aux méthodes et aux manuels. A ce titre, les manuels imposés à Mayotte et en Guyane tout comme les manuels labellisés pour le CP et le CE1 en France hexagonale sont emblématiques du choix politique de mettre un terme à la liberté pédagogique des enseignant-es et constituent une forme de néo colonialisme.

Les Écoles académiques de formation continue (EAFC) déploient des plans de formation de plus en plus déconnectés de toute élaboration paritaire. Ces écoles permettent de contourner les conseils académiques ou départementaux de formation et les CSAD et CSAA. Elles permettent aussi de traiter les formatrices et formateurs eux-mêmes en exécutant-es de scénarios élaborés sans elles et eux. Les partenariats se développent avec les opérateurs qui ne sont pas des acteurs publics. Les EAFC sont ainsi un outil de formatage et de standardisation des pratiques sans prise en compte des besoins professionnels des personnels. Plus que jamais la FSU se positionne en outil de renforcement de la professionnalité enseignante et de tous les métiers de l'éducation en condamnant les pratiques et dispositifs susmentionnés et en rappelant la nécessité de garantir la liberté pédagogique. Afin de renforcer la professionnalité enseignante et de tous les métiers de l'éducation, la FSU revendique la prise en compte des besoins des personnels et de leurs représentant-es lors de l'élaboration des formations professionnelles.

Introduction

La FSU promeut une culture commune émancipatrice, construite sur des savoirs savoir-faire, des connaissances et des compétences pour pouvoir agir en citoyen-ne éclairé-e et émancipé-e. À l'heure des crises écologiques, politiques et sociales, c'est un enjeu démocratique. Cette ambition implique une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, pour toutes et tous, permettant le temps nécessaire à l'acquisition de cette culture commune. L'État doit garantir les moyens d'une scolarité pour toutes et tous et ce, pour tous les jeunes vivant sur le territoire.

Les réformes du système éducatif ont conduit à une exacerbation des inégalités d'apprentissage, un renforcement du tri social et de l'orientation subie des élèves et des étudiant-es. Elles ont pour objectif de mettre sous tutelle les pratiques professionnelles avec la multiplication de méthodes imposées aux équipes éducatives, pédagogiques, et pluriprofessionnelles. Elles restreignent la qualité des formations au seul critère de leur capacité à s'insérer professionnellement et généralisent une évaluation par les compétences individuelles qui tend à restreindre la portée de la qualification professionnelle jusqu'alors reconnue pour toutes et tous les diplômé-es.

Défendre un système éducatif démocratique et émancipateur rompant avec les déterminismes de genre, sociaux et culturels ou fondés sur l'origine réelle ou supposée, implique la défense des libertés pédagogiques, professionnelles et de recherche, un renforcement de la professionnalité des personnels et la promotion de pratiques et contenus visant l'émancipation.

II.1 Contenus de formation et de certification

II.1.1 Culture commune

Opposée aux visées inégalitaires et réactionnaires des contenus scolaires que portent les ministères et une partie de la classe politique, la FSU prône une culture commune faisant sens, ouverte et émancipatrice, prenant en compte la diversité sociale, linguistique et culturelle, promouvant le respect de la culture de l'autre pour « faire société » dans un modèle apaisé. Elle doit permettre de faire accéder l'ensemble de la jeunesse à des savoirs démocratisants et émancipateurs, de former des personnes libres, éclairées, épanouies, critiques, soucieuses d'égalité, d'adelphité, et de solidarité.

II.1.2 Programmes, « fondamentaux », culture générale

La culture générale, prônée par les ministères et une partie de la classe politique, s'inscrit dans une conception élitiste réactionnaire, patrimoniale et normée des savoirs et de la culture. Le concept de « fondamentaux » hiérarchise les savoirs, porte une vision utilitariste des apprentissages et renvoie à des compétences de bas niveau, réductrices et simplistes, en français et en mathématiques dont l'acquisition est mesurable lors d'évaluations standardisées. Ces seules compétences sont inadaptées, déconnectées de la réalité des classes et de l'effectivité des apprentissages de haut niveau et elles participent du tri social. L'idée est que si l'ensemble des élèves doit maîtriser certains savoirs ou procédures décrits comme fondamentaux, seul-es certain-es pourront accéder à l'ensemble des savoirs. Tous les savoirs sont fondamentaux pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires.

La FSU s'oppose à l'orientation des programmes vers des compétences transversales lorsque celles-ci sont déconnectées des savoirs et réduisent les disciplines à une fonction « d'éducation à » (la santé, la citoyenneté...) Les nouveaux programmes de cycle 1 et cycle 2, et les projets de programmes, sont porteurs d'une vision mécaniste et techniciste des apprentissages. Sous prétexte qu'elles sont recommandées par le CSEN, ces programmes promeuvent des méthodes pédagogiques et des cadences en contradiction avec la professionnalité des personnels et les consensus scientifiques. Les choix pédagogiques relèvent de la liberté pédagogique des enseignant-es. La FSU demande la suppression du CSEN.

Pour la FSU, les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, écologiques, culturels, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires au sein de toutes les disciplines afin de faire de nos élèves de futur-es adultes éclairé-es.

Les choix pédagogiques, dont celui des manuels relèvent du strict respect de la liberté pédagogique des enseignant-es éclairée par une formation initiale et continue de qualité, ancrée dans la réalité de l'exercice du métier et en lien avec la recherche. De même, la liberté de conception de leur travail pour les PsyEN, les CPE, les infirmières et les assistant-es de service social doit être réaffirmée. A ce titre, les formations verticales dispensées aux personnels (laïcité, choc des savoirs...) et les injonctions hiérarchiques doivent cesser.

II.1.3 L'éducation à la sexualité

Le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, en lien avec les autres programmes, est une avancée pour construire, pendant les 3 séances dédiées, des réponses éducatives à même de guider

les élèves vers l'égalité filles / garçons, la lutte contre les LGBTQIAphobies et les violences sexistes et sexuelles. Il permet de conforter les professionnel·les qui l'enseignent face aux pressions de collectifs de parents qui contestent cette éducation. Cependant sa mise en œuvre risque d'être entravée par des contraintes imposées, un manque de moyens dédiés et de formations des personnels ainsi que par des campagnes de désinformation et des offensives réactionnaires de groupuscules qu'il nous faut combattre. Par ailleurs, son contenu est imparfait et incomplet, notamment parce qu'il reste hétéronormé, retarde l'éducation à la sexualité, l'éducation à l'égalité des genres et des sexualités et aborde peu les personnes LGBTQIA+, celles en situation de handicap, les problématiques de l'orientation sexuelle, de l'exposition à la pornographie et des ravages qu'elle produit. La FSU doit continuer à œuvrer à son amélioration, tant en termes de contenus que de mise en œuvre. La FSU revendique de la formation initiale et continue obligatoire des personnel·les intervenant·es, la nécessité d'équipes pluriprofessionnelles complètes et le fait que cet enseignement doive rester à la main de ces équipes. La FSU dénonce les offensives réactionnaires de plusieurs groupes d'extrême droite, toutes les pressions exercées contre l'ensemble des personnels qui se chargent de cette éducation à la sexualité et demande un soutien institutionnel fort du programme et des personnels qui le portent, soutien qui passe notamment par une campagne d'information à destination des parents.

La FSU revendique des moyens pour assurer la tenue des 3 séances par an minimum. La FSU réaffirme que la question de l'EVARS est une question d'égalité et santé publique et non un choix idéologique. Elle combat donc toute forme de remise en cause et d'instrumentalisation politique.

L'EVARS constitue un enjeu important, surtout face à la montée d'idéologies réactionnaires et d'extrême droite. Dans ce cadre, l'EVARS ne doit pas être le moyen pour des associations et des entreprises partageant ces idéologies de faire de l'entrisme dans nos établissements.

La FSU s'oppose à toute forme d'évaluation des élèves en EVARS.

La FSU demande un engagement fort, plein et entier du MEN comme du gouvernement en défense et en appui de toutes et tous les enseignant·es.

II.1.4 Les compétences psychosociales

Les compétences psychosociales (CPS) envahissent le champ de l'éducation, à travers les programmes et les parcours comme en EMC et EVARS, prétendant développer empathie, bienveillance ou estime de soi. Cette approche, qui ne repose sur aucun consensus scientifique privilégie l'adaptabilité et le développement personnel à la construction de sujets émancipés développant un esprit critique et découvrant l'altérité. Le recours aux compétences psychosociales priorise la normalisation des comportements dans une visée libérale d'adaptabilité à l'existant et aux demandes des employeurs plutôt que, l'émancipation dans le monde scolaire ou dans le monde professionnel. C'est pourquoi la FSU s'oppose à toute évaluation des compétences psychosociales et condamne le nouveau socle commun sur lequel travaille le conseil supérieur des programmes. Dans les LP notamment, les compétences comportementales attendues s'orientent parfois vers un asservissement aux règles fixées par l'employeur. La FSU dénonce la finalité réelle de ces apprentissages, la place qu'ils prennent dans les programmes et dans l'organisation des études, et leur utilisation pour normaliser les comportements, au risque de culpabiliser les élèves, dans une perspective se focalisant avant tout sur l'employabilité alors même que se met en place un tri social des élèves et qu'aucune réponse n'est apportée à leurs besoins.

Les compétences psycho-sociales des élèves sont développées dans le cadre de la vie collective et des apprentissages disciplinaires mais ne doivent pas donner lieu à une évaluation des comportements des élèves.

II.1.5 Evolution des modes de certification, élaboration des diplômes

Au collège, le DNB est en concurrence avec des certifications qui se multiplient sans toujours évaluer les programmes : Pix, Ev@lang, passeports Educfi et Educdroit et une certification de mathématiques en 3e !

La FSU refuse ces certifications qui, pour certaines privées, sont des attaques contre le service public d'Éducation.

Déconnectées des programmes, elles risquent d'appauvrir les enseignements réduits à ce que l'élève doit acquérir pour les réussir.

Au lycée, à titre d'exemple, la certification Cambridge doit être abandonnée. Elle ne sert pas à valoriser les compétences des élèves dans le supérieur et les passations se font au détriment des enseignements.

La FSU s'oppose à toute forme d'externalisation du traitement de la difficulté scolaire et maintient sa vigilance sur l'application stricte du cadre réglementaire en vigueur concernant l'intrusion des associations dans les établissements scolaires.

La pression visant à systématiser l'inscription des élèves de SEGPA au DNB alors que certain·es n'ont pas acquis les compétences de cycle 3 met en danger leur projet de réussite scolaire et pose un problème d'éthique professionnelle, de même que les élèves qu'on empêche de passer le DNB pour préserver les taux de réussite de l'établissement. L'évaluation doit correspondre aux enseignements proposés et être en accord avec le projet

scolaire de l'élève et de sa famille. La FSU s'oppose au DNB comme outil du tri social de l'ensemble des élèves. Le brevet ne doit en aucun cas être obligatoire pour accéder au lycée. Il doit rester une étape qui n'interrompt pas la scolarité mais donne de l'élan vers le lycée général, technologique ou professionnel. La FSU ne veut pas que ce diplôme agisse comme outil de tri social des élèves.

Pour les diplômes hors ÉN et Enseignement agricole (hormis les titres professionnels du ministère du Travail), des équivalences peuvent être envisagées, quand le parcours de formation et de certification est cohérent (coïncidence des savoirs et savoir-faire validés). A l'inverse, les titres, et certifications (CQP) ne peuvent équivaloir aux diplômes nationaux du système éducatif.

II.1.5bis Pour le lycée

Au lycée GT, la notation permanente et une évaluation largement locale avec le contrôle continu, augmentent les pressions sur les élèves et les personnels, nuisent aux rythmes d'acquisition des élèves, alimentent les dossiers de candidatures sur Parcoursup et conditionnent de fait des possibilités de poursuite d'études. Le plan local d'évaluation (PLE) est un outil pour normer et contrôler les pratiques professionnelles au mépris de la liberté pédagogique. Cette tentative de caporalisation a été massivement rejetée par la profession. Il ne répond en rien à l'exigence d'égalité de traitement entre les élèves devant l'examen. La FSU exige la suppression du PLE, du grand oral dans sa forme actuelle et du contrôle continu. Elle exige plus largement la suppression du triptyque réforme du lycée-bac Blanquer-Parcoursup.

Elle revendique le retour à un baccalauréat conçu comme premier grade universitaire, garant de l'accès à l'enseignement supérieur dans la filière de son choix, avec des épreuves écrites et orales terminales, nationales et anonymes. Les épreuves du baccalauréat doivent être conçues en lien avec les contenus définis dans les programmes nationaux et les démarches enseignés en classe. La FSU réaffirme l'importance du maintien du groupe classe.

II.1.6 La certification dans le supérieur

La FSU s'oppose au développement des micro-certifications dans (les formations professionnelles de) l'enseignement supérieur qui instaure de fait une concurrence entre ces certifications et les diplômes nationaux. Elle dénonce les risques de découpe des programmes de formation, de destruction de la cohérence du diplôme et de mainmise des entreprises sur la définition des contenus de formation dans un marché des diplômes orienté vers la demande. La construction des maquettes des diplômes nationaux, y compris professionnels, doit rester la mission des enseignant-es titulaires du supérieur qui en assurent une répartition entre formations académiques et formations professionnelles. La FSU rappelle que la meilleure garantie d'une évolution professionnelle dans la carrière reste le diplôme.

II.1.7 VAE et bilan de compétences

Instaurée par la loi dite « Plein emploi » de 2023, la procédure de simplification de la VAE dans les métiers en tension conduit à des VAE au rabais, où la prise en compte de l'expérience et des qualifications n'est même plus nécessaire, au profit de la réalisation d'objectifs chiffrés. Les certifications et les formations qui conduisent à ces métiers risquent sur le long terme de souffrir d'un déficit d'attractivité et de reconnaissance par les employeurs. La VAE doit s'appuyer sur des expériences professionnelles avérées, mais ne doit pas se substituer à la formation initiale. La FSU continue d'exiger l'abrogation de la loi dite « Plein emploi » centrée sur des objectifs adéquationnistes patronaux, et dénonce la disparition de la durée minimale d'expérience requise ainsi que l'accès sans discernement à la VAE pour toutes les certifications enregistrées au RNCP.

Elle demande le rétablissement de cette durée et s'oppose à la validation par blocs de compétences, véritable frein à la montée en qualification des salarié-es.

Elle défend un service public de la VAE uniquement financé par l'État et sous la seule responsabilité des ministères certificateurs. La VAE doit être reconnue par les employeurs dans l'évolution de la carrière et du salaire.

II.2 Pratiques éducatives et de recherche

II.2.1 Pratiques pédagogiques : les professionnalités face aux prescriptions / labellisations

À tous les niveaux du système éducatif, les ministères intensifient leur contrôle des pratiques des personnels. Les évaluations nationales, les labels divers, les vadémécums officiels, les plans de formations, les nouvelles instances comme les conseils académiques des savoirs fondamentaux ou les appels à projet dans le supérieur convergent vers une forme de dirigisme pédagogique visant l'imposition du modèle univoque et controversé de « l'éducation fondée sur les données probantes ». Les prescriptions pédagogiques sont de plus en plus contraignantes, notamment sur l'usage du numérique ou l'approche par compétences, qui sont prises en compte dans l'évaluation des personnels et donc pour leur carrière. i le projet de labellisation des manuels ne prévoit pas d'obligation, seuls ceux-ci seront financés par le ministère en REP. C'est une entrave à la liberté d'édition, d'usage et de choix des manuels scolaires pour les enseignantes et enseignants. La grille de

labellisation est contrôlée par le Conseil scientifique de l'éducation nationale, ce qui par ailleurs entraîne une mise à l'écart des travaux de certain-es chercheur-ses en sciences de l'éducation. C'est une offensive supplémentaire contre la liberté pédagogique, la professionnalité et l'expertise des enseignant-es, leur autonomie et leur créativité, pourtant indispensables à la réussite des élèves et actuellement garantie par nos statuts de surcroît souvent mise à mal par la multiplication des « référent-es » comme seule réponse aux dysfonctionnements. La FSU s'oppose à la labellisation des manuels.

En allouant une partie des moyens sous conditions de projet, ou en imposant des outils numériques sans concertation avec les équipes, les collectivités territoriales s'immiscent dans les pratiques pédagogiques des enseignant-es, ce que la FSU dénonce.

II.2.1bis Pratiques de recherche

Aujourd'hui, la liberté académique des chercheurs et enseignants-chercheurs est attaquée et entravée entre autres par des choix politiques de non financement.

La FSU défend des pratiques de recherche devant permettre la production de connaissances, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques, incluant la liberté de recherche, dans le choix des thématiques et la conduite des travaux de recherche. Ces valeurs d'indépendance doivent rester garanties par le statut de la fonction publique pour les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, et être confortées par une évaluation et une politique scientifique démocratique et transparente effectuées par des pairs majoritairement élus, par des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, par une organisation de la recherche soutenable et par des interactions et partenariats équilibrés entre la recherche publique, la recherche privée et en lien avec la société.

La FSU exige plus de financements récurrents pour la recherche publique.

II.2.2 Hétérogénéités, individualisation et différenciation

(Complémentaire au mandat réaffirmé de Metz)

Prendre en compte l'hétérogénéité (et notamment le rapport aux savoirs des élèves et des étudiant-es des classes populaires) est un élément important pour viser la démocratisation des savoirs et doit faire partie des formations initiales et continues. Mise à mal par les réformes du lycée et le choc des savoirs, La dimension collective du groupe classe, avec des effectifs réduits, est essentielle. La FSU exige son rétablissement pour tous les enseignements du second degré, avec la possibilité des dédoublements. Elle permet les pratiques de coopération, de confrontation visant l'accès de toutes et tous à une culture commune. La différenciation pédagogique en est une modalité possible qui repose sur l'expertise de l'enseignant-e pour faire réussir tout-es les élèves et étudiant-es. Cette personnalisation, et non individualisation, permet, autour d'une même activité pour la classe, d'adapter les modalités de travail, de tenir compte de chacun dans le collectif classe, notamment en promouvant la coopération. En aucun cas elle ne doit conduire à une individualisation, facteur de creusement des inégalités scolaires. La réponse à la difficulté scolaire ne doit pas être externalisée. La FSU s'oppose aux groupes de niveau, facteur de tri social.

II.2.2bis Utilisation de l'IA, prétexte à l'individualisation ?

Face aux rapports aux savoirs hétérogènes des élèves et étudiant-es, l'IA est présentée comme une aide à la « personnalisation » des apprentissages, notamment avec MIA Seconde pour le français et les mathématiques. Le plan d'action MEN 2024-2027 « Pour une politique ambitieuse de la donnée » prévoit d'autres axes, dont « expérimenter la détection, dès les premiers signes, des élèves en risque de décrochage scolaire pour mieux les prendre en charge ». L'entrée des élèves dans des apprentissages complexes est ainsi restreinte à des entraînements limités et répétitifs, ce qui ne peut que générer malentendus scolaires et inégalités supplémentaires. Compte tenu des implications lourdes, des effets largement imprévisibles sur les apprentissages et la formation d'êtres humains et de citoyen-nés en devenir, et face à la pression exercée par des entreprises privées sur le service public, la FSU exige, avant tout déploiement, une évaluation, associant les organisations syndicales, des risques et des impacts des expérimentations tant du point de vue des missions pédagogiques et des métiers que des conséquences sanitaires, sociales, écologiques et économiques.

La FSU rappelle que l'utilisation du numérique et des IA n'a rien d'inéluctable et relèvent de choix politiques et économiques qui présentent un impact environnemental conséquent.

Les personnels doivent garder la maîtrise de leurs outils pédagogiques, en étant formés sur les usages possibles de l'IA et les dangers qu'elle représente, sans prescription sur son utilisation; le droit de ne pas utiliser les IA doit être préservé également pour les élèves, les étudiant-es et les familles.

Dans le cadre de leur liberté pédagogique et de la formation à la citoyenneté, les personnels doivent prévenir et former les élèves et les étudiant-es sur les enjeux de l'utilisation de l'IA : en termes de connaissance, de compétences, d'appauvrissement des contenus et la pensée critique; c'est un enjeu démocratique sur la manière de penser et construire le monde. Enfin, l'IA ne doit pas être un prétexte à l'uniformisation et à la

simplification des pratiques pédagogiques et à la réduction du rôle des personnels formés et experts de leur discipline à de simples exécutant-es.

La FSU s'oppose à l'introduction systématique des IA dans l'éducation, notamment celles qui reposeraient sur les données personnelles et de travail des élèves, des étudiant-es et des personnels. L'usage de certains supports ou ressources numériques ne peut être imposé aux PsyEN.

La FSU se dote d'un mandat d'étude sur l'IA, ses conséquences sur les conditions d'exercice et le sens des métiers de l'éducation, la dimension pédagogique et les inégalités d'apprentissage.

II.2.3 Interdisciplinarité, co-intervention

Corpus Metz.

II.2.4 Numérique et apprentissages

Le numérique éducatif n'acquiert de valeur ajoutée qu'à travers la valeur pédagogique de ses usages. Ils doivent notamment viser la maîtrise du numérique comme outil mais aussi comme champ culturel. La FSU s'oppose à la numérisation forcée de l'éducation par le ministère et les collectivités, qui ignorent les conséquences néfastes au niveau politique, social et environnemental, à court et long termes, la fracture numérique, et la surexposition aux écrans – source d'une dégradation de la santé des élèves (troubles de l'attention, addictions, problèmes de vue...).

Les dotations par des collectivités territoriales de matériel informatique auprès des élèves ne doivent pas se substituer à celles octroyées aux établissements ainsi qu'à leur maintenance. Elle dénonce le manque de concertation avec les professionnel·les et les conséquences pédagogiques qui en découlent. L'usage du numérique ne doit pas constituer une atteinte à la liberté pédagogique des personnels. Le choix des manuels papiers ou numériques doit être laissé à la main des équipes pédagogiques. Le manuel en version papier doit être un droit des personnel·les pour garantir la liberté pédagogique et un droit des usager·ères pour garantir l'accès aux savoirs.

Elle appelle à une évaluation rigoureuse et écoresponsable des besoins d'équipement et prioriser des logiciels et systèmes d'exploitation open source et des matériels durables.

Le numérique éducatif doit rester un outil au service des apprentissages tout en permettant aux élèves d'en maîtriser son utilisation et d'en saisir son enjeu culturel et social. Il doit reposer sur des outils libres permettant leur pleine maîtrise par les agent-es et les usagers·ères. La FSU s'oppose au contrôle, à la labellisation et à l'hébergement chez des opérateurs privés, avec le risque de marchandisation que cela implique. La FSU s'oppose à l'utilisation d'outils numériques mercantiles et demande que l'État développe des outils performants pour assurer la sécurité des données des personnels et celles des usagers·ères.

L'école doit parallèlement montrer les dangers d'une utilisation massive et passive de ces nouvelles technologies. Le respect de la vie privée, l'ouverture aux idées des autres sont menacés par des logiques algorithmiques au service non de l'intérêt général mais des intérêts financiers et idéologiques de quelques grands groupes qui imposent leur vision du monde par ce biais.

Enfin avec l'expérimentation forcée que nous avons traversée durant la pandémie, le numérique éducatif a globalement montré des limites aisément prévisibles. La FSU met en garde contre toute vision technophile sur ce sujet en général, et sur l'IA en particulier.

La FSU doit participer à la déconstruction de l'idée fausse selon laquelle le numérique serait un moyen de réduire les consommations énergétiques. Elle s'oppose à la multiplication infinie des équipements et des usages numériques, incompatible avec la prise en compte des urgences environnementales, et en particulier climatique.

La FSU rappelle l'importance d'une formation à l'esprit critique des élèves concernant le numérique.

II.2.4bis IA et recherche

Les outils d'intelligence artificielle contribuent à produire de nouveaux contenus et leur utilisation se propage à une vitesse vertigineuse dans les activités de recherche. Ces outils d'intelligence artificielle permettent notamment des progrès inédits, par exemple en imagerie médicale, en traitement des données, en modélisation de molécules, dans la production de codes informatiques, de textes, d'images et de sons, etc. En contrepartie, les algorithmes d'intelligence artificielle augmentent le risque de biais et de production de faux contenus et soulèvent de nombreuses questions politiques et d'éthique. Par exemple, les questions de propriété des données et des résultats de la recherche se posent, ainsi que les questions de la science ouverte et du partage de données et des résultats, du financement par les systèmes de recherche publics et d'utilisation de ces ressources par des entreprises privées (essentiellement aux États-Unis d'Amérique et en Chine).

La FSU doit aussi mener des réflexions sur ce qui pourrait avoir des conséquences majeures sur l'emploi, les métiers et les conditions de travail et notamment réfléchir aux limites et aux précautions à définir pour l'utilisation de l'IA dans la fonction publique.

II.2.5 Évaluation des élèves VS pilotage par les évaluations

La liberté pédagogique des enseignant-es concernant les modalités d'évaluation des élèves en classe doit être respectée. Les contenus de la formation initiale et continue doivent leur permettre de faire des choix éclairés. Conséquences d'une politique néolibérale, l'évaluation des politiques publiques, le pilotage par la performance et la mise en concurrence, l'avancée vers la contractualisation des moyens ont amené l'institution à rechercher dans l'évaluation des élèves des indicateurs chiffrés susceptibles de comparaison, l'institution s'en emparant à des fins stratégiques pour lui faire jouer un rôle dans le management et le pilotage des écoles, des établissements et des personnels. La FSU s'oppose à toute forme d'intrusion des méthodes de Néo Management Public. Elle refuse le pilotage par les indicateurs, qu'elles concernent les élèves (par le biais des évaluations nationales) ou les personnels (par l'évaluation des écoles et établissements).

La FSU revendique la suppression du CEE et ainsi la fin de tous les dispositifs d'audit des établissements scolaires.

Si une évaluation du système éducatif par échantillons peut être utile dans le cadre de la recherche, la FSU dénonce le pilotage des écoles, collèges et lycées, des réseaux pédagogiques et des pratiques pédagogiques par les évaluations standardisées et systématisées à tous les niveaux. Elle exige l'abandon immédiat de ce mode de pilotage. Les évaluations nationales telles qu'elles existent aujourd'hui formatent les enseignements et s'inscrivent dans une mise en concurrence des élèves et des écoles ; elles ne permettent pas de s'attaquer aux inégalités scolaires, bien au contraire. Elles ne se concentrent que sur les compétences de bas niveaux (mesurables et quantifiables facilement), alors que les élèves les plus en difficultés sont ceux qui ont le plus besoin de travailler les compétences de haut niveau. Par ailleurs, ces évaluations ne s'intéressent pas aux processus d'apprentissage des élèves. Or, mieux connaître ces procédures permet d'ajuster les réponses pédagogiques des enseignants. Ainsi avec l'usage de ce type d'évaluation, les ministères renoncent à l'ambition de préparer l'élève à agir sur lui-même et sur le monde dans une école émancipatrice et renforce le tri social des élèves. Ce que la FSU dénonce. Elle demande l'abandon des évaluations nationales.

II.2.6 Pratiques et marchandisation de l'école et de l'université

La FSU s'oppose à l'entrisme du privé dans les missions éducatives et pédagogiques (difficultés scolaires, orientation, éducation prioritaire, cités éducatives, formations du supérieur, numérique), favorisé par les politiques néolibérales, via des officines et des établissements privés subventionnés par l'argent public (déductions fiscales, budget de l'Etat et des collectivités territoriales).

L'effet limité et l'utilisation opaque des moyens financiers alloués aux des Cités éducatives et des territoires éducatifs ruraux pousse la FSU à demander leur abrogation.

La FSU défend la reconstruction d'une réelle politique d'éducation prioritaire et un service public d'éducation égalitaire de la maternelle au supérieur, servi par des fonctionnaires, assuré sur l'ensemble du territoire, pour faire réussir le plus grand nombre de jeunes et les mener au plus haut niveau de qualification.

La FSU exige que les organisations syndicales représentatives des personnels soient associées à l'observatoire de la ruralité.

II.2.7 Évaluation de l'école

La FSU revendique la suppression du Conseil d'évaluation de l'École, outil de pilotage et de contrôle soumis à la volonté ministérielle. Elle s'oppose à la culture de l'évaluation et au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des personnels, des écoles et établissements la mise au pas des pratiques pédagogiques. La FSU exige une évaluation des politiques éducatives par un organisme indépendant de l'exécutif sur le modèle du CNEC, fondant ses travaux sur l'état de la recherche au sens large.

La FSU demande l'arrêt des auto-évaluations et évaluations, chronophages des établissements scolaires et des écoles qui ne visent qu'à faire un audit à objectif managérial, mettant en concurrence les collègues, les équipes et les établissements, en faisant porter aux seules équipes la responsabilité des carences du système. La FSU soutiendra les équipes qui s'y opposeront.

II.2.7bis Évaluation de la recherche

La FSU revendique une évaluation de la recherche par des pairs majoritairement élus comme celles et ceux du Conseil National des Universités (CNU) et du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS).

Partie III – Quelle organisation pour combattre les inégalités ?

Introduction

La France figure parmi les pays européens où les inégalités sociales en matière de résultats scolaires sont les plus fortes (INSEE références 2023). Ces inégalités s'aggravent encore avec un écart entre les plus ou moins « performants » sur le plan scolaire qui continue d'augmenter. En 2022, 41 % des enfants ayant des parents cadres ont de bons résultats en français, contre 6 % des enfants de personnes privées d'emploi et 10 % des enfants

d'ouvrier·ères ; à l'inverse, 45 % des enfants de personnes privées d'emploi et 26 % des enfants dans un ménage ouvrier sont en difficulté, contre 5 % des enfants de cadres supérieur·es (DEPP 2024 et TIMSS décembre 2024). Les politiques mises en œuvre, loin de s'attaquer à ce problème, accentuent ce phénomène en sous-finançant le service public (tout en finançant comme jamais le privé sous contrat) et en lui imposant de trier les jeunes dès leurs premières années afin de leur faire quitter le système éducatif de façon précoce. Les jeunes de milieux populaires subissent ainsi en premier les difficultés d'accès à la qualification et au marché du travail. L'école et l'université publiques restent le seul moyen pour lutter contre les inégalités de « devenir scolaires » et de parcours d'études socialement déterminés, qu'il s'agisse des inégalités sociales, culturelles, de santé, de genre ou territoriales. Les inégalités sociales ne sont pas des faits « naturels », elles sont le produit des politiques libérales : d'autres politiques éducatives permettraient de relancer la nécessaire démocratisation scolaire, de repousser les discriminations, de réduire le poids du genre dans les parcours scolaires, de hausser le niveau de qualification de toute une classe d'âge. Afin de mettre un terme au dualisme scolaire que crée l'enseignement privé, la FSU demande l'abrogation de la loi Debré ainsi que de l'ensemble des lois permettant le financement public de l'enseignement privé, avec intégration progressive des établissements privés dans le service public, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat. L'école et l'université ont plus que jamais besoin de moyens et d'ambition, pour lutter contre toutes les inégalités afin de permettre la réussite de toutes et de tous.

III.1 Offre de formation sur le territoire

III.1.1 Introduction : polarisation des territoires, déréglementation de l'offre de formation

La recherche néolibérale d'une adéquation entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, entre l'offre de formation et le milieu social d'origine des élèves et des étudiant·es contribue à renforcer les inégalités d'accès en matière de formations. Pour la FSU, l'adéquationnisme au niveau de la formation initiale est un carcan territorial, économique et social qui limite l'émancipation des jeunes, premier moteur d'une insertion professionnelle, sociale et citoyenne réussie. Le concept libéral d'adéquationnisme, reflet d'une vision d'un système éducatif pensé sur le court terme, fait l'impasse sur les besoins à venir, notamment sur la transition écologique et la réponse aux besoins de la population. Les services publics de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent offrir des conditions d'études et d'emplois similaires sur l'ensemble du territoire et ne pas réduire la qualité, le nombre et le renouvellement des formations au seul critère de l'insertion professionnelle de leurs diplômé·es. La FSU réitère son ambition forte pour les élèves d'une orientation choisie et non subie, qui ne doit pas être déléguée aux régions. L'adéquationnisme est un modèle qui conduit à la déscolarisation précoce et à la construction d'une main d'œuvre malléable pour les entreprises. C'est pourquoi la création du Comité Régional de l'Emploi (CORE) décliné à l'échelle des régions et des bassins de formation constitue une menace importante sur la carte des formations qui sera encore plus qu'avant décidée en fonction des besoins des entreprises à ces échelles. La FSU demande que la carte des formations soit élaborée de manière transparente et donne lieu à une véritable concertation avec les organisations syndicales en amont pour permettre une véritable égalité d'accès aux formations. Elle doit répondre aux déséquilibres entre les métropoles et les autres territoires et entre public et privé qui a tendance à concentrer les formations attractives.

III.1.2 Les réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel

Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation des lycées dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, les lycées sont devenus le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements amplifie les inégalités de genre et entretient la relégation des moins favorisé·es, socialement et scolairement. L'éclatement du groupe-classe, le système des choix de spécialités, la mise en barrette des emplois du temps, entraînent une dégradation des conditions d'enseignement, ainsi qu'une fragilisation de certains enseignements. De plus, par la réduction des moyens fléchés pour les groupes à effectifs réduits et dédoublement, la réforme du LEGT a été le prétexte d'économie au détriment des élèves les plus fragiles. Cette réduction des moyens fléchés aboutit à un appauvrissement de l'offre de formation, par la mise en danger des enseignements de langues à faible diffusion, anciennes, des enseignements artistiques et sportifs... Dans la longue succession des « réformes » du LEGT, celle de 2019 est unique par son impact sur l'affaiblissement des enseignements scientifiques et de la parité. Retour 60 ans en arrière avec une baisse bien plus forte chez les filles que chez les garçons. En 2022, seules 17% des bachelières ont un parcours scientifique contre 44% en 2019. Pour de nombreux·ses élèves, les horaires des enseignements scientifiques sont insuffisants ce qui revient à nier leur importance au sein de la culture commune. En parallèle, la part des garçons dans les spécialités littéraires reste faible, ce qui est également une reproduction des stéréotypes de genre qu'il

faut combattre. La réforme Blanquer du LEGT a explosé les collectifs, tant du côté des personnels que des groupes classe. La FSU continue à revendiquer le bilan et la mise à plat de la réforme Blanquer du lycée général et technologique, de la réforme du BAC et de la réforme du lycée professionnel.

III.1.3 Spécialités et options des collèges, des lycées général, technologique et professionnel

Les choix politiques aggravent la pénurie de moyens d'année en année, réduisant le champ de l'offre éducative en collège comme en lycée, ne permettant pas d'offrir un éventail d'options et de spécialités suffisant dans chaque établissement. La mise en place des spécialités en lycée a quasiment supprimé les options déjà mises à mal par les réductions budgétaires. La FSU exige que les cartes des options soient soumises, avec les cartes des langues et des spécialités, à l'avis des CSA académiques afin qu'elles n'organisent pas la concurrence entre les établissements, a fortiori privés, et pour qu'elles n'y induisent pas un tri social des élèves. La FSU exige que toutes les formations, options et spécialités soient effectives au sein d'établissements publics, afin que le privé confessionnel ne puisse pas en être le seul garant pour certaines.

La carte des spécialités doit être riche, et financée, pour tous les établissements y compris les établissements ruraux, afin de permettre à chaque élève d'avoir un accès aux mêmes savoirs et aux mêmes chances de poursuite d'études.

La FSU est favorable au développement des options dans tout l'enseignement secondaire mais celles-ci doivent faire l'objet d'un financement fléché dans les DHG à la hauteur des besoins, permettre un libre choix de l'élève, être ouvertes à tous·tes et ne doivent pas être imposées. Elles doivent bénéficier de programmes nationaux, être certifiées et enseignées par des professeur·es titulaires. Les options doivent être proposées à tous les élèves y compris dans les zones rurales même si cela aboutit à des groupes à faibles effectifs, et ne doivent en aucun cas être un moyen d'évitement et conduire à moins de mixité. Le développement des options ne doit pas être le prétexte à externaliser une partie des enseignements à des prestataires extérieurs. Il doit être financé dans les dotations à la hauteur des besoins à tous les niveaux d'enseignement. La FSU s'oppose aux colorations de diplômes en bac professionnel qui n'apportent aucune plus-value à la formation, se font à moyens constants. Ces colorations mettent les lycées professionnels en concurrence entre eux et menacent l'intégrité des diplômes nationaux.

III.1.4 Labellisation des EPLE (lycée des métiers, campus des métiers et qualification, campus d'excellence...)

Corpus Metz.

III.1.5 L'enseignement supérieur et la recherche

Après 17 ans de LRU, 16 ans de PIA et 4 ans de LPR, l'acte 2 de l'autonomie des universités continue de démanteler le service public de l'ESR : dérégulation accrue, multiplication des statuts d'établissements, réduction de la protection des personnels, augmentation des emplois contractuels, dégradation des conditions de travail et d'études, exacerbation de la concurrence, renforcement des inégalités, perte de démocratie interne, et attaques inacceptables contre le CNU. La subvention pour charges de service public (SCSP) diminue au profit des établissements privés, de l'apprentissage et du crédit d'impôt recherche (CIR), favorisant l'essor de l'ESR privé. Les plateformes de sélection (Parcoursup/Mon Master) ont un outil de gestion de la pénurie, associées à la mise en place de limitation des capacités d'accueil, favorisant le transfert d'étudiant·es vers le privé par un nombre insuffisant de propositions de poursuite dans l'enseignement supérieur public. Elles privent les élèves d'une orientation post-bac choisie mettant à mal leur projet d'études et leur avenir professionnel. Pour les étudiants, la dégradation est considérable avec des choix politiques qui ont contribué à dévaloriser leur place dans la société, en leur imposant une précarité économique et sociale. La baisse de dépenses par étudiant·e entraîne une dégradation des taux d'encadrement, la fermeture de formations, le renoncement à rénover les bâtiments.

La FSU propose un autre projet pour l'ESR : un service public doté de moyens suffisants pour réduire les inégalités, promouvoir une recherche ambitieuse et respecter les libertés académiques, offrant des formations de qualité pour toutes et tous, basé sur la collégialité, la démocratie, la justice, l'égalité et un haut niveau de connaissances et d'intégrité scientifique. Cet autre projet passe aussi par l'abrogation des droits d'inscription différenciés discriminatoires appliqués aux étudiant·es étranger·ères extra-communautaires par certains établissements. La FSU s'oppose à toute forme de regroupement d'établissements leur permettant notamment de déroger au code de l'éducation. La FSU rappelle ses demandes d'abrogation des lois destructrices de l'ESR notamment la LRU et Parcoursup et demande une autre programmation budgétaire pluriannuelle pour l'ESR.

III.1.6 Service public de formation continue, concurrence public/privé, scolaire/apprentissage

Depuis la loi Avenir pro de 2018, pour des raisons purement budgétaires, l'apprentissage devient l'activité principale des GRETA, au détriment des contrats de professionnalisation et de la formation continue des adultes. Cette réorganisation des GRETA autour des actions de formation par apprentissage crée et développe la concurrence entre les structures et les voies de formation à l'intérieur même des EPLE. Elle participe aussi au développement du mixage des parcours et des publics, élèves et apprenti·es. La FSU dénonce fermement ces

nouvelles organisations qui fragilisent les lycées professionnels et leurs formations ainsi que les BTS en formation initiale sous statut scolaire.

Elle refuse les fusions des GRETA avec les CFA académiques au détriment des usagers·ères et des personnels. La FSU considère que, lorsqu'il y a un appel d'offre public (collectivités territoriales, France travail...), la formation continue qui en découle doit être délivrée par les structures publiques et ne pas être attribuée à des officines privées dont les compétences de formation ne sont ni garanties ni vérifiées. La FSU réaffirme sa demande d'abrogation de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel. » La formation professionnelle doit sortir du marché, et être contrôlée par la puissance publique.

III.1.7 Réforme territoriale des services déconcentrés

Corpus Metz.

III.2 Une école pour toutes et tous pour faire société

III.2.1 Enseignement et pratiques de la démocratie

Corpus Clermont-Ferrand III-2-1.

III.2.2 École inclusive : acte 2 vers plus d'inégalités

Paragraphe complémentaire aux mandats réaffirmés de Metz (se référer au III-2-2 École inclusive, de Metz).

La FSU affirme l'éducabilité de tous·tes. Une école inclusive qui ne renonce pas à ce que tous·tes les élèves apprennent, participe de cette ambition : elle doit permettre l'accès à la culture commune pour une émancipation intellectuelle, culturelle et sociale des élèves et des étudiant·es.

Sans moyens ni considérations pour les élèves, l'acte 2 de l'école dite inclusive qui affiche l'objectif de construire une école pour toutes et tous, renforcera pourtant une école du tri et de l'inclusion au rabais. La FSU alerte sur l'état de souffrance de la profession, de la maltraitance chez tous·tes les élèves et l'urgence à repenser l'école inclusive. La situation déplorée au congrès de Metz s'est encore aggravée. Les mesures annoncées sont orientées seulement vers une petite partie de la population en situation de handicap, à qui elles n'offrent pas de réponses efficaces, et ne se préoccupent toujours pas de l'ensemble des élèves ni des personnels. La FSU rappelle la nécessité urgente d'une scolarisation de tous·tes les élèves dans le respect de leur dignité et au plus près de leurs besoins éducatifs, sanitaires, scolaires et sociaux. Elle rejette toutes mesures visant à priver les élèves d'une diversité de lieux de scolarisation et d'émancipation répondant à ces besoins. Au-delà du collège, il est indispensable de permettre aux élèves concernés de continuer de se former et de trouver une orientation adaptée. L'orientation en lycée professionnel ne doit pas être la seule solution proposée. Dans le respect des champs d'expertise et de responsabilité des professionnelles santé-sociaux du MEN, un vrai partenariat avec les structures de l'ARS doit être engagé, mais les enseignements et la pédagogie doivent rester à la main des enseignant·es. L'inclusion doit être un travail de coopération entre les différents acteurs. Il faut définir des temps de concertations pluriprofessionnelles suffisants pour organiser la scolarisation des élèves concernés. Le temps et le travail supplémentaires (équipes éducatives, ESS, GEVASCO, protocole de gestion de crise...) doivent être pris en compte. Il faut pouvoir compter sur suffisamment de moyens d'accueil des DAME et DITEP pour soutenir la scolarité et aménager les différents temps de l'enfant. Pour une meilleure inclusion de tous·tes les élèves dans l'école, favorable aux apprentissages de toutes et tous, puis dans la société, les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture et l'opérateur public AEFE doivent investir dans la formation initiale, continue et spécialisée de tous les personnels, dans la création de postes (notamment spécialisés), dans des moyens matériels (hors budget de l'école/l'établissement), dans la réduction des effectifs de toutes les classes, pour éviter une systématisation de la médicalisation du traitement de la difficulté scolaire. Les élèves scolarisé·es en ULIS doivent être compté·es dans les effectifs des classes et globaux des établissements (double comptage), afin d'offrir des conditions d'apprentissages dignes à tous·tes les élèves. Les équipes pluriprofessionnelles doivent être renforcées. La maternelle, qui est souvent le lieu où se révèlent les difficultés, doit bénéficier des moyens pour faire face à ses "nouvelles" missions : psychologue, infirmières, assistant·es de service social, AESH en anticipation etc. Les postes de personnels de santé/social nécessaires doivent être créés pour accompagner les familles vers les aides dont elles ont besoin (logement, précarité, soins, difficultés éducatives, violences intra familiales...). La FSU exige d'être associée aux évaluations des nouveaux dispositifs et outils (LPI, PAS, DAR...) et à participer aux instances (CNSEI, CDSEI) et aux GT. Il faut réabonder et compléter les RASED et permettre aux enseignants d'avoir les moyens nécessaires de prévenir et prendre en charge la difficulté scolaire avant d'engager un parcours médical. La formation au CAPPEI doit être allongée et spécialisée selon le type de public devant lequel l'enseignant·e sera amené·e à intervenir. Une professionnalisation des AESH avec l'amélioration de leurs conditions de travail et la création d'un corps de la Fonction Publique de catégorie B est indispensable. Le recrutement des AESH (qui ne peut être la seule réponse aux besoins de l'élève), doit partir des besoins réels. Il doit être anticipé. La MDPH ne doit pas se voir retirer son expertise et son indépendance dans les décisions d'accompagnement et d'adaptation pour

les élèves en situation de handicap. Les visées sont évidentes : limiter le nombre d'AESH et tenter de cacher l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour l'inclusion. La FSU demande de rendre opposable les notifications de la MPDH y compris aux ESMS. Elle demande aussi que la MDPH, dotée de moyens suffisants, rende ses notifications sous deux mois. Par ailleurs, les moyens alloués par les ARS pour le secteur sanitaire et social doivent être revus à la hausse pour qu'il puisse mettre en place les parcours de soins nécessaires. Il faut recruter des infirmières, des pédo-psychiatres, des ergothérapeutes et des psychologues au sein de structures spécialisées : DAME/IME, CMP, SPIJ (028), ITEP, qui doivent être développées (création de places), au sein du service public. Une réflexion approfondie sur les bâtis scolaires et universitaires, périscolaires et sportifs, et des travaux d'aménagements, susceptibles de garantir une accessibilité universelle, sont indispensables. Pour rendre l'école et les apprentissages accessibles, un travail de conception de programmes scolaires et de référentiels inclusifs doit également se développer. Condition de l'émancipation de toutes et tous, l'inclusion n'est pas qu'un droit personnel, c'est un enrichissement pédagogique, philosophique, social de l'ensemble des communautés scolaires qui la vivent. La FSU estime que le handicap ne doit plus relever d'une catégorisation préalable des élèves, mais que les conditions de la scolarité de tous les élèves doivent être réunies, avec tous les moyens et les investissements nécessaires.

III.2.3 École inclusive : scolarisation des élèves allophones, EANA et EFIV

Le manque de places en UPE2A entraîne une pression à l'entrée dans ce dispositif conduisant à une limitation à 2 ans avant retour dans une classe ordinaire sans se préoccuper des besoins particuliers de ces élèves. La FSU revendique pour tous les élèves allophones une prise en charge digne, sécurisante et ambitieuse au sein des UPE2A publiques, ce qui suppose une augmentation significative des moyens qui leur sont alloués, notamment pour répondre aux besoins liés au flux migratoire toute l'année scolaire. Il faut développer leur maillage territorial et maintenir des dispositifs pérennes avec des enseignant.es titulaires, y compris dans les écoles et établissements ruraux où les élèves concerné.es peuvent être isolé-es. Ces élèves qui ont souvent connu la guerre, l'exil et des expériences traumatisantes ont besoin d'un accompagnement renforcé. La FSU demande que les élèves allophones en situation irrégulière puissent accéder aux bourses nationales sur évaluation des assistant.es de service social scolaires. La sortie des dispositifs ne devrait pas être brutale mais accompagnée. Une ouverture culturelle doit leur être proposée pour faciliter leur intégration. Les services de l'État doivent tout mettre en œuvre pour accueillir les réfugié-es, scolariser leurs enfants, assurer à ces élèves la protection qui leur est due, y compris en matière de logement. La FSU dénonce les évaluations psychologiques ou médicales faites par l'administration judiciaire, cherchant à nier la minorité déclarée par des élèves allophones. La FSU exige que l'on développe des UPE2A en nombre suffisant ainsi que les moyens afférents, notamment par un double comptage des élèves allophones dans des effectifs où le nombre d'élèves par unité serait limité par des seuils nationaux. Un suivi de qualité doit être assuré, respectant les heures réglementaires d'enseignement pour ces élèves tant que le besoin éducatif existe ou est demandé, et jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour lequel des aménagements spécifiques doivent permettre de faciliter la passation des épreuves. L'orientation des élèves allophones doit mieux respecter leurs vœux et les CFA cesser d'être leur perspective principale. Des moyens en postes fléchés supplémentaires doivent être attribués dans les dotations globales pour permettre l'inscription, l'accueil, l'inclusion des élèves allophones à tous les niveaux du système éducatif. La FSU revendique l'accueil de tous les élèves allophones dans les UPE2A. Elle dénonce notamment l'exclusion du dispositif des élèves mahorais-es allophones au seul motif qu'ils et elles sont de nationalité française.

Les conditions de travail des enseignant.es en UPE2A se dégradent en raison de la multiplication de leurs missions et notamment de la mise en place des emplois du temps individualisés pour chaque élève. Cette nouvelle tâche chronophage fait glisser dangereusement la mission d'enseignant.es vers un rôle administratif, leur faisant porter la responsabilité des carences du dispositif. La FSU exige que tous les personnels qui accueillent des EANA et allophones ou des EFIV puissent accéder à une formation initiale et continue de qualité pour répondre aux besoins des élèves. Les missions de l'UPE2A ne peuvent relever du Pacte ni d'aucun financement de ce type, le recours aux HSE doit rester ponctuel. Les conditions de travail des coordonnateur-trices doivent être améliorées (effectifs, itinérance, temps de concertation, locaux, matériel...). Une liberté d'organisation doit être laissée aux enseignant.es UPE2A et aux équipes pour gérer les inclusions en fonction des progrès et évolutions des élèves. Les moyens des CASNAV doivent être renforcés : des ressources et du matériel pédagogique doivent être mis à disposition des professeur.es afin qu'elles et ils puissent adapter leurs enseignements pour les élèves EANA et allophones tout comme pour les EFIV.

III.2.4 Éducation prioritaire

Paragraphe complémentaire aux mandats de Metz (se référer au Zoom : La contractualisation contre l'Éducation prioritaire, de Metz).

Alors que les inégalités sociales augmentent, la politique éducative tourne le dos à la lutte contre les inégalités scolaires qui leur sont corrélées. Les mesures et dispositifs déployés ces dernières années mettent en danger l'éducation prioritaire, terrain d'expérimentation avant leur généralisation. Ils vont dans le sens d'une contractualisation de moyens sans tenir compte des critères sociaux : CLA, contrats CNR-NEFLE... La FSU continuera de lutter contre cette contractualisation des moyens. Les cités éducatives favorisent l'entrisme du privé (bénéficiant ainsi d'avantages fiscaux). Les collectivités territoriales y favorisent l'intervention dans les classes de personnels non formés, parfois sans le consentement des enseignant.es et qui prennent en charge des missions qui doivent rester celles de l'école. Parfois au contraire ces interventions ne relèvent pas de l'école. La FSU demande l'arrêt des cités éducatives. En Éducation prioritaire particulièrement, les dynamiques pédagogiques sont étouffées par le pilotage basé sur les évaluations standardisées et les injonctions incessantes. Les annonces de rapprochement des cartes QPV (quartiers politique de la ville) et EP (éducation prioritaire) sont très inquiétantes, les QPV étant basés sur le seul critère du revenu. Une telle orientation signifierait la territorialisation de l'EP, et la limitation de la carte EP à ces quartiers, tout en excluant toutes les zones rurales.

La FSU exige la relance d'une réelle politique nationale d'Éducation prioritaire pour réaffirmer l'objectif de la démocratisation de la réussite scolaire. Les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions. Pour cela, un cadre national et un investissement massif sont indispensables (abaissement des effectifs, équipes pluriprofessionnelles renforcées, temps de concertation compris dans le temps de service mis à la disposition des équipes, formation, création de "toutes-petites-sections". La FSU exige l'ouverture d'un travail concerté d'actualisation de la carte de l'EP, intégrant les écoles et établissements des zones rurales et les lycées généraux, technologiques et professionnels compris ceux de l'enseignement agricole et maritime public, notamment sur la base d'indicateurs nationaux et transparents. La FSU demande que la carte des écoles en EP ne soit plus corrélée systématiquement au collège de secteur pour prendre en compte les écoles orphelines (dont la sociologie ne correspond pas à celle du collège) ou isolées. Elle demande que les écoles et établissements des DROM soient tous classés en REP+. La politique d'éducation prioritaire doit s'accompagner d'une politique de la ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.

Le caractère obligatoire du dispositif d'accueil élargi 8h-18h, à visée uniquement occupationnelle, issu du Choc d'autorité et centré sur les seul.es élèves de l'éducation prioritaire stigmatisé-es par l'État, ne correspond pas à leur besoin de plus et mieux d'École. La FSU s'oppose donc à ce dispositif.

III.2.5 Mixité sociale et scolaire

L'absence de mixité sociale et scolaire sur un grand nombre de territoires et les processus de ségrégation qui se renforcent sont un obstacle majeur à la démocratisation de l'école. La mixité scolaire étant étroitement liée à la mixité sociale, la FSU exige que la loi SRU soit à ce titre plus contraignante. La FSU estime qu'une politique de développement de la mixité sociale et scolaire des établissements est indispensable, avec en premier lieu une action résolue sur la carte scolaire (affectation des élèves, offre de formation étendue partout). La sectorisation des collèges publics doit impliquer tous les acteurs au niveau local au plus près du terrain. Les personnels doivent être consultés et les analyses des familles respectées. Cette politique ne doit cependant pas conduire au renoncement à des moyens supplémentaires pour l'éducation prioritaire. De plus, toute politique ambitieuse en matière de lutte contre les inégalités scolaires doit intégrer le levier pédagogique et faire du rapport aux savoirs des enfants des classes populaires une question centrale. Les difficultés scolaires des élèves issu-es des classes populaires ne doivent pas être invisibilisées au motif qu'elles seraient renvoyées à l'interne des établissements. La mixité sociale ne repose pas que sur la carte scolaire. Pour favoriser la mixité sociale, il est avant tout indispensable de renforcer les moyens alloués aux établissements publics pour garantir des conditions d'études décentes à toutes et tous quel que soit leur établissement. La dotation de l'État à l'opérateur public AEFE pour l'aide à la scolarité doit être augmentée afin de faciliter l'accès au service public d'éducation à l'étranger pour les élèves éligibles aux bourses.

Dans certains territoires, l'implantation du réseau d'écoles et établissements privés dans les premier et second degrés est forte, voire plus importante que dans le public. Ce maillage est trop souvent présenté comme un facteur d'attractivité par les pouvoirs publics, entretenant la confusion d'une « complémentarité des réseaux ». La FSU dénonce ce leurre et réaffirme l'exigence d'un service public d'éducation présent et ambitieux sur l'ensemble du territoire. L'enseignement agricole public, dont les formations doivent être prises pleinement en compte dans l'élaboration des cartes scolaires par l'éducation nationale, en est une composante. En effet, la publication des IPS démontre une ségrégation sociale alimentée par le réseau privé, financé à 73% par l'Etat. Pourtant le réseau privé n'a fait l'objet d'aucune mesure contraignante dans le plan « mixité sociale » de mai

2023. La FSU condamne le protocole signé avec le privé catholique sous contrat qui ne peut conduire qu'à promouvoir le privé et à développer la concurrence scolaire au détriment du service public d'éducation. L'idée d'inciter l'enseignement privé à rechercher la mixité sociale, y compris en conditionnant les financements publics, est à rejeter, de même que les partenariats public/privé qui consistent à affecter des élèves dans des établissements privés, faute de places dans le public, au nom d'une pseudo-contribution du privé à la mixité sociale. L'argent public doit aller à l'école publique, notamment pour permettre une gratuité complète effective. La FSU condamne le dualisme scolaire qui permet aux familles les plus aisées de contourner la carte scolaire et renforce les inégalités.

III.2.6 Langues régionales

La FSU réaffirme que les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et qu'il appartient à l'école et à l'université publiques, accessibles à toutes et tous les élèves et les étudiant·es sur tout le territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité et éviter la concurrence du privé.

La Loi dite Molac (2021) valorise les langues « régionales » mais manque de moyens pour les soutenir. Minoritaires et/ou minorées dans l'Hexagone et en Outre-mer, elles sont souvent enseignées sans ressources pédagogiques adéquates et dans des conditions précaires.

La FSU pointe des risques liés à l'immixtion des Conseils régionaux (via les conventions Etat-Région et les Offices publics) dans la formation et dans l'organisation territoriale de l'enseignement des langues régionales. Dans les académies concernées, la FSU revendique une dotation supplémentaire et fléchée pour l'enseignement public afin de mettre en place effectivement l'ensemble des modalités d'enseignement de/en LR prévues par la loi. Ces moyens spécifiques ne doivent ni résulter d'un redéploiement des heures de LV ou d'autres enseignements, ni entrer en concurrence avec les LV ni se substituer à elles.

En Alsace Moselle, la valorisation des langues régionales est dévoyée puisque l'enseignement à parité horaire se fait uniquement en langue allemande.

Dans l'enseignement bilingue, un enseignement par immersion doit pouvoir être pratiqué sous ses diverses formes et comme modalité pédagogique à la main des équipes.

Dans le second degré, pour les collègues de « langues et cultures régionales » (LCR), des ZR couvrant la totalité d'une académie sont inacceptables. Dans le service des collègues, l'enseignement de/en langue régionale doit être priorisé sur l'enseignement de la bivalence hors Discipline non-linguistique (DNL). Au lycée, les élèves des filières technologiques et professionnelles doivent pouvoir accéder à un enseignement de ou en langues régionales.

Les personnels d'encadrement de l'Éducation Nationale doivent être informé·es de l'ensemble des textes qui régissent les LR et les respecter. L'administration doit proposer une information à l'ensemble des parents des académies concernées pour assurer une continuité des cursus tout au long du parcours, de la petite section à la Terminale.

La FSU appelle à augmenter les postes aux concours, à donner les moyens aux INSPE et Universités leur permettant de former à cet enseignement qui se construit, comme les autres disciplines, sur des compétences didactiques, pédagogiques, linguistiques et culturelles, assurer un enseignement continu de la maternelle au supérieur, grâce à des moyens spécifiques.

Les candidats aux concours, comme celui de l'agrégation « langues de France » doivent jouir des mêmes droits que les candidat·es aux autres concours, c'est-à-dire pouvoir prendre connaissance des programmes à la même date qu'elles et eux. Pour l'agrégation en LR, la FSU demande une ouverture de session annuelle pour chaque langue concernée.

La FSU souhaite que la formation initiale et continue des enseignant·es soit confiée à l'université comme pour les autres disciplines, et non à des structures de formations privées associatives ou lucratives, et que les conventions Etat-Région ne conduisent pas à un renvoyer l'enseignement des LR à l'échelon territorial.

La FSU revendique des moyens spécifiques pour la formation des ATSEM aux langues parlées dans les classes et des AESH intervenant dans les enseignements de/en LCR.

La FSU appelle à élaborer des politiques multilingues en Outre-Mer, et garantir un soutien institutionnel pour éviter la disparition de ces langues. La FSU appelle à prendre en compte les langues récemment reconnues par la loi.

III.2.7 Culture pour toutes et tous

L'action politique comprend la politique culturelle. Or, cette ambition n'est aujourd'hui pas au rendez-vous. La place de l'État, des collectivités territoriales s'estompe, les financements se rétrécissent en raison d'arbitrages politiques locaux, des dispositifs disparaissent et les structures ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions, notamment dans les zones rurales et les quartiers défavorisés. Le service public du sport scolaire en est un parfait exemple, avec le recours de cabinets privés et l'entrée du mécénat. Les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités doivent être clarifiés pour garantir des financements pérennes. Une attention particulière

doit être portée aux territoires ruraux qui sont pénalisés par l'éloignement et le coût élevé des transports. . Projet prioritaire du Président, le Pass culture, dans sa part individuelle, facilite la consommation de certains produits culturels. Pourtant, il ne contribue pas réellement à la diversification ni à la démocratisation des pratiques artistiques et culturelles. De plus, son utilisation via une application, n'est accompagnée d'aucune médiation pour s'ouvrir à la diversité des pratiques culturelles, ce qui risque de creuser les inégalités. L'Etat et les collectivités territoriales doivent prendre toute leur place pour favoriser l'accès à la culture de toutes et tous les jeunes, dans et en dehors de l'école. Les collectivités territoriales ne doivent pas allouer une partie des DGF sous condition de projet, ce qui est facteur d'aggravation des inégalités sociales et territoriales.

Quant au Pass culture collectif, qui s'adresse aux collégien·nes et lycéen·nes, il contribue au financement de projets portés par les équipes dans les écoles et établissements et donc à l'enrichissement des pratiques et découvertes artistiques et culturelles des élèves. Cependant, il ne permet pas de gommer les inégalités territoriales d'accès à tous les domaines artistiques et culturels, notamment parce que les déplacements ne sont pas financés. La FSU demande à ce qu'ils le soient. Les sorties et voyages scolaires sont précisément des occasions d'ouverture culturelle pour les élèves, les plaçant sur un pied d'égalité et leur offrant, le temps d'une journée ou plus, une immersion dans une culture partagée. Cependant, dans certains départements ruraux le trop faible nombre de partenaires rend le Pass Culture inutilisable. Il doit donner lieu à une gestion transparente et équitable au sein des établissements.

Arrêter le financement du Pass culture collectif en pleine année scolaire est méprisant envers le travail des personnels et les apprentissages des élèves. Il met aussi en danger les projets culturels déjà engagés.

Les moyens alloués à la médiation culturelle ne sont pas à la hauteur des besoins. Il serait préférable, en lieu et place d'un Pass Culture collectif, d'abonder en conséquence la subvention dans les budgets des EPLE. Il est indispensable que l'État assume tous les besoins éducatifs dans l'École publique.

La FSU porte l'ambition d'une culture démocratique pour toutes et tous dès la petite enfance. Elle nécessite une vision politique, des politiques publiques et des moyens facilitant et favorisant les synergies entre artistes, lieux et animateur·trices culturel·les, professionnel·les des établissements scolaires, et élèves.

III.2.8 Politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves et des étudiant·es

La politique éducative sociale et de santé à l'école, touchée par la crise sanitaire, doit répondre aux besoins des élèves, favoriser leur autonomie et réussite scolaire, et combattre les inégalités sociales et de santé. Adoptée en 2015, elle implique toute la communauté scolaire et nécessite une mise en œuvre dans chaque établissement. La prévention des violences envers les enfants et une éducation à la sexualité, dont les 3 séances annuelles ne sont pas respectées, sont essentielles pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Cette prévention passe aussi par la présence d'assistant·es social·es et par un accès garanti aux consultations infirmières et psychologiques dans tous les EPLE mais aussi par une formation des personnels de l'Éducation nationale sur les questions des violences faites aux enfants. L'école joue un rôle clé dans la détection des maltraitances des enfants et doit leur faciliter l'accès à des professionnel·les qualifié·es de l'Éducation Nationale. Les postes non pourvus dans les établissements du fait du manque d'attractivité de ces professions et des conditions de travail intenable rendent les missions de prévention et d'accompagnement très difficiles. Les préconisations du rapport public de 2023 de la CIIVISE ainsi que celles de la décision cadre de la Défenseure des droits de janvier 2025 doivent être mises en œuvre, notamment dans le repérage des violences. L'action contre le harcèlement scolaire est une autre priorité. Pour la FSU, l'efficacité de cette action repose sur des collectifs de travail, dans le respect des qualifications et des métiers, avec des équipes pluriprofessionnelles au complet, formées, et disposant du temps de concertation nécessaire. Il faut donc un recrutement massif d'infirmières, d'AS et de psychologues de l'Éducation nationale.

Dans certains territoires, s'ajoute aux déserts médicaux, l'absence de médecins scolaires. La disparition de ceux/celles-ci entraîne un glissement des tâches vers d'autres personnels. La politique éducative sociale et de santé s'inscrit dans le respect des missions des différent·es professionnel·les. La FSU dénonce l'article 2 de la loi « d'amélioration du système de santé par la confiance et la simplification » qui vise à recréer un service de santé regroupant infirmier·es, assistant·es de service social et psyEN sous gouvernance médicale et combattra toute tentative pour y parvenir. La FSU s'oppose à tout nouveau projet de décentralisation des personnels, soulignant l'urgence de renforcer les moyens en personnel qualifié pour lutter contre les inégalités et assurer la réussite scolaire de toutes et tous.

La santé mentale des étudiant·es, suite à la crise sanitaire et à la précarité grandissante, s'aggrave. Suite à la crise sanitaire et la précarité grandissante, la santé physique et mentale des élèves et des étudiants et ses conséquences sociales s'aggravent. La FSU dénonce le démantèlement des CMP et réclame une politique ambitieuse accompagnée de moyens pour ne pas se cantonner à des aides en ligne.

III.2.9 Égalité de genre

La FSU rappelle que les inégalités filles-garçons persistent dans les parcours scolaires et du supérieur, les filières professionnelles et les orientations, influencées par les stéréotypes de genre et aggravées par la réforme Blanquer du Lycée. Ces inégalités révèlent la nécessité d'une véritable éducation à l'égalité femmes-hommes et de genre à tous les niveaux d'éducation. La lutte contre l'éducation genrée devrait être précoce et continue (dès la maternité : sensibilisation des parents, soutien des familles, programme scolaire, décodage des stéréotypes, etc.).

La persistance de l'orientation scolaire sexuée nourrit la division sexuée des métiers, l'une des premières causes des inégalités de salaires et de pensions entre les femmes et les hommes, que la FSU dénonce. La FSU exige des groupes de travail sur la mixité de toutes les filières notamment dans le cadre de la convention interministérielle qui doit être renégociée.

La FSU demande une réflexion sur l'usage d'un langage égalitaire pour déconstruire le sexisme et promouvoir l'égalité femmes-hommes. Elle revendique l'abrogation de la circulaire Blanquer contre l'écriture inclusive. La FSU alerte sur les comportements et propos machistes en progression notamment chez les jeunes hommes sensibles aux discours masculinistes propagés par les réseaux sociaux et les médias, et sur la nécessité de « s'attaquer aux racines du mal », en promouvant une société féministe, en éduquant à l'égalité, et en particulier à la sexualité, à la vie relationnelle et affective dès la maternelle. Les violences sexistes et sexuelles envers les filles dans le système éducatif ne sont pas traitées à la hauteur de l'enjeu que représente l'éradication des Violences Sexistes et Sexuelles et des féminicides dans notre société. La FSU demande également l'attribution de moyens supplémentaires et pérennes, sans recours à des appels à projet, dans les établissements pour mener correctement les missions d'égalité femme-homme et de lutte contre les VSS. Cette lutte passe également par un plan de formation (initiale et continue) renforcé, pour les personnels à l'égalité de genre : stéréotypes, discriminations, minorité de genre ou d'orientation sexuelle. Les référent-es égalité filles-garçons dans les établissements ne doivent ni constituer une hiérarchie intermédiaire ni être un simple affichage en termes de communication sans véritable moyens.

III.2.9bis Lutte contre les discriminations

La FSU lutte contre l'ensemble des discriminations dans le système éducatif. Elle est engagée contre les discriminations LGBTQIA+ et demande la création d'une commission paritaire pour coordonner les politiques de lutte contre les discriminations dans le système éducatif et accueillir les élèves et étudiant-es dans leur diversité. La FSU exige également de pouvoir participer aux réunions académiques sur le sujet, notamment dans le cadre de l'observatoire académique des LGBTphobies, qui ne permet actuellement pas aux organisations syndicales de s'exprimer et de pouvoir participer aux débats. Elle dénonce la hausse des actes LGBTQIphobes, les offensives transphobes, et le projet de loi du Sénat qui menace les droits des mineur-es trans. Elle dénonce les manquements, particulièrement nombreux dans les établissements privés confessionnels, en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et dans l'accueil des élèves trans. La FSU demande une formation pour tous les personnels y compris les cadres, sur temps de service, et une politique de prévention adossée à des moyens, avec la protection systématique des élèves ou personnels victimes de discriminations. La FSU exige la diffusion et l'application de la circulaire pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire (30 septembre 2021) dans tous les établissements. La FSU demande une meilleure protection des établissements et leurs abords face au militantisme d'associations ou groupes réactionnaires qui prônent des valeurs et principes antirépublicains, ciblant particulièrement les personnes LGBTQIA+.

Dans la lutte contre la fabrique des inégalités (notamment scolaires), à l'intersection des grands systèmes de domination, de classe, de genre, ou frappant les populations racisées, le chantier « culture commune » de l'institut de recherche sera un point d'appui précieux. Dans le contexte de la montée des discriminations et violences contre les personnes en raison de leur origine réelle ou supposée, la FSU doit poursuivre son engagement pour lutter contre ces discriminations et construire des outils de prévention et de protection des personnes qui en sont victimes. Elle doit s'appuyer pour cela sur les très nombreux travaux de recherche existants. Ces discriminations doivent aussi faire l'objet d'un travail de sensibilisation auprès des personnels, des étudiant-es et des élèves. La FSU se dote d'un mandat d'étude pour mieux identifier et lutter contre les inégalités construites sur la base des origines réelles ou supposées des élèves et étudiant-es.

III.2.10 Droit à la scolarité

La FSU réaffirme qu'aucun-e enfant ne doit être exclu-e du droit à l'éducation en raison de son origine, de son lieu d'habitation, de son handicap ou de la situation administrative de ses parents. L'Etat doit garantir le principe de l'affectation immédiate dans les établissements scolaires des élèves physiquement présent-es sur une commune. La FSU dénonce l'évacuation des lieux de vie qui interrompt régulièrement la scolarisation d'enfants notamment roms. La FSU demande à ce que des moyens budgétés soient alloués pour mieux accueillir les migrants, les Rom et les EFIV à tous les niveaux du système éducatif. La FSU demande que l'accès à la

scolarisation par le biais du CASNAV soit facilité pour tou·tes les mineur·es non accompagné·es. La FSU condamne les OQTF pour les majeur·es en cours de formation entravant le droit à la scolarité.

La FSU réaffirme le droit garanti par l'Etat de tout élève de collège à poursuivre sa scolarité au lycée dans une filière réellement choisie. Elle réaffirme son mandat de scolarisation de tous les enfants jusqu'à 18 ans. La FSU s'opposera à tout projet qui conditionnera l'accès au lycée, quelle que soit la voie, à l'obtention du DNB. Elle refuse le principe de classes « prépa Seconde », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire. En effet, cette classe de « transition », avec des enseignements réduits aux contenus définis localement, et regroupant les élèves les plus fragiles, n'est pas en mesure de préparer les élèves concerné·es à accéder à une classe de Seconde. Elle constitue une classe de relégation destinée à faire sortir de façon précoce les élèves du système scolaire sans qualification.

III.2.11 Service national universel et classes engagées

Depuis 2017, les gouvernements successifs tentent de généraliser le service national universel, y compris en l'intégrant à la scolarité des élèves. Accusée d'être en manque de repères, la jeunesse devrait désormais se fondre dans une École conçue comme le cadre d'un redressement moral, garanti par la sanction et fondé sur l'obéissance, le tout symbolisé par le port de l'uniforme. La FSU refuse de voir la notion d'engagement réduite par les ministères au SNU, y compris dans les programmes d'enseignement moral et civique (EMC). Elle dénonce l'affaiblissement du projet émancipateur porté par l'École et les partenaires de l'école publique (CAPE) au profit d'une obsession politique, celle de la mise au pas de la jeunesse et refuse que l'engagement fasse l'objet d'une validation scolaire, notamment sur Parcoursup.

La FSU continue d'exiger la suppression du SNU. Elle refuse le label « classe et lycée engagés » qui impose le SNU sur le temps scolaire. De plus, les périodes consacrées au SNU ne peuvent en aucun cas être considérées comme des PFMP ou des stages pour les élèves concernés, car la nature des activités menées pendant le SNU ne relève pas du domaine de la formation initiale.

Elle s'oppose à l'uniforme scolaire. Elle condamne tous les dispositifs idéologiques qui relèvent de la promotion de la chose militaire sous couvert de projets tels que la classe de défense et de sécurité globale (CDSG) et plus généralement de l'éducation à la défense. La FSU demande la fin de l'entrisme du ministère des Armées dans l'Education notamment par les classes engagées et le SNU.

Les fonds alloués au SNU (plus de 160 millions d'euros en 2024 et plusieurs milliards s'il venait à être généralisé) doivent être réorientés vers l'École publique et vers les acteurs et actrices éducatif·ves (mouvement sportif et associations agréées d'éducation populaire).

III.2.12 Justice des mineurs

La FSU fait le constat d'une situation désastreuse concernant le Code de justice pénale des mineur·es (CJPM) et à ce titre demande qu'un bilan effectif de ce code soit effectué. Outre la transformation profonde des missions éducatives de la PJJ, de plus en plus réduite au seul contrôle, le CJPM a contribué à rapprocher toujours plus la justice des enfants de celles des adultes et fait exploser le nombre de jeunes détenu·es en France.

La FSU rappelle son attachement au principe d'éducabilité de toutes et tous les jeunes. La Justice des Enfants nécessite de disposer d'un temps suffisant, d'interventions pluridisciplinaires et de moyens en professionnel·les formé·es pour favoriser les prises en charge éducatives de protection plutôt que la politique privilégiant la sanction et l'enfermement illustrée par la multiplication annoncée des centres fermés ou des projets de prises en charge de la jeunesse par l'armée ou la police. Il est urgent d'organiser la fermeture des centres fermés qui ont largement fait preuve de leur inefficacité, et d'interrompre le programme de construction des nouveaux centres fermés afin de réorienter les budgets vers des structures offrant des accompagnements diversifiés et éducatifs.

La FSU déplore l'état d'abandon actuel de la protection de l'enfance et dénonce le manque de moyens attribués aux services de l'aide sociale à l'enfance, particulièrement mis en lumière par le scandale de la politique menée par le département du Nord.

La FSU exige l'abrogation du code pénal des mineurs, entré en vigueur le 30 septembre 2021, consolidé par la loi du 20 novembre 2023, et le retour à l'ordonnance du 2 février 1945.

III.3 Organisation et cohérence du parcours scolaire et de la formation tout au long de la vie

III.3.1 Instruction obligatoire à partir de trois ans

Le taux de scolarisation des enfants à partir de 3 ans étant à hauteur de 97,2 % avant l'instruction obligatoire de 2019, cette dernière ne visait pas l'augmentation de la scolarisation mais bien de permettre à l'enseignement privé d'accéder aux financements publics. Pour preuve, la FSU dénonce la non-scolarisation de milliers d'enfants de 3 à 6 ans qui se poursuit à Mayotte et en Guyane, la loi n'ayant pas entraîné la construction des locaux nécessaires... En revanche, cette obligation a invisibilisé l'importance de la scolarisation dès 2 ans comme moyen de réduction des inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales. Pour la FSU, les

financements publics doivent bénéficier exclusivement à l'enseignement public. La FSU rappelle le rôle unique et essentiel de l'école maternelle française : lieu parfois d'une première socialisation collective. L'école maternelle offre aux parents et aux enseignant-es la possibilité de construire une relation porteuse de sens, terreau de la réussite de tous les élèves. La FSU dénonce le décalage entre la prétendue ambition ministérielle et le manque de moyens alloués. La FSU demande l'obligation pour les collectivités d'implanter des postes d'ATSEM à temps complet dans toutes les classes.

La FSU demande à ce que la scolarisation dès 2 ans soit possible partout : classes de TPS, conditions matérielles et humaines respectant les besoins spécifiques et le bien-être des enfants de moins de 3 ans (effectif et horaire allégés, matériel adapté...). La FSU exige que tous·tes les élèves de 2 ans scolarisé-es soient comptabilisé-es dans les effectifs lors des instances. Les recherches montrent que la scolarisation précoce des enfants des classes populaires est favorable à leur réussite scolaire. C'est aujourd'hui l'ensemble de l'école maternelle publique qui doit être renforcée dans ses missions, ses moyens et ses spécificités (formation des personnels, équipe pluri-professionnelle dès la petite section). La FSU s'oppose à toutes les mesures entraînant l'élémentarisation des enseignements en maternelle. Le terme « école maternelle » est la dénomination officielle de ce que la FSU préfère nommer École première.

III.3.2 Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

Corpus Clermont-Ferrand et Metz.

III.3.2 bis : Volumes horaires

Un projet d'école radicalement différent est impératif. Le « plus et mieux » d'école que porte la FSU depuis longtemps doit mettre la focale sur l'articulation nécessaire du plus et du mieux. L'augmentation des horaires scolaires et notamment de l'EPS, des enseignements artistiques et de la technologie pour toutes et tous, au collège, comme au lycée mais également dans le supérieur permettrait à tous·tes les jeunes quel que soit leur milieu d'origine d'accéder à une culture commune ambitieuse.

III.3.3 Effectifs et dédoublements

Les politiques austéritaires de démantèlement du service public ont considérablement dégradé les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Une baisse générale des effectifs par classe est indispensable à la démocratisation de la réussite scolaire et à l'inclusion.

Dans le 1^{er} degré, les conseils des maître·sses doivent avoir toute liberté pour construire les structures qu'ils jugent adaptées à la situation de leur école (PDMQDC, classes multi-âges...), les moyens de dédoublement doivent être mis à disposition de l'équipe sur tous les niveaux. La FSU demande le retour du dispositif PDMQDC qui a été abandonné en 2019 sans même avoir été évalué. La co-intervention forcée, notamment dans le 1^{er} degré dans le cadre des dédoublements sans moyens supplémentaires, n'est pas acceptable.

En collège, il est également nécessaire que les effectifs de classe soient drastiquement réduits. Des temps fléchés dans la grille nationale horaire du collège et du lycée doivent être financés pour permettre le travail en dédoublement dans chaque discipline. La FSU doit continuer le combat pour une réduction des effectifs par classe à tous les niveaux.

Les temps de remédiation doivent se dérouler sur le temps de classe, avec un·e enseignant·e expert·e dans la discipline, sur son temps de service. La FSU revendique la suppression des dispositifs tels que : Devoirs faits, APC, SRAN...

III.3.4 Orientation – info métiers

Corpus : Clermont-Ferrand, Metz III-3-4, Poitiers Zoom Orientation.

La découverte des métiers et les compétences à s'orienter imposent, sans tenir compte des inégalités sociales, de genre et de territoire, une conception discriminante de l'orientation dans laquelle certains élèves devraient apprendre à faire des choix « raisonnables ». Le recours aux plates-formes numériques et à l'IA basées sur le plus probable, ne peut remplacer un accompagnement qualifié par les PsyEN, qui doivent être recruté-es en nombre suffisant. Les enseignant-es et CPE ne doivent pas se substituer aux PSY-EN. Des postes doivent être créés massivement afin de permettre la présence régulière d'un Psy-En dans chaque établissement. Les fusions de CIO doivent cesser et les centres réouverts afin de rapprocher le service public d'orientation des usagers·ères.

La FSU refuse que les indicateurs de réussite aux examens ou d'insertion professionnelle soient dévoyés au service d'une orientation subie, ne profitant qu'aux besoins d'emploi locaux. De même, les sanctions prononcées à l'égard des élèves durant leur scolarité ne doivent pas interférer dans leurs possibilités d'affectation.

Par ailleurs, la FSU dénonce la mise en place de cette « découverte des métiers » dès la cinquième au collège. Celle-ci enferme les élèves des milieux populaires dans un rapport utilitariste au savoir comme l'ont montré de nombreuses études.

L'ouverture au “monde économique” au collège ne doit pas promouvoir l'apprentissage aux dépens de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Au lieu de favoriser l'entrée des CFA privés venant vendre l'apprentissage aux élèves de collège, la priorité doit être donnée à l'information sur les formations sous statut scolaire dans la communication institutionnelle en direction des élèves. La loi de 2018 a confié aux régions des compétences sur l'information des élèves. Le bilan en est très négatif (plus de guides papier, organisation d'événements coûteux et favorisant le privé, création d'agences régionales, interventions des branches professionnelles dans les EPLE). Les régions demandent aujourd'hui la totalité des compétences sur l'orientation scolaire, soutenues par le MENJ qui organise un simulacre de concertation. La FSU s'opposera fermement à cette nouvelle décentralisation et à tout transfert de PsyEN et DCIO vers les régions.

III.3.5 Le collège et la SEGPA dans le collège

La FSU s'oppose à la perte d'une heure d'enseignement en Sixième (25 au lieu de 26 heures), et notamment en SEGPA, pour financer la réforme du Choc des savoirs. La FSU demande le rétablissement de l'heure de Technologie supprimée.

La SEGPA est une structure de l'adaptation scolaire qui doit maintenir ses moyens pour accueillir les élèves en grandes difficultés scolaires et en garantissant les moyens notamment avec des effectifs de classe limités à 16 élèves. La SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves relevant d'autres structures spécialisées ou à problèmes de comportement. La FSU s'oppose aux classes contenant plusieurs niveaux ainsi qu'aux tentatives de suppressions des classes de 6e SEGPA et à la récupération des enseignant-es spécialisé-es pour la réforme du « choc des savoirs ». La FSU s'oppose également à la suppression d'heures qui permettent le dédoublement des classes en ateliers professionnels. Outre le risque sécuritaire (lié à l'utilisation d'outils) que représente la gestion d'un grand groupe dans ces ateliers, cette réduction d'heures pratiques nuit à l'essence même de ce dispositif. Dans le respect de la circulaire de 2015, les SEGPA doivent poursuivre leur engagement pour une meilleure intégration des élèves en grandes difficultés au sein des collèges et vers les lycées professionnels, notamment en construisant des apprentissages communs quand cela est possible et pertinent. La FSU s'oppose à faire de la SEGPA une structure de remplacement face au manque de places en ULIS ou en ESMS.

III.3.6 Liaison inter niveaux

Les liaisons entre niveaux, en particulier GS/CP, CM2-Sixième et troisième seconde, sont importantes. Mais sur le terrain, les difficultés du travail inter-degrés complexifiées par la pluralité des écoles et le pilotage fréquent des programmations par le second degré interrogent la place de la Sixième dans le cycle 3. En l'état, les Conseils École-Collège fonctionnent mal car s'y déploient les injonctions de l'institution. La FSU demande que ces conseils ne soient pas imposés aux enseignant-es mais soient à la main des équipes et hors des injonctions hiérarchiques, dans le respect des missions de chacun-e. Ils doivent être accompagnés de concertations spécifiques organisées pendant le temps de service pour assurer le suivi des élèves et la mise en œuvre de projets inter-niveaux à l'initiative des collègues. En aucun cas, la place de la sixième dans le cycle 3 ne doit permettre d'imposer des structures école-collège. La FSU s'oppose à la prépa-Seconde, classe de relégation qui achèverait de désorganiser les lycées et empêcherait des dizaines de milliers d'élèves ayant échoué au DNB d'accéder au baccalauréat. La FSU demande des moyens supplémentaires pour des modules, des cours en effectif réduit (dédouplements) pour aider les élèves de Seconde dès leur entrée au lycée, et ceux de Bac pro en BTS.

III.3.7 Le(s) Lycée(s) ?

Les enseignements technologiques et professionnels jouent un rôle majeur dans la démocratisation et la poursuite d'études. Ils doivent avoir les moyens de répondre aux fortes attentes sociales. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans que porte la FSU, s'articule avec une formation initiale sous statut scolaire en lycée général, technologique et professionnel après la classe de Troisième. Des séries et des filières renouvelées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des démarches pédagogiques adaptées et des programmes entièrement repensés. Dans cette perspective, les classes de Seconde, qu'elles soient professionnelle ou générale et technologique, doivent se concevoir comme les plus communes possible à l'ensemble des élèves, tout en gardant leurs spécificités. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre les différentes formations du lycée.

III.3.8 La voie professionnelle (LP et EREA)

Après la transformation Blanquer qui a spolié les élèves d'heures de cours, ce sont, avec cette nouvelle réforme, 170 autres heures qui disparaissent sur les 3 ans de formation au BAC Pro dont 71h d'enseignement professionnel. Le parcours différencié en Terminale, source d'inéquité entre candidat-es à un même examen, et les divers dispositifs, comme Ambition emploi ou le dispositif « Tous droits ouverts », assignent aux LP comme mission principale l'insertion professionnelle avec ou sans qualification. Ces modifications génèrent davantage d'inégalités entre les jeunes dans l'objectif de les trier. Cette réforme pèsera sur les élèves en plus grande difficulté, notamment en les envoyant sur le marché du travail sans diplôme et sans une formation complète.

La FSU exige l'abandon de cette nouvelle réforme et le retour à une formation professionnelle initiale complète et émancipatrice, permettant à tous·tes les jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification validé par un diplôme national et la possibilité d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

III.3.9 Apprentissage : changement de paradigme

La loi « Avenir professionnel » et la politique de soutien financier du gouvernement, ont conduit à un développement fulgurant de CFA privés et du nombre d'apprenti·es. Certaines formations post-bac (BTS) sont particulièrement exposées à ce développement du privé hors-contrat. Plus de 10 milliards d'euros de fonds publics sont injectés chaque année dans ce système qui favorise un développement de l'apprentissage privé calqué sur les seuls besoins des employeurs. Le rapport de l'inspection générale sur « la qualité de la formation professionnelle » confirme que seulement 0,3 % des CFA sont contrôlés. La FSU rappelle son exigence de l'arrêt immédiat des aides publiques à l'embauche d'apprenti·es et elle exige un retour à la régulation et au contrôle de l'apprentissage. Celui-ci doit être assuré par les ministères certificateurs et des moyens conséquents doivent y être alloués. L'obtention obligatoire du DNB pour entrer en Seconde risque de faire sortir jusqu'à 20 % d'élèves hors des formations sous statut scolaire à l'issue de la « prépa-Seconde ». La FSU s'oppose à ces deux mesures du « Choc des savoirs ».

III.3.9 bis Les stages et la formation en entreprise

La FSU demande la suppression des séquences d'observation obligatoires en milieu professionnel, en Troisième hormis pour les classes de 3ème prépa métiers et en Seconde parce qu'elles sont source d'inégalités. Imposé dans la précipitation, le stage d'observation en Seconde achève de désorganiser un lycée déjà profondément malmené par les réformes Blanquer et engorge les lieux de stage au détriment des élèves en LP.

Avec le SNU et les séjours à l'étranger comme seules alternatives, toutes les conditions sont réunies pour creuser les inégalités sociales pourtant déjà si importantes. Pour la FSU, en lycée et dans le supérieur, les stages et la formation en entreprises ne doivent pas se substituer aux enseignements au sein des établissements scolaires et du supérieur. Ces périodes doivent être limitées dans le parcours de formation des jeunes et leurs contenus doivent rester à la main des enseignant·es (suivi, contenu et évaluation).

III.3.10 Le supérieur et le post bac des lycées

Pour permettre d'accueillir tous·tes les bachelier·ères dans la formation de leur choix et dans des conditions dignes, il est impératif de donner les moyens humains et financiers suffisants à l'ensemble de l'enseignement supérieur public dans une dynamique de convergence par le haut de la dépense moyenne par étudiant.

Toutes les formations supérieures publiques doivent être valorisées et développées, pour favoriser l'accès au post-bac à toutes et tous, et pour faire face au privé payant et cher.

Depuis de nombreuses années, la mise en place de quotas de bachelier·es professionnel·les en STS a facilité leur accès à ces formations. En revanche, les moyens permettant d'arriver à la réussite au diplôme n'ont pas été mis en œuvre aboutissant à des abandons en cours de formation. En BTS, depuis 2015, l'apprentissage a explosé avec une multiplication par 3 des effectifs, au profit des CFA privés hors contrat.

En BUT, la structuration de la formation en unités d'enseignement par compétences a diminué les possibilités de passerelles entre formations. Notamment, l'accès des titulaires du BTS en 3e année de BUT s'est réduit. La FSU s'oppose à ce que les certificats de spécialisation deviennent la voie prépondérante de poursuite d'études pour les bachelier·ères professionnel·les, au détriment des BTS. Ils doivent rester complémentaires à la formation, et non s'y substituer puisque, contrairement au BTS, ils n'élèvent pas le niveau de qualification.

III.3.11 Réforme des formations des métiers de la santé

Paragraphe complémentaire aux mandats de de Metz.

La réforme de l'accès aux études de santé (rentrée 2020) avait pour objectif d'augmenter la réussite des étudiant·es pour combler les déserts médicaux. Les objectifs sont loin d'être atteints et l'accès aux formations médicales est toujours aussi sélectif socialement. Si le numerus apertus a permis d'augmenter le nombre d'admis·es en 2^e année, le système PASS/LAS apparaît complexe et source de disparités (nombre de places attribué entre les deux parcours, modalités d'accès en 2^e année). Pour une réelle démocratisation de l'accès aux formations médicales, la FSU demande le renforcement du pilotage national de la réforme (référentiel commun, modalités des épreuves...) ; le développement de passerelles depuis les licences au-delà des LAS ; une approche territoriale des capacités d'accueil et un financement pérenne.

III.3.11bis Réforme des métiers du travail social

La FSU rappelle que la diversité des formations en travail social est source d'une richesse de savoirs et de réflexions indispensable pour répondre aux défis posés par des situations sociales, socio-éducatives, médico-sociales individuelles/collectives de plus en plus complexes. La FSU s'oppose à toute volonté de réingénierie des diplômes d'État du travail social visant à tendre vers un diplôme d'État unique de travail social où le tronc commun serait l'essentiel du temps de formation. Cette volonté politique, à défaut de vouloir développer les

moyens pour rendre de nouveau attractives les formations actuelles, va participer à déqualifier et démanteler davantage le secteur déjà dans une situation critique.

La formation Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) assistance sociale proposée par Parcoursup entretient la confusion sur le métier d'Assistant-e de Service Social. La FSU rappelle et défend le Diplôme d'Etat d'Assistant-e de Service Social (DEASS) qui reste le seul diplôme réglementé et indispensable pour exercer la fonction. La FSU réitère son mandat pour que le DEASS se voit reconnaître la collation du grade Master.

III.3.12 Accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup/MonMaster

La FSU revendique le retour à un baccalauréat conçu comme premier grade universitaire, garant de l'accès à l'enseignement supérieur, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes dans toutes les disciplines. Les épreuves du baccalauréat doivent être conçues en lien avec les contenus et les méthodes enseignés en classe. Tout-e bachelier-ère doit pouvoir s'inscrire dans la formation de licence de son choix sans restriction dans le choix des enseignements.

Pour cela, il faut mettre fin à la limitation des capacités d'accueil dans les filières d'enseignement supérieur, et attribuer les moyens nécessaires dans toutes les filières pour accueillir tous / toutes les jeunes qui le demandent. De même, l'obtention d'un diplôme de Licence doit permettre à chaque étudiant-e diplômé-e de s'inscrire, de droit, dans le parcours de Master de son choix auquel sa licence l'a préparé. La FSU exige l'abrogation de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et de sa déclinaison pour l'affectation dans le supérieur Parcoursup. Pour cela, la FSU mènera une réflexion fédérale pour se donner les moyens de combattre parcourcup, notamment les discriminations produites par la procédure. Elle doit s'appuyer sur les bilans et travaux des syndicats nationaux pour unir, dans un travail commun, les forces syndicales, les forces politiques et des collectifs, comme "nos services publics" afin de rendre visibles les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur auprès des acteurs et actrices de l'éducation et des usagers-ères

Les plateformes d'accès à l'enseignement supérieur et aux formations de Master doivent être remplacées par des outils d'information et d'inscription administrative en proscrivant toute marchandisation des données personnelles des étudiant-es. Pour les formations sélectives, ces outils peuvent intégrer une procédure de classement des candidat-es à partir des vœux hiérarchisés qu'elles et eux ont renseignés.

III.3.13 Droit à la formation tout au long de la vie

Corpus Clermont-Ferrand.

III.3.14 Éducation populaire, sport

La FSU revendique un accès pour tous-tes à des pratiques sportives et éducatives de qualité, avec des structures en nombre suffisant et de qualité sur tous les territoires, avec une visée émancipatrice. La FSU défend la reconnaissance des métiers de l'éducation populaire comme partie prenante d'une action éducative émancipatrice en tant que service public. La FSU s'oppose aux politiques consistant en l'organisation d'un marché pour les associations, en placement de jeunes, ou en promotion de tel ou tel dispositif sportif ou socio-culturel via des agences. Elle s'oppose à la mise en place de dispositifs visant la concurrence avec l'Éducation nationale tels que les « 2 heures de sports » et les « activités physiques quotidiennes » (APQ). En revanche, la FSU milite pour que les différents acteurs (usagers-ères, associations, collectivités, ...) soient accompagnés, de façon pérenne, par des personnels techniques et pédagogiques du champ du sport et de l'éducation populaire, en interaction sur les territoires, dans le prolongement de l'École mais sans confusion avec celle-ci. Elle milite également pour le maintien des fédérations de service public du sport que sont l'USEP et l'UNSS et la défense de leurs moyens. En attendant la suppression du SNU, la FSU s'oppose à son financement par le budget (programme) Sport Jeunesse Vie Associative, et à sa mise en œuvre confiée aux services Jeunesse et Sports des rectorats et DSDEN ainsi qu'à l'organisation par les services Jeunesse et Sports des séjours de lycéens pendant le temps scolaire (cf. dispositif « classes engagées »).

III.4 L'école dans son environnement

III.4.1 Rythmes éducatifs et scolaires

Corpus Le Mans I-c et III-c, et Clermont-Ferrand III-4-1

Comme plusieurs de ses syndicats nationaux, la FSU est membre de la confédération JPA (Jeunesse au Plein Air) et soutient la revendication du droit pour chaque enfant, chaque jeune de pouvoir partir en vacances collectives. De même, les possibilités de partir en classes de découvertes sont à soutenir et développer.

III.4.2 Climat scolaire

Le climat scolaire résulte d'une interaction complexe entre personnels et usagers-ères et leur capacité à installer ensemble une cohérence éducative qui permet une sécurisation psychologique des élèves. Cela englobe des facteurs liés aux conditions matérielles (bâti scolaire, mobilier, matériels pédagogique et informatique, etc.), à l'organisation pédagogique et éducative, aux espaces de dialogue et de concertation. Pour garantir la sérénité, il est essentiel d'écouter les préoccupations des personnels, les soutenir, améliorer les

conditions de travail et renforcer les équipes. Améliorer le bien-être des élèves et des personnels nécessite des moyens humains, davantage de mixité sociale et scolaire, et la réduction des effectifs pour un meilleur suivi pédagogique et éducatif. Et pour cela, les différents échelons hiérarchiques ont évidemment leur rôle à jouer. La FSU dénonce les pressions sur les équipes et l'instrumentalisation managériale et autoritaire qui est faite du climat scolaire par les ministères et l'instrumentalisation médiatique qu'il déploie en ne choisissant que le seul prisme du harcèlement. La FSU porte une vision ambitieuse du climat scolaire : offrir à chacun·e le cadre scolaire permettant de construire son autonomie intellectuelle, sociale, personnelle pour être pleinement acteur et actrice d'une société démocratique. Cette vision ambitieuse nécessite des moyens, notamment des équipes pluridisciplinaires et pluri-professionnelles complètes, pour lesquelles les qualifications et les métiers sont respectés. Cela passe, dans le secondaire, par des moyens vie scolaire à la hauteur des besoins. Le bâti scolaire et l'aménagement des espaces verts participe du climat scolaire. Les écoles, collèges et lycées doivent être conçus dans leur ensemble comme des lieux de vie à même de permettre le bien-être et l'épanouissement des élèves et des personnels, et de prendre en compte les enjeux sanitaires, de sécurité, environnementaux et éducatifs qui se croisent. Un bâti scolaire repensé, intégrant l'utilisation égalitaire des espaces entre filles et garçons, peut permettre de lutter plus efficacement contre le harcèlement et favoriser l'égalité fille-garçon.

L'état du bâti scolaire est un enjeu essentiel d'équité. Les grandes disparités entre établissements et académies sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la sécurité des personnels et des élèves, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes et la qualité de vie au travail ne sont pas acceptables. Les chantiers sont nombreux, des investissements massifs sont indispensables et ne doivent pas renvoyer aux seules capacités financières inégales des collectivités. La FSU exige la mise en chantier d'un plan ambitieux de rénovation du bâti scolaire auquel les représentant·es des personnels et des usagers·ères à tous les échelons, doivent être associés.

La FSU demande que toute construction d'établissement scolaire comprenne la construction d'installations sportives adaptées à la pratique de l'EPS, conformes aux exigences du guide ministériel concernant les équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires.

La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid (températures minimales et maximales dans les écoles et établissements scolaires).

III.4.3 Les associations et le mentorat

Pour la FSU, concernant le mentorat, l'accompagnement des élèves doit se faire par les personnels des établissements. Il ne doit pas être externalisé en dehors du cours et encore moins transféré à une tierce personne. Si des formes de tutorat peuvent être bénéfiques pour certains élèves, la gestion de la difficulté scolaire doit se faire au maximum au sein du groupe classe, et ceux-ci doivent être strictement encadrés par l'équipe éducative et ne doivent pas faire appel à des intervenants extérieurs.

La FSU s'oppose aux dispositifs nationaux comme les « Cordées de la réussite », « un jeune un mentor » et P-TECH qui se généralisent rapidement et qui font entrer encore plus de « professionnels » du monde de l'entreprise dans les établissements pour externaliser une partie de l'accompagnement voire de la formation des élèves. Ces tentatives motivées au nom de « l'égalité des chances » profitent de la carence organisée du service public notamment dans les QPV et dans l'Éducation Prioritaire pour s'insérer dans le tissu scolaire et faire infuser l'idéologie de marché. Dans le même sens, la FSU s'oppose à l'entrisme de certaines associations telles « énergie jeunes », dont les valeurs sont celles de l'individualisme et de l'entrepreneuriat.

III.4.4 Rôle des parents, relations école/familles

Corpus Le Mans IV-h ; Poitiers II-b-7 ; Clermont-Ferrand, III-4-4.

La qualité des relations entre l'École et les familles est un facteur déterminant dans la réussite scolaire. Or, sous couvert de simplification, la dématérialisation de la communication et des démarches entre les parents et l'École ne cesse de prendre de l'ampleur. Au détriment d'une nécessaire hiérarchisation de l'information et des moyens donnés aux échanges directs, elle affecte toutes les relations parents-personnels et pénalise gravement les familles socialement défavorisées, celles subissant la fracture numérique ou ne maîtrisant pas suffisamment le français, entraînant une déshumanisation des relations entre les familles et les différents niveaux de l'Éducation nationale. L'effet désinhibiteur des écrans a entraîné une augmentation des tensions entre les familles et les personnels. Chaque dérive doit être traitée et les personnels doivent pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle de droit lorsque c'est nécessaire. La multiplication des messageries augmente de façon significative la charge de travail et la charge mentale des personnels. Le droit à la déconnexion doit être reconnu, institutionnalisé et appliqué pour chacun·e.

Les personnels sont de plus en plus incités à signaler systématiquement les incidents via l'application « fait établissement », parfois au détriment d'un dialogue préalable avec les familles. La FSU réaffirme la place du

dialogue dans la résolution des difficultés qui peuvent être rencontrées. A chaque fois que nécessaire, les équipes doivent bénéficier du soutien de la hiérarchie.

S'il est important de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, la FSU rappelle que chacun·e doit respecter le rôle de l'autre. L'institution doit protéger ses agent·es de toute pression et ingérence dans leur travail, en particulier face aux collectifs liés à l'extrême droite, tels que « Parents vigilants » et face à toute remise en cause de la part de complotistes, intégristes ou fondamentalistes religieux des contenus enseignés ou de l'exercice de son métier dans le cadre légal. Mais dans leur grande majorité, les parents d'élèves et les associations soutiennent notre projet d'une École démocratisante, et se sont engagés, nombreux, dans la lutte contre le « Choc des savoirs ». La FSU continuera d'œuvrer au renforcement de ce partenariat particulièrement nécessaire, avec les parents d'élèves et les associations dans ce contexte d'attaques contre les services publics.

III.5 Place du privé

III.5.1 Offensive de l'enseignement privé (contrat et hors contrat)

La FSU lutte pour en finir avec le dualisme scolaire avec en perspective la nationalisation des établissements privés sous contrat. La FSU s'oppose à ce que des fonds publics financent le secteur privé. L'argent public doit aller exclusivement à l'école publique. De même, l'opérateur public AEFE doit cesser d'organiser sa propre concurrence par un détournement des moyens humains et financiers de l'État en faveur des investisseurs privés.

Dans l'immédiat, la transparence sur les financements et dotations du privé doit être faite par le gouvernement et les collectivités territoriales. Les contrôles et sanctions, y compris les dénonciations du contrat, doivent être renforcées. La FSU demande qu'aucune formation, option ne puisse être proposée sur un secteur uniquement par un établissement privé. La FSU rappelle son opposition aux lois Falloux et Debré. Elle dénonce les manœuvres des collectivités territoriales et des établissements privés pour octroyer des subventions au-delà des critères légaux. La totalité des financements publics doivent être soumis à l'opportunité de la formation restreinte des CAEN. La FSU demande que les compétences des formations restreintes des CAEN soient élargies, notamment sur le contrôle des financements et dotations du privé.

Le gouvernement ne cesse d'augmenter son financement : école obligatoire à 3 ans, ouverture des CLA (Contrat Local d'Accompagnement) et des TER (Territoire Educatif Rural) aux établissements privés, financement de la scolarisation d'élèves du public dans le privé faute de place, aides aux devoirs de types acadomia. La FSU dénonce la signature d'un protocole « mixité sociale » engageant l'État à accentuer auprès des familles populaires la publicité pour le privé catholique sous contrat (plus encore qu'avec les plateformes TSO en Troisième et Parcoursup) et à inciter les collectivités territoriales à davantage le financer (cantine, transport, bâti, etc.) Elle s'oppose à tout partenariat ou convention entre un CFA privé et un EPLE. La FSU dénonce l'existence d'écoles privées hors contrat ne respectant pas les valeurs républicaines et demande leur fermeture. Elle dénonce les écoles de production, établissements privés hors contrat, qui prétendent à des financements publics sous prétexte de pédagogie innovante, mais qui exploitent le travail gratuit produit par des jeunes au détriment de leur formation. Ces écoles créent une concurrence déloyale avec la formation initiale sous statut scolaire.

La FSU demande que les fonds publics soient exclusivement dédiés à l'enseignement et à la formation publics. Dans l'enseignement supérieur, les financements publics de l'apprentissage qui permettent le développement sans précédent de l'enseignement privé doivent cesser et les CFA doivent à nouveau être soumis à un contrôle de l'Etat. Les formations privées doivent être exclues des plateformes de présentation des formations du supérieur. L'Education nationale doit arrêter d'en faire la promotion.

La FSU dénonce l'introduction de l'enseignement supérieur privé au sein du CNESERAAV dans le projet de loi d'orientation agricole en cours de préparation

III.5.2 Privé sous contrat et contrôle, lutte contre l'endoctrinement et instruction en famille (IEF)

Pour la FSU, un système éducatif de qualité est la clé de l'insertion dans la société et de l'émancipation de la jeunesse. L'École publique doit avoir les moyens matériels et humains d'assurer partout et pour toutes et tous un haut niveau d'éducation et de formation. Début 2024, la FSU a uni autour d'elle 26 organisations, dans une tribune en défense de l'école publique laïque, ce cadre pourrait faciliter des convergences et une campagne plus larges. Le récent rapport Vannier/Weisser qui dénonce l'opacité des fonds alloués à l'école privée et l'insuffisance des contrôles est un point d'appui pour réaffirmer notre exigence d'argent public pour l'école publique. Dans l'immédiat, la FSU exige des contrôles réguliers sur le financement, ainsi que sur les contenus des enseignements et des méthodes éducatives dans les établissements privés et dans l'IEF.

III.5.3 Privatisation de la formation professionnelle

Corpus Clermont-Ferrand III-5-3.

III.5.4 Valorisation économique et transfert de la recherche

Corpus Clermont-Ferrand III-5-4.

III.5.5 Crédit Impôt Recherche

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif très coûteux et inefficace, avec 7,6 milliards d'euros inscrits dans le projet de loi de finances 2024. Avec un effet d'entraînement inexistant et une dépense privée de recherche et développement (R&D) qui stagne, très éloignée de l'objectif des 2% du produit intérieur brut, le CIR n'a pas empêché le déficit d'innovation et la chute de la production industrielle en France. Il joue le rôle d'une subvention déguisée aux entreprises, sous-couvert d'aide à la R&D. La FSU demande sa suppression et le redéploiement des fonds vers les établissements publics. Elle demande aussi que les aides publiques à la R&D privée soient conditionnées à la stratégie et aux priorités de l'État ainsi qu'au recrutement de chercheur·ses diplômé·es du doctorat pour inciter les entreprises et la société à s'ouvrir aux démarches et cultures scientifiques qui font cruellement défaut en France.

III.5.6 Financement de la recherche publique

Depuis vingt ans, le financement de la recherche publique par appels à projet a bouleversé les pratiques de recherche. Ces appels orientent les activités scientifiques vers des objectifs à court terme, favorisant une application rapide, notamment économique. Cela peut réduire la prise de risque, l'originalité et le caractère fondamental de la recherche. Les nombreuses tâches administratives liées aux appels à projets réduisent le temps de recherche, surchargent et fragmentent l'emploi du temps des chercheur·es et des enseignant·es-chercheur·es, et créent un sentiment de perte de temps. La FSU demande la suppression de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et un rééquilibrage du financement en faveur des dotations de base, suffisantes pour couvrir entièrement les programmes de recherche de tous les laboratoires.

III.5.7 Numérique, Ed tech, partenariats public-privé, numérique pédagogique

Les ministères et les collectivités consacrent des efforts financiers conséquents au numérique éducatif avec de grandes disparités territoriales, dont la pertinence pédagogique n'est pas interrogée. Ces efforts se font directement ou indirectement au détriment d'autres dépenses d'équipement et de fonctionnement nécessaires aux activités d'enseignement. Ils sont trop souvent le résultat d'une conjonction d'intérêts économiques (EdTech) et politiques au service de la marchandisation de l'éducation et hostiles à nos métiers, aux apprentissages émancipateurs ainsi qu'au service public. Les collectivités territoriales doivent consulter les représentants des personnels, notamment au sein des CDEN et CIAEN. Les CA des collèges et des lycées ainsi que les conseils d'école doivent être décisionnaires sur l'installation de tout matériel numérique et logiciel. Les espaces numériques de travail ainsi que les logiciels de vie scolaire doivent être développés par les services publics et non par des prestataires privés, afin de protéger les données personnelles des usagers·ères et pour ne pas investir de l'argent public dans des entreprises privées. Le recours aux logiciels libres sera un moyen d'économies et d'émancipation par rapport aux offres des entreprises privées lucratives. Dans les territoires où la fracture numérique est particulièrement importante, en particulier les territoires ultramarins, la volonté d'imposer un usage massif des outils numériques accroît les inégalités territoriales et sociales.

Partie IV – Les métiers et les missions pour la démocratisation

Introduction

La FSU défend les différents métiers du service public d'Éducation et de recherche avec des missions bien identifiées et toutes au service de l'intérêt général. Les équipes pluriprofessionnelles sont au quotidien une richesse pour répondre aux besoins des élèves et des étudiant·es. La FSU lutte contre le chevauchement des missions, une conséquence des réductions d'emplois et des pénuries de personnels, car elle entraîne déprofessionnalisation et déqualification. La FSU est mobilisée face à l'attaque contre les métiers, qui vise notamment la standardisation progressive du métier enseignant et face aux dégradations des conditions de travail qui engendrent de la souffrance.

Elle s'opposera vigoureusement à tout projet de suppression du statut de fonctionnaire au sein de l'éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

IV.1 Les métiers, les missions

IV.1.1 Personnels concepteurs et conceptrices de leur activité professionnelle, libertés pédagogique, académique et de recherche

Le statut des personnels de l'éducation leur garantit une liberté et une autonomie professionnelle. Les chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur bénéficient de l'indépendance dans le respect des décisions du conseil constitutionnel et conformément à leurs statuts.

Si elles et ils se conforment aux programmes scolaires et aux textes réglementaires qui organisent leurs activités, la mise en œuvre, les choix pédagogiques, l'évaluation etc., sont de la responsabilité des personnels. Ils et elles fondent leurs choix dans l'intérêt des élèves et étudiant-es pour adapter les apprentissages et les rendre accessibles à toutes et tous. La FSU lutte contre toute forme de contrôle des pratiques pédagogiques par les hiérarchies ou par des pairs, notamment par l'imposition de manuels labellisés et par le pilotage par l'évaluation. A ce titre, la FSU revendique l'abandon des évaluations nationales standardisées et des manuels labellisés.

Concernant la recherche, la FSU rappelle l'importance de la liberté dans le choix des thématiques et de la conduite des travaux de recherche, dans le cadre d'une évaluation scientifique par les pairs, démocratique et transparente.

IV.1.2 Travail en équipe pluriprofessionnelle, co-intervention, plus de maîtres, collectifs de travail, collaboration

Le pilotage par les évaluations et les prescriptions des équipes enseignantes et pluriprofessionnelles conduit à mettre en concurrence et à déprofessionnaliser les personnels. Il est urgent de redonner aux collectifs toute leur place dans l'analyse, la conception et l'organisation des actions éducatives et pédagogiques. Il est nécessaire de créer des temps institutionnels de concertation entre professionnels et d'abonder en postes les équipes pluriprofessionnelles (PDMQDC, RASED, enseignant-es spécialisé-es, infirmier-es, CPE, AED, AESH, Assistantes sociales, PsyEN...). Le travail collectif doit être inscrit dans le temps de travail service, à la main des personnels, tout en respectant les missions de chacun-e pour contribuer entre autres à lutter contre les inégalités scolaires et sociales dans le système éducatif. La collaboration, au sein de la classe, du binôme enseignant-e et AESH au service de l'adaptation pédagogique pour la réussite des élèves en situation de handicap, doit être pensée et réfléchie. Un temps spécifique de concertation doit être dédié à sa mise en place. L'ensemble de ces temps de travail peuvent se dérouler hors la présence de la hiérarchie et sans aucune pression hiérarchique.

Les personnels de direction doivent accompagner et soutenir le travail collectif sur l'inclusion et favoriser la formation. Leur rôle ne doit plus être celui de la gestion d'une main d'œuvre précarisée au sein de structures comme celles de PIAL et des PAS.

IV.1.2bis Direction d'école

La loi « Rilhac » et ses décrets d'application accroissent leurs responsabilités et missions. L'évaluation spécifique, en fait un instrument supplémentaire du pilotage. La FSU continue de demander l'abrogation de cette loi qui renforce l'isolement des directeurs-trices. Leurs tâches premières doivent rester centrées sur l'enseignement, l'animation de l'équipe, la coordination des projets, le suivi des élèves et les relations avec les partenaires. Pour cela, ils-elles ont besoin de plus de temps de décharge, à commencer par une journée de décharge hebdomadaire dès la première classe, de personnels sous statut, formés, dédiés à l'aide administrative et au fonctionnement de l'école, d'un réel allègement de leurs tâches administratives, d'une meilleure rémunération, d'un droit à la déconnexion, d'une formation initiale et continue, et du soutien de leur hiérarchie. La FSU demande un temps de décharge supplémentaire dédié au fonctionnement de l'école, attribué à l'école et utilisé par le conseil des maître-ses selon les modalités qu'il choisit. La FSU réaffirme que les conseils des maîtres et des maîtresses, de cycle et d'école, animés par le-la directeur-trice, doivent rester les seules instances de réflexions et de décisions, collégiales, dans les écoles. La FSU rappelle son opposition au statut hiérarchique et à l'autorité fonctionnelle du/de la directeur-trice d'école créée par la loi Rilhac. Ce-tte dernier-e, anime et coordonne la dynamique d'équipe, et doit rester un pair parmi ses collègues pour un bon fonctionnement démocratique de l'école. La FSU revendique la fin de l'évaluation spécifique des directeur-trices d'école hors rendez-vous de carrière.

IV.1.3 Enseignant-es spécialisé-es - Formation des enseignant-es spécialisé-es

Voir corpus.

IV.1.3bis Enseignant-es remplaçant-es

Les remplaçant-es du premier et second degrés doivent cesser d'être une variable d'ajustement. Ils doivent être en nombre suffisant pour que leurs conditions de travail restent satisfaisantes, que leurs zones d'affectation soient respectées, et que le remplacement des personnels soit assuré, ce qui implique des créations de postes dans le cadre d'un et un plan de recrutements pluriannuel. Sous prétexte de continuité du service public d'éducation, le ministère propose comme solution pour améliorer le remplacement dans les écoles : une application numérique, développée par une société privée et la sollicitation de personnels spécialisé-es (RASED, UPE2A...), des directeurs et directrices, des CPC, des retraité-es, des étudiant-es dans le premier degré... La FSU s'oppose au recours à ce type d'application numérique qui déshumanise les relations (utilisation de son téléphone personnel, respect des données...), qui organise une gestion comptable du remplacement, faisant fi de la connaissance du terrain et qui déshumanise les relations. Elle s'oppose également au dévoiement des missions des personnels qu'ils soient spécialisé-es ou non. Pour la FSU, le remplacement est

un acte pédagogique qui ne peut être confié qu'à des collègues titulaires et formé-es, disposant de temps avant l'affectation pour ajuster leurs pratiques pédagogiques à la continuité des apprentissages des élèves, ce que ne sont pas les brigades numériques de remplacement. Elle refuse toute solution ponctuelle (recours à des applications numériques avec surveillance par un AED, RCD financé par le Pacte, TZR numérique etc.) qui n'a d'autre objet que d'occuper les élèves. La FSU dénonce la mise en place des brigades de remplacement en visio : ce dispositif ne prend pas en compte la réalité du métier d'enseignant et ne tire pas de leçons de la période Covid. Enseigner, c'est être dans la classe avec les élèves.

La mise en place de groupes de niveau dans le cadre du « Choc des savoirs » sert parfois de variable d'ajustement à l'absence de remplaçant-e en répartissant les élèves des professeur-es absent-es dans plusieurs autres groupes. Cette situation est inacceptable et doit être combattue.

Le recours aux non titulaires ne saurait être une réponse à la crise du remplacement en ajoutant de la précarité à la dégradation de leurs conditions de travail.

La FSU demande l'abrogation du PACTE et la création de postes ainsi qu'un plan de recrutement pluriannuel.

La FSU conteste toute mise en concurrence entre les personnels titulaires et non-titulaires et rappelle que les postes doivent être pourvus par des titulaires.

IV.1.4 CPE

Faire respecter les avancées de la circulaire de missions, reste une bataille d'actualité. La FSU dénonce le faible accompagnement institutionnel du texte de 2015 qui fait perdurer le hiatus entre métier prescrit par les textes et métier imposé par des chefs d'établissement et IPR. Ces résistances avérées sont inacceptables et doivent cesser. Elles ont des conséquences sur la santé au travail puisqu'elles génèrent des conflits entre chefs d'établissement et CPE. La FSU réaffirme le positionnement des CPE en tant que concepteur-rices de leur métier.

La FSU exige l'abandon des projets de réforme du concours et de la formation initiale des CPE qui entendent acter comme acquises ces dérives managériales.

La FSU demande un poste de CPE par tranche de 250 élèves (au moins deux CPE en éducation prioritaire).

Le nouveau cadre de gestion des AED, outil managérial renforcé, offre la possibilité au/à la chef-fe d'établissement de déléguer son autorité hiérarchique aux CPE dans le cadre de l'évaluation des AED. Cette option qui pose le ou la CPE comme chef-fe de service est contraire aux statuts de 1970. La FSU exige le retrait de cette disposition qui introduit un glissement fonctionnel en faisant des CPE les supérieur-es hiérarchiques direct-es des AED notamment en ce qui concerne l'entretien professionnel conduit par délégation par les CPE. Cela est contraire au décret statutaire des CPE et à la circulaire de mission de 2015 qui a conforté le-la CPE dans son rôle d'animation et d'organisation de la vie scolaire. La FSU doit aussi lutter contre la création de postes partagés de CPE, aucun CPE ne peut assurer efficacement l'ensemble de ses missions sur plusieurs établissements.

IV.1.4bis AED

Le "statut" d'AED introduit en 2003 a augmenté la précarité, fait baisser la rémunération et a augmenté le temps de travail de l'ensemble de ces personnels. Il a également introduit une confusion des missions toujours plus protéiformes et étendues. La FSU demande un recrutement massif d'AED (par les rectorats). Les critères d'attribution des postes doivent être revus "en fonction des besoins" afin d'améliorer le fonctionnement de la vie scolaire, de la restauration, des internats. Les postes doivent être pourvus sur tout le territoire. Chaque AED, quelle que soit la quotité de travail, doit être remplacé-e en cas d'absence. Ils et elles doivent bénéficier des indemnités liées à des affectations spécifiques : REP, REP+, d'un même montant que les autres personnels. Leur emploi du temps doit pouvoir leur permettre de poursuivre des études. La FSU demande un strict respect de leurs missions, une augmentation des salaires (aujourd'hui encore au niveau du SMIC horaire), la fin de l'annualisation du temps de travail imposant des services hebdomadaires de plus de 40 heures, une revalorisation et un accès au CDI après 6 ans d'exercice de la fonction. Parce que la présence d'étudiant-es dans les vies scolaires est importante, il faut rendre plus attractive la fonction d'AED pour les étudiant-es. La FSU réclame aussi un vrai droit à la formation (notamment pour préparer des concours) afin de donner à ces personnels des perspectives sur les métiers de l'éducation et de la Fonction publique.

La FSU revendique le droit pour les AED à une évolution de carrière : recrutement académique, grille indiciaire progressive prenant en compte l'ancienneté totale (avec les années en CDD), mobilité académique, gérée par les rectorats, en fonction d'un barème, droit à l'accès à des emplois publics par concours réservés, VAE, etc.

Le travail étudiant est un facteur important d'inégalité sociale, la FSU renouvelle sa revendication d'une allocation d'autonomie étudiante, condition nécessaire à la réelle démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Les SN de la FSU concernés se concerteront pour chercher ensemble les voies d'une amélioration de la situation des AED pour une réelle sortie de la précarité.

IV.1.4ter ATSEM

Le rôle éducatif des ATSEM, membres à part entière de la communauté éducative, auprès des élèves des écoles maternelles doit être pleinement reconnu. Cela passe par le recrutement en nombre suffisant et l'affectation de personnels qualifiés, du cadre d'emplois d'ATSEM. Il faut en finir avec les affectations d'agent-es « faisant fonction », former les dernier·ères d'entre elles et eux et les titulariser en tant qu'ATSEM. La FSU réaffirme la nécessité d'un service public de la petite enfance. Il faut affecter un·e ATSEM à chaque classe de maternelle, à temps plein et de façon pérenne. Chaque ATSEM doit être remplacé·e en cas d'absence dès la première journée et les déplacements géographiques pour des raisons managériales doivent cesser. Des temps de concertation et de formation communs des équipes éducatives dans leur ensemble (enseignant-es, animateur·ices, ATSEM...) doivent être intégrés au temps de travail. Les ATSEM doivent aussi se voir proposer une formation sur les langues parlées dans les classes, la prise en compte du handicap, etc. La FSU refuse que les ATSEM soient utilisées comme agent-es d'entretien ou pour remplacer en pré et post scolaire. L'ATSEM joue un rôle important lors du temps de restauration pour l'apprentissage du goût, elle doit bénéficier à ce titre de la gratuité des repas. Pourtant titulaires du CAP petite enfance ou du CAP AEPE (Accompagnant Educatif de la Petite Enfance), les ATSEM n'ont pas obtenu le reclassement en catégorie B consécutif à la transposition du Ségur de la santé, contrairement à d'autres cadres d'emplois nécessitant la même qualification. Ce reclassement doit être effectué ainsi que la refonte du cadre d'emploi avec un développement de carrière et des grilles de salaire revalorisées en conséquence. La FSU exige le reclassement de ces personnels en catégorie B.

IV.1.4 quater - Personnels d'animation

En raison de manque de considération portée par les employeurs au secteur de l'animation, la majorité des agent-es sont vacataires ou contractuels, et rarement titulaires des diplômes qualifiants. La filière « animation » ne comporte pas de cadre d'emploi de catégorie A. La FSU revendique la révision des grilles et la création d'un cadre d'emploi de catégorie A-type. De plus, bien qu'essentiels à leurs missions, les temps de réunion et de préparation ne sont souvent pas pris en compte dans leur temps de travail. La FSU revendique la reconnaissance du temps de préparation réglementaire prévu et la prise en compte des temps de réunion et de préparation dans le temps de travail effectif. Pour mettre fin à la précarité de ces métiers et élever le niveau de qualification, la FSU revendique un plan massif de stagiairisation, à temps plein, des adjoint-es d'animation vacataires ayant un an de service continu et régulier, que les diplômes professionnels soient pris en charge par les employeurs pour les agent-es recruté·es et que les plans de formation sur les métiers liés à l'enfance et à la jeunesse à l'attention des professionnel·les de la filière animation soient mis en place obligatoirement, de façon à permettre aux agent-es un déroulé de carrière facilité.

IV.1.5 AESH

En plus de la perte de sens des missions, la transformation des PIAL en PAS (Pôle d'appui à la Scolarité) aggravera les pratiques managériales qui pèsent sur l'activité des AESH. La FSU demande la suppression des PAS et PIAL.

Le PAS contribue par son organisation à gérer le manque de moyens, de structures et de dispositifs pour les élèves. La logique d'une réponse de « premier niveau » laisserait aux chefs d'établissement et aux coordonnateur·trices de PAS la possibilité de contourner ou d'ignorer les notifications de la MDPH mais aussi d'affecter une AESH auprès d'élèves sans notification, tout cela sans aucun cadre de fonctionnement, ce qui laisse craindre d'importantes disparités. Les AESH ne doivent pas subir les effets de la mutualisation, au service d'une logique comptable. Les AESH doivent bénéficier de formations propres et de formations partagées avec d'autres personnels.

Le métier d'accompagnant·e doit être défini selon un référentiel métier. Il doit être respecté en évitant la multiplication des élèves accompagné·es qui ne cesse d'augmenter sur plusieurs niveaux et de handicaps différents, en évitant l'éparpillement de leurs missions sur plusieurs établissements et en refusant les affectations dans les établissements privés.

La FSU s'oppose par ailleurs à l'intervention d'AESH privées dans les établissements publics recruté·es en dehors de l'EN, ainsi qu'à l'intervention des agent-es publics·ques dans les établissements privés. Il est urgent d'inscrire les AESH dans la communauté éducative et de créer un corps de fonctionnaires d'AESH de catégorie B avec une formation initiale et continue pertinente, et de revaloriser leur salaire. La FSU revendique une augmentation du budget à la hauteur des besoins, pour couvrir l'ensemble des notifications.

Des temps de concertation et de formation communs enseignant-es / AESH doivent être intégrés au temps de travail.

Par ailleurs, il est indispensable de créer un pôle de remplacement AESH.

La FSU exige la rétroactivité, depuis 2015, des primes REP et REP+ versées aux AESH, sur les mêmes montants que les autres personnels de ces établissements.

IV.1.5bis Personnels administratifs et techniques (ITRF) des EPLE et des services

Les personnels administratifs et techniques (ITRF) des EPLE et des services contribuent au quotidien à préparer, organiser, rendre possible l'acte d'enseignement au plus près des élèves. Cependant les politiques menées - suppressions de postes, contractualisation des moyens, mise en place de services mutualisés, regroupements comptables, mise en place de progiciels inadaptés dégradent les conditions d'exercice. Par exemple, le déploiement de la nouvelle application de gestion des EPLE Op@le est catastrophique. L'outil, à l'ergonomie désastreuse, est inachevé et met les services de gestion et de comptabilité en grande difficulté, menaçant le fonctionnement même des établissements. La FSU demande à ce que le ministère implante tous les moyens nécessaires pour rétablir des conditions de travail dignes, et cela doit s'appliquer à toutes les mises en place de nouveaux progiciels.

Certaines réformes pédagogiques, comme la réforme du baccalauréat pour les personnels de laboratoires et les administratifs des EPLE impactent fortement les conditions de travail. Les politiques ministérielle, régionale et départementale, vident, au fil du temps, de leur sens les missions des personnels dont la plus récente : la loi 3DS « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification ». La FSU s'oppose à toute sous-traitance ou privatisation des services administratifs.

Les missions de promotion de la santé doivent rester une compétence de l'Etat. La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation. Elle s'oppose résolument à l'article 41 (ex 32), qui instaure une autorité fonctionnelle de la collectivité territoriale de rattachement sur le secrétaire général d'EPLE. Cette mesure risque de déstabiliser gravement le fonctionnement des équipes de direction des établissements et, dans le même temps, de dégrader fortement les conditions de travail des secrétaires généraux et de leurs équipes.

Pour les personnels de laboratoire en EPLE, la réforme des lycées a eu un impact important sur les sciences en termes de volumes horaires et de choix de parcours scientifiques des élèves, modifiant fortement les effectifs de postes en sciences. La baisse drastique des volumes horaires a des conséquences sur les emplois implantés et sur les conditions d'affectation de cette catégorie de personnels qui concourent directement aux missions d'enseignement, avec un empêchement d'exercer leurs missions correctement notamment en termes de sécurité.

Adjoint-es techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)

Les ATTEE sont membres de la communauté éducative. En tant qu'adultes au contact des élèves, ils remplissent de fait un rôle éducatif non substituable par le privé. Pourtant, les sous-effectifs croissants et la privatisation des missions sont autant de freins à l'investissement des agent-es dans la vie des établissements. La double autorité partagée entre le-la chef-fe de l'établissement et la collectivité employeuse vient encore compliquer au quotidien le travail des agent-es.

La FSU revendique des recrutements statutaires à la hauteur des besoins, un plan massif de titularisation et des lignes hiérarchiques claires.

IV.1.6 Encadrement

La FSU s'oppose à la création de "services de l'inspection pédagogique" au sein des rectorats, dirigés par un « chef de service de l'inspection ». Elle reste attachée à la collégialité du travail des corps d'inspection, ainsi qu'à la nécessaire indépendance des avis qu'ils expriment. Pour maintenir le fonctionnement collégial et équilibré des équipes de direction, la FSU exige le retour à la seule autorité fonctionnelle des chef-fes d'établissement sur les chef-fes d'établissement adjoint-es. De ce fait, l'évaluation des adjoint-es devrait être menée par le ou la DASEN, en tant que supérieur hiérarchique direct, et non le ou la chef-fe d'établissement. La FSU dénonce le poids croissant des indemnités dans les rémunérations des personnels d'encadrement, ainsi que l'attribution d'une partie d'entre-elles au « mérite », avec des conséquences managériales désastreuses.

IV.1.7 PsyEn, DCIO - Transfert des missions, formation

Après la proposition de loi de F. Gatel, le ministère précise sa volonté de confier la compétence médecine scolaire (réunissant médecins, infirmier-es, AS et PsyEN) aux départements "volontaires". La FSU dénonce cette nouvelle tentative de décentralisation et réaffirme la place essentielle des PsyEN dans les Écoles, les Établissements et les Centres d'Information et d'Orientation. C'est une volonté d'extension des missions des PsyEN pour les Agences Régionales de Santé et d'encadrement des pratiques notamment par la création d'un ordre pour les psychologues. La FSU y est résolument opposée. Il est indispensable d'augmenter le nombre de places aux concours, de créer des postes de remplaçant-es, afin que les PsyEN puissent exercer toutes leurs missions de prévention, d'accompagnement et de suivi, de contribution à la réussite et au climat scolaire, auprès des enfants et adolescent-es, des équipes et des familles... La FSU revendique 1 poste de PsyEN pour 600 élèves. Sur le terrain, il faut empêcher le redéploiement des PsyEN sur les postes non pourvus, le dévoiement des missions au profit de nouveaux dispositifs (pHARe, RAR, PACTE...), entraînant une mise à attente des missions habituelles quotidiennes, un éloignement des élèves du secteur, une surcharge de demandes, et de fait l'augmentation de leurs horaires de travail. L'ouverture sans freins ni contrôle à de multiples associations est la porte ouverte à la privatisation, notamment sur l'orientation et aux risques de

dérives sectaires. La FSU demande le respect des missions et du statut des PsyEN EDA et EDO, l'abandon des mesures de création d'un service de santé scolaire et d'extension de leurs missions hors Éducation nationale. Une augmentation salariale sans contrepartie est urgente pour contrer le déficit d'attractivité et un doublement des recrutements pendant 5 ans.

IV.1.7bis Infirmier-es de l'EN, de l'enseignement agricole, maritime public et de l'enseignement supérieur

A contrario de leur transfert aux collectivités territoriales ou du retour à une structuration de type service de santé scolaire, la FSU réaffirme avec force que la place des infirmières est au plus près des élèves, affectées dans les établissements, elles font partie intégrante des équipes éducatives sous l'autorité administrative des chefs d'établissements. L'urgence n'est pas de réduire ou reformer leurs missions mais bien de renforcer leur place et leur action dans l'école. La FSU appelle au renforcement de la consultation infirmière de premier recours et de l'éducation à la santé individuelle et collective pour les élèves et étudiant-es. La FSU exige la création de postes d'infirmier-ères pour pouvoir couvrir tous les besoins des élèves du premier et du second degrés et des étudiant-es avec a minima une présence infirmière à temps plein par établissement. Cela nécessite de tripler le nombre d'emplois d'infirmiers et la reconnaissance de leur exercice comme une spécialité infirmière autonome (formation universitaire dans les INSPE).

IV.1.7ter Assistant-e et conseiller-e technique de service social

La FSU revendique la présence à temps plein d'un-e assistant-e de service social dans chaque établissement du second degré, et la création d'un service social spécifique du premier degré permettant a minima deux assistant-es social-es par circonscription. Par ailleurs, la FSU réaffirme l'absolue nécessité de la présence du SSFE dans les lycées généraux et technologiques au même titre que dans les autres EPLE. La menace de décentralisation de la santé scolaire, incluant le SSFE, ne permettrait pas d'améliorer le service rendu au public au vu des moyens actuels. Pour la FSU, le SSFE doit rester au sein des établissements, à l'Éducation Nationale et revendique les moyens à la hauteur des besoins.

Le service social de l'enseignement supérieur subit les conséquences drastiques des lois d'autonomie conduisant à une baisse des budgets. Malgré les besoins existants, l'accès au service social pour les étudiant-es et la qualité de l'accompagnement ne peuvent plus être garantis au regard des moyens dédiés. La FSU exige que l'état abonde les budgets à la hauteur des besoins notamment à travers la création des postes statutaires nécessaires.

IV.1.8 Chercheur-euses et enseignant-es chercheur-euses

Sous l'effet combiné de l'austérité budgétaire et de la généralisation du financement par appels à projets de la recherche, de l'enseignement et des établissements d'enseignement supérieur, le nombre de chercheur-es et d'enseignant-es-chercheur-es titulaires baisse sans même être compensé par le recrutement d'agent-es contractuel-les. Pour faire face à l'augmentation des promotions d'étudiant-es, les établissements recourent massivement aux heures complémentaires et aux enseignant-es vacataires ce qui précarise les collectifs d'enseignement et de recherche. Concernant spécifiquement les missions d'enseignement, les ingénieur-es pédagogiques ne doivent pas dicter la manière d'enseigner. La FSU demande un plan massif de création de 30 000 emplois titulaires d'enseignant-es, d'enseignant-es-chercheur-es et de chercheur-es au cours des dix prochaines années et la mise en œuvre d'un vaste plan de titularisation. Ceci doit se faire dans un souci de convergence des taux d'encadrement et d'équité entre les établissements supérieurs.

IV.1.8bis Personnels BIATSS et ITA

L'ESR souffre d'un déficit chronique de recrutement de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs, auquel s'est ajouté un nombre important de départs avec la forte dégradation des conditions de travail et la chute d'attractivité dans l'ESR. Les services de soutien et support à l'enseignement supérieur et la recherche se trouvent dans une situation critique, dans l'impossibilité de fonctionner correctement, aussi bien dans les services centraux des établissements, dans les facultés que dans les laboratoires de recherche. La FSU dénonce le recours massif aux contractuel-les dans l'ESR, avec au moins 40 % d'agent-es contractuel-les, une forte rotation des agent-es et un grand nombre en situation de précarité. La FSU demande un plan pluriannuel pour l'emploi titulaire dans l'ESR.

IV.1.8 ter : les personnels de bibliothèques

Les personnels de bibliothèques, appartenant à des corps nationaux à vocation interministérielle gérés par le ministère en charge de l'ESR, ont vocation à travailler dans des bibliothèques universitaires et/ou de grands établissements nationaux ainsi que dans la fonction publique territoriale. Les restrictions budgétaires successives font disparaître les postes des titulaires qualifié-es au profit de contractuel-les précaires, contribuant ainsi à un tassement des carrières. La FSU demande le maintien et le renforcement des recrutements de titulaires dans le corps des personnels des bibliothèques.

IV.1.9 Professeur-es documentalistes

Pour chaque collège et lycée général, technologique et professionnel la FSU demande deux postes de professeur-es documentalistes, plus un poste par tranche de 250 élèves. La FSU demande la dotation d'au moins un poste de professeur-e documentaliste à temps plein dans chaque établissement de l'enseignement agricole, y compris dans les lycées maritimes publics (dans lesquels il n'y a pas toujours de CDI). Il est indispensable que des crédits spécifiques et suffisants soient alloués pour faire fonctionner les CDI. Face aux pressions mettant en avant la nécessaire amplitude d'ouverture des CDI, la FSU rappelle que les missions d'enseignement des professeur-es documentalistes doivent être respectées. Le CDI n'est pas une salle de permanence.

L'éducation aux médias et à l'information est un enjeu important et ne doit pas être l'objet d'instrumentalisation. La création d'un enseignement d'information-documentation de la Sixième à la Terminale avec un horaire dédié doit permettre à l'ensemble des élèves d'acquérir des savoirs, une culture et une maîtrise de l'information. Cet enseignement sera assuré par les professeur-es documentalistes (avec application du décret de 2014) recruté-es en nombre suffisant. Les programmes s'appuieront sur les notions en information-documentation issues de la recherche universitaire des Sciences de l'Information et de la Communication en concertation avec les acteur-trices du terrain. Les professeur-es documentalistes doivent bénéficier de la prime informatique.

La FSU demande également la réouverture des postes de TFR Documentation dans l'enseignement agricole public pour répondre aux besoins des publics, en particulier des apprenants internes.

IV.1.10 CFC, formateurs et formatrices, personnels administratifs des GRETA, des CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole)

Pour la FSU, le service public de la formation des adultes doit pouvoir fonctionner dans la durée, au service de toutes et tous les adultes et notamment ceux et celles les moins qualifié-es et dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Pour assurer cette stabilité, il faut que les personnels soient recrutés par l'Éducation nationale et /ou Ministère de l'Agriculture. La FSU revendique que les personnels du GRETA et CFPPA soient sous statut de fonctionnaire dans la fonction publique d'État, et qu'ils interviennent sur des postes gagés. Un décret a transformé les missions du conseiller·e en formation continue (CFC) en le transformant en conseiller·e en formation professionnelle (CFP). Nous contestons l'élargissement à la formation initiale, le CFP deviendrait le relais pour la mise en place de formations en apprentissage au sein même des LP. Pour la FSU, les GRETA et leurs personnels doivent rester sur leur champ de compétence : la formation continue des adultes. La part de leur mission dans la promotion de l'apprentissage risque de dégrader leur mission de conseil en développement de l'activité de formation tout au long de la vie. La fusion des GRETA amène les personnels à travailler sur un territoire plus large alors même que le temps de déplacement des agent-es est trop peu souvent inscrit dans les contrats de travail. Ce temps de trajet doit être pris en compte.

IV.1.11 : MLDS – Personnels et Missions

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) s'inscrit dans la prévention du décrochage des élèves. C'est une mission permanente et obligatoire depuis la loi d'orientation du 10 juillet 1989 et réaffirmée en 2013. Les personnels titulaires et contractuels travaillant dans cette mission se retrouvent parfois seuls à initier des directives, académiques ou d'établissements, bien souvent paradoxales. La FSU revendique le recrutement de personnels qualifiés et en nombre suffisant. La Certification Professionnelle de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) doit y aider. Pour titulariser les contractuels de la MLDS, la FSU demande la réouverture du concours réservé CAPES ou CAPLP de la discipline Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation (CPIF). La FSU a été et reste active et force de proposition pour veiller au respect des textes existants et renforcer les statuts, améliorer les conditions d'exercice et les carrières des personnels MLDS.

IV.1.12 : le CNED

Le Centre National d'Enseignement à Distance emploie plus de 1000 enseignant-es du premier et du second degrés essentiellement sur des postes adaptés. S'adressant à près de 50 000 élèves du primaire au lycée, le CNED revêt une mission de service public nécessaire, surtout depuis la mise en place du dispositif « ma classe à la maison » qui perdure depuis la pandémie de 2020.

De par une organisation du travail se faisant essentiellement au domicile des enseignant-es, via des logiciels comme « copies en ligne », le travail de ces dernier-es est particulièrement solitaire. Malgré des tentatives de créer des groupes d'échanges en dehors de la surveillance de l'administration, l'essentiel des collègues du CNED travaillent seul-es et sont de ce fait particulièrement exposé-es aux coercitions et aux pressions que peut exercer leur administration rompue aux techniques managériales. Par ailleurs, depuis quelques années, leur tâche tend à se protocoliser et laisse de moins en moins d'autonomie aux enseignant-es pour exercer leur métier. La FSU dénonce les pratiques managériales nocives du CNED et se donnera les moyens de permettre à ses personnels isolés de défendre collectivement leurs conditions de travail et leurs droits.

IV.2 Attractivité

IV.2.1 Prérecrutement

La FSU s'oppose à tout dispositif qui considérerait les pré-recruté-es comme des moyens d'enseignement ou un vivier de précaires. Elle demande que les contrats de droit public, octroyés hors plafond d'emplois, soient transformés en véritables pré-recrutements, sous statut d'élève-fonctionnaire.

IV.2.2 Prescriptions, difficultés de recrutement, pré-pro

Les dispositifs proposés depuis 2012 (Emploi avenir professeur, étudiant-e apprenti-e professeur-e, M1 MEEF en alternance et étudiant-es contractuel-les alternant-es, AED en préprofessionnalisation) n'ont fait qu'introduire davantage de précarité se sont montrés inefficaces et contre-productifs, et les Ministres successifs n'ont jamais tiré les enseignements des échecs passés. Utilisant les étudiant-es comme moyens d'enseignement, contractualisant l'entrée dans le métier, ils ne correspondent en rien aux pré-recrutements démocratisants et réellement formateurs voulus par la FSU. Celle-ci revendique des recrutements de type élèves-fonctionnaires, rémunéré-es sans contrepartie pendant leurs études afin de s'y consacrer pleinement. C'est la solution à développer pour faire face à la crise du recrutement, à la paupérisation des étudiant-es et à l'enjeu de démocratisation de l'accès au métier. Avant même que les premier-es étudiant-es lancé-es dans le parcours PPPE terminent leurs trois années de parcours et sans qu'aucun bilan ne soit fait, le MEN a déjà prévu une réforme de la formation initiale intégrant progressivement les PPPE aux LPPE, annonçant ainsi la fin de ce dispositif. La FSU s'oppose aux PPPE et à la licence PE envisagée par la réforme. En aucun cas, pour la FSU, les étudiant-es ne doivent être considéré-es ni comme des moyens d'emploi, ni comme des moyens d'enseignement.

IV.3 Formations

IV.3.1 Les mandats FSU

La formation d'un-e enseignant-e u d'un-e CPE est un processus long. Il se conçoit sur l'ensemble du parcours universitaire, de la Licence au Master, intègre la préparation aux concours et se poursuit lors de l'entrée dans le métier. La qualité des concours et le cadrage national de la formation doivent garantir une égalité de traitement sur tout le territoire, pour l'ensemble des degrés d'enseignement et des disciplines. La formation doit prendre en compte la diversité des publics et leur proposer des parcours adaptés. Le niveau Master est requis pour tous et toutes. La FSU s'oppose à tout décrochage du niveau de qualification pour être titularisé-e, entre les différents degrés et filières d'enseignement. Dans l'ESR, l'ensemble des enseignant-es chercheur-es doit pouvoir bénéficier d'une formation initiale et continue tant à l'enseignement qu'à la recherche, dans un cadre universitaire professionnel public. Cela exige le renforcement de recherches en éducation sur le supérieur. La FSU porte différentes voies pour entrer dans le métier, aboutissant à un même niveau de renforcement de recherches qualification. Afin de démocratiser l'accès aux études supérieures, la FSU revendique une allocation d'autonomie dès la L1 et des aides matérielles et financières significatives y compris pour les étudiant-es en reconversion.

IV.3.1bis Formation initiale et continue pour des personnels concepteurs et conceptrices de leurs activités professionnelles : quels contenus et objectifs de formation ?

La FSU s'oppose à la formation initiale actuelle, non conçue dans une logique de formation, et qui place en responsabilité de classe des stagiaires à temps plein ou à mi-temps après réussite aux concours. Les stagiaires ne doivent pas être utilisé-es comme des moyens d'enseignement et d'emploi. La FSU s'oppose également à la mise en responsabilité d'étudiant-es. Cette formation initiale repose notamment sur l'accompagnement par les titulaires, accroissant leur charge de travail alors que leur rémunération est insuffisante. La FSU s'oppose au nouveau concours 2022 qui, au travers de la seconde épreuve orale d'admission, crée une rupture de l'anonymat et de l'égalité entre candidat-es et s'apparente à un entretien d'embauche en entreprise, ce qui va à l'encontre de tous les principes de recrutement par concours de la fonction publique. La réforme normalise ainsi les profils des futur-es recruté-es en fonction des critères ministériels du moment et déqualifie nos métiers, transmettant aux étudiant-es des « bonnes pratiques » à appliquer dès l'entrée dans le métier. Elle nie la liberté de réflexion et la diversité pédagogique, éléments pourtant essentiels à la réussite de tous-tes les élèves.

Cette réforme n'est pas de nature à réduire la crise du recrutement, à démocratiser l'accès au métier ou à développer la formation au métier. Elle a encore dégradé les conditions d'entrée dans le métier des lauréat-es. Les maquettes pré- et post-concours doivent être régies par un cadre national, en prenant en compte l'expertise des acteurs et actrices de la formation et les résultats des recherches. En outre, la FSU dénonce les difficultés des stagiaires et des étudiant-es contractuel-les et la surcharge de travail (prépa concours, responsabilité de classe, demandes universitaires...) à laquelle elles et ils sont exposé-es faisant du M2 une année extrêmement difficile à assumer. La FSU revendique l'abandon de la réforme Blanquer de la formation initiale et une remise en chantier de cette formation sur la base des propositions ambitieuses de la FSU. Elle s'engage dans un état

des lieux de la formation initiale après 10 ans d'attaques afin de poursuivre le travail fédéral d'élaboration de son projet.

Concernant la formation continue, le projet de l'ex ministre Attal de positionner, pour le second degré, un maximum de formations hors du temps devant élèves pour atteindre un objectif de 100 % à la rentrée 2024, relève d'une volonté nette d'accroître la charge de travail des enseignant.es et CPE (PsyEN pour les CIO).

La FSU revendique une formation continue qui porte sur l'ensemble des champs disciplinaires et des préoccupations professionnelles des enseignant.es, émanant des vœux des personnels, sur le temps de travail (avec remplacement pour le premier degré). Les modalités actuelles ont pour conséquence la démission de nombreux.ses formateur-trices, ce qui réduit de fait l'offre de formation.

IV.3.1er La visioconférence

La visioconférence s'est imposée dans la recherche ou en formation continue. Elle peut faciliter les échanges, notamment à l'international, permet de réduire les déplacements (domicile-travail, missions...), et donc les émissions de gaz à effet de serre. Elle permet une organisation du travail plus inclusive pour des agent.es en situation de handicap, ainsi qu'une extension des fonctions éligibles au télétravail. Mais elle peut engendrer une augmentation de l'amplitude des horaires de travail – voire du travail de nuit avec le décalage horaire – et un risque de rupture d'égalité dans les concours de recrutement. Le manque d'échanges en direct, l'aspect magistral qu'induit trop souvent cette modalité, l'isolement de certains agent.es et une perturbation du fonctionnement des collectifs de travail et des équipes de recherche sont aussi contestables. La FSU préconise des concertations à tous les niveaux des établissements et de leurs services pour définir de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement avec usage de la visioconférence qui soient inclusifs et qui préservent les collectifs de travail, tout en respectant les droits, les conditions de travail et la santé des personnels. La visioconférence doit prendre en compte les zones blanches. Elle ne doit pas être un moyen de pallier le manque de moyens pour défrayer les déplacements et remplacer les personnels. La visioconférence ne doit en aucun cas se substituer aux formations en présentiel et sur le temps de travail, pour l'ensemble du personnel.

Le recours aux visio-conférences et à l'hybridation des formations ne doit donc pas être imposé dans le seul but de réduire les frais de formation, mais une option retenue, lorsque formés et formateurs estiment qu'elle est pertinente.

La FSU dénonce la nette tendance à généraliser cette modalité, notamment les webinaires hors temps de travail.

IV.3.2 La place du terrain dans la formation initiale

Les stages de terrain, dans les écoles et établissements scolaires et de formation dans lesquels les futur.es professionnel-les exerceront, sont un des éléments essentiels de leur formation initiale. Ils doivent permettre de découvrir des réalités diverses, par l'observation, la pratique accompagnée, puis la mise en responsabilité progressive. Les stages ne sont formateurs que s'ils s'articulent avec une formation universitaire. Les stagiaires ne doivent pas être utilisé.es comme moyen d'emploi. Pour assurer l'autonomie et la liberté pédagogique, il faut assurer une formation initiale universitaire et continue de qualité qui articule formation disciplinaire et formation en sciences de l'éducation, formation théorique et formation pratique, et qui garantisse que les stagiaires ne soient pas des variables d'ajustement pour faire face au manque de remplaçant.es.

La FSU rappelle que les tuteur-rices doivent être volontaires, formé-es, et certifié.es pour le premier degré, pour assurer cette mission d'accompagnement dont l'importance doit donner lieu à une décharge horaire, une formation et à une meilleure rémunération. La FSU s'opposera à toute tentative de faire du stage en pratique accompagnée des PsyEN un stage en responsabilité sur les postes vacants.

IV.3.2bis Formation des infirmier-es de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

La formation des infirmier-es de l'EN, de l'enseignement agricole et maritime public, doit être universitarisée afin que leur exercice singulier soit reconnu comme une spécialité infirmière. Ni la pratique avancée ni les protocoles de coopération ne le permettent car ils restent sous gouvernance médicale et ne sont pas émancipateurs pour la profession, à l'inverse d'un diplôme de Master 2 organisé dans les INSPE.

IV.3.2ter Gratification des stages

Dans l'attente de la mise en place d'une allocation universelle pour les étudiant.es dès l'année de L1, la FSU juge très insuffisante la gratification allouée pour leur stage d'observation et de pratique accompagnée aux étudiant.es de Master MEEF et qui n'ont donc pas signé de contrat d'alternance : elle ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

Elle demande sa revalorisation et son versement dès le début du stage.

La non-reconnaissance des assistant.es de service social stagiaires et l'absence de budget prévu pour rémunérer les stages de professionnalisation dans l'EN sont inadmissibles.

IV.3.3 Progressivité de l'entrée dans le métier, formation continuée en début de carrières

L'entrée dans le métier doit être progressive et pensée sur le temps long. La formation initiale ne peut être pensée comme une entité détachée de la formation continue. C'est pour cela qu'il faut penser un continuum de formation. La FSU porte un temps de stage ne dépassant pas un tiers temps pour le/la fonctionnaire stagiaire, un mi-temps en T1 et deux tiers temps en T2. Elle demande également, pour le ou la maître·sse de conférence, une décharge de service les deux premières années. La formation continuée doit répondre aux besoins et aux demandes des néo-titulaires. Elle ne doit pas être uniquement descendante et répondre aux exigences ministérielles. Elle doit permettre d'accompagner les néo-titulaires dans leur début de carrière et leur permettre d'ancrer leurs pratiques pédagogiques dans une logique de liberté pédagogique.

Le mentorat reste un dispositif très contestable, pour accompagner les collègues dans leur début de carrière.

IV.3.3bis Quelles structures de formation ? Relations EN / ESR

La mise en place des EAFC (école académique de la formation continue) renforce la mainmise de l'employeur sur l'élaboration et le pilotage des plans de formation. A contrario, il faut garantir que la formation continue réponde aux exigences du terrain : cela implique de garantir la représentation des personnels pour l'analyse de leurs besoins, la construction puis le bilan des plans de formation. Cela nécessite la réintroduction et la consolidation des compétences des Conseils Académiques de la Formation (CAF et CDF).

Pour la formation initiale, la réforme ajournée prévoyait, dans les premiers groupes de travail, la création d'une nouvelle structure de formation, exemptée de toutes les caractéristiques universitaires encore présentes dans les INSPE. Pour la FSU, la formation initiale des enseignant·es doit rester à l'université et chaque département doit disposer d'un pôle de formation.

IV.3.4 Quels contenus de formation ?

La formation initiale et continue des enseignant·es et CPE doit être ambitieuse, adossée à la recherche universitaire et sur le temps de travail. Elle doit leur permettre de construire l'ensemble des savoirs professionnels nécessaires à la démocratisation du système éducatif en proposant un large éventail de contenus. Pour cela, elle doit porter sur les savoirs et savoir-faire à enseigner pour permettre une maîtrise de haut niveau des disciplines et sur les savoirs pour enseigner ainsi que sur des pratiques pédagogiques et didactiques diverses.

Elle doit également intégrer les enjeux et principes de la fonction publique (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, rôle de fonctionnaire-citoyen). La FSU dénonce l'entrisme des questions de compétences psychosociales dans les formations proposées actuellement, dont certaines remettent en cause le principe de laïcité. Elle rappelle également que la formation initiale comme continue ne peut être à l'origine d'un accroissement de la charge de travail en plaçant les formations obligatoirement hors du temps de service. Dans le 1er degré, les formations dites en constellations dans les domaines du français et des mathématiques, ne répondent pas aux besoins des enseignant·es.

Les stages sont un élément de formation et doivent être conçus dans cet objectif avec notamment des allers-retours constants entre le terrain et la recherche. La formation ne peut être envisagée hors des universités et doit intégrer les disciplines scientifiques relevant du champ de l'éducation.

La FSU dénonce et s'oppose au recours au mécénat des entreprises privées et à l'entrisme qui en découle dans la formation des enseignant·es.

IV.3.5 Statut, rôle, formation des formateurs et formatrices relevant de l'EN

Les formateur·rices sont des acteur·rices essentiel·les de la formation, expert·es de la pratique de classe et garant·es de l'articulation entre théorie et pratique. Leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader et les conduisent à un épuisement dû à une surcharge de travail et une perte de sens. Dans le premier degré, un plan d'urgence de recrutement de PEMF à hauteur des besoins doit être déclenché. La liste des missions des PEMF doit être établie en lien avec ces personnels. Il ne doit plus être fait appel aux MAT pour exercer les missions des PEMF, en particulier le tutorat. Les MAT ne doivent avoir d'autres missions que l'accueil d'étudiant·es. Il faut aussi une définition plus claire des missions et du temps de travail des conseiller·ères pédagogiques et des PEMF dans le respect de leur professionnalité. La FSU dénonce la tentative de l'administration de faire des CPC un maillon du pilotage descendant des circonscriptions. Les formateur·trices des 1er et 2nd degrés issus de l'EN qui interviennent dans la formation initiale et continue doivent être certifié·es. La FSU demande une meilleure prise en compte des besoins spécifiques et un allègement de service adapté au volume d'activités de formation pour leur permettre de se recentrer sur leurs missions premières de formation.

IV.3.5bis Équipe pluricatégorielle

La FSU est favorable au développement des équipes pluricatégorielles. Cela demande du temps de formation : enseigner et former ne sont pas deux métiers strictement identiques. Par ailleurs, les équipes ne peuvent fonctionner que si elles en ont les moyens (temps de concertation et de travail en équipe) et si sont respectés les profils et les champs d'expertise de chacun·e.

IV.3.6 Différents cursus pour entrer dans le métier

Les candidat-es dispensé-es ou titulaires du diplôme nécessaire pour se présenter au concours de recrutement doivent bénéficier de tous les compléments de formation nécessaires pour réussir les concours et entrer dans le métier, en tenant réellement compte de leur parcours antérieur.

IV.4 Réformes de la formation des enseignant-es et CPE

IV.4.1 Quatre réformes en douze ans

Depuis 2010, les réformes de la formation initiale des enseignant-es se sont succédées à un rythme effréné : 4 en 12 ans ! Elles ont toutes contribué à dégrader l'entrée dans le métier. S'ajoute en 2019, l'éloignement des universités de la formation pour la mettre à la main des ministères et faciliter la transformation des métiers. La mise en responsabilité de plus en plus précoce, avant même d'être recruté-e avec la dernière réforme, des contenus de formation de plus en plus réduits et éloignés de la recherche, et l'absence de revalorisation de nos métiers ont produit une crise de recrutement qui s'est ancrée. La FSU dénonce le recours massif à la contractualisation et la précarisation. Ces réformes ont attaqué la professionnalité enseignante qui, au contraire, nécessite une formation hautement ambitieuse afin de permettre à toutes et tous les élèves et étudiant-es de s'émanciper.

IV.4.2 La dernière réforme suspendue

Après une réforme de la formation initiale menée lors du premier quinquennat, E. Macron a piloté une nouvelle réforme avec ses multiples ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ils prévoyaient à marche forcée pour la session 2025 d'éloigner de l'université la formation initiale des lauréat-es. Ce projet envisageait le concours de recrutement des futur-es professeur-es (hors agrégation) et CPE à Bac+3 ou équivalent. Dans le projet des maquettes de concours, l'oral 2, dit « oral d'entretien » était maintenu et renforcé pour contrôler la manière dont les candidat-es entendent transmettre et même « incarner » les valeurs de la République, au regard de la vision réactionnaire de l'employeur sur ces questions, aux accents néocoloniaux et racistes. L'effet discriminatoire de cette épreuve aurait été renforcé dans le 1er degré puisque le classement au concours devait se faire uniquement sur les épreuves orales (non anonymes) d'admission. La FSU s'oppose à toute disposition discriminatoire et exige le retrait de l'oral 2. Dans le 1er degré, le projet de LPPE visait à enfermer les étudiant-es dès la sortie du lycée dans un parcours universitaire tubulaire sans possibilité de réorientation et dans la vision d'un métier d'exécutant-es et non de concepteurs et conceptrices. Pour les enseignant-es du second degré une « déspecialisation » disciplinaire et une déconceptualisation du métier enseignant se profilaient.

Les épreuves des concours et les contenus de formation, dévoilés sans réelle concertation, alertaient sur le manque d'exigence disciplinaire, didactique, et sur l'absence d'évaluation des compétences réflexives de cet énième projet de réforme. Dans un rythme de mise en œuvre intenable, il aurait malmené les personnels engagés dans la formation initiale.

Les attendus des épreuves montrent des attentes réduites. Cela conforte l'impression d'un rôle d'exécutant-e. A l'inverse, la FSU rappelle l'importance d'une formation pensée sur le temps long qui allie acquisition disciplinaire et réflexion didactique d'un niveau universitaire.

La FSU s'oppose à tout projet de réforme qui ne prenne pas en compte les enjeux d'un service public d'éducation de qualité émancipateur pour toutes et tous ; contribuant à fragiliser la formation des enseignant-es et à affaiblir leur parole experte en tant que concepteurs et conceptrices de leur métier et expert-es de leur discipline. L'objectif sous-jacent est de soumettre les futur-es enseignant-es et CPE, les dépossédant de leur pouvoir de penser et d'agir. Pour la FSU, l'accès au statut de fonctionnaire doit être garanti sans déqualification globale de nos métiers enseignants. La crise d'attractivité, liée prioritairement à des questions salariales et de conditions de travail, ne doit pas être un prétexte pour abaisser les exigences d'entrée dans le métier.

Zoom 1 – Le « Choc des savoirs », une mobilisation d'ampleur face à une réforme systémique

Avec le « Choc des savoirs », élément d'une attaque plus vaste contre la démocratisation scolaire, le ministère de l'EN a voulu imposer un ensemble de mesures touchant l'ensemble des élèves, des parcours et des voies. Son objectif, cohérent avec les réformes précédentes (imposition des « fondamentaux » et de l'individualisation des parcours et des apprentissages, réformes du lycée, de la voie professionnelle, Parcoursup...) vise l'exacerbation du tri social des élèves, avec une accentuation dans les territoires les plus pauvres dont font partie les DROM, et une mise au pas des pratiques des personnels avec les injonctions aux progressions et évaluations communes ou la labellisation des manuels par exemple. La constitution de groupes de niveau au collège s'articule avec la généralisation des évaluations nationales dans le premier degré, la mise en place de nouveaux programmes qui se conforment aux guides ministériels et les projets de labellisation des manuels,

ainsi qu'avec le projet d'un DNB couperet pour l'accès aux lycées qui renforcerait la ségrégation des parcours scolaires et les inégalités d'apprentissage. La FSU a mobilisé contre cette réforme par des grèves et/ou manifestations nombreuses sur plusieurs mois avec des temps forts les 1er février, 2 avril et le 25 mai 2024, et le soutien à toutes les initiatives organisées localement notamment avec les parents d'élèves comme les journées collèges morts, et des réunions de secteurs géographiques ou interdégré. Ces actions multiples ont payé et fait que les établissements ayant mis en place les groupes de niveau tels qu'imaginés par le ministère sont très minoritaires. Les mouvements locaux et les actions en conseil d'administration ont eu un impact comme les mouvements nationaux, de grève et de manifestation, massifs, unitaires et dans la durée qui permettent aussi de combattre efficacement le « choc des savoirs ». Elle a engagé un travail unitaire au long cours avec d'autres organisations syndicales et associations de parents d'élèves. Il s'est notamment traduit au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) par un rejet quasi unanime de la réforme. La FSU a lancé un appel « Nous ne trierons pas nos élèves », notamment en CM2 et en conseil école-collège et a incité les professeur-es de mathématiques et de français à boycotter ou protester lors de leurs formations à la réforme. Les autres enseignant-es se sont mobilisé-es à leur côté. La FSU s'est aussi engagée contre le tri des élèves orchestré par la récente réforme de la voie professionnelle. La FSU a appelé à ne pas faire passer les évaluations nationales standardisées, outil de sélection des élèves et de standardisation des pratiques enseignantes. Face à cette réforme au caractère systémique, touchant tous les niveaux de la scolarité, le travail engagé dans les départements a permis une convergence dans la durée de la mobilisation des personnels du premier et du second degrés, des parents d'élèves, des élu-es. L'analyse des réussites et des difficultés rencontrées dans la mobilisation constitue un point d'appui pour les luttes à venir. La mobilisation par le vote de motions et par l'action en Conseil d'administration des collèges sur la composition des groupes a permis d'organiser la résistance sur la mise en œuvre du « choc des savoirs » en collège, aboutissant à l'annulation de l'arrêté et de la circulaire ministérielle par le Conseil d'État. La FSU maintient son combat contre la réforme et renouvelle sa demande d'abrogation de toutes les mesures « choc des savoirs ». La FSU continue à tout mettre en œuvre pour organiser la résistance contre les mesures des différents actes du choc des savoirs, notamment contre les mesures de tri des élèves à tous niveaux du système éducatif.

La FSU demande l'abandon de toutes les mesures du « Choc des savoirs » et des textes qui organisent les groupes de niveau.

Zoom 2 – Défendre l'autonomie professionnelle, les libertés pédagogiques et les libertés académiques

Dans le monde entier, les métiers de l'enseignement et de l'éducation sont menacés par la recherche de rentabilité et le management par le quantifiable et le mesurable (new public management). « L'éducation fondée sur les données probantes » atteint la France, alors même que le contrôle exercé sur les pratiques professionnelles a montré ses limites, au Québec par exemple. La médecine, qui a servi de modèle à ce type de pilotage, abandonne les guides et prescriptions basés sur un seul pan de la recherche. Le ministère de l'Éducation nationale, via les recommandations du CSEN (Conseil scientifique de l'Éducation nationale) qu'il a mis en place en 2018, cherche à imposer des contenus d'enseignement réduits à ce qui peut être mesuré par les évaluations standardisées. Il cherche aussi à imposer méthodes et manuels, comme si le métier enseignant pouvait se réduire à des protocoles à appliquer, à des fonctions d'exécutant-es. Parce qu'elle défend un métier de conception, indispensable à la réussite de tou-ttes les élèves à l'école, la FSU s'oppose aux manuels labellisés et aux évaluations standardisées imposées, clé de voûte de l'école du tri social des élèves et de la mise au pas du métier enseignant, et soutient les collègues et les équipes qui ne les font pas passer. La FSU réaffirme le droit des personnels de choisir librement le mode d'évaluation de leurs élèves. Elle rappelle qu'une des missions de l'école est la formation des futur-es citoyen-nés, elle s'oppose donc à un enseignement réduit à un bachotage d'exercices pour réussir une évaluation standardisée et former de futur-es adultes conditionné-es soumis-es à leurs employeurs. La FSU condamne et s'oppose aux interventions de certaines associations de parents notamment d'extrême droite, ou d'organisations patronales (par exemple agricoles), qui mènent des campagnes contre des contenus et des pratiques d'enseignement et d'éducation.

Dans nos sociétés complexes confrontées à de nouveaux défis, les scientifiques sont plus souvent amené-es à s'exprimer pour participer à la diffusion des connaissances et apporter leur expertise dans le débat public. Avec la médiatisation et les réseaux sociaux, ces scientifiques se trouvent fortement exposé-es, notamment celles et ceux qui s'engagent pour soutenir des causes : luttes environnementales, féministes, antiracistes... Or, des politiques tendent à délégitimer voire criminaliser ces engagements, allant jusqu'à les qualifier d'« Eco-terrorisme », exposant des scientifiques à des attaques dans l'espace public ou des convocations devant des instances disciplinaires ou des tribunaux. La FSU rappelle que l'employeur, tenu d'assurer la sécurité de ses

personnels et de protéger leur santé, doit faire rempart aux influences et pressions pour garantir la liberté d'enseignement. La FSU rappelle que toute chercheuse et enseignantes chercheuses et tout chercheur et enseignants chercheurs a la liberté de s'engager et de s'exprimer publiquement avec "les réserves que leur imposent [...] les principes de tolérance et d'objectivité" [article L. 952-2 du code de l'Éducation], et que la liberté de recherche et les libertés académiques doivent continuer à être respectées et protégées en tant que libertés fondamentales.

Zoom 3 – Promouvoir les pratiques démocratiques des élèves et des étudiant-es

Pour former des citoyen-nés, l'école doit rendre acteurs et actrices les élèves et les étudiant-es, développer chez eux et elles une culture de l'échange et du débat, et leur apprendre à argumenter. La communauté éducative et la direction doivent veiller à la participation des élèves et étudiant-es aux instances démocratiques de leur établissement et faciliter cette participation en procurant formation et outils à ces jeunes souvent inexpérimenté-es dans ce domaine.

À rebours de ces objectifs, le nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) vise à faire entrer les jeunes dans le moule d'une citoyenneté figée, dont témoignent également les expérimentations de l'uniforme dans le 1er et le 2nd degrés, le SNU ou les référent-es Défense dans les établissements du 2nd degré. Pour ce gouvernement, la « jeunesse engagée » doit d'abord se plier aux règles.

Les personnels, eux, encouragent l'esprit critique des élèves et des étudiant-es, et travaillent à l'apprentissage de la démocratie grâce aux nombreuses formes d'engagement possibles, de citoyenneté active, dans les écoles et établissements. Leur tâche est d'autant plus compliquée que l'institution les enjoint à « administrer » et évaluer l'engagement (Livrets scolaires, Parcoursup). L'éclatement du groupe classe avec les réformes Blanquer a encore réduit le rôle des délégué-es. L'obsession d'un SNU qui serait seul à même de construire une « cohésion » civique, contredit lui aussi la visée émancipatrice des expériences de vie démocratique scolaire.

Dans l'enseignement supérieur, la part des élu-es des personnels et des usagers-ères (étudiant-es) dans les conseils centraux a été (35) drastiquement diminuée. Cela conduit à transformer ces conseils en chambres d'enregistrement et à déqualifier le rôle des élu-es étudiant-es. De plus, l'exercice de la démocratie ne doit pas se résumer à l'élection de représentant-es. Le code de l'éducation permet aux étudiant-es de se réunir pour débattre de sujets scientifiques, culturels ou politiques. Ce droit doit être protégé notamment par les franchises universitaires que les directions doivent assurer.

La FSU est à l'offensive pour défendre et renforcer une démocratie scolaire et universitaire souvent malmenée ces dernières années : interpellations des différents ministres, interventions dans les instances ministérielles pour porter ses propositions. Pour faire vivre la démocratie scolaire et universitaire, la mixité sociale, la représentativité des élu-es, la formation des personnels sont des objectifs essentiels. La FSU soutient les organisations syndicales lycéennes et étudiantes et leurs mobilisations, tant que ces dernières sont compatibles avec les mandats de la FSU

Zoom 4 – École et écologie

La recherche scientifique a établi sans équivoque l'origine anthropique de la crise climatique et la nécessité de réduire drastiquement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les scientifiques doivent poursuivre leur rôle essentiel dans le progrès des connaissances, tout en participant aussi activement à la réduction des émissions de GES. Le changement climatique est une préoccupation pour 93% des scientifiques et, surtout pour les plus jeunes, une menace existentielle qui interroge le sens de leur métier. Dans un contexte d'hyper-compétitivité de la recherche, les scientifiques font face à une tension entre adopter de nouvelles pratiques, et en subir les conséquences sur la production scientifique, les libertés académiques et la charge administrative. La FSU soutient ces démarches collectives et collégiales qui expérimentent des stratégies visant à réduire les émissions des unités de recherches, d'enseignement et des services.

Des réflexions sont en cours au Comité National de la Recherche Scientifique et dans des instances des organismes de recherche sur la prise en compte des critères environnementaux dans les pratiques de recherche.

Il est crucial de fournir des connaissances scientifiques rigoureuses pour décider des actions climatiques. Les élèves et les étudiant-es doivent s'approprier ces enjeux en exploitant les données du GIEC et en participant à des activités pratiques locales. Les dispositifs actuels sont insuffisants et ne remettent pas en cause le modèle productiviste. Il est essentiel de développer la prise en compte des enjeux environnementaux dans tous les

curriculum scolaires. Elle constitue une action à long terme nécessaire à la prise de conscience pour la préservation de la planète. Comprendre les phénomènes climatiques et écologiques nécessite une perspective intégrant les dimensions économiques, biologiques, historiques et géographiques, en identifiant les causes financières, extractivistes, productivistes et consuméristes, et en engageant les grands débats politiques sur les responsabilités et les impacts économiques et sociaux. Les dispositifs actuels (éco-délégué·es, labels E3D) sont insuffisants et ne remettent pas en cause le modèle capitaliste de nos sociétés.

Promouvoir des habitudes de vie reposant sur le respect de notre environnement et du vivant est nécessaire. La formation à tous les niveaux scolaires, de citoyen·nes éclairé·es, conscient·es des effets de la croissance, de l'exploitation des ressources et des changements climatiques, sur les écosystèmes et les êtres vivants, est indispensable à la compréhension de leurs conséquences sur la santé et l'environnement. Cette intégration des problématiques écologiques et de la préservation des écosystèmes doit se faire de la maternelle au supérieur dans les programmes et contenus de formation. La FSU dénonce les tentatives d'entrisme d'intérêts privés qui – sous couvert d'éducation à l'environnement – se font passer pour des chantres de l'écologie tout en poursuivant des activités polluantes.

L'urgence climatique et environnementale doit être intégrée dans la formation continue des plans de formation académique.

La FSU s'oppose aux certifications environnementales comme Greencomp et GreenPix qui individualisent les responsabilités alors que celles-ci doivent d'abord relever de politiques publiques. Elle demande la création de diplômes prenant en compte les enjeux écologiques et permettant la reconnaissance de nouvelles qualifications par les branches professionnelles.

La FSU appelle à ce qu'une réelle politique de sobriété énergétique soit conduite : adapter le bâti et les espaces scolaires et universitaires à la fois pour l'usage et le climat est essentiel. Améliorer le confort thermique, acoustique, visuel, l'accessibilité universelle et la qualité de l'air, tout en isolant les bâtiments et en utilisant des matériaux bas carbone, contribue à de meilleures conditions de travail et d'étude et à une réduction de l'empreinte carbone. La consultation des personnels et de leurs organisations représentatives pour toute construction, rénovation et aménagement des espaces est une exigence forte pour la FSU. Elle exige par ailleurs un plan effectif conséquent de l'État pour garantir l'égalité de traitement des territoires et l'effectivité de l'adaptation de l'ensemble du bâti scolaire et universitaire.

Cela nécessite un vaste plan d'investissement et une priorité budgétaire impliquant l'État et les collectivités territoriales, au regard de l'urgence de l'adaptation nécessaire au changement global.

Glossaire

AED : Assistant d'Education
AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap
AS : Assistante Sociale
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BUT : Bachelor Universitaire de Technologie
CADF : Conseils Académiques ou Départementaux de Formation
CAF : Conseil Académique de la Formation
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASF : Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux
CDF : Conseil Départemental de la Formation
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CDSG : Classe de Défense et de Sécurité Globale
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFC : Conseiller en Formation Continue
CFP : Conseiller en Formation Professionnelle
CIR : Crédit d'Impôt Recherche
CJPM : Code de Justice Pénale des Mineur-es
CLA : Contrat Local d'Accompagnement
CLA : Contrats Locaux d'Accompagnement
CNESCO : Centre National d'Etude des Systèmes Scolaires
CNU : Conseil National des Universités
CoNRS : Comité national de la Recherche Scientifique
Contrat CNR-NEFLE : Contrat / Conseil National de la Refondation : Notre Ecole, Faisons-là Ensemble
CP : Cours Préparatoire
CPC : Conseiller Pédagogique de Circonscription
CPE : Conseiller Principal d'Education
CPS : Compétences Psycho Sociales
CQP : Certification de Qualification Professionnelle
CSAA : Comité Social d'Administration Académique
CSAD : Comité Social d'Administration Départemental
CSEN : Conseil Scientifique de l'Education Nationale
DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale
DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
DHG : Dotation Horaire Globale
DNB : Diplôme National du Brevet
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EAFC : Ecoles Académiques de Formation Continue
EANA : Élèves Allophones Nouvellement Arrivés
EMC : Education Morale et Civique
EN : Education Nationale
EP : Education Prioritaire
EPL : Etablissement Public Local d'Enseignement
EREA : Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ESR : Enseignement Supérieur et de Recherche
EVARS : Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GRETA : Groupement d'Etablissements publics locaux d'Enseignements - Structures de l'Education nationale organisant des formations continues pour adultes
GS : Grande Section
GT : Général et Technologique
IA : Inspection d'Académie / Inspecteur Académique
IA : Intelligence Artificielle
IEF : Instruction dans la Famille

INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education

IPR : Inspecteur Pédagogique Régional

IPS : Indice de Position Sociale

ITRF : Ingénieur Technique de Recherche et de Formation

L1 : Licence Sciences de l'Education

Label E3D : Ecole ou Etablissement en Démarche Globale de Développement Durable

LGBTQIA+ : Lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe, asexuel et tous les autres

LP : Lycée Professionnel

LPPE : Licence Professorat des Ecoles

LPR : Loi de Programmation de la Recherche

LRU : Loi relatives aux libertés et Responsabilités des Universités

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MIA Seconde : Service numérique de remédiation en français et en mathématiques

PAS : Pôle d'Appui à la Scolarité

PASS/LAS : Parcours d'Accès Spécifique Santé/Licence Accès Santé

PDMQDC : Plus de maîtres que de classes

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLE : Plan Local d'Evaluation

PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles

PS : Petite Section

Psy En EDA : Psychologue de l'Education nationale de la spécialité « Education, Développement et Apprentissage »

Psy En EDO : Psychologue de l'Education nationale de la spécialité « Education, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle »

P-TECH : Cursus de 5 ans allant de la Seconde Technologique ou Professionnelle au Bac +2 (BTS)

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés

RCD : Remplacement de Courte Durée

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

SCSP : Subvention pour Charges de Service Public

SEGPA : Section d'Enseignement Généralisé et Professionnel Adapté

SNU : Service National Universel

SSFE : Service Social en Faveur des Elèves

STS : Section de Technicien Supérieur

T1 : Titulaire de première année

T2 : Titulaire de deuxième année

TER : Territoire Education Rural

TPS : Toute Petite Section

TSO : Téléservice Orientation

UPE2A : Unité Pédagogiques pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles

Thème 2

« Pour le service public, la Fonction publique et le statut ! »

RAPPORTEUR·ES

Muriel BILLAUX, Claire BORNAIS, Pierre CAMINADE, Guislaine DAVID, Grégory FRACKOWIAK, Geneviève LAURENSEN, Bruno LEVEDER, Emilie MOREAU, Emmanuel SECHET, Jérôme THOMAS

Introduction

La conception française des services publics, confortée par le Conseil National de la Résistance à la Libération, c'est-à-dire principalement opérés par les trois versants de notre Fonction publique forte, statutaire et de carrière, est un élément structurant de notre modèle social. Ceux-ci assurent la production publique de biens et de services exclusivement dans l'intérêt général et constituent un puissant levier de redistribution de la richesse produite et de garantie de préservation des conditions de vie de toute la population. Face aux attaques des tenants de la marchandisation généralisée et dérégulée, dans cette période de grande instabilité, de conjonction de plusieurs crises, de développement de la précarité et d'aggravation des inégalités, leur renforcement est donc une nécessité. C'est l'inverse des logiques de privatisations ou de spéculations sur les finances publiques, pour répondre à l'exigence d'une société fondée sur l'égalité et la justice, plus solidaire et plus redistributive. Garantir partout l'accès pour toutes et tous à des services publics de qualité, l'élargissement de leur périmètre et de leurs missions est indispensable pour répondre à tous les besoins sociaux, y compris nouveaux, et à tous les grands enjeux, notamment ceux liés à l'urgence de la rupture écologique que la crise environnementale et climatique impose. Cette exigence est particulièrement forte dans les territoires ultra-marins.

Lorsque les services publics et leurs agent·es sont malmenés, la justice sociale est remise en cause et la démocratie est affaiblie ! Des analyses du vote pour l'extrême droite aux dernières élections indiquent qu'il traduit, notamment, une réponse au mépris et à l'abandon par les pouvoirs publics, illustré par la difficulté d'accès aux services publics. De la même manière, le RN, développant un discours mensonger, antiscientifique et complotiste sur l'environnement, s'engouffre dans la brèche du rejet de politiques écologiques et environnementales n'intégrant pas ou trop peu des préoccupations sociales pour répondre aux besoins immédiats des populations, notamment les plus défavorisées et les plus vulnérables, et en tenant un discours hypocrite sur les services publics. La lutte pour la défense des services publics, celle contre les idées d'extrême droite et contre les politiques ultralibérales sont intimement liées. La FSU y est engagée.

Parce qu'ils représentent, aux yeux des tenants des politiques néolibérales, un vivier d'économies et d'opportunités d'ouverture de nouveaux marchés, les services publics sont la cible d'attaques constantes et répétées qui visent aussi bien à réduire leurs missions, les externaliser ou les abandonner, qu'à fragiliser les personnels qui les mettent en œuvre, notamment en y important des modèles de fonctionnement issus du privé. Ce faisant, ces attaques, par l'affaiblissement des garanties collectives qu'elles organisent, portent atteinte aux solidarités professionnelles, notamment par l'introduction de dispositifs mettant les agent·es en concurrence

entre eux, et individualisant les conditions d'exercice de leurs missions et de déroulement de leurs carrières. La défense des services publics est plus que jamais d'actualité face à ces attaques.

Pour la FSU, la lutte pour les services publics est indissociable de celle pour la Fonction publique. Les principes structurants et les valeurs de la Fonction publique issus du programme du Conseil National de la Résistance à la Libération trouvent leurs fondements dans la déclaration des droits de l'homme et le préambule de la constitution de 1946, et ont été consolidés par les lois statutaires de 1983-84. Leur renforcement est nécessaire pour endiguer les crises de recrutement et le développement de l'emploi contractuel. Celui-ci est en premier lieu un facteur de fragilisation des personnels précaires mais dégrade aussi la situation des personnels titulaires et le service rendu aux usager·ères.

À ce congrès, la FSU renforce son corpus revendicatif pour être à la hauteur de ces enjeux, convaincue de la nécessité de défendre et renforcer le statut général des fonctionnaires et le Code des pensions civiles et militaires, démocratiser le fonctionnement des administrations par le rétablissement du paritarisme, de combattre les inégalités entre les femmes et les hommes, de créer tous les emplois statutaires et d'allouer tous les budgets nécessaires pour améliorer les conditions de travail, revaloriser les pensions et les rémunérations et garantir le rendu du meilleur service public dans l'intérêt général. Elle rejette toute forme de privatisation, d'externalisation, de soumission à la concurrence des missions de services publics et défend le principe de leur monopole. Elle réfute tous les discours culpabilisants sur la dette publique proférés pour esquiver la véritable question des recettes de l'État et de la justice fiscale. La FSU est déterminée à faire avancer ses revendications, en informant pour mobiliser les personnels dans un cadre unitaire le plus large possible, pour reconquérir des droits statutaires face à l'offensive néolibérale et à son corollaire néo-managérial.

Partie I – Les services publics

1.1 Le pays réclame des services publics (SP) plus que jamais nécessaires

1.1.1. Développer les services publics, une urgence face aux crises sociales environnementales et économiques

Les SP doivent recevoir les moyens pour répondre aux besoins pérennes des populations et ont un rôle irremplaçable et structurant face aux crises politiques, sociales, économiques et environnementales que notre pays connaît. Face aux catastrophes naturelles et sanitaires, c'est vers les services publics que les habitant·es se tournent spontanément : pompier·es, personnels médicaux, services de l'État ou des collectivités... Seuls ces services sont en capacité de répondre aux besoins, secourir dans l'urgence, acheminer du matériel, de l'eau potable, réfléchir à long terme sur des aménagements coûteux mais nécessaires sans recherche de profit, en limitant les impacts sur l'environnement et les populations et dans l'intérêt général.

Les crises climatiques, mais également politiques, jettent sur les routes de la migration des populations en grande détresse et notamment des mineur·es isolé·es. Les SP ont aussi un rôle primordial à jouer, non pour enfermer et rejeter hors des frontières, mais pour accueillir et accompagner, répondre aux besoins essentiels (accès au logement, au soin, à l'éducation, à la culture et au travail), puis intégrer sur le long terme en éduquant et formant. Il faut pour cela développer la formation des agent·es du SP. La situation à Mayotte, balayée par le cyclone Chido, est un exemple cinglant des graves conséquences que peuvent avoir des services publics démunis, en amont comme en aval des graves crises qui peuvent frapper les habitants d'un territoire.

Pour faire face aux crises sociales qui s'aggravent, c'est aussi vers les SP que la population se tourne. Les besoins d'accompagnement et de soutien à l'égard des personnes privées d'emploi, de logement, doivent reposer sur des SP, que nous voulons protecteurs. Ils ne doivent pas être abandonnés aux seules associations solidaires et caritatives.

Toutes les populations ont besoin d'une véritable information sur leurs droits et de pouvoir y accéder pleinement, singulièrement les plus précarisées. Cela permettrait entre autres de diminuer le taux de non-recours.

La jeunesse, elle aussi, doit avoir pleinement accès à une éducation émancipatrice, dans des formations initiales véritablement ambitieuses.

Les salarié·es ont aussi besoin des services publics pour la formation continue et pour les protéger : conditions de travail accidentogènes, risques psycho-sociaux, adaptation du bâti pour faire face à la crise climatique, non-paiements des salaires, restructurations et plans sociaux, emploi non déclaré, non-respect des droits syndicaux...

À l'opposé des mantras réactionnaires sur une société autoritaire, nous soutenons l'idée d'une sécurité publique au service de toutes les populations. La FSU se bat pour une sécurité publique respectueuse des grands principes démocratiques. L'action des forces de l'ordre ne saurait être instrumentalisée pour stigmatiser certaines catégories de la population et restreindre les libertés publiques fondamentales.

De même, la perte d'autonomie peut concerner tous les âges de la vie et les services publics doivent y répondre. Elle nécessite une prise en charge publique et une loi de programmation et de financement. Un service public national est la seule réponse aux besoins des personnes, de leurs familles et des salarié-es, contrairement à un SP départemental intrinsèquement inégalitaire. La liberté effective de choix (domicile ou établissement) est une nécessité. Les Ehpad, à l'exception de ceux du privé lucratif, doivent bénéficier de financements publics suffisants et pérennes. Le secteur de l'autonomie ne peut être asservi à des critères de rentabilité et de dividendes aux actionnaires.

I.1.2 Des services publics : un appel qui émane de la population

La population sait se mobiliser localement lorsque des SP sont menacés : les usager-ères des hôpitaux, les parents d'élèves lors de la carte scolaire (contre les fermetures de classes, d'écoles, suppression des postes...), les habitant-es face à la fermeture programmée d'un bureau de poste... Même si le rapport de force reste souvent insuffisant, à cause de son caractère local, les pétitions, rassemblements, articles de presse, les interventions auprès des élu-es démontrent l'importance de ces SP aux yeux des usager-ères, qui rappellent aussi leur attachement à une présence physique des SP dans leur quotidien, au contraire, des plateformes numériques. Les SP sont aussi un élément essentiel dans l'aménagement du territoire participant à la construction du lien social, autant dans les zones rurales et ultra-rurales que dans les quartiers populaires des grandes villes, dans l'hexagone comme dans les territoires ultramarins ou pour répondre aux besoins de mobilité à toutes les échelles.

Ils permettent de combattre les inégalités territoriales croissantes, la désertification et l'isolement, le sentiment d'abandon et de relégation. La FSU exige un investissement massif dans les SP, l'arrêt des fermetures des SP et le retour des SP de proximité.

Des mobilisations nationales sont initiées par des collectifs auxquels participe la FSU : « Convergence nationale de défense et de développement des services publics », « Nos services publics », sans rencontrer néanmoins une adhésion large autant des personnels que des usager-ères, qui ne perçoivent pas la cohérence des attaques, notamment à cause d'une temporalité différente selon les services et publics concernés. De surcroît, celles et ceux qui cherchent à détruire les services publics cultivent à dessein l'opposition entre les fonctionnaires, présenté-es comme des privilégié-es et les salarié-es du privé.

La FSU doit poursuivre ses campagnes promouvant une vision moderne d'une Fonction publique au service de l'intérêt général et montrer la cohérence du projet antisocial de la destruction des SP et de la FP.

I.1.3 Pourtant, des politiques publiques destructrices

Les gouvernements successifs et des collectivités territoriales depuis une vingtaine d'années ont systématiquement affaibli les SP, en les privatisant et en les incitant à la rentabilité, en enlevant des moyens humains et matériels, en prônant l'utilisation du tout numérique, et de guichets minimalistes comme seules portes d'entrée vers les SP, en affirmant qu'aucune autre alternative n'est possible, à l'aune de politiques ultralibérales toujours plus austéritaires pour les personnels et les usager-ères. Ils portent donc une lourde responsabilité dans le délitement des solidarités et dans la désorganisation/les dysfonctionnements de ces services publics. L'affaiblissement des SP a entraîné une dégradation de leur perception, ce qui les rend plus facilement attaquables par les réformes néolibérales.

Les SP ont été éloignés des usager-ères, et les maisons France Service ne sont qu'un pis-aller, au financement fragile, forçant des agent-es mal formé-es, isolé-es et souvent contractuel-les, à délivrer un service imparfait. Elles renvoient l'usager-ère à une grande solitude numérique quand la réponse ne peut pas être apportée physiquement ou que l'accès au SP spécialisé est impossible faute de transports publics fréquents et réguliers. Cela conduit à une désespérance et à une frustration ainsi qu'à une mauvaise image du service public.

La vie quotidienne des habitant-es (documents officiels, justice, emploi, organismes sociaux, administrations diverses) est compliquée, et mise en danger quand la destruction concerne l'accès aux soins (déserts médicaux, fermetures de services hospitaliers...) ou les services de secours comme les SDIS. Les enfants et la jeunesse en général sont également malmenés, par un manque de places en crèches publiques, en milieu adapté, et un accueil insatisfaisant, un manque pérenne de personnels dans les écoles et établissements et d'offres de formation ainsi que par une dégradation et/ou une privatisation de la restauration scolaire. Pour certain-es des temps de transports trop longs au quotidien pour rejoindre l'école, le collège, ou le lycée ou l'enseignement supérieur. Les mineur-es à la charge des départements subissent une forte dégradation de leur accompagnement par l'ASE, aboutissant parfois à une mise en danger, faute de moyens.

Parmi les plus impactés et vulnérables, se trouvent les mineur-es en danger ou en risque de l'être. La FSU alerte et dénonce avec force l'effondrement des moyens alloués aux services publics de protection de l'enfance.

De même, la lutte contre les violences faites aux femmes doit faire l'objet d'un budget ambitieux et de mesures concrètes, comme demandé par les associations. Les grands discours ne suffisent pas.

L'accès à la culture et au sport, le fonctionnement du sport scolaire sont restreints faute de financements à hauteur des besoins et d'une politique volontariste de mixité sociale et de démocratisation, véritable enjeu de cohésion sociale. Malgré les efforts de certaines collectivités territoriales, il reste encore trop souvent éloigné des classes populaires. Dans d'autres collectivités, les justifications budgétaires masquent mal une volonté de limiter la liberté d'expression et de création, voire une censure idéologique. Les cultures et classes sociales ne se rencontrent pas, ne se mélangent pas, ce qui empêche aussi de fabriquer du commun. Partout, l'accès à la culture doit être renforcé et possible à toutes et tous et pour toutes et tous.

Globalement, le sous-investissement chronique pour le SP et les attaques contre ses principes au service de l'intérêt général (atteintes aux statuts par exemple) sont une volonté constante et délibérée des politiques néolibérales depuis plus de 30 ans.

C'est pourquoi il faut non seulement rétablir un financement suffisant des SP mais aussi mettre fin à la Loi organique relative aux lois de finance LOLF). Le pilotage des SP ne doit plus se faire par la performance et les moyens, mais bien par les besoins et les attendus du service à rendre sur tout le territoire français pour toutes et tous.

1.2 Des services publics, facteurs d'un accès égalitaire pour tous·tes et partout

Leviers essentiels d'accès aux droits et de répartition des richesses, les SP reposent sur un principe fondateur : l'égalité de toutes et tous. Leur présence, leur développement et leur accessibilité sur l'ensemble du territoire doivent permettre cette égalité. Cela passe notamment par un maillage resserré.

L'obsession de la baisse des impôts conduit à une baisse de l'offre des SP. A contrario, une politique de « redistribution élargie » augmenterait, selon l'INSEE, le niveau de vie de plus de la moitié de la population.

1.2.1 Des services publics pour faire une société égalitaire

Les SP contribuent à la fois à la cohésion sociale et à la dynamisation des territoires, particulièrement les territoires ruraux, péri-urbains et ultra-marins.

Ils sont utiles au fonctionnement et à la régulation des activités économiques

L'implantation dans les territoires populaires permet un accès aux populations qui en ont le plus besoin. Ils constituent alors un levier de lutte contre la pauvreté, les inégalités et maintiennent le lien social.

Par exemple, dans les zones rurales, de montagne ou ultramarines, dans les territoires urbains délaissés, le SP de l'éducation est souvent l'un des derniers SP de proximité. Son maillage est essentiel et doit être resserré pour répondre au double enjeu d'égalité territoriale et de réussite pour tous les élèves (y compris les mineur·es en situation irrégulière). Il l'est aussi en termes de transports pour des raisons écologiques. À ce titre, il ne doit pas être dégradé par des logiques budgétaires austéritaires (fermetures d'écoles, regroupements, fusions, modification de la carte scolaire.....) ou des politiques inégalitaires.

1.2.2 Des services publics humanisés

La FSU lutte pour des SP où la qualité du service rendu par des fonctionnaires et agent·es, la proximité et la relation à l'usager·ère sont privilégiées.

Le tout-numérique est trop souvent le prétexte pour transformer les politiques publiques et affaiblir les SP. Il rompt l'égalité de traitement, éloigne les populations de l'administration, et renforce les inégalités sociales dans l'accès aux services, qui frappent les plus éloigné·es de l'outil numérique et de la démarche en ligne, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap les demandeur·euses d'emploi, les précaires, les étranger·es, et les personnes victimes d'illettrisme. Cela entraîne très souvent des pertes de droits. Le coût des équipements informatiques et l'illectronisme qui atteint un taux de 15 % en France selon l'INSEE, renforcent l'exclusion d'usager·ères.

L'utilisation du tout numérique pose également des problématiques : contrôle, éthique, fragilité et vulnérabilité des systèmes (piratages, hameçonnages, spams...).

La FSU s'oppose à toute forme de privatisation, d'externalisation ou de démantèlement des SP et participe activement aux initiatives permettant de les mettre en échec.

La FSU milite contre les politiques de regroupement de services publics dans de simples espaces de contact et d'accès numérique, qui déshumanisent et déséquilibrent les rapports entre agent·es et usager·ères, mettent en concurrence les territoires et pénalisent les citoyen·nes éloigné·es du numérique.

Comme le préconise la défenseuse des Droits, la FSU demande que soit garanti par la loi le droit à réaliser toute démarche par un canal non dématérialisé sans condition préalable. Elle demande donc le maintien de l'accueil au guichet, dans chaque administration et service public, avec un personnel pérenne, qualifié et en nombre suffisant pour toutes les personnes qui souhaitent effectuer leurs démarches au guichet.

Le développement du recours à l'intelligence artificielle ne doit pas contribuer à déshumaniser les SP (exemple des chat bot qui suppléent un·e agent·e), ni nuire à l'emploi public (voir thèmes 1 et 3). Pour une part importante

des missions, l'IA n'a pas d'utilité autre que de remplacer les personnels par des machines et ainsi faire des économies de main-d'œuvre malgré les impacts sociaux et environnementaux.

I.2.3 Des services publics, vecteurs d'émancipation

Les SP sont à placer au centre d'un projet de société de progrès et de justice sociale.

Les agent-es public-ques ont obligation d'égalité de traitement des usager-ères et de neutralité dans l'exercice des missions. Elles et ils luttent ainsi contre les inégalités et les discriminations et favorisent l'inclusion. La FSU revendique une politique de formation des agent-es afin de lutter contre toutes les formes de discriminations.

L'éducation, important vecteur d'émancipation, est confrontée à des attaques d'ampleur à tous les niveaux du système éducatif. Par exemple, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, y compris agricole, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de la pensée critique, demeure une impérieuse nécessité. A cette fin, la FSU milite pour une augmentation des places dans les formations publiques tenant compte des aspirations des bachelier-ères et garantissant leur droit à la poursuite d'études, ainsi qu'un plan de construction de véritables campus universitaires publics de proximité (logements, équipements culturels et sportifs, service de médecine préventive et de santé mentale des jeunes et restauration CROUS). De même les formations à l'attention des privé-es d'emploi se doivent d'être émancipatrices et qualifiantes et/ou diplômantes et non-adéquationnistes au strict marché du travail local voire national. La FSU milite pour une réelle liberté de choix professionnel et revendique l'abrogation de la loi de 2018 intitulée abusivement : « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La FSU condamne le développement d'officines privées, qui prospèrent sur les insuffisances des moyens attribués aux établissements publics d'enseignement supérieur.

Le service public de la jeunesse et des sports en est une autre illustration. D'abord réuni-es au sein d'un ministère Éducation Nationale Jeunesse et Sports en 2021, les agent-es « Jeunesse et Sports » et leurs missions ont ensuite été placées sous la tutelle conjointe de plusieurs ministères. Cette organisation du service public J&S conduit à recentrer les agent-es J&S sur de la gestion de dispositifs au lieu de développer des politiques publiques à vocation émancipatrice. La FSU revendique le retour à un ministère « Jeunesse et Sports » de plein exercice et une organisation territoriale où l'ensemble des personnels J&S seraient affectés au niveau des régions académiques, pour faciliter la mise en œuvre des missions éducatives et sportives sur tous les territoires, avec un travail en réseau des agent-es en services J&S, en établissements du sport (CREPS notamment), en fédérations.

La FSU continue de militer pour que l'éducation non formelle tout au long de la vie (sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative) relève d'une politique publique.

I.2.4 Des services publics, leviers de répartition des richesses entre toutes et tous

Les SP constituent un patrimoine pour celles et ceux qui n'en ont pas. Ils sont l'un des outils majeurs pour assurer et améliorer les conditions d'existence de toutes et tous et représentent un puissant levier de répartition de la richesse produite. Ils réalisent des transferts en nature (éducation, santé, logement, sécurité, revenu de remplacement), au bénéfice de toutes et tous, particulièrement les plus pauvres. Ils servent l'intérêt général, autant qu'ils en sont constitutifs.

Les SP constituent un investissement pour la société, ils répondent aux besoins essentiels de la population dont nous devons collectivement assumer le coût. Ils doivent être financés par la puissance publique en faisant contribuer chacun-e à hauteur de ses moyens (94). L'intérêt général est incompatible avec la recherche de profits privés.

L'État doit investir dans les SP : les implanter, réimplanter, développer leur proximité, attirer les candidat-es aux concours. La FSU appelle à la création de nouveaux SP (autonomie, petite enfance) et il faut développer les crèches publiques, leur donner des moyens humains et financiers pour assurer un accueil qualitatif des jeunes enfants. Cet accueil ne doit plus être assuré dans des structures aux mains de groupes privés, recherchant la rentabilité et la rémunération des actionnaires au détriment de la qualité d'accueil des tout petits, de la sécurité des enfants et des personnels.

Le soi-disant service public de la petite enfance entré en vigueur au premier janvier 2025 est très insuffisant.

Pour la FSU, seule une gestion publique de l'accueil des jeunes enfants peut garantir la qualité d'accueil nécessaire à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement des tout petits. La FSU revendique la création d'un service public de la petite enfance permettant un accueil de qualité : 1 professionnel-le pour 5 enfants, et une réforme de la formation pour atteindre l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel-les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante.

La FSU s'inscrit dans un mouvement de retour en gestion publique des services externalisés ou privatisés (gestion de l'eau, des déchets, des transports...). La FSU exige un plan de mobilité durable permettant un accès équitable aux services publics, notamment par le développement des transports collectifs adaptés dans tous les territoires. Elle revendique aussi la (re)nationalisation à gestion démocratique de secteurs essentiels pour l'intérêt général (énergie, communications, autoroutes, secteur bancaire...).

Les Services Publics sont un investissement créateur de richesses matérielles et immatérielles pour la société. Ils participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire par exemple à travers la formation, les infrastructures et les transports. Ils participent à l'élévation de la connaissance, aux bien-être physique et moral de la population, autant de richesses immatérielles pour la société. La FSU développera dans ses écrits et discours cette réalité positive et offensive des Services Publics.

I.2.5 Des services publics, garants des missions essentielles de l'État

Les SP sont un levier pour répondre aux enjeux collectifs et aux nouveaux besoins de la société, notamment ceux liés à l'urgence de la transition écologique que la crise environnementale et climatique impose. Ainsi, dans le cadre de la protection de la biodiversité, et du contrôle des activités économiques, les SP sont garants du respect des règles environnementales d'intérêt collectif.

Ils sont également essentiels pour répondre à l'enjeu de l'accès aux soins pour toutes et tous.

Les SP permettent d'assurer une continuité dans l'exécution de missions essentielles (éducation, santé, sécurité, justice, protection des salarié-es, etc.). L'efficacité de leur action nécessite de lutter contre leur fragmentation.

La FSU milite pour le renforcement des SP, et lutte contre leur démantèlement (suppression de postes, politiques de marchandisation, d'externalisation, mutualisation et privatisation).

La FSU dénonce le coût de l'externalisation et de la dépendance à l'égard de prestataires guidés par le profit et la rentabilité (coût financier, perte de compétences, perte de capacité d'agir, perte du sens de l'intérêt général, perte qualitative du service rendu).

Elle dénonce plus particulièrement le recours aux cabinets de conseils.

La santé n'est pas une marchandise. La FSU dénonce la financiarisation de la santé avec des hôpitaux, laboratoires de biologie, centres de radiologie et dentaires, voire soins de premier recours, contrôlés par des banques et des fonds d'investissement...

L'hôpital public est en crise : services d'urgence saturés, nombreux postes de médecins hospitaliers vacants, démission de personnels infirmiers, des milliers de lits fermés en 10 ans... Les graves difficultés que rencontre l'hôpital public mettent son avenir en jeu. La FSU revendique un plan d'urgence pour l'hôpital public avec l'arrêt des fermetures de services et de lits, une dotation en lits, personnels et matériels à la hauteur des besoins, la fin de la Tarification à l'Activité (T2A), la garantie d'un service public de santé sur l'ensemble du territoire pour lutter contre les déserts médicaux (création de centres de santé en lien avec les hôpitaux de proximité), la remise en cause de la liberté d'installation des médecins...

La question d'un SP du médicament associant recherche, production et distribution (mandat Metz) est toujours d'actualité, la première étape pourrait en être un pôle public. Les entreprises pharmaceutiques continuent d'engranger des bénéfices exorbitants au détriment des usager-ères. Elles abandonnent leurs activités de recherche jugées non rentables, par exemple les vaccins. Les risques de pénurie perdurent, d'autant plus que les groupes pharmaceutiques exportent en premier lieu leur production pour plus de profits. Il est urgent de sortir de la logique de marchandisation des médicaments et du matériel médical organisée par les multinationales pharmaceutiques au détriment de l'emploi en France. La FSU poursuit sa réflexion sur ce thème, initiée lors d'un stage national en 2023.

Les enjeux d'un SP du médicament sont nombreux : recherche, fabrication des médicaments sur le territoire, y compris les principes actifs, et industrialisation du secteur, ne plus être dépendant des pays producteurs de médicaments génériques et autres, produire nationalement les médicaments nécessaires à un tarif correspondant aux attentes de la sécurité sociale et à son fonctionnement, garantir l'accessibilité aux médicaments sur l'ensemble des territoires, éviter les pénuries et faire face à des crises exceptionnelles. Cela pose la question de l'absence de limites au libre échange et de la protection des productions françaises et européennes.

De même, le SP de la justice revêt une mission régalienne essentielle. De plus en plus, la séparation des pouvoirs, base de notre démocratie, est mise à mal par de nombreuses femmes et nombreux hommes politiques. Cela porte atteinte à l'impartialité et à l'indépendance de notre système judiciaire. Garant des libertés individuelles, le SP de la justice doit être préservé et renforcé. Or, force est de constater que les gouvernements successifs favorisent une externalisation croissante de ses missions, au profit tant des grands groupes privés (ex : gestion des établissements pénitentiaires par le privé, entraînant notamment un surcoût pour les usager-ères comme pour la société) que de l'entrepreneuriat social relevant d'une démarche lucrative. La privatisation des missions régaliennes de l'État est particulièrement dangereuse en termes de libertés publiques et de capacité d'action de l'État.

En lieu et place d'un travail collaboratif entre SP et secteur associatif, le gouvernement encourage la concurrence entre SP et entreprises associatives : délégations de mesures de justice, service associatif habilité

à la PJJ. La FSU revendique le renforcement du SP de la justice, c'est un enjeu majeur qui participe de la cohésion sociale et de l'égalité des usager·ères devant le service public.

I.2.6 Un statut protecteur pour toutes et tous, une garantie pour les agent-es comme usager·ères, pour les services publics

La défense, l'amélioration et la démocratisation des SP et de la Fonction publique sont au cœur du projet de transformation sociale de la FSU qui promeut un modèle de société solidaire et écologique. Continuité territoriale et proximité, capacité d'évolution et d'adaptation aux besoins de la population, égalité de traitement des usager·ères, transparence de gestion et contrôle démocratique, neutralité des agent-es dans l'exercice de leurs fonctions sont des piliers des services publics.

Pour la FSU, cela implique que les SP soient rendus par des fonctionnaires, agent-es qualifié-es, titulaires, et en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins. Les garanties que le statut général des fonctionnaires offre aux agent·es ont pour objet d'assurer à la population une Fonction publique pleinement dédiée à l'intérêt général et dégagée des contingences et des pressions qui la mettraient à la merci des intérêts particuliers. La FSU milite pour maintenir et renforcer le statut, en rappelant que la force et la pérennité des SP reposent sur des agent-es bien formé-es, respecté-es et protégé-es dans l'exercice de leurs missions. Elle mènera campagne pour redonner sens à tous les métiers de la FP et valoriser les missions des SP auprès des usager·ères, éclairant ainsi les enjeux du statut des fonctionnaires.

Contrairement au gouvernement qui veut s'appuyer sur de simples fonctionnaires-exécutant-es, la FSU revendique la place de fonctionnaires-citoyen·nes, dans la continuité de la loi Le Pors protectrice pour les agent-es et de nature à renforcer un SP de meilleure qualité. Le statut place chaque fonctionnaire en situation de responsabilité dans l'exercice de ses fonctions, au service de l'intérêt général.

Les fonctionnaires et par extension les agent-es des SP se doivent de respecter le principe de neutralité dans leurs missions mais, comme tou·te citoyen·ne, disposent d'un droit d'expression et d'opinion. Le "fonctionnaire-citoyen" n'est pas soumis statutairement à un devoir de réserve. Face aux attaques répétées, la FSU doit engager une action d'information sur les droits d'expression et la liberté d'opinion des personnels. La FSU exige le respect du droit d'expression syndicale sur les lieux de travail.

Par ailleurs, la FSU et ses syndicats accompagnent les militant·es face aux mesures d'intimidation ou disciplinaires dans le cadre de sa lutte contre la criminalisation de l'action syndicale.

La FSU continue d'exiger l'abrogation des quatre premiers titres de la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, un nouveau plan de résorption de la précarité et une nouvelle étape de démocratisation de la Fonction publique, dans le but de rétablir et d'améliorer les garanties statutaires des fonctionnaires. Le recours massif et organisé à la contractualisation dans la FP est une remise en cause délibérée du statut (cf. partie 2).

I.3 Les attaques contre les services publics et les luttes à mener pour faire avancer nos revendications

Les constats, analyses et mandats adoptés au congrès de Metz sur les attaques contre les SP et les SP à renforcer ou à créer restent malheureusement valables à ce jour et sont pleinement réaffirmés.

I.3.1 L'arme financière

Ces attaques se sont poursuivies durant les trois années écoulées, en particulier au nom de la recherche de l'équilibre budgétaire, par des gouvernements ne cessant par ailleurs de faire baisser les recettes de l'État.

Le modèle néolibéral managérial a continué d'être appliqué aux SP et de les détruire, au détriment des usager·ères, dont les problématiques sont de moins en moins prises en compte lorsqu'elles ne rentrent pas dans le cadre imposé d'un service de plus en plus dématérialisé, ou contraint à la gestion par indicateurs de performance prédéfinis.

Ce modèle se pose moins de questions quand il s'agit de subventionner les entreprises privées sans conditions et de leur accorder des cadeaux fiscaux ainsi qu'aux grosses fortunes dont le nombre augmente.

Du point de vue du financement du SP, l'assèchement des dotations pérennes se fait à la fois au nom de la rigueur budgétaire, mais aussi au nom de l'efficacité de l'usage des deniers publics. Combiné à des décennies de campagnes médiatiques contre les SP et leurs agent-es, ce dernier argument est redoutable. Cette propagande a une certaine efficacité. Elle sert à justifier les mutualisations de services, externalisations de missions prétendument « hors cœur de métier » des agent-es des SP (nettoyage, informatique, cantines, etc.). Le rapport de force et la mobilisation des personnels et usager·ères non directement concerné-es par ces restructurations sont rendus difficiles.

Un autre outil financier utilisé pour aligner toujours plus le fonctionnement des SP sur celui des entreprises privées est leur mise en concurrence via la distribution de financements sur appels à projets (AAP), ne permettant pas le financement correct de tous les opérateurs de SP concernés par la thématique de l'AAP. Ceci est particulièrement utilisé dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cela engendre une augmentation

des recrutements de contractuel·les pour la durée du financement, donc de la précarité. Ces dérives tendent par ailleurs à toucher les établissements agricoles du technique encouragés à faire appel aux AMI (appel à manifestation d'intérêt) et CMA (compétence et métiers d'avenir) notamment pour les exploitations agricoles dans le cadre des financements européens France 2030. Les AAP intensifient la mise en concurrence des territoires et des établissements et accentuent les inégalités territoriales. Ils intensifient également la gestion managériale des personnels et créent une couche bureaucratique supplémentaire destinée à répondre et évaluer ces AAP. Cela réduit également la qualité du service rendu par les opérateurs dont le projet n'a pas été sélectionné, pour le plus grand profit du secteur privé, qui peut alors déployer une offre concurrente à destination des usager·ères les plus aisé·es. Et ceci d'autant plus aisément que le privé profite abondamment des deniers publics : ainsi, le secteur privé hospitalier s'est-il spécialisé dans les activités les mieux rémunérées par la T2A, laissant à l'hôpital public la prise en charge des pathologies « non rentables », voire « déficitaires », comme les affections de longue durée.

Pour France Travail, dont la création s'est faite à effectifs constants et avec un budget amputé, les projets de sous-traitance et d'externalisation pour la mise en place de la nouvelle organisation se mettent en place, notamment le recours à l'automatisation et à l'IA ainsi que des investissements engagés de 197 millions d'euros en année pleine pour l'accompagnement. France Travail est le centre de convoitises pour les structures privées au détriment de la qualité et de l'égalité de traitement des usager·ères.

Parallèlement les coupes budgétaires et la baisse des emplois publics (16 % des effectifs en moins entre 2015 et 2021 au ministère du Travail) touchent de plein fouet les usager·ères (missions de contrôle de l'inspection du travail rendues impossibles, plages d'horaires d'accueil et remise en question de dispositifs comme l'Allocation de solidarité spécifique pour les chômeur·euses, ou validation des acquis de l'expérience).

Alors même qu'il est urgent de renforcer les effectifs et les moyens à hauteur des besoins et ce tant au ministère du travail que dans le Service Public de l'Emploi, la FSU revendique le doublement des effectifs de l'inspection du travail à hauteur minima de 2000 recrutements d'agents de contrôle et le renforcement massif des effectifs du Service Public de l'Emploi.

Dans la formation professionnelle, des écoles « parallèles », telles que les Écoles Être, les Écoles de production, financées par le ministère du Travail, par les conseils régionaux et soutenues par l'Éducation nationale via les rectorats, et par le ministère de l'Agriculture, se développent. Les entreprises, telles que Véolia et Total avec Terra Academia, ou Niel avec l'École 42 ou Hectar, créent leurs propres établissements à « pédagogie innovante » et « soucieux de transformation écologique », à grand renfort de communication, tout en sollicitant les fonds publics. Les menaces de décentralisation et de privatisation persistent pour le réseau des CIO. Privé de moyens et de personnels suffisants, le service public d'orientation de l'éducation nationale doit également faire face à la concurrence (startups, officines privées, associations soutenues par des fondations financées par le monde économique) de l'entreprise et de l'entrepreneuriat. Il faut renforcer les effectifs du contrôle de la formation professionnelle afin que l'État récupère les milliards d'euros dépensés pour des formations sans valeur professionnelle.

Dans l'enseignement français à l'étranger, l'opérateur public Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) doit cesser d'organiser sa propre concurrence par un détournement des moyens humains et financiers de l'État en faveur des investisseurs privés.

L'étendue et l'opacité des financements de l'enseignement privé par l'État et les collectivités territoriales ont été médiatisées récemment. La fédération avait initié en amont un très large arc unitaire syndical et associatif autour de la promotion de l'école laïque. Elle intensifie dans ce cadre la construction unitaire inédite d'un plan de sortie du financement public de l'école privée pour peser dans le débat public dans les prochains mois. Ce financement a été renforcé par l'accumulation de dispositifs législatifs depuis 1959 et les multiples cadeaux des gouvernements Macron comme de certaines collectivités. La FSU exige des contrôles renforcés de l'enseignement privé et que soient sanctionnées les irrégularités et dérives. La loi Debré et tous les dispositifs et lois anti-laïques doivent être abrogés. Elle demande l'application sur l'ensemble du territoire de la loi 1905, réaffirme son exigence d'abrogation du régime concordataire, dont l'enseignement religieux, de l'Alsace-Moselle comme de tous les régimes particuliers. Pour la FSU, l'argent public doit aller exclusivement à l'école publique. Il faut mettre fin au financement public de l'enseignement privé sous contrat dans la perspective de sa nationalisation (mandat de Metz). La FSU se dote d'un mandat d'étude concernant les conditions de sa mise en œuvre aboutissant à un grand service public laïque unifié.

Les SP sont aussi incités à développer leurs ressources propres, parfois par le biais de filiales, les mettant en concurrence les uns avec les autres, ce que dénonce la FSU.

On voit ainsi des universités construire du logement étudiant concurrent des CROUS ou des musées construire des antennes avec une gestion intégralement prise en charge par des mécanismes de marché et de marques,

et démantelant le sentiment d'appartenance à un SP commun, ainsi que les principes de spécificité et d'universalité du service.

Du point de vue structurel, cette logique austéritaire conduit à la logique de service minimum, considéré comme toujours bien assez bon pour les usager·ères n'ayant pas les ressources suffisantes pour se payer les prestations analogues proposées par le secteur privé lucratif. Cela entraîne aussi des restructurations incessantes, en particulier au nom des « économies d'échelle ». On a ainsi assisté encore à de nombreuses fermetures d'établissements ou services jugés « trop petits » ou ayant une activité jugée insuffisante au regard des critères financiers (services hospitaliers des territoires ruraux ou semi-ruraux, urgences, établissements d'enseignement agricole public, établissements scolaires).

Par ailleurs, le gouvernement n'hésite pas à instrumentaliser certains SP à des fins répressives, dénaturant leurs missions premières. Par exemple, concernant les forces de sécurité publique, le gouvernement et leur hiérarchie tolèrent aujourd'hui, voire encouragent, des pratiques discriminatoires et violentes, qui mettent en danger la population. Il y faut un état des lieux des pratiques discriminatoires, ainsi que de la place de l'extrême droite qui encourage ces dérives. Pour la FSU, l'État doit faire cesser ces pratiques.

France Travail se retrouve davantage à exercer une mission de contrôle sur l'usager·ère privé·e d'emploi, au détriment de son accompagnement dans son projet professionnel. Cette situation génère des tensions entre usager·ères et professionnel·les, affaiblit et décrédibilise le SP, en fragilisant son acceptation par la population. L'objectif avoué de tripler les contrôles de la recherche d'emploi alors même que les effectifs sont à la baisse et que FT va accueillir de nouveaux publics (Allocataires RSA, jeunes...) rappelle clairement les véritables objectifs de la loi plein emploi. Cela renverse la responsabilité du chômage pour ne la faire peser que sur les usager·ères oubliant ainsi les entreprises.

Sous la présidence d'E. Macron, les gouvernements successifs ont contraint les budgets des collectivités territoriales, en ne compensant qu'une partie des baisses liées à la suppression de la taxe d'habitation notamment. Cela met à mal le financement de missions par certaines collectivités qui tiennent à les réaliser. La FSU exige qu'enfin un bilan soit fait des différentes phases de décentralisation.

En dépit de leurs divergences, collectivités et État s'entendent pour permettre à ce dernier de se décharger de missions sur les collectivités, par exemple avec la loi 3DS, dont certains décrets d'application ne sont toujours pas parus. Par ailleurs, ces transferts de compétences se font sans les compensations budgétaires et sans souci de péréquation réelle ni d'égalité de traitement des usager·ères sur tout le territoire. Cette situation contribue à mettre les SP territoriaux et leurs agent·es sous tension.

La réforme des corps d'encadrement supérieur de la FP intervenue au cours de l'été 2019 les a profondément transformés.

Les corps à très forte qualification et à très forte identité professionnelle ont été supprimés (corps d'inspection générale, corps préfectoral, corps diplomatique) au profit d'un corps unique d'administrateurs de l'État. C'est l'avènement d'une Fonction publique de mission qui détruit le statut.

Cela met les hauts fonctionnaires en concurrence et remet en cause leur indépendance.

Cette réforme s'articule avec un recours à des officines privées d'évaluation qui contribuent à mettre en œuvre des politiques néolibérales et néo-managériales à tous les niveaux de la FP. La FSU la condamne et demande sa suppression.

I.3.2 Les luttes à mener

La FSU poursuivra ses efforts pour rendre publics des exemples concrets de dégradation du service rendu aux usager·ères entraînés par cette prétendue recherche d'efficacité et le dogme de la baisse des impôts qui ne profite qu'aux contribuables les plus fortunés.

Cela passe par :

- Rendre visible les conséquences dues aux manques de services publics au plus près des usager·ères par des campagnes de sensibilisation locale notamment sur l'école et l'accès à la santé, aux transports, crèches, EHPAD, en s'appuyant notamment sur des enquêtes de terrains
- Montrer l'importance du lien entre salarié·es et usager·ères et l'inefficience des logiques managériales et néolibérales.
- Multiplier les rencontres et initiatives publiques auprès des usager·ères.
- Utiliser des réseaux sociaux via des capsules ou visuels courts et percutants.
- Médiatiser à toutes les échelles (nationale, régionale, locale) par tous les médias possibles nos actions conjointes personnels-usager·ères.
- Montrer l'importance du statut pour les usager·ères et l'intérêt général.
- Montrer la faisabilité financière et humaine de nos propositions pour les SP.
- Montrer ce que serait une société sans services publics.

- Développer les formations internes à la FSU
- Relancer et dynamiser l'éducation populaire à destination des usager·ères.

En interne, la FSU forme ses militant·es.

Les résultats des élections législatives de juillet 2024, qui ont donné une majorité relative à l'offre politique défendant les SP, constituent un point d'appui qu'il faudra utiliser de manière optimale.

La FSU doit alimenter le débat public et interpeller les élu·es à l'exception de celles et ceux portant des idées d'extrême droite, et rendre publiques leurs réponses. Dans le même cadre, elle doit continuer de s'adresser aux politiques à l'exception de ceux portant des idées d'extrême droite. Dans le contexte actuel, la FSU contribuera à alimenter plus fortement la réflexion des forces en mesure de porter des débouchés politiques à nos revendications en faveur d'une alternative écologique et sociale. Notre connaissance du terrain nous permet d'apporter des mesures concrètes pour améliorer les SP. Celles-ci peuvent prendre la forme d'analyses, de diagnostics ou de livrets blancs.

La FSU doit continuer d'investir, développer et créer des cadres larges et pérennes de défense des services publics (par exemple, Collectif nos services publics, Alliance écologique et sociale, Convergence Nationale des collectifs de défense et de développement des Services Publics, etc.) afin d'impliquer plus largement les usager·ères. La FSU nouera toutes les alliances, en accord avec les valeurs de la FSU, avec les organisations d'usager·ères qui subissent la dénaturation des missions de la FP et la dégradation des services.

La FSU travaille, autant que possible dans un cadre intersyndical, à mettre en valeur les intérêts communs des personnels et des usager·ères dans le développement des services publics et pour mener les luttes nécessaires. Il s'agit de mener des luttes pour le financement pérenne des SP à la hauteur des besoins recensés. Cela nécessite des luttes pour la justice fiscale. Une réforme fiscale basée sur le partage des richesses s'impose. Les politiques néolibérales des gouvernements favorisent les entreprises et le capital au détriment de l'intérêt général.

La FSU est membre fondateur d'ATTAC, qui travaille sur le sujet de la justice fiscale. L'association Oxfam, qui aborde aussi ce sujet dans ses enquêtes, est membre comme la FSU de l'Alliance écologique et sociale.

La FSU doit bien plus systématiquement mettre en avant les décryptages et analyses ayant vocation à faire apparaître qu'il y a des alternatives économiques, de justice fiscale et sociales crédibles, pour renforcer et développer les services publics.

Il est nécessaire d'organiser localement et nationalement des stages communs avec ces organisations ou d'autres qui partagent nos valeurs, comme avec les chercheurs·ses, des réunions publiques ou des colloques. Il faut également mener à tous les niveaux les luttes pour l'arrêt des fermetures de SP et le retour des SP de proximité, mais aussi pour la création des nouveaux SP que la FSU revendique de longue date (cf. thème 2 Metz). La FSU poursuit sa réflexion sur les modalités de gestion démocratique des SP.

La gestion démocratique des SP doit intégrer les personnels, l'État et les collectivités territoriales dans leur champ de compétences. La FSU poursuit sa réflexion sur la place des usager·ères.

Partie II – Les personnels, le cœur du service public

II.1 La Fonction publique de carrière, le statut général au péril des crises sociales et démocratiques

Les attaques contre le statut général se concentrent sur les garanties de pleine citoyenneté des fonctionnaires. Celle-ci ne peut se résumer à quelques principes dont l'édiction reste inscrite dans la loi. Elle se concrétise dans l'équilibre dialectique des droits et des obligations.

La situation du pays issue des élections législatives de l'été 2024, incertaine et inquiétante, confirme le caractère essentiel dans notre approche revendicative de la défense du statut et de l'esprit qui avait présidé à sa rédaction et son adoption en 1983-84. Le refus de reconnaître le résultat de ces élections conduit à des politiques engendrant de nouvelles dégradations pour les services publics, la Fonction publique et la situation faite à leurs personnels, fonctionnaires comme contractuel·les.

Les politiques néo-libérales et l'austérité encore renforcée continuent de fragiliser le statut, le principe de carrière, les garanties collectives, l'exercice de pleine citoyenneté par une réduction de droit de participation aux questions d'organisation des services, de définition des métiers et de déroulement des carrières. Nombreuses sont les forces qui poursuivent et prolongent l'offensive portée depuis la loi de transformation de la Fonction publique, promouvant le recours au contrat plutôt qu'au statut, en important les logiques managériales au sein même du statut, en individualisant et en précarisant les missions, les conditions de travail et de rémunération. Ceci aggrave les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Et l'abandon de l'égalité de traitement entre les agent·es s'accompagne d'un renoncement à l'égalité de traitement des usager·ères, ce qui n'honore pas la promesse républicaine.

La FSU réaffirme son analyse selon laquelle les droits accordés aux fonctionnaires (droit à la carrière, droit de participation à l'organisation et au fonctionnement du service, à la définition des règles statutaires et des principes de gestion des emplois et carrières, à l'examen de décisions individuelles, droit syndical, droit de grève, égalité de traitement...) sont le corollaire qui conditionne aussi les garanties assurées aux citoyen·nes (continuité et neutralité des institutions publiques, égalité d'accès et de traitement...). C'est également une condition de possibilité de l'adaptabilité de la Fonction publique face à tous les défis lancés par la situation aussi bien sociale, économique, politique qu'environnementale.

La FSU est déterminée à organiser syndicalement les personnels pour maintenir leur unité, leur solidarité et leur capacité d'action collective, face aux destructions promises par les politiques d'austérité, la propagation des idées de l'extrême droite ou lors de son accession aux responsabilités dans des collectivités territoriales ou au pouvoir au niveau de l'État. Les fonctionnaires doivent conserver leurs moyens d'agir collectivement conformément aux principes constitutionnels comme statutaires qui placent la Fonction publique strictement au service de l'intérêt général. C'est placé·es statutairement en position de responsabilité, qu'ils et elles assurent leur mission. Ils ou elles sont donc comptables du respect de l'intérêt général, de l'égalité de traitement et du respect des principes républicains essentiels. Aussi, pour la FSU, il s'agit d'une part d'assurer une veille collective et, le cas échéant, de défendre et accompagner celles et ceux de nos collègues qui pourraient être victimes de discrimination. Il s'agit d'autre part de veiller collectivement au respect des droits de chacune et chacun des citoyen·nes et des usager·ères des services publics.

Pour la FSU, telle est l'approche qui structure la cohérence revendicative ci-dessous. Elle défend un renforcement des garanties du statut général pour les trois versants de la Fonction publique pour en affirmer l'unité.

II.2 Le développement des pratiques néomanagériales : les combattre !

La mise en concurrence de toutes et tous, la multiplication des tâches annexes, les injonctions paradoxales et parfois la mise en place d'un management toxique... produisent une perte de sens des métiers de la FP. La FSU s'oppose au développement de ces pratiques néo-managériales.

II.2.1 Combattre le développement de la concurrence entre le contrat et l'emploi titulaire

L'analyse des conséquences de la LTFP en matière de mise en concurrence entre emplois contractuels et statutaires développées à Metz reste valable. La FSU réaffirme qu'il s'agit là d'une forme de dumping à l'intérieur de la Fonction publique portant une atteinte grave au principe fondateur du statut général selon lequel les emplois publics sont occupés par des fonctionnaires. La principale conséquence est une dégradation des conditions faites aux personnels quelle que soit leur modalité de recrutement. Combattre cette logique néolibérale doit donc être une priorité s'articulant à la bataille pour l'abrogation des titres I à IV de la LTFP. Cela passe par le rétablissement des compétences des commissions paritaires en matière de mobilité et de carrière, la réaffirmation du principe du recrutement par concours et le contrôle par les représentant·es des personnels des politiques de rémunération.

La FSU engage un travail d'analyse approfondie des dynamiques et les problématiques inhérentes au recours accru de travailleurs précaires dans la Fonction publique.

L'accès à des postes de direction ou à des corps supérieurs, passant par la mise en disponibilité ou par le détachement sur poste de contractuel ou sur CDD est une source de dérégulation du statut. La FSU s'engage à effectuer un travail d'analyse de la légalité de ces dispositifs et de leurs dangers.

Des plans de titularisation doivent permettre à toutes les non-titulaires qui le souhaitent d'accéder à l'emploi sous statut et aux carrières de la Fonction publique par des voies diversifiées (cf. II.4.2).

II.2.2. Combattre les recours managériaux au disciplinaire

Les procédures disciplinaires doivent exclusivement s'inscrire dans l'application du principe statutaire de responsabilité et permettre d'instruire des situations de faute, au regard des obligations réglementaires qui s'imposent aux fonctionnaires.

Le droit des agent·es doit s'appliquer tout au long de la procédure dans le respect du principe d'un examen contradictoire des situations et des droits de la défense avec, par exemple, la mise en œuvre systématique d'un entretien préalable à toute procédure disciplinaire.

Le recours par les autorités hiérarchiques à la « mutation dans l'intérêt du service » ne doit pas constituer des sanctions déguisées, et servir à dénier le droit à la défense et au contradictoire en CAP.

Pour les sanctions du 1er groupe, la FSU revendique leur examen dans le cadre d'une commission paritaire.

Avec la suppression de la commission de recours du CSFPE et des conseils de discipline de recours, les droits des agent·es ont considérablement diminué. Les conseils de discipline n'émettant qu'un avis consultatif, un nombre important d'employeurs publics font le choix de ne pas le suivre. Le seul recours possible reste donc désormais la saisine du tribunal administratif, procédure complexe, longue et peu accessible.

Les employeurs publics doivent respecter les avis rendus par les conseils de discipline et les instances de recours doivent être rétablies.

II.3 Carrières : un droit statutaire à défendre et une revalorisation à gagner

Les politiques menées depuis 2017 ont fortement limité les effets de revalorisation des carrières consenties par le protocole PPCR : allongement de son calendrier d'application, gel de la valeur du point d'indice, mesures de « bas de grille » prises sous les coups de boutoir de l'inflation tassant et déstructurant les carrières en catégories C et B, dévalorisant les premiers échelons de la catégorie A, dans un contexte global de stagnation des échelons terminaux. La FSU doit également engager une réflexion sur la catégorie A qui recouvre désormais des réalités professionnelles, de fonctions, de responsabilités, de carrière et de rémunération très différentes.

Le saccage par la LTFP des conditions d'organisation de la mobilité et des procédures collectives d'avancement et de promotion a exacerbé l'opacité de l'arbitraire managérial, brouillant le rapport des personnels à leur carrière et créant de la défiance quant aux décisions prises.

Pour la FSU, il y a urgence à rompre avec les logiques managériales qui portent atteinte au droit à la carrière des personnels et brisent le principe d'égalité, condition d'unification des personnels autour des revendications d'intérêt général pour leur carrière.

Elle rappelle solennellement son attachement au paritarisme et réaffirme haut ses mandats constants depuis le congrès de Clermont-Ferrand de rétablissement des compétences des CAP pour permettre de recouvrer le droit de participation des fonctionnaires pour l'examen des décisions individuelles relatives à leurs carrières (mobilité, promotion, avancement), drastiquement amputé par la loi de transformation de la Fonction publique. Celle-ci doit être abrogée !

II.3.1 Gagner la reconnaissance de la valeur professionnelle et de la dignité du travail de toutes et tous !

La LTFP a considérablement aggravé l'entreprise de mitage du statut en y important à un niveau inédit et de manière cohérente des logiques managériales qui en ébranlent les fondements historiques. Une des conséquences qui heurte de plein-fouet les cultures et identités professionnelles, est la dénaturation de la notion de valeur professionnelle. Régulièrement des projets gouvernementaux illustrent la volonté d'aller encore plus loin. Vigilante, la FSU est déterminée à les combattre pied à pied et à faire échec à toute nouvelle attaque de cet acabit contre les personnels, leurs métiers et carrières.

La FSU rappelle que le statut prévoit qu'avec l'expérience, la valeur professionnelle assoit le déroulement de la carrière. Dès lors sa définition, les critères définissant son appréciation sont l'objet d'une nécessaire confrontation syndicale pour combattre le concept managérial de performance individuelle ou collective. La FSU combat donc tout renforcement de la place du « mérite » – notion subjective, discriminante et arbitraire – dans l'avancement, et à tous ses usages à des fins de discrimination ou de division des personnels. Les mandats du congrès de Metz restent d'actualité, notamment en ce qui concerne la déconnexion de l'évaluation des procédures et opérations de gestion de l'avancement de la carrière.

II.3.2 Prérecrutement et recrutement par concours

En défense du principe d'égal accès aux emplois publics et comme garantie de l'indépendance et de la neutralité, la FSU réaffirme que le concours doit rester, et le cas échéant redevenir la norme pour pourvoir les emplois permanents de la Fonction publique. Elle s'oppose de ce fait à toutes les politiques accroissant sa contractualisation.

Les concours doivent être calibrés de manière à respecter le principe de pourvoi de tous les emplois vacants par des fonctionnaires. Leur organisation et leur périodicité doivent être envisagées pour assurer la continuité de service et répondre aux besoins.

La FSU revendique l'instauration de modalités de prérecrutement, comptant pour la retraite, permettant de garantir un accès démocratisé à la Fonction publique.

II.3.3 Des carrières, sans barrage ni obstacle...

L'austérité encore renforcée et le refus de toute mesure générale aboutissent à la dévalorisation des carrières de la Fonction publique. Les situations d'insuffisance de reconnaissance des qualifications et de l'engagement des personnels se généralisent.

La situation ainsi créée est un facteur déterminant de la crise d'attractivité que la Fonction publique connaît. Elle aboutit à dégrader aussi le rapport des personnels à leur travail provoquant des choix de départ de la Fonction publique (démission, rupture conventionnelle).

Pour la FSU, un ensemble de mesures d'urgence pour les carrières est nécessaire. Sans attendre, il faut rehausser tous les échelons en redonnant de l'amplitude aux grilles indiciaires et gagner une augmentation des volumes de promotions pour commencer à résoudre les retards et injustices de carrière. Et les compétences des commissions paritaires en matière de promotion et d'avancement doivent être rétablies pour contrer les logiques managériales qui détournent de telles mesures de cet objectif. Le déroulement de carrière sur au moins

deux grades doit être effectif dans tous les corps et cadres d'emplois, ce qui n'est actuellement toujours pas le cas.

La FSU réaffirme sa revendication de déroulements de carrière fluides, fondés sur un rythme unique le plus favorable, sans obstacle de grade, ni contingentement ou critères fonctionnels. Le principe acté en 2017 d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades est désormais insuffisant : la FSU revendique pour chacune l'accès à l'indice terminal du grade le plus élevé de son corps ou cadre d'emplois au bout d'une carrière complète. Elle se bat pour que des dispositions statutaires soient prises pour en garantir l'effectivité dans les trois versants de la Fonction publique.

II.3.4 Mobilité : un droit attaqué !

En plus de la suppression des compétences des commissions paritaires en matière de mobilité, la LTFP détruit, hors corps enseignants, la possibilité d'organiser celle-ci par tableau périodique de mutation. La perte d'attractivité encourage l'option managériale du recours au contrat et réduit de fait les possibilités de muter. Les barèmes censés organiser les tableaux de mutation, lorsqu'ils existent encore, sont appliqués en l'absence de tout contrôle de la part des représentant·es des personnels ce qui affaiblit de fait la transparence de leur mise en œuvre et ajoute ainsi à la défiance des personnels vis-à-vis des choix de gestion faits par les employeurs publics. La FSU dénonce et poursuivra son combat contre le développement des postes à profils et du recrutement à la main du local.

La FSU revendique le rétablissement de règles communes, objectives et opposables, fondées chaque fois que nécessaire sur des barèmes et dont la détermination et l'application sont soumis au contrôle des commissions paritaires.

Les suppressions ou le nombre insuffisant de postes, la perte importante d'attractivité, les carences des recrutements, l'insuffisance de moyens pour la formation continue et sa soumission à des injonctions managériales répondent à des logiques adéquationnistes de très court terme. Ce sont autant de freins à la mobilité géographique et professionnelle au cours de la carrière.

La mobilité interne à la FP doit être améliorée par la facilitation des détachements, l'augmentation de leurs possibilités et l'amélioration de la formation pour les accompagner.

La FSU réaffirme que les besoins permanents doivent être couverts par des fonctionnaires titulaires afin de répondre aux exigences de continuité, de qualité et d'égalité d'accès et de traitement sur l'ensemble du territoire. Attractivité et mobilité sont deux problématiques liées qui se nourrissent l'une de l'autre. La FSU rappelle que le droit à la mobilité qu'elle soit géographique ou professionnelle est un droit statutaire. Tou·tes les agent·es doivent donc avoir la perspective de pouvoir exercer dans la zone géographique de leur choix et/ou d'avoir les moyens de décider de changer d'activité professionnelle.

II.3.5 La formation au croisement des enjeux de carrière, de métier et d'aspirations personnelles

La formation professionnelle doit être un outil constitutif d'une maîtrise par les personnels de leur métier, favoriser l'accomplissement personnel et soutenir les projets de carrière et de mobilité, à l'inverse de toute approche managériale utilitariste, descendante et prescriptive. Tou·tes doivent bénéficier d'une formation initiale de qualité tenant compte de la modalité de recrutement. En conséquence, la FSU s'oppose à la réduction du temps de formation statutaire ou d'adaptation. La FSU défend un droit effectif à la formation continue, librement choisie parmi une offre développée et répondant aux besoins des agent·es et accessible sur le temps exclusif de travail et de service pour préserver le droit à congés. Elle récuse tout détournement de ce droit aux seules adaptations à l'emploi.

Elle dénonce tous les recours abusifs au distanciel. Elle rappelle que le présentiel facilite les échanges de pratiques et de cultures professionnelles qui sont partie prenante de la formation.

La FSU revendique un élargissement du droit pour gagner une utilisation du CPF à la libre initiative de l'agent·e, selon des critères étendus et connus de tous les personnels. Aujourd'hui, la mise en œuvre du CPF ne répond pas à ces enjeux ni ne garantit l'opposabilité du droit.

Concernant le congé de formation professionnelle, la FSU revendique le maintien de la rémunération à 100 % et sur l'ensemble de sa durée.

Pour la FSU, afin de garantir l'effectivité du droit à la formation et la continuité de service, des volants de personnels titulaires dédiés au remplacement doivent être mis en place ou abondés en nombre suffisant par les employeurs.

Les employeurs publics doivent informer les agent·es de l'ensemble des dispositifs de formation.

Les budgets dédiés à tous les dispositifs, qui doivent en priorité assurés par des opérateurs publics, doivent être prévus et abondés à la hauteur des besoins et pour garantir l'effectivité du droit.

II.3.6 Seconde carrière

De plus en plus de personnels envisagent de changer de perspective professionnelle pour divers motifs. La FSU exige que des réponses leur soient apportées, notamment par la mise en place de budgets adéquats à hauteur

des besoins pour que tous les dispositifs existants soient réellement accessibles à l'ensemble des agent-es qui le souhaitent pour garantir la possibilité effective d'une seconde carrière professionnelle.

La formation continue doit être un outil pour favoriser la réalisation des projets de reconversion professionnelle souhaités par les agent-es.

L'expérimentation de la rupture conventionnelle est à l'image de la LTFP qui l'a instaurée : un élément de remise en cause statutaire, opaque et inégalitaire. Son objectif managérial est de faciliter les départs plutôt que d'en traiter les causes, renvoyant la responsabilité aux seuls agent-es. Dans le contexte dégradé des personnels s'en sont saisi. La FSU revendique le remplacement de ce dispositif par la possibilité effective de seconde carrière professionnelle.

La FSU reste vigilante à ce que les conditions d'accès à l'emploi titulaire en seconde carrière ne mettent pas en concurrence les personnels,

II.3.7 Fin de carrière

Les employeurs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par la FSU sur les formes particulières d'exercice des métiers des agent-es et l'usure professionnelle qu'elles entraînent, sans que cette problématique ne soit pour autant réellement prise en compte dans les réflexions sur les fins de carrière. Les dernières réformes rallongeant la durée d'activité pour une retraite complète, et dont la FSU continue de demander l'abrogation, ne font qu'aggraver la situation.

La FSU demande à ce que s'ouvre un véritable dialogue avec le ministère de la Fonction publique et les ministères de tutelle pour adopter des mesures d'aménagement et d'allégement des fins de carrière afin que les agent-es puissent remplir sereinement leurs missions tout au long de leur carrière. En ce sens, la FSU continue de porter le retour de la CPA. Dans l'attente d'obtention de cette revendication, pour la FSU, il est urgent de modifier les conditions d'accès à la retraite progressive pour que ce dispositif soit de droit.

II.4 Défendre les personnels contractuels, gagner leur titularisation !

II.4.1 Améliorer la situation des personnels contractuels

La FSU continue de combattre la précarité et de dénoncer le recours accru à la contractualisation qui fragilise le statut général des fonctionnaires. Afin d'éviter la concurrence entre les statuts et entre les employeurs publics la FSU revendique une revalorisation des salaires des contractuel-les, prenant en compte l'ancienneté et l'expérience professionnelle des agent-es, en cohérence avec les grilles des corps et cadres d'emplois. Pour les contractuel-les en CCD dont le contrat arrive à échéance pendant leur congé maternité, la FSU exige la prolongation du contrat de la durée du congé.

Le délai de quatre mois qui interrompt la continuité de l'ancienneté des contractuel-le est trop court et discriminatoire notamment envers les femmes. La FSU demande à ce qu'il soit étendu à un an, et que les périodes d'arrêt maladie ne soient pas comptabilisées dans ce délai.

Il doit être mis fin au recours aux vacances massivement pratiqué, par exemple dans les universités, certaines collectivités ou administrations, qui prive les intéressé-es des garanties associées aux contrats de droit publics. Pour mettre fin aux difficultés administratives que subissent les contractuel-les, il faut que les employeurs publics abondent les moyens matériels et humains de gestion des contractuel-les.

II.4.2 Pour un plan massif de titularisation des contractuel-les

La FSU revendique un plan massif de titularisation rapide des contractuel-les, et que le recours aux contrats redevienne une exception au sein de la Fonction publique. La durée et le rythme de l'application de ce plan devra tenir compte des réalités de chaque secteur.

Les modalités de titularisation doivent tenir compte des acquis de l'expérience pour faciliter l'accès aux corps de fonctionnaires. Des mesures facilitant la naturalisation doivent permettre l'accès à la titularisation aux contractuel-les non ressortissant-es de l'UE. La FSU revendique le réemploi de toutes et tous jusqu'à leur titularisation effective.

La FSU dénonce particulièrement les cadres de gestion maltraitants, le manque d'accès aux formations d'adaptation à l'emploi et à la formation continue.

Tous les mandats adoptés à Metz pour la lutte contre la précarité et les droits des contractuel-les sont plus que jamais d'actualité dans le contexte d'application extensive de la LTFP qui facilite le recours aux contrats et diminue significativement les recrutements par voie de concours.

II.4.3 Créer des corps et cadres d'emplois, requalifier les métiers

II.4.3.1 AESH et APSH

La situation des APSH nécessite d'être clarifiée urgemment. Essentiel-les pour l'accès à l'emploi des personnels en situation de handicap, les APSH doivent être recruté-es en nombre suffisant pour répondre aux besoins et pour cela accéder à des conditions d'emploi, sur le modèle de ce que nous revendiquons pour les AESH.

Incontournables dans la réalisation de l'École inclusive, les AESH, majoritairement des femmes, sont maltraité-es par l'État. Puisqu'elles/ils exercent des missions permanentes et pérennes, leur métier doit être reconnu. La FSU réaffirme l'urgence de son mandat de création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B intégrant et reclassant les AESH et les APSH déjà recruté-es. La FSU en fait une de ses priorités.

La FSU revendique la mise en place d'une réelle formation initiale et continue, exigeante, de qualité. Dans l'attente de la création du corps, les nominations et les mobilités, doivent se faire en fonction de critères définis et transparents. Les AESH doivent pouvoir formuler des vœux d'affectation sur des secteurs géographiques, niveaux d'enseignement et types de postes. Elles et ils doivent pouvoir choisir d'exercer exclusivement dans les établissements publics.

Malgré la refonte de la grille et l'avancement triennal automatique, la FSU dénonce un plancher toujours trop bas, un espace indiciaire trop étroit et la non prise en compte de l'ancienneté acquise en contrat aidé. La grille indiciaire des AESH est à revoir en revalorisant chaque échelon de manière significative.

Le droit à l'indemnité REP/REP+ est une victoire : son montant doit être le même que celui des autres personnels. La FSU exige sa rétroactivité.

La FSU demande que les AESH bénéficient de la prime d'équipement informatique.

La prise en charge par l'État de l'accompagnement sur le temps méridien dégrade les conditions d'exercice et ne peut être une solution pour permettre l'accès des AESH à un temps plein. L'exercice de cette mission doit rester sur la base du volontariat des personnels concerné-es. La FSU revendique des obligations réglementaires de service dérogatoires de 24 heures d'accompagnement hebdomadaire auxquelles s'ajoutent les missions connexes, prenant en compte les différentes modalités d'accompagnement et les conditions d'emploi, pour un temps plein.

La formation sur le temps de travail doit se renforcer être accessible à toutes et à tous de façon équitable, accompagnée de frais de déplacement, avec des équipes pluridisciplinaires du secteur du handicap et porter sur des questions en lien direct avec les préoccupations professionnelles des AESH. Des formations communes AESH/enseignant-es sont nécessaires. La création de brigades de remplacement permettrait les départs en formation ou en congé ainsi que la continuité d'accompagnement durant les congés maladie dans toutes les écoles et établissements, sans oublier les établissements agricoles et maritimes publics qui ne font pas partie des PIAL.

Le recrutement doit être dimensionné pour répondre à tous les besoins permanents et de remplacement.

La FSU réclame l'abandon des PIAL et de l'expérimentation des PAS. Ces dispositifs dégradent les conditions de travail des AESH une mutualisation des moyens à outrance. Prétendre mieux répondre aux besoins des élèves ne doit pas se traduire par plus de précarité pour les personnels.

II.4.3.2 Assistant-es Familiales et familiaux

Près de 40 000 agent-es de la protection de l'enfance, très majoritairement employé-es par les Conseils départementaux depuis la loi du 27 juin 2005, sont maintenu-es dans un statut d'agent-es contractuel-les de la Fonction publique territoriale. Ils et elles sont soumis-es à un environnement juridique complexe, notamment en raison des différents règlements départementaux pour lesquels aucune harmonisation n'existe au niveau national. Il est essentiel de créer pour ces professionnel-les précaires, maillons indispensables de la chaîne de la protection de l'enfance, un statut plus protecteur, mieux rémunérateur et mieux défini sur l'ensemble des volets de leur cadre professionnel. Ce nouveau statut repose sur leur titularisation, un cadre d'emplois et un déroulement de carrière spécifique.

II.4.3.3 : ASVP, Personnels d'animation, Éducateurs Sportifs territoriaux

Les Agent-es de Sécurisation de la Voie Publique (ASVP) étaient un nouveau métier il y a 30 ans. La FSU revendique la création d'un cadre d'emplois spécifique afin d'uniformiser leur recrutement et leurs missions.

La FSU revendique la modification du statut particulier des Éducateurs Sportifs Territoriaux en reconnaissant enfin leur mission d'enseignement par une compensation horaire de la nécessaire préparation au face à face pédagogique.

La FSU revendique la création d'un cadre d'emplois de catégorie A spécifique à la filière animation avec les mêmes conditions statutaires, indiciaires et indemnitaires que celle de la filière administrative.

II.4.3.4 Requalifier les métiers !

La FSU revendique que, dans toute la Fonction publique, des plans de requalifications massives des emplois (par la transformation des emplois de catégorie C en B, ou de B en A le cas échéant) et la promotion des personnels concernés, chaque fois qu'existe un écart entre les fonctions ou responsabilités exercées et les carrières et rémunérations des personnels, ou pour tenir compte de l'évolution des métiers.

Ces plans devront aussi permettre de revaloriser les métiers, souvent à prédominance féminine, aujourd'hui déqualifiés.

À titre d'exemple, les agent-es territoriaux·ales spécialisé·es des écoles maternelles doivent être classé·es en catégorie B. Les fonctions d'exécution étant résiduelles dans nombre de filières professionnelles (administrative, technique de recherche et formation). Les emplois de catégorie C doivent être requalifiés en catégorie B.

II.5 Rémunérations, l'urgence d'augmentations générales

Pour la FSU, la rémunération des personnels de la Fonction publique doit être essentiellement indiciaire et donc déterminée sur le fondement des carrières des corps et cadre d'emplois et de leur déroulement. C'est la garantie première de l'égalité de traitement qui préserve de tout arbitraire. À l'opposé des politiques d'austérité et au développement de logiques managériales d'individualisation, la FSU revendique la revalorisation générale sans contrepartie des traitements et rémunérations et des pensions.

II.5.1 Les rémunérations entre austérité et logiques anti-statutaires

L'austérité récurrente et l'offensive managériale, visant en permanence à individualiser et à décorrélérer une part sans cesse croissante des rémunérations des fonctionnaires du déroulement indiciaire de la carrière, les rendent de moins en moins lisibles et de plus en plus inégalitaires. Ainsi le gel inadmissible de la valeur du point d'indice, la faiblesse des revalorisations des grilles indiciaires, le développement de l'indemnitaire individualisé et ses logiques antistatutaires viennent nourrir la perte d'attractivité de nombreux métiers de la fonction publique et diminuent de fait les pensions des futur·es retraité·es.

Et ce déni de reconnaissance de l'engagement professionnel et des qualifications des personnels aggrave la perte de sens de la carrière et du métier ressentie par nombre d'entre eux et elles.

La FSU revendique un traitement pour l'essentiel assis sur la carrière et évoluant significativement à chaque avancement et promotion, et défend l'instauration d'un mécanisme d'indexation des rémunérations sur les prix. Le gel du point d'indice conjugué à la crise inflationniste conduit à augmenter significativement le nombre d'ayants droits de la GIPA, ainsi que les montants versés. Bien que le dispositif soit très largement critiquable, la non-reconduction de la GIPA pour 2024 montre la virulence avec laquelle le gouvernement entend continuer de mettre les rémunérations des agent-es publics sous le joug de l'austérité. La FSU dénonce cette mesure unilatérale et exige le versement de la GIPA pour 2024, à titre transitoire jusqu'à l'instauration d'un mécanisme d'indexation.

II.5.2 Un décrochage accru des rémunérations

Selon les données de l'Insee, entre la crise de 2008/2009 et 2021, le salaire moyen (EQTP) a augmenté en euros constants de 5,8 % dans le privé soit en moyenne 0,5 % par an. Dans la Fonction publique, sur cette même période, l'augmentation est seulement de 1 % soit une moyenne inférieure à 0,1 % par an. En outre, les mesures générales intervenues, loin de répondre aux exigences portées dans les mobilisations ont été imposées au gouvernement par une très forte inflation et sont restées bien inférieures à celle-ci.

Ce décrochage impacte également le calcul des pensions servies, le gel de la valeur du point d'indice ayant un effet très négatif sur leur montant.

Dans cette situation et pour faire face à la nécessité de rattraper les pertes relatives de rémunération et la dégradation du niveau de vie accumulées depuis des années, en plus de l'indexation sur les prix, la FSU confirme sa construction revendicative des précédents congrès et défend un plan pluriannuel combinant la revalorisation d'au moins 20 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 80 points d'indice.

II.5.3 Reconnaissance et attractivité des métiers et carrières

Pour la FSU, la revalorisation générale des traitements et rémunérations relève d'une revendication d'urgence pour les agent-es, les services publics et leurs usager·ères qui doit être complétée d'une reconnaissance effective des métiers : tous les effets de déclassement et de déqualification doivent être combattus. Cette politique volontariste est une nécessité pour relancer l'attractivité dans la Fonction publique.

La FSU revendique la comparabilité véritable des carrières et l'égalité salariale dans et entre les trois versants de la fonction publique : cela passe par une harmonisation par le haut des grilles indiciaires entre les différentes filières professionnelles à niveau de recrutement égal ainsi qu'une harmonisation du montant des indemnités préalablement à leur intégration dans le traitement indiciaire.

Pour avancer vers l'harmonisation des montants indemnitaires servis, la FSU revendique l'instauration d'un mécanisme garantissant aux personnels de la rémunération en cas de mobilité d'un employeur public à l'autre. La FSU refuse absolument la logique managériale qui vise à conditionner une revalorisation à des contreparties et à individualiser les rémunérations (Pacte, primes, ...) : augmentation du temps de travail, alourdissements de charge de travail, dénaturation des métiers, mérite, remise en cause des missions...

La FSU rappelle que toutes les rémunérations d'activité (heures supplémentaires, indemnités...) doivent être soumises à cotisations sociales et à fiscalisation.

II.5.4 En finir avec l'indemnitaire de complément salarial, combattre sa dérive managériale et rémunérer objectivement les sujétions particulières

Depuis 25 ans, la part des indemnités dans la rémunération augmente au détriment de celle du traitement indiciaire, cette situation met en péril les principes de transparence et d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, d'égalité sur les territoires et entre les ministères d'égalité de traitement avec de surcroît des conséquences négatives sur la protection sociale et le montant des pensions.

Des lieux d'exercices aux conditions particulières nécessitent des investissements massifs de l'État avec des mesures spécifiques de rémunération ou de carrière, pour assurer la continuité territoriale du service public, notamment en Outre-Mer. Pour faire face à la cherté de la vie, la FSU revendique a minima le maintien du pouvoir d'achat des agent-es public-ques et la poursuite des travaux d'observation des revenus et de la formation des prix au profit de tou-t-es. Le complément de rémunération doit être maintenu lorsque l'état de santé nécessite des soins prolongés sur le territoire métropolitain.

La FSU dénonce l'intéressement individuel et collectif, la rémunération au mérite et l'individualisation des rémunérations au moyen de logiques contractuelles ou par fixation d'objectifs qui fragilise les garanties statutaires et dégrade les services publics et sert le plus souvent à pallier le manque de postes. La FSU demande la suppression des principes du RIFSEEP et du RIPEC, l'abandon du PACTE qui participe à l'attribution arbitraire, managériale et clientéliste des primes.

La FSU revendique au contraire l'harmonisation des indemnités et de leurs montants afin de les intégrer dans le traitement. La revalorisation des rémunérations doit se faire par l'indiciaire, condition nécessaire – mais non suffisante, à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Elle exige une rapide et ambitieuse nouvelle mesure de transfert primes-points.

Les personnels détaché-es à l'AEFE doivent percevoir l'ensemble des indemnités statutaires inhérentes à leur corps.

Les recours aux indemnités doivent se limiter à l'exercice identifié de sujétions particulières. Dès lors que celles-ci participent de l'exercice ordinaire des fonctions afférente à un poste, la FSU revendique leur remplacement par un dispositif de complément indiciaire comme la NBI.

II.6 Égalité professionnelle : concrétiser les avancées, en gagner de nouvelles

La FSU porte des revendications fortes pour améliorer la vie professionnelle des agentes, les protéger des violences sexistes et sexuelles au travail, éradiquer les inégalités de salaire et de carrière pour une égalité sans condition. Le 2e accord égalité Femmes/Hommes dans chaque versant de la Fonction publique que la FSU avait contribué à enrichir, et signé en novembre 2018, devait être un outil pour construire et mettre en œuvre des leviers opérationnels pour l'ensemble des personnels des trois versants.

Le bilan des premiers plans d'actions trisannuels issus de l'accord égalité démontre un déploiement extrêmement lent et une mise en œuvre insuffisante. Les ministères et les employeurs publics n'ont pas pris la mesure de l'urgence sociale que constitue cet enjeu d'égalité femmes/hommes. Si des outils sur les VSST ont été arrachés, ceux-ci ne sont toujours pas opérationnels faute de volonté politique et de financement, sans parler des nouveaux plans d'actions pour l'égalité professionnelle qui s'annoncent en deçà des premiers. Dans la Fonction publique de l'État, les ministères ont clairement freiné toutes avancées possibles en ne dédiant aucun budget pour ces accords. La FSU revendique l'octroi par l'administration d'un temps de décharge spécifique pour les référent.es VDHA et VSST au sein des FS-SSCT.

Pour la FSU, l'éradication des causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes réclame une réelle volonté politique qui nécessite l'objectivation de ces inégalités et qui aille au-delà des politiques d'affichage via des labellisations sans effets concrets. La mise en place de l'index égalité professionnelle, à laquelle s'est opposée la FSU, ne permettra aucune évolution positive car celui-ci est mal construit. Il survalorise deux facteurs : le problème de manque de parité dans les instances de direction et le retour des congés maternité et sous-estime le problème des écarts salariaux. En outre, il passe sous silence au moins deux facteurs majeurs : la dévalorisation des métiers féminisés et les temps incomplets.

L'assignation d'origine patriarcale des femmes, notamment aux métiers du soin et du lien, a des conséquences sociales importantes sur leur rapport au travail qui leur est ainsi prescrit, les niveaux de leurs rémunérations et la santé physique et mentale. La FSU poursuivra son travail d'analyse et renforcera son corpus revendicatif d'émancipation.

La FSU poursuivra son travail de sensibilisation et d'information des personnels autour de ces questions. Elle continuera, lors des mobilisations et dans les instances, à porter des revendications concrètes pour rendre l'égalité professionnelle effective, qui passe par :

- Revaloriser les métiers et les rémunérations et notamment des métiers les plus féminisés en transposant par exemple à la FPE et à la FPT dans leur intégralité, les mesures salariales obtenues dans le cadre du Ségur de la santé (complément de traitement indiciaire).
- Initier une étude d'égalité comparée entre des métiers féminisés à des métiers exercés majoritairement par des hommes, exigeant un niveau de diplôme, de formation et de responsabilité équivalente, selon le principe "salaire égal à travail de valeur égale" pour obtenir une requalification et une revalorisation.
- Favoriser la mixité des métiers notamment par la formation la favorisant.
- En finir avec la précarité en garantissant des temps complets à toutes les agentes
- Assurer que la situation des personnels en congé maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant, ne fasse pas obstacle à leur réemploi et que ces congés soient pris en compte dans la durée de leur service.
- Supprimer les écarts de salaires et de pensions, et mettre en place des mesures de rattrapage pour les femmes discriminées durant leur carrière, le respect de l'égalité dans les procédures d'avancement, et le refus de tout dispositif qui constituerait des discriminations directes ou indirectes.
- Éradiquer les VSS dans la sphère professionnelle et protéger les victimes. La FSU rappelle que 96 % des victimes sont des femmes et 96 % des agresseurs sont des hommes. Cela passe par le développement de la formation, la prévention et l'information de tous les personnels.
- Obtenir de nouvelles mesures concrètes en faveur de la parentalité partagée en complément de l'allongement des congés maternité et paternité. La FSU réclame l'effectivité du droit à 3 ans de congé parental, avec le maintien de la rémunération complète et de véritables dispositions sur le partage entre les parents. La FSU veillera à ce que ces dispositions ne fassent obstacle ni au déroulement de carrière, ni à la mobilité, ni au réemploi, ni au droit à pension. La FSU demande des mesures concrètes d'accompagnement pour rendre effectif et possible l'allaitement tout en permettant la continuité du service.

La FSU demande le retour de la prise en charge de la totalité du congé de maternité par la caisse d'assurance maladie.

- Prendre en compte des questions spécifiques de santé des femmes et de leur impact sur le travail. Les menstruations et la ménopause ainsi que les pathologies spécifiquement féminines comme par exemple l'endométriose et le SOPK tout au long des cycles peuvent engendrer des symptômes invalidants. Les femmes doivent pouvoir bénéficier d'autorisation d'absence de droit rémunérées et sans justificatif médical.
- Former les personnels au sein de la médecine préventive, les cadres et chefs de service à la prise en charge de l'impact des violences conjugales sur le travail (détecter, accompagner, protéger) et engager un travail de prévention auprès des agentes par des outils très concrets tels que le "violentomètre" pour que la protection des victimes soit une préoccupation de tous·tes et des employeurs.

La FSU accompagne les agent·es en transition de genre, en insistant notamment sur le respect de la circulaire du 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la Fonction publique de l'État, en élargissant ses dispositions aux autres versants de la Fonction publique, en formant les personnels amenés à accompagner des agent·es transgenres. La FSU défend que les personnes trans bénéficient des mêmes droits que les personnes cis.

II.7 Les conditions de travail et de son exercice

II.7.1 Nouvelles réalités et flexibilisation managériale

II.7.1.1 Télétravail

Le développement du télétravail dans la Fonction publique s'est accéléré depuis la crise sanitaire. Si la demande sociale existe et participe de stratégies de conciliation vie personnelle-vie professionnelle ou de limitation des temps et coûts des trajets domicile-travail, les effets négatifs sur les collectifs de travail et l'égalité entre les femmes et les hommes sont aussi bien réels. En outre, son développement est désormais aussi un instrument managérial pour (ré)organiser les services flexibiliser davantage le rapport au travail, et augmenter insidieusement le temps de travail.

La FSU revendique pour tous les agent·es le droit à la déconnexion et l'obligation de l'employeur à fixer des limites horaires pour les échanges professionnels.

La FSU revendique que le volontariat et l'initiative de l'agent·e demeurent une condition sine qua non. Elle demande à ce que les effets sur les collectifs de travail, les conditions de travail et la santé au travail soient aussi l'objet d'approche qualitative dans les rapports sociaux uniques. Elle réaffirme que certaines missions ne peuvent s'exercer sans contact humain et ne peuvent pas exister efficacement en télétravail.

II.7.1.2 Réduction des espaces et flexibilisation des lieux de travail

Le développement des pratiques de travail à distance conduit les employeurs publics à avancer sur la réduction des espaces de travail. Le développement de lieux de travail flexibles s'accélère au détriment des personnels qui doivent s'y adapter. Cette flexibilité qui se traduit par des changements de lieux, d'horaires, de modalités de travail, constitue une forme de précarité et ne doit pas être imposée aux agent-es.

La FSU combat toutes ces dégradations des conditions de travail.

II.7.1.3 « Semaine en quatre jours », désarticulation et densification du travail

Le gouvernement Attal a lancé une expérimentation de l'organisation hebdomadaire du travail sur la base de la « semaine en quatre jours ». Sans réduction du temps de travail afférente, cela revient à densifier davantage la journée de travail et introduire des ruptures dans les collectifs de travail. Dans le contexte de développement des pratiques managériales de subordination et d'individualisation du rapport au travail des personnels, la FSU est opposée à ce type d'expériences mise en œuvre sans possibilité de réduction du temps de travail. Par contre, la FSU n'est pas opposée à cette modalité d'aménagement du temps de travail, qui existe déjà dans plusieurs établissements publics, dès lors qu'elle est mise en œuvre en accord avec les organisations syndicales et incluant une réduction du temps de travail afférente.

II.7.1.4 Autour des 1607 heures, une offensive sur le temps de travail

L'objectif poursuivi par la fixation dans la loi de la durée effective du travail à 1607 heures, disposition auparavant réglementaire, est d'interdire tous les décomptes de celle-ci favorables aux personnels. L'enjeu n'est rien moins que de remettre en cause tous les acquis obtenus lors de la dernière réduction du temps de travail, quand bien même celle-ci avait pu être imparfaite ou contradictoire dans certains secteurs.

La FSU s'oppose à toute dégradation des décomptes du temps de travail des personnels et aux remises en cause des accords conclus en 2002 qui en découleraient.

La FSU se bat pour un décompte des sujétions découlant de la pénibilité de certaines tâches ou mission se traduisant par une réduction du temps de travail pour les agent-es concerné-es.

Attachée au financement de la protection sociale par les cotisations, la FSU s'oppose à toute journée dite de solidarité.

II.7.2 Gagner la réduction du temps de travail : 32 heures

Le développement des technologies numériques, l'évolution des métiers et l'engagement permanent des personnels aboutissent à ce que le travail soit plus productif. Ceci doit être envisagé, non pour en faire un prétexte à l'austérité, mais pour à la fois permettre une amélioration du service public et un allègement de la charge de travail des personnels.

La FSU combat toute velléité de faire de ces « gains de productivité » un terreau au développement des pressions managériales sur le rapport et les conditions d'exercice du travail. C'est à l'aune de son approche émancipatrice du travail que la FSU réaffirme la nécessité d'engager une nouvelle étape de réduction du temps de travail et de porter la durée hebdomadaire de celui-ci à 32 heures, sans modération aucune de la rémunération.

II.8 Santé, sécurité au travail et protection des agent-es

L'employeur public doit protéger la santé physique mentale et sociale des agents et agentes dans le respect des textes réglementaires et remplira ses obligations en cas de survenue d'une maladie d'origine professionnelle y compris après la cessation d'activité. La FSU s'opposera à toute régression des droits à congé maladie.

II.8.1 Des risques connus, anciens, mais toujours présents... et des nouveaux

Les agent-es public-ques sont exposés à des risques spécifiques à l'exercice de leur métier pouvant engendrer maladies, handicap, voire être la cause de décès.

Sur les sujets d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, la FSU est présente et active, au plus près des agent-es. Elle poursuivra son engagement dans les assises de la santé au travail et sa contribution à la plateforme revendicative partagée qui y est élaborée.

La FSU réaffirme la nécessité absolue d'une prévention en santé au travail, effective tout au long de la carrière avec des professionnels formés (médecins du travail, infirmières en santé au travail, psychologues du travail, ...).

Elle continuera à exiger de l'employeur qu'il remplisse ses obligations en matière de santé, de sécurité et d'accompagnement des agent-es en situation de handicap.

Une vigilance toute particulière doit être apportée à la lutte contre les violences au travail, les VSS, la prévention du risque suicidaire, à la réponse aux situations de travail dégradées exprimées dans les Registres Santé Sécurité au Travail, mais aussi à l'ergonomie des postes de travail, au bâti et à la qualité de l'air intérieur (CO2, radon, amiante, etc.). La FSU dénonce l'absence de mesures régulières de la QAI et le nombre trop restreint de polluants pris en compte alors que nombre d'entre eux devraient faire l'objet de ces mesures.

Le bâti professionnel doit être adapté à toutes et tous les agent·es et usager·ères et protéger leur santé, ainsi que des conséquences liées au dérèglement climatique (canicules, fortes températures dans les DROM, économie d'eau, séismes et risques sismiques, cycloniques...).

La FSU réclame la création d'une base de données des bâtiments publics accessible aux personnels et usager·ères. Toute construction ou rénovation doit tenir compte de l'expertise professionnelle des agent·es.

Il est indispensable de renforcer une politique nationale du bâti public, qui se doterait d'une législation plus contraignante, des investissements à la hauteur des enjeux et des moyens de contrôle.

Le retard pris par l'employeur au niveau de la protection de ses agent·es exposé·es à l'amiante est inacceptable. Quelles que soient les modalités d'action, l'employeur doit reconnaître ce danger lorsqu'il existe et doit le supprimer ou le faire supprimer immédiatement. À défaut, la qualification de danger grave et imminent doit être reconnue. Les maladies des agent·es, provoquées par une exposition à l'amiante dans le cadre professionnel, doivent être reconnues et indemnisées.

L'accès aux DTA (dossier technique amiante) à jour doit être facilité.

Le développement des pratiques managériales visant à rendre les personnels individuellement responsables de leur travail, sans prise en compte des conditions d'exercice de celui-ci, et la remise en cause de sa dimension par nature collective est un facteur de développement des risques psychosociaux et des situations d'isolement qui s'ajoute aux conditions de travail dégradées et au métier empêché.

II.8.2 Des instances pour défendre les personnels

Les attaques contre la démocratie sociale accélérées sous la présidence d'Emmanuel Macron ont notamment abouti à ce que, dans le secteur privé comme dans la Fonction publique, les instances techniques dans lesquelles les personnels sont représentés pour les questions collectives d'organisation des services et établissements ont été fusionnées avec celles compétentes pour les problématiques d'hygiène, de santé et de conditions de travail. Il s'agit de soumettre les enjeux HSSCT aux objectifs managériaux en les réduisant à la problématique de la réparation et à une vision étriquée de la prévention. La FSU s'y oppose résolument. En effet, si les prérogatives des FSSSCT restent majoritairement celles des anciens CHSCT, la volonté politique de diluer les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein des comités sociaux est un vrai écueil pour la défense efficace des personnels. C'est pourquoi la FSU continue de demander le retour aux CHSCT en lieu et place des FSSSCT.

La FSU investit pleinement les FSSSCT pour améliorer les conditions de travail des personnels, lutter contre le new management et l'usure professionnelle dans la fonction publique sans se substituer aux autres formes d'action syndicales. Elle exige des pouvoirs publics, employeurs, responsables de la santé et de la sécurité des agent·es, l'application et le renforcement de la réglementation et de la législation en vigueur. La FSU revendique une augmentation significative des décharges fonctionnelles afin de pouvoir mener à bien ces missions. Afin de mieux coordonner ses actions en FS-SSCT, la FSU organisera à l'occasion des stages annuels des rencontres entre les membres de l'ensemble des syndicats nationaux siégeant dans ces instances.

Par ailleurs, la FSU continue d'agir pour que les représentant·es des personnels qui siègent dans les conseils médicaux soient issu·es du même corps que celui des agent·es dont les dossiers sont étudiés. Face aux dysfonctionnements des conseils médicaux qui entraînent entre autres des délais et des conditions de traitement des dossiers préjudiciables pour les personnels, la FSU exige qu'un cadre précis des modalités de fonctionnement soit établi ainsi qu'un nombre de réunion des conseils plus important et des décharges pour les représentant·es des personnels qui y siègent.

II.8.3 Congés pour situation familiale particulière : les améliorer et en gagner de nouveaux

L'allongement des carrières, l'évolution de la prise en charge de l'autonomie et le vieillissement de la population conduisent de plus en plus souvent les agent·es à s'absenter pour s'occuper de proches familiaux. Des congés sont prévus à cet effet : congé de proche aidant, congé de solidarité familiale ou congé de présence parentale. Malgré une amélioration, ces congés restent peu rémunérés et ont une durée limitée insuffisante pour répondre au besoin de prise en charge d'un proche sur le long terme. La FSU revendique l'augmentation de la durée d'ouverture de droit à ces congés, le maintien de la rémunération et leur prise en compte dans la pension.

La FSU se donne un mandat d'étude pour l'amélioration des droits liés à la parentalité et aux événements familiaux.

II.8.4 Usure professionnelle

La notion d'usure professionnelle est inscrite dans le droit de la fonction publique en application de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019. Elle est à la fois liée à la spécificité des formes d'exercice des métiers des agent·es et des facteurs de risques auxquels ils et elles sont exposé·es, mais aussi à la perte de sens devant les difficultés croissantes d'accomplir pleinement leurs missions de service public dans l'intérêt général. L'accident de service est souvent en lien avec cette usure, la présomption d'imputabilité doit être reconnue.

Pour la FSU, l'enjeu est donc de contraindre l'employeur à mettre en œuvre les dispositions légales, mais aussi de s'attaquer aux causes de l'usure professionnelle plutôt qu'aux seules conséquences en se dotant des moyens pour répondre à l'exigence professionnelle des agent·es. Ceci passe par le développement d'une véritable médecine de prévention et du nombre de visites médicales, en particulier après 55 ans, prenant en compte la spécificité d'exercice des agent·es.

II.8.5 Risques psycho-sociaux et santé mentale

Pour la FSU, il y a nécessité d'accompagner les agent·es en souffrance et de gagner l'amélioration de la reconnaissance de l'imputabilité au service des troubles psychiques découlant des RPS. Les critères de pénibilité doivent être revus et prendre en compte les RPS.

La dégradation des conditions de travail peut être la cause de souffrances psychologiques, voire de pathologies psychiques chez les personnels. Cela peut amener un·e agent·e à être en congé maladie. L'employeur public étant soumis à l'obligation de protéger ses agent·es, sa responsabilité est mise en cause lorsque celui-ci échoue à protéger leur santé mentale. La FSU exige que les employeurs publics remplissent leurs obligations en faisant de la prévention professionnelle (plan de prévention, actions) et que les pathologies psychiques liées au psychisme soient reconnues comme maladies professionnelles. Les violences psychologiques doivent être davantage reconnues par l'employeur comme des dangers aux conséquences potentiellement graves et imputables au service.

II.8.6 Renforcer les politiques en faveur des agent·es en situation de handicap

La FSU demande aux employeurs publics, un renforcement de la politique en faveur des agent·es en situation de handicap. Dès leur entrée dans la Fonction publique ou au cours de leur carrière, en vue d'un maintien dans l'emploi, cela doit passer par l'attribution de moyens de compensation tels que des aménagements de postes, des allègements de service, des formations, des reclassements avec parcours de préparation. Tout·e agent·e doit être informé·e de ses droits pour en bénéficier le cas échéant d'une prise en charge immédiate.

Les aides de financement et d'accompagnement doivent correspondre aux besoins réels et parvenir sans délai aux agent·es destinataires.

La FSU exige que l'employeur soit pro-actif sur le sujet du handicap et qu'un plan pluriannuel d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap et en voie d'inaptitude soit à jour et appliqué.

II.8.7 Renforcer la protection des personnels

Les demandes de protection fonctionnelle par les agent·es de la Fonction publique augmentent chaque année. Mais elle est encore trop méconnue et se limite trop souvent à la seule prise en charge financière des frais de justice quand elle n'est pas refusée par l'employeur.

La FSU demande un renforcement des articles L-134-1 et suivants du code général de la Fonction publique, afin notamment que la protection fonctionnelle soit octroyée à l'initiative de l'administration dès lors qu'elle a connaissance d'une situation en relevant ou à la demande d'un·e agent·e et qu'il revienne à l'employeur, lorsque le cas se présente, d'apporter ensuite la preuve qu'elle n'est pas justifiée. La protection fonctionnelle doit être accordée y compris lorsque l'agent·e est victime de faits calomnieux.

Dans ce cadre, la FSU demande que l'employeur informe ses agent·es des mesures existantes pour assurer leur sécurité et que la notion de réhabilitation soit mise en œuvre.

II.8.8 Renforcer l'accès à l'accompagnement et à l'aide sociale

La paupérisation d'un nombre grandissant de personnels, notamment du fait des politiques de rémunération menées ou du recours accru à la précarité, surcharge les assistant·es de service social déjà en sous-effectif. Un recrutement immédiat est nécessaire pour qu'elles et ils puissent traiter les demandes et évaluer et accompagner socialement toutes les situations.

Les agent·es doivent être informé·es de leurs droits et de leurs possibilités de recours.

II.9 Renforcer les droits sociaux des agent·es

II.9.1 Améliorer la protection sociale des agent·es

Par son ordonnance du 17 février 2021, mettant à profit pour sa communication politique le contexte d'affaiblissement des rémunérations des agent·es public·ques, conséquence des politiques menées depuis 25 ans, le gouvernement a poussé la logique de fragilisation de la Sécurité sociale en promouvant un modèle assurantiel de la protection sociale complémentaire. La FSU maintient sa vive dénonciation de cette politique qui transfère la part de financement (cf. thème 3) devant relever de la solidarité entre toutes et tous vers les organismes complémentaires, marchandise de fait davantage la protection sociale et accentue la rupture des solidarités (intergénérationnelles, familiales, entre agent·es). Pour la FSU, la participation employeur à la PSC n'a jamais été considérée comme constitutif d'une quelconque rémunération. Dans le contexte de dégradation des conditions de travail, d'allongement des carrières et de recul de la couverture des risques liés à la santé, la FSU poursuit son action pour que les employeurs publics assument les financements les plus hauts possibles

pour des garanties sans cesse élargies afin de préserver l'intérêt des personnels et pousser sa revendication, la seule viable de manière universelle, du « 100 % Sécu » des soins prescrits. Elle rappelle son opposition à toute mesure punitive pour les agent-es malades telle que la journée de carence ou encore la réduction de la rémunération en cas de congé pour raison de santé, atteinte inacceptable aux garanties de sécurité sociale disposées par le statut.

Les avancées en termes de droits statutaires (CLM pour les titulaires, congé maladie et grave maladie pour les contractuel·les) obtenues dans le cadre de l'accord prévoyance pour la Fonction publique de l'État doivent encore être renforcées (augmentation de la durée de CMO rémunéré à taux plein ou la révision des conditions d'obtention du CLM) et transposées dans les autres versants. Par ailleurs, la FSU continue d'œuvrer pour obtenir la transcription dans la loi de l'accord du 11 juillet 2023 sur la PSC dans la FPT.

La FSU dénonce les retards pris par l'administration pour l'application de ces nouveaux droits (amélioration rémunération en CLM, CGM ; subrogation) et demande l'ouverture immédiate des discussions pour la mise en place statutaire du nouveau régime d'invalidité.

L'absence de couplage des risques santé et prévoyance dans un même contrat est problématique tant au niveau individuel (pertes financières en cas d'arrêt long) que collectif (surcôt des contrats en cas de faible mutualisation).

La FSU poursuivra son engagement pour obtenir le nécessaire recouplage des contrats en santé et en prévoyance garantissant une couverture plus complète des agent-es notamment en cas d'arrêt long. Elle intervient auprès des employeurs publics pour qu'une grande campagne d'information sur la prévoyance ait lieu. Il faudra aussi obtenir une augmentation de la participation employeur, et plus de solidarité intergénérationnelle pour assurer la continuité des droits à un haut niveau de couverture pour les retraité-es ainsi que la gratuité de la couverture pour les enfants.

II.9.2 Action sociale

L'action sociale accompagne la vie quotidienne des agent-es actif-ves et retraité-es dans tous les domaines (logement, famille, culture, loisirs, sphère privée, sphère professionnelle).

Pour que l'accès à ces droits soit effectif pour toutes et tous, ils doivent être connus. Les employeurs publics doivent déployer une communication soutenue. La FSU dénonce les différences de budgets alloués aux prestations d'action sociale des différents ministères et demande l'harmonisation par le haut des budgets et prenant en compte la précarisation de certains secteurs afin de restaurer l'égalité de traitement entre les agent-es et de garantir des prestations de qualités pour toutes et tous.

La question du logement est particulièrement prégnante dans les secteurs géographiques ruraux ou les plus onéreux devenus inaccessibles aux agent-es de la Fonction publique. La mise en ligne d'une plateforme d'information est une première étape d'un chantier beaucoup plus vaste auquel la Fonction publique doit s'atteler. Pour la FSU, cela passe par la création de logements réservés aux agent-es de la FP, mais aussi par la création de logements temporaires ainsi que des logements sécurisés pour répondre aux situations d'urgences. La FSU revendique une politique nationale ambitieuse dotée de moyens à la hauteur des besoins et dont la mise en œuvre est coordonnée par un service dédié au logement des agent-es public-ques

Depuis le 1er octobre 2023, les retraité-es de la Fonction publique n'ont plus accès aux chèques-vacances. La FSU revendique un retour à ce droit pour toutes et tous.

Les prestations d'action sociale doivent être définies de manière à soutenir, notamment le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer l'accompagnement du handicap et de la dépendance.

Indépendamment de la nécessaire revalorisation des salaires, l'action sociale doit voir ses budgets augmentés, sécurisés et utilisés à plein par les instances d'action sociale. La non-consommation de ces budgets sur une année ne doit pas avoir pour conséquence la réduction de ceux des années suivantes. Dans les instances en charge de l'action sociale, la FSU intervient pour que l'ensemble des crédits soient effectivement utilisés.

La FSU, attachée à la définition et la mise en œuvre de l'action sociale par les personnels eux-mêmes, s'oppose à toute externalisation de l'action sociale et revendique un renforcement des services d'action sociale. La FSU demande le retour des commissions départementales d'action et de secours dans tous les départements et que les élu-es des instances d'action sociale bénéficient de temps de décharges institutionnelles.

II.10 Assurance chômage

La FSU prend acte de la suspension de la dernière réforme. Pour autant, la politique « pro-business » menée depuis 2017 contre les droits sociaux attachés au travail touche directement celles et ceux qui en sont privé-es d'autant plus que le recrutement d'agent-es publics sous contrat ne fait qu'augmenter. La réforme de 2019 de l'assurance chômage et ses « ajustements » intervenus en 2021 ont fortement impacté les privé-es d'emploi par des diminutions de l'accès aux droits de 14 %, de la durée d'indemnisation de 25 % et du montant moyen de l'allocation chômage de 17 %. La FSU s'opposera à toute nouvelle dégradation et continuera la bataille pour la reconquête des droits sociaux incluant le droit au travail.

II.11 Retraites

L'intégralité des mandats élaborés et votés au congrès de Metz en février 2022 est toujours d'actualité. Ainsi, la FSU réaffirme son attachement au droit à la retraite dès 60 ans (et même plus tôt pour les métiers pénibles) avec un taux de remplacement de 75 % calculé sur le meilleur salaire (le dernier traitement pour les fonctionnaires) pour 37,5 annuités de cotisation. La FSU continue à s'opposer aux « réformes » des retraites qui ont conduit depuis trente ans à faire reculer lourdement les droits de tous·tes les salarié·es et à baisser le niveau des pensions. La suppression de la surcote et de la décote, la prise en compte des années d'études, de stage et de formation dans le nombre de trimestres cotisés ainsi que l'amélioration de la situation des polypensionné·es restent déterminants dans les batailles à mener de même que la sauvegarde du Code des pensions, élément fort du statut des fonctionnaires. Il doit être défendu face aux menaces récurrentes d'un alignement du régime particulier des fonctionnaires sur le régime général des salarié·es en échange de l'intégration des primes et indemnités dans le calcul de la pension. La FSU demande la prise en compte des enfants et du trimestres afférents dans la disposition « carrière longue ». La FSU exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.

La FSU dénonce toute velléité de sous indexation des pensions. Avec de tels choix politiques, les futur·es retraité·es auront des pensions encore plus faibles conduisant à leur paupérisation croissante et à encore plus d'inégalités femmes-hommes. Les réformes des retraites mises en place engendrent des coûts en matière de santé liés à l'allongement de la carrière. Le discours gouvernemental et celui de la commission européenne autour de la réforme de 2023 a été axé autour d'un équilibre financier du système par la baisse du niveau des pensions dans la continuité des politiques menées par les gouvernements successifs depuis 30 ans dans le seul but de réduire les dépenses publiques. Bien au contraire, la FSU poursuit son combat pour le financement solidaire des retraites, enjeu majeur de société et exige la revalorisation des pensions avec le retour à l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Alors que la disparition de l'ITR est programmée pour 2028, la FSU revendique le maintien des conditions de vie des retraité·es Outre-Mer en construisant un dispositif, étendu aux trois versants de la Fonction publique et à l'ensemble des territoires, fondé sur la répartition, seul principe de solidarité à même de répondre aux enjeux. Les retraites sont une question de répartition de la richesse produite. Pour élargir le financement des divers champs de la protection sociale dont celui des retraites, il faut réduire les dividendes et mieux redistribuer les richesses et augmenter les salaires, élargir l'assiette de collecte des cotisations en intégrant notamment les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale, lutter contre le chômage en mettant l'accent sur la création de nouveaux emplois autour de la transition écologique pour augmenter le nombre de cotisant·es, assurer effectivement l'égalité salariale et professionnelle femmes/hommes, abandonner les exonérations et allègements de cotisations patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et mettre à contribution les revenus financiers à travers une cotisation sociale à la même hauteur que celle sur les salaires et en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La FSU réclame le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées en 2003 ayant un effet significatif sur les montants de pension des femmes. Cette attaque faite aux femmes fonctionnaires a entraîné une diminution mécanique de leur pension qui va fortement s'accélérer dans les prochaines années. Ce recul social va aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes. Les pensions de réversion doivent être versées sans conditions de ressources ni d'âge, pour tous les régimes. L'accès à la pension de réversion doit être ouvert aux couples pacsés ou vivant en concubinage déclaré.

Motion n°1 Mayotte

Les conditions de vie et de travail étaient déjà dégradées à Mayotte, bien avant les cyclones Chido et Dikeledi. Personne n'était à l'abri mais les services publics étaient particulièrement visés par l'insécurité qui se traduisait par des agressions répétées contre les fonctionnaires et les usager·ères.

La fourniture d'eau continue d'être insuffisante. Cela fait 1 an et demi que nous subissons des coupures d'au moins 22 heures par période de 72 heures. Il est inadmissible que dans un pays faisant partie des dix premières puissances mondiales, on ne puisse pas trouver les moyens de servir toute la population en eau potable.

L'accès aux soins est encore moins garanti alors que le taux de médecins à Mayotte est 4 fois plus faible que dans l'hexagone. Les mahorais sont obligés de se faire soigner en dehors de l'île !

L'accès à l'éducation s'est encore plus détérioré. Plusieurs milliers d'enfants ne sont pas scolarisés, des élèves restent sans professeurs pendant plusieurs mois : le 9 décembre, il y avait encore 40 postes vacants dans le second degré, et plus de la moitié des écoles fonctionnent en rotation, les suppléances dans le premier comme le second degré ne sont pas assurées et quand elles le sont, c'est par des personnels déjà surmenés ou des équipes inexpérimentées. La qualité du service pâtit

du déficit de formateurs / tuteurs, des effectifs dans les classes, des projets non effectués, de la baisse des critères de recrutement et de l'impunité des abus.

L'accès à l'emploi pour les jeunes est complexifié par la faiblesse des capacités d'accueil de France travail Mayotte avec seulement deux agences pour l'ensemble du territoire. Le taux de chômage des 15-29 ans s'élevait à 45 % en 2019. En 2023, 37 % de la population active était au chômage. Un agent accompagne au moins 400 demandeurs d'emploi.

Le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est sept fois plus faible qu'au niveau national. 77% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national (1000 € par mois pour une personne vivant seule).

La qualité du service public en général se dégrade et les usager-ères, quand ils en ont les moyens, prennent souvent la décision de quitter Mayotte, depuis la rentrée, le rectorat a enregistré 72 démissions. Cette situation de sous-service public est indigne de notre pays et s'est d'autant plus détériorée après le 14 décembre !

Reconstruction de Mayotte

La FSU est opposée à une « reconstruction à l'identique » de Mayotte telle que stipulée dans le projet de loi portant sur la reconstruction. Elle réclame un plan global de rattrapage et de construction afin de normaliser la situation dans le département tant sur les services publics, que sur le logement, les communications, et surtout un strict dudit plan !

Education

Nous demandons la reconnaissance de toute l'île en REP+ en cohérence avec les indices de positionnements sociaux et la réalité spécifique de ce territoire.

La traduction dans l'éducation nationale notamment de la politique de la ville ne doit pas se faire au détriment de l'éducation prioritaire mais se cumuler pour répondre à la crise d'attractivité.

La FSU demande une application à l'éducation nationale et dans d'autres secteurs de la politique de la ville développée à grande échelle dans l'île par l'instauration des QPV. La mise en place de l'avantage spécifique d'ancienneté qui en découlerait aurait un double effet sur l'attractivité et la stabilisation.

Pour les EMS, les AED et les AESH, la FSU revendique la mise en place de grilles de rémunération progressives

Fonction publique

En attendant des actions sur la qualité de vie et les conditions de travail qu'il faut lancer dès que possible, mais qui porteront leurs fruits sur un temps plus long, la FSU revendique pour faire face au déficit d'attractivité en nombre une augmentation significative du taux d'indexation des salaires.

Pour améliorer la couverture en postes dans la Fonction publique, la FSU Mayotte conduit actuellement une action contentieuse avec l'aide de notre avocat pour dé conjugaliser l'ISG.

Pour corriger les inégalités flagrantes et scandaleuses dans un département qui compte un grand nombre de contractuel·les parfois depuis de longues années, la FSU exige l'ouverture de la possibilité de cotiser à l'IRCANTEC.

La FSU réclame l'alignement immédiat des minimas sociaux et des diverses prestations familiales sur les taux appliqués au niveau national.

Motion n°2 OUTRE-MER

Le désengagement déjà criant des autorités en Outremer s'accroît et les conséquences sur les services publics sont de plus en plus importantes. Aujourd'hui, nos territoires sont à un point de bascule.

D'abord, le bâti scolaire, universitaire et les installations sportives.

Ces territoires laissés à l'abandon par l'État ne sont pas en mesure d'assurer des conditions de sécurité et de travail acceptables pour les élèves et les personnels. Ils sont marqués par le manque de salles de classe, notamment en Guyane et à Mayotte ; l'absence de bâtiments aux normes sismiques, cycloniques et bio climatiques mais aussi un grand nombre de structures insalubres.

Les collectivités sous-dotées ne sont pas en mesure de rénover ou construire un bâti qui se trouve aujourd'hui largement délabré. Parfois elles n'ont même pas la volonté politique de le faire. L'État doit financièrement les accompagner dans la mise en place d'un véritable plan de construction, de rénovation et d'équipement. Il s'agit également de la prise en charge du matériel pédagogique des élèves dans le premier degré.

Les autres services publics sont tout autant négligés et souffrent d'un désengagement qui est d'autant plus dommageable que les besoins de nos territoires sont adossés à des retards persistants, fruit de notre héritage, qui se traduit aujourd'hui notamment par ce qui peut être apparenté à une économie de comptoir.

Par ailleurs, nos territoires regroupent un certain nombre de langues régionales. L'enseignement doit être adapté à nos situations bilingues et/ou plurilingues qui sont les véhicules de notre richesse culturelle ainsi qu'un outil important pour la maîtrise de la langue française. La structuration des différents acteurs doit devenir effective et ne pas rester des déclarations de bonnes intentions.

Les dotations doivent être à la mesure des besoins afin de procéder aux recrutements et à la formation des enseignants. L'État doit accompagner financièrement les collectivités dans le développement des politiques linguistiques ambitieuses. De plus, la FSU doit travailler sur l'adaptation de nos services publics aux contextes linguistiques (traducteurs pour la Justice, pour l'Insertion et l'Emploi notamment).

Les prochains EGMOM (États Généraux du Multilinguisme Outre-Mer) devraient être organisés en 2026 en Polynésie. La FSU doit y participer pleinement.

Concernant l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite), en 2008, le gouvernement l'a supprimée pour les fonctionnaires de l'État de certains de nos territoires. Ce mécanisme permettait de prendre en considération la vie chère, au même titre que l'indexation des salaires. Ce mécanisme s'éteindra en 2028.

Le gouvernement a acté une mesure compensatoire pour Saint-Pierre Miquelon, les territoires du Pacifique et la Nouvelle-Calédonie sur la base d'une surcotisation au RAFP. Ce dispositif ne concerne que la FP d'État, ne prend pas en compte la totalité des territoires ultramarins et s'appuie sur un effort financier supplémentaire demandé aux agent-es alors que les problématiques de vie chère sont toujours prégnantes.

La FSU revendique :

- un véritable mécanisme compensatoire de vie chère pour les pensions fondé sur un financement par répartition,
- une extension de ce dispositif à l'ensemble des territoires ultramarins,
- l'extension aux 3 versants de la Fonction Publique.

Nos territoires ont en commun la misère sociale, le chômage, le pouvoir d'achat insuffisant, combinés à la vie chère. Ce dernier élément a été un catalyseur de la colère au moment des revendications contre la vie chère en Martinique en septembre dernier. A quand l'intervention et l'investissement de l'État autour de ces problématiques dont celle de la continuité territoriale ?

Les agent-es territoriaux connaissent une précarité systémique avec une proportion d'agent-es non-titulaires qui est nettement supérieure à la moyenne nationale, notamment dans les départements de Mayotte et de la Réunion. La majorité de ces agent-es précaires appartiennent à la catégorie C. La FSU exige une campagne de titularisation pour ces agent-es territoriaux.

Pour finir, la FSU se dotera d'un outil qui coordonnera les dossiers, les revendications et les actions spécifiques aux Outremer pour favoriser la solidarité et les luttes communes.

Motion n°3
Situation RH des TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (TAAF)

Ce service a son siège à St Pierre de La Réunion, une antenne au Ministère de l’Outre-Mer (Oudinot – Paris) et surtout est composé de 5 districts allant du canal du Mozambique à la Terre-Adélie (pôle Sud) dont plus de 700 000km2 de réserve naturelle.

Les TAAF sont à la fois une préfecture mais aussi une collectivité territoriale appliquant une réglementation de 1950.

Pour 200 agent-es, on compte 12 statuts différents et 44 métiers. Le dialogue social est inexistant et le turn-over très important.

La FSU se mobilise de façon prioritaire :

1) sur la partie État pour la création d’un CSA de proximité, la participation au CSA Réseau des préfectures.

2) sur la partie collectivité pour la création d’un CSA de proximité, l’amélioration de la grille des Contrôleurs de pêche, la clarification du statut de contractuel.

3) pour les Volontaires Service Civique, scientifiques de haut niveau, qui peuvent être absents jusqu’à 14 mois, le montant maximum de l’indemnité soit 1 900€/mois au lieu de 1 400 actuellement voire leur passage à un statut de contractuel État classique.

Ce point concerne aussi l’Institut Polaire Paul Emile Victor, présent au pôle Nord et Sud. L’IPEV rémunérant ses VSC à 1 200€ contre 1 900 pour les Volontaires Internationaux.

4) pour tous, l’harmonisation des régimes de primes, la validation de textes obligatoires via le passage en CSA à minima : Règlement Intérieur, Plan de Lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes, Document Unique d’Evaluation des Risques, Rapport Social Unique.

Glossaire

AAP : Appel à Projets
AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap
APSH : Accompagnant de Personnel en Situation de Handicap
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CAP : Commission Administrative Paritaire
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLM : Congé Longue Maladie
CMO : Congé Maladie Ordinaire
CNR : Conseil National de la Résistance
CPA : Cessation Progressive d'Activité
CPF : Compte Personnel de Formation
CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSFPE : Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat
EQTP : Salaire en Equivalent Temps Plein
FSSCT : Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail
HSSCT : Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail
ITR : Indemnité Temporaire de Retraite
J&S : Jeunesse et Sports
Loi 3DS : Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification
LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances
LTFP : Loi de Transformation de la Fonction Publique
PAS : Pôle d'Appui à la Scolarité
PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPCR : Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations
REP/REP+ : Réseau d'Education Prioritaire
RN : Rassemblement National
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SP : Services Publics
T2A : Tarification à l'activité
UE : Union Européenne
VSS : Violences Sexistes et Sexuelles
VSST : Violences Sexistes et Sexuelles au Travail

Thème 3

« Rupture écologique ; droits humains et justice sociale : une urgence démocratique »

RAPPORTEUR·ES

Pascal ANGER, Grégory BEKHTARI, Amandine CORMIER, Béatrice FAUVINET, Daniel LE CAM, Sandrine MONIER, Hervé MOREAU, Marie-Laurence MOROS, Chantal PACTEAU, Julien POIRIER, Julien RIVOIRE, Stéphane TASSEL

Introduction

La déstabilisation de l'environnement planétaire se poursuit, avec des impacts majeurs pour l'écosystème et le vivant. En cause, un système capitaliste et productiviste qui poursuit la destruction des équilibres sociaux et environnementaux. Cette recherche effrénée d'une croissance infinie dans un monde fini se fait au prix d'un accroissement des inégalités et s'appuie sur des politiques qui consistent à mettre les États au service de l'enrichissement d'une minorité d'ultra riches et des multinationales. Cet accaparement des richesses s'accompagne d'un renforcement de mesures liberticides par des gouvernements toujours plus autoritaires qui mettent à mal nombre de démocraties dans le monde, et renforcent l'extrême droite.

Les tensions géopolitiques s'aiguisent, et les guerres de colonisation et de captation des ressources se multiplient, menaçant l'ensemble de la planète d'une généralisation des conflits. La réélection de Donald Trump va accentuer ces logiques.

Face à ces menaces pour le vivant, pour nos droits sociaux et démocratiques, pour la paix, nous portons la nécessité de ruptures et de conquêtes de droits nouveaux. La FSU défend des politiques publiques guidées par la satisfaction des besoins sociaux, par la justice sociale, par la préservation des ressources et des écosystèmes. (Partie 1)

Cette ambition passe impérativement par la défense des droits des peuples, par le respect du droit international, des libertés individuelles et collectives, de la démocratie, par le combat pour l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes (cf. zoom femmes) et contre les discriminations : ce sont des enjeux majeurs. (Partie 2)

Partie I – Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale solidaire, juste et démocratique

I.1. L'urgence à rompre avec le système actuel

I.1.1 Un nouveau modèle pour la rupture écologique

L'exploitation sans fin du vivant, des ressources naturelles et du travail se combinent et nous font franchir une à une les limites planétaires en affectant l'habitabilité même de notre planète. Elle cause l'extinction massive de la biodiversité et les pollutions environnementales atteignent des niveaux inégalés. Le climat se réchauffe plus rapidement que jamais. L'élévation du niveau de la mer, les fontes des glaciers, les pluies torrentielles, les crues éclair, les méga feux, les sécheresses à répétition détruisent de nombreux territoires. C'est particulièrement le cas pour les outre-mers qui sont confrontés à l'intensification des phénomènes météorologiques, à la montée des eaux, à la sécheresse et à la disparition de certains littoraux, ce qui met en péril les espaces de vie. La raréfaction de la ressource en eau et sa prédation par l'industrie, le tourisme et l'agriculture productiviste mènent à des situations de tension et de conflit. À l'échelle mondiale, 10 % des plus riches sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES), alors que 50 % des plus pauvres n'en émettent que 12 %. Il faut adopter des politiques de rupture avec le modèle capitaliste et productiviste, garantissant une justice sociale du local au global, qui aura comme objectif de limiter le réchauffement planétaire entre 1,5 et 2 °C.

Le discours climato-sceptique ou climato-relativiste de l'extrême droite et d'une partie de la droite nie les contraintes – pourtant scientifiquement démontrées – liées aux objectifs de baisse des émissions carbone, de réduction des pesticides ou de désartificialisation des sols. La seule écologie punitive est celle qui consiste à ne rien faire : le coût de l'inaction climatique et écologique s'accroît sur le plan humain et financier. En France, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence : la baisse relative des émissions est largement conjoncturelle et non consolidée. Les secteurs du transport, routier et aérien notamment, et du bâtiment, y compris public, voient leurs émissions augmenter. Les décisions politiques favorisent encore des industries climaticides ou des mal-adaptations ; le techno-solutionnisme (croyance dans le règlement des problèmes environnementaux, notamment climatiques, par la technologie comme la captation carbone, la géo-ingénierie) légitime l'inaction et mène à des impasses. Les dérèglements environnementaux ne constituent pas une « crise » ponctuelle mais ouvrent une nouvelle ère d'incertitudes et d'imprévisibilité : l'anthropocène. Cette nouvelle époque géologique se caractérise par l'influence de l'action humaine comme principale cause des dérèglements environnementaux. Ce terme ne doit pas occulter le fait que la destruction écologique, loin d'être le produit d'une humanité indifférenciée, est le résultat d'un système de production et de rapports de domination spécifiques : le capitalisme.

Les politiques publiques doivent répondre à ces nouveaux enjeux en renforçant les protections sociales et environnementales existantes, en les étendant aux nouveaux risques, afin d'améliorer le bien vivre collectif et d'emporter l'adhésion, là où les politiques de croissance du PIB creusent les inégalités, détruisent les solidarités et les écosystèmes.

Il faut planifier une rupture avec le modèle carboné et la surconsommation, organiser la sobriété, reprendre la main sur le marché, réorienter la stratégie des grands groupes industriels, financiers et commerciaux, instaurer un conditionnement social et écologique des aides publiques aux entreprises.

La FSU rappelle ses mandats (Clermont et Metz) de sortie rapide du nucléaire. Mais également ceux en faveur de la (re)nationalisation, voire en régie publique, des entreprises de réseaux (eau, télécommunication, autoroute, transports collectifs, etc.) et du secteur de l'énergie. Des initiatives concrètes favorisant l'accès à ces services publics doivent être prises (gratuité totale ou partielle).

Sur le logement, la précarité énergétique reste un vrai problème pour bon nombre de ménages. Une politique ambitieuse de rénovation de ces passoires thermiques doit être menée (mandat de Metz).

I.1.2 Un autre monde et une autre Europe

Les mandats de Metz sont toujours d'actualité et la FSU rappelle son opposition aux traités de libre-échange comme le Mercosur et à la concurrence généralisée. La mondialisation des échanges marchands tels que conçus par le capitalisme maintient les économies en compétition et les spécialise à outrance.

Au sein de l'UE, les nouvelles règles budgétaires du pacte de stabilité, adoptées en décembre 2023 pour poursuivre l'austérité, ne permettent pas d'engager les investissements nécessaires à la rupture écologique. Or de tels investissements sont nécessaires et doivent être favorisés et sanctuarisés. La politique monétaire doit être au service des besoins sociaux et des politiques de rupture écologique. Ainsi, les objectifs fixés à la BCE doivent être revus ainsi que son indépendance vis-à-vis des instances démocratiques. Les discussions liées au Green Deal et le démantèlement des premières versions – qui enregistraient quelques avancées – ont montré combien les lobbys agro-industriels sont puissants. Des réglementations internationales fixant des règles et des objectifs précis, inscrits dans un calendrier contraignant, doivent permettre de se défaire de leur influence néfaste.

À l'échelle internationale, les dernières COP ont laissé une grande place aux intérêts pétroliers et n'ont pas décidé d'une sortie des combustibles fossiles : nous devons pourtant construire des réponses à la hauteur des défis climatiques et être capables de mettre en œuvre des politiques volontaristes et efficaces de réparation

des pertes et dommages, en particulier sur le sud global, d'atténuation (réduction drastique des émissions de GES) et d'adaptation.

1.2. Travailler et produire autrement dans un monde limité

1.2.1 Réorienter des productions

La course au profit des secteurs prédateurs bénéficie seulement à une minorité, alors que les « pertes et dommages » du changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les pollutions environnementales et la raréfaction des ressources s'imposent à la majorité, en particulier la plus précaire. Les injustices climatiques et sociales sont toujours plus fortes. Ce productivisme destructeur favorise un modèle de société individualiste et une consommation effrénée. Il renforce la perte de sens au travail et entretient les modes de vie et de consommation carbonés. La course aux gains de temps, l'accélération et la multiplication des tâches, l'évaluation permanente ont des effets sur la santé mentale comme sur les émissions directes et indirectes de GES.

Le productivisme conduit à prélever toujours plus de ressources – minérales et fossiles – alors qu'elles sont limitées, sans égard pour les impacts sur la biodiversité et le climat, incompatibles avec la préservation des conditions dignes d'habitabilité de la planète. Des productions dégradent la santé par la pollution de l'eau, de l'air (particules fines) et des sols. C'est le cas des pesticides utilisés par l'agriculture productiviste et des matériaux bio-persistants, métaux lourds, fibres cancérogènes et pesticides, qui contaminent massivement l'environnement, parfois durant des décennies, voire des siècles. La FSU revendique l'interdiction des polluants présentant un risque sanitaire ou environnemental et de tous les « polluants éternels » (PFAS). Le principe de précaution doit s'appliquer pour contrer la stratégie de fabrique du doute des entreprises.

La production agricole doit répondre à la logique « produire pour bien nourrir toute la population et non plus produire pour produire ». Il faut localiser et diversifier les productions (agricoles et industrielles), répartir les volumes, favoriser les coopératives à taille humaine hors des giron des groupes industriels et agro-industriels pour garantir l'autonomie des producteurs-trices.

Pour prioriser la préservation de la biodiversité et du climat, il est nécessaire de réduire la quantité de marchandises produites et échangées, de développer une industrie au service de la rupture écologique, s'appuyant sur la low-tech, les modes de production et de transports décarbonés, l'économie circulaire, la localisation de la production au plus près des besoins. Le développement du fret ferroviaire est indispensable et passe par le rétablissement et la promotion d'une grande société publique de type Fret SNCF. Le fret fluvial doit être développé sur les voies existantes. De même, la mobilité décarbonée et collective doit être améliorée en zone urbaine et devenir une priorité dans les zones rurales.

Le système productif doit permettre de répondre aux besoins de santé en localisant au plus près des populations, les centres de recherche, la production et la distribution de médicaments. Les mandats de Metz pour une politique publique du médicament indépendante, la levée des brevets et la création d'un pôle public restent d'actualité. (cf. thème 2)

La FSU défend les coopérations internationales permettant à toutes les populations d'accéder à ces productions vitales qui doivent être affranchies des marchés financiers.

Faire respecter les limites de production nécessite une planification politique, dans une perspective de sobriété, arbitrant le prélèvement et l'utilisation des ressources en fonction des besoins sociaux. La réorientation de la production a besoin de financements publics, de politiques publiques et de moyens humains dédiés. Elle doit également se construire avec les travailleuses et les travailleurs des secteurs concernés.

1.2.2 Réorienter l'emploi dans un cadre protecteur

La FSU défend la perspective d'une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale et refuse toute forme de précarisation. Elle revendique un partage du travail via une réduction du temps de travail sans dégrader les conditions de travail, sans intensification ni dégradation des droits ou des rémunérations. Des créations d'emplois dans les secteurs qui répondent aux besoins sociaux et qui permettent d'atténuer et d'adapter nos sociétés aux dérèglements environnementaux sont urgentes. Les politiques publiques doivent y contribuer via des plans d'aides conditionnées et contrôlées.

Une politique ambitieuse de planification des formations initiales et continues doit être mise en œuvre dans le service public pour répondre aux besoins de renouvellement des paysan·nes, de la production industrielle, à la réorientation de certains métiers dans laquelle France Travail a un rôle prépondérant à tenir. La concentration des terres et de l'emploi organisée par le complexe agro-industriel doit être combattue, de même que la précarisation et l'ubérisation de l'emploi salarié.

Des secteurs économiques doivent ou vont se transformer, certaines productions disparaître. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs doivent être au cœur des préoccupations des politiques publiques, en prenant en compte leurs savoir-faire et leurs propositions. Des dispositifs nouveaux de protection sociale des salarié·es

doivent être inventés pour permettre des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire.

La FSU se dote d'un mandat d'étude sur la sécurité sociale professionnelle et environnementale, basée sur le système des cotisations, pour permettre, entre autres, des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire.

I.2.3 Démocratiser le travail pour réorienter les productions

L'économie capitaliste et productiviste dépossède les travailleuses et les travailleurs des orientations et du sens du travail, et exploite le vivant sans considération pour sa survie. La gouvernance des entreprises et de l'industrie, responsables d'une part massive des émissions et des pollutions, est largement privatisée alors qu'elle implique des décisions d'intérêt public. L'administration publique obéit à des injonctions politiques largement influencées par les mêmes intérêts privés, dont les cabinets de conseil.

La rupture écologique et sociale implique la réorientation de l'ensemble des productions et l'adoption de processus de production plus sobres. Ces transformations ne peuvent être technocratiques mais doivent s'appuyer sur les savoir-faire et l'expertise des personnes qui travaillent. La FSU revendique du temps et des moyens pour que les collectifs de travail puissent échanger sur leur travail, son sens, ses conditions d'exercice. Les propositions de ces collectifs doivent être obligatoirement prises en compte avant toute transformation de leurs missions et de leurs conditions de travail. Les commissions santé, sécurité conditions de travail des entreprises doivent retrouver des moyens d'action La FSU demande le rétablissement des CHSCT ainsi que les moyens pour leur permettre d'assurer leurs missions.

Le droit fondamental à vivre dans « un environnement équilibré et respectueux de la santé » doit s'appliquer à toutes les composantes de la société, et notamment dans les situations de travail extrêmes ou dégradées, en tenant compte des particularités des territoires. La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid, en cohérence avec les recommandations de l'OMS et l'INRS et qui doivent être inscrites dans le code du travail. Elle demande aussi des réglementations protectrices sur la question des pollutions sonores. Le droit de retrait doit être systématiquement reconnu en l'absence de mesures d'adaptation établies par des protocoles contraignants. Le recours à l'intérim doit être interdit et les niveaux de sous-traitance limités pour certaines activités accidentogènes, où il est essentiel de sauvegarder l'unicité de responsabilité des conditions de travail. L'inspection du travail et la médecine du travail doivent être renforcées en effectifs et en moyens, pour jouer pleinement leur rôle avec, pour l'inspection, un pouvoir généralisé d'arrêt de travaux en cas de risque grave. Les salarié-es, les agent-es et les usager-es doivent bénéficier de la garantie d'un environnement favorable à leur travail et à leur accueil. S'agissant du contrôle de France Travail, l'inspection du travail doit récupérer l'intégralité de ses compétences d'intervention.

Pour que chacun-e voie sa situation s'améliorer dans une société plus juste et plus équitable, la participation des salarié-es, des agent-es et des usager-es à l'élaboration des décisions doit se développer et le pouvoir d'agir et de décider ne doit pas être l'apanage de quelques-un-es. La démocratie sociale doit peser pour que la production et l'activité économique respectent les limites planétaires et le sens de l'intérêt général. La FSU reconduit ses mandats de Metz sur le renforcement du dialogue social. Elle revendique également son élargissement aux grandes orientations sociales et économiques, ainsi qu'aux adaptations de l'environnement, du bâti et des conditions de travail face aux risques liés au dérèglement climatique et aux pollutions environnementales. La FSU remet en cause le financement d'expositions et d'événements culturels par des grandes multinationales pollueuses et destructrices de l'environnement.

I.3. Une autre répartition pour la rupture écologique et sociale

I.3.1 Partager et protéger les ressources

La crise écologique montre l'urgence à défendre le vivant et les écosystèmes et à rompre avec la logique capitaliste qui engendre la captation des ressources au profit d'intérêts privés, responsable de leur épuisement, des pollutions et de la destruction de la biodiversité. C'est notamment le cas dans les territoires ultramarins plus vulnérables à cette prédation.

Dans la plupart des régions du globe, notamment dans les outre mers, le réchauffement climatique qui conduit à l'intensification des phénomènes météorologiques fait de l'accès et du partage de l'eau un enjeu majeur. Celui-ci suscite des tensions et conflits géopolitiques.

Des alternatives au modèle agro-industriel responsable des dérives doivent être recherchées en privilégiant des usages respectueux de l'environnement, plus économes en ressources naturelles et moins dépendants de l'irrigation. Alimentés par des opérations de pompage des nappes phréatiques ou des cours d'eau, les gigantesques ouvrages de stockage d'eau, dont les méga-bassines ont un impact sur le milieu naturel et la biodiversité, mais aussi sur le partage d'une ressource limitée. La FSU demande l'arrêt des constructions et des remplissages des mégabassines existantes. La FSU s'oppose à l'accaparement de l'eau par quelques-uns,

notamment par les multinationales. Certaines fraudent en utilisant des traitements interdits se souciant peu de la santé publique. L'eau est un bien commun qui doit rester un enjeu prioritaire de la solidarité internationale. Sa gestion doit être transparente et démocratique au sein d'un grand service public.

Le sol fait l'objet des mêmes processus d'accaparement qui favorisent la valeur ajoutée financière du foncier au détriment de l'utilité collective et qui amplifient leur artificialisation. Chaque jour, des dizaines d'hectares disparaissent sous le béton ou le bitume (infrastructures routières, centres commerciaux, extension de zones périurbaines, agrivoltaïsme...) ou par l'extension des cultures liées à l'agrocarburant, au détriment de la biodiversité et de l'environnement. La défense des zones humides, agricoles, naturelles, forestières et des haies doit être prioritaire. Cela nécessite de continuer de lutter contre l'accaparement des terres. La FSU dénonce les grands projets inutiles écocides. L'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050 doit s'accompagner d'un débat transparent et démocratique sur l'utilisation des terres, comme sur leur préservation, au regard de leurs bénéfices pour l'environnement et les populations.

La FSU demande la révision des dispositifs successifs d'aides forestières et l'abrogation de l'objectif de plantation d'un milliard d'arbres, favorisant les coupes rases et la monoculture. La FSU exige un financement pérenne à hauteur des besoins des établissements publics forestiers (ONF et CNPF) et des services forestiers de l'État afin de s'adapter aux enjeux climatiques.

L'extraction minière s'intensifie dans le monde. La dépendance des secteurs de production à des quantités croissantes de matières premières doit être interrogée au regard des besoins satisfaits et du « progrès » apporté. Cette exploitation porte gravement préjudice à l'environnement, aux travailleurs-euses et aux communautés locales. Le recyclage et la réutilisation ne suffiront pas, il faut parvenir à une utilisation beaucoup plus sobre des matières premières.

L'intervention sur les écosystèmes nécessite un diagnostic préalable avant tout projet ayant un impact social et environnemental (infrastructure, industrie, agriculture, extraction...) et le respect de ses conclusions par les porteurs de projet. Certains projets sous couvert de favoriser des modes de transport moins polluants ont un coût financier et écologique très élevé. Il faut trouver des alternatives qui reposent notamment sur le report modal ou l'optimisation des infrastructures existantes.

La FSU continuera à s'engager dans les mobilisations pour un juste partage des ressources et pour leur protection, comme elle l'a fait pour les méga-bassines, l'autoroute A69...

La FSU continuera de défendre les militant-es qui s'opposent aux projets écocides et participera aux actions qu'elle jugera légitimes et nécessaires. La FSU dénonce la criminalisation des défenseur-ses du vivant et de l'environnement. Elle rappelle que la liberté d'expression doit être préservée.

1.3.2 Partager les richesses

Les créations de richesses, les revenus et la concentration du patrimoine atteignent des niveaux historiques et indécents. Ils se répartissent de façon toujours plus inégalitaire sur le plan mondial et national, au profit d'une petite minorité qui privatise, accapare les biens communs, fait sécession et mine la cohésion de la société.

La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe toujours à un niveau historiquement bas, tandis que la part des profits s'est amplifiée et alimente la spéculation financière.

Les profits des grandes entreprises et les dividendes des actionnaires ont atteint des niveaux jamais vus et inacceptables

Ainsi en France, les choix faits sur les dépenses et recettes publiques dans le budget de l'État ont permis l'augmentation des revenus des plus riches et des grosses entreprises, notamment les multinationales. Depuis les années 80 et plus encore depuis 2018, les choix fiscaux pilotés par la politique de l'offre ont effacé des recettes budgétaires conséquentes (60 Mds en 2024) au détriment des moyens pour les services publics et la protection sociale. Cette politique a accentué le déficit budgétaire utilisé comme argument pour justifier une politique de baisse des dépenses publiques et de la protection sociale.

La FSU revendique d'abord une plus juste distribution primaire des revenus du travail et des patrimoines, ce qui implique notamment une revalorisation et une indexation à minima sur l'inflation de l'ensemble des salaires dont ceux de la Fonction publique, du SMIC et des pensions.

Cette juste redistribution passe par une politique budgétaire qui doit redéfinir les choix actuels en allant vers une fiscalité beaucoup plus progressive sur les revenus comme sur le patrimoine, les successions, le réexamen des niches fiscales telles le crédit impôt recherche, la réduction du poids de la TVA, qui est l'impôt le plus injuste, et l'augmentation du taux nominal de l'impôt sur les sociétés. La FSU rappelle ses mandats de Metz, dont le rétablissement d'un impôt sur la fortune. La FSU se donne un mandat de travail sur les écarts et les échelles de salaires et revenus, ainsi que sur les droits de succession.

La fiscalité des multinationales et de leurs filiales doit être renforcée à tous les échelons. Elle doit correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays. Elle doit faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers avec des moyens humains adaptés et conséquents, notamment pour lutter contre l'optimisation,

l'évasion et la fraude fiscale. Une contribution des grandes fortunes et des grands groupes ayant profité et alimenté les crises doit être mise en œuvre et pérennisée.

La FSU revendique une réforme fiscale visant plus d'égalité, de progressivité et de ressources, avec entre autres une taxation ambitieuse des transactions financières (TTF).

La fiscalité écologique doit s'articuler avec une réglementation au service de la rupture écologique et reposer sur des principes de justice sociale. Elle ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres ou les plus éloignés des centres urbains et pour cela, privilégier les dispositifs redistributifs pour compenser ou supprimer les impacts. Il faut aussi le retour d'une politique d'aménagement du territoire au service des besoins des populations. Elle doit être indissociable d'une profonde réforme des subventions publiques dommageables à l'environnement. La FSU s'oppose à un système de compensation comme la taxe carbone qui permet d'acheter des droits à polluer.

La rupture écologique impose une juste contribution et une lutte contre les pratiques des entreprises et des particulier-es dont le patrimoine et le mode de vie ont la plus grande empreinte en termes d'impacts environnementaux

1.3.3 Déconstruire et réorienter les politiques budgétaires et monétaires

Si les mandats des congrès, notamment Metz et Clermont, restent d'actualité, la crise de 2008 et la pandémie ont montré que d'autres choix étaient possibles, notamment la rupture avec les dogmes néolibéraux dont ceux du pacte de stabilité européen.

L'orientation des politiques économiques et budgétaires doit être soumise au débat, à tous niveaux, pour ouvrir une alternative à l'austérité – notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur la fin du monopole des marchés financiers – et pour financer les investissements de la rupture écologique et sociale.

La FSU s'engage à approfondir les questions du financement des dépenses publiques et de la politique monétaire.

Il faut engager une révision des niches fiscales, des aides aux entreprises, du rôle et de la hauteur d'un déficit public, de celui de la BCE et de la création monétaire.

Ces propositions crédibles offrent une alternative aux politiques actuelles qui sont à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel de l'UE et son fonctionnement, dont veiller à l'encadrement des opérations de lobbying pour aboutir à leur suppression.

Pour la FSU, les décisions sur la dette publique détenue par la BCE (dette perpétuelle, restructuration ou annulation) doivent être accompagnées d'une profonde réforme des institutions monétaires et financières. Tout comme les déficits budgétaires, la dette publique ne doit pas être instrumentalisée, pour faire accepter les politiques austéritaires au service du capitalisme dont financier. Les mandats de la FSU sur l'annulation des dettes illégitimes restent d'actualité.

D'autres choix, avec d'autres politiques budgétaires et monétaires, sont possibles. Ils permettraient de financer des politiques publiques et les services publics, fondés sur la satisfaction des besoins sociaux et la rupture écologique. La FSU avec les forces de transformation sociale et écologique doit continuer à traiter, vulgariser, pousser ces sujets en lien avec ses revendications.

1.4. Des politiques publiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux

1.4.1 Politique agricole et maritime

La politique agricole doit protéger les paysan·nes et les consommateur·trices tout en respectant l'environnement, dans un contexte de crises sociales, écologiques et économiques. Elle doit redéfinir les relations entre l'agriculture, l'économie et la société, en plaçant l'humain et l'environnement au cœur des préoccupations. Elle doit privilégier les valeurs de solidarité, durabilité et justice sociale.

La FSU s'attache à développer les relations avec les organisations paysannes qui défendent ces valeurs (Confédération Paysanne, MODEF, FNAB, etc.), contre le modèle libéral (capitalisation, concentration et agrandissement, maximisation des profits des groupes de l'agro-industrie) défendu par les organisations majoritaires (FNSEA, Coordination rurale, JA).

Pour promouvoir les pratiques agroécologiques résilientes et préserver la biodiversité, l'eau et la qualité des sols, il faut des paysan·nes plus nombreuses et nombreux, formé·es et accompagné·es par un enseignement agricole public de formation initiale et continue renforcé. Il faut également des politiques de soutien qui facilitent l'installation de nouveaux·velles paysan·nes et l'accès aux terres. Les subventions doivent cibler les exploitations à taille humaine qui adoptent des pratiques durables et des modèles de production alternatifs, en favorisant les circuits courts. L'agriculture biologique doit être défendue, encouragée et se développer pour devenir majoritaire.

De plus, il est crucial d'assurer un revenu décent aux travailleurs-euses de la terre et de la mer, en garantissant des prix justes pour leurs produits. Leurs pensions doivent également leur garantir une retraite décente. Leur protection contre les multinationales passe par l'imposition de prix minimum et par des importations conditionnées au respect de normes environnementales et sociales. Les droits sociaux et environnementaux doivent être, en Europe, harmonisés vers le haut.

Une politique agricole et maritime respectueuse de l'environnement doit intégrer des mesures de protection des ressources naturelles, l'amélioration du bien-être animal et de la biodiversité, et notamment inclure une gestion durable de l'eau, la préservation des habitats naturels et la lutte contre le changement climatique. Le monopole et la rétention des semences par les grands groupes industriels doivent être interdits. La protection des consommateur-trices nécessite une garantie d'accès à des aliments sains et abordables, ce qui implique des politiques de régulation des prix, mais aussi plus globalement une politique de l'alimentation. Cela implique également que les agent-es de contrôle puissent exercer leurs missions dans les exploitations en toute sécurité et sans pression extérieure. Il est également nécessaire de végétaliser davantage notre alimentation trop carnée pour réduire notre empreinte écologique et l'émission de GES.

1.4.2 Politique de l'alimentation

Le droit à l'alimentation est un droit fondamental, pour l'heure inaccessible pour des millions de personnes contraintes de choisir entre payer leurs factures ou se nourrir correctement.

Ce droit confère celui d'accéder physiquement et économiquement, en tout temps et en quantité suffisante à des aliments nutritifs produits et consommés de façon durable. L'accès à ce droit passe par de meilleurs salaires, de meilleures pensions, une augmentation du SMIC et des minima sociaux. Se nourrir sainement exige par ailleurs une politique de prix raisonnables qui garantit des revenus suffisants aux producteurs-trices respectueux-ses de l'environnement. La question de l'alimentation est liée aux modes de production.

Parallèlement, la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) est portée depuis 2017 par de nombreuses organisations de la société civile. Elle est défendue et mise en œuvre comme un élément de réponse à cette précarité alimentaire grandissante et au constat des difficultés rencontrées, par bon nombre de producteurs-trices.

De nombreuses expérimentations se déploient en France par le biais d'associations, de collectifs ou de collectivités territoriales. Elles s'appuient, à divers degrés, sur des principes fondamentaux et historiques de la Sécurité sociale retenus par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation (CSSA) : universalité, cotisations, conventionnement et démocratie. Le déploiement de cette SSA permet aussi de rendre les producteur-trices acteurs et actrices du développement local et de la vitalité des campagnes. Ceci est d'autant plus important dans des territoires marqués par la montée de l'extrême droite.

Dans le prolongement des mandats du congrès de Metz, pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, la FSU doit participer, avec le CSSA, à la défense du droit fondamental à l'alimentation pour tous-tes.

La FSU doit prendre toute sa part et sa place dans les réflexions, expérimentations, actions et dynamiques locales, dans les collectifs existants ou qui se structurent pour la mise en œuvre de la SSA. Elle se rapprochera formellement du Collectif pour une sécurité sociale de l'alimentation, participera à ses travaux au niveau national tout en étant attentive aux modalités de déploiement et aux bilans qui seront faits des expérimentations locales qui sont très diverses. Les travaux et bilans seront présentés régulièrement dans les instances de la FSU et notamment en CDFN.

La revendication d'une alimentation de qualité ne peut se limiter à l'accès individuel, elle doit également être portée dans le cadre des systèmes d'alimentation collective, comme les cantines scolaires gratuites, les restaurants universitaires ou les services de restauration administratifs et d'entreprise.

1.4.3 Une politique réglementaire pour une société plus juste et plus sûre

Les réglementations environnementales, nationales et internationales, sont nécessaires pour répondre à l'intérêt général et ne pas laisser les forces économiques sans contraintes, privant la population de droits essentiels. Dans la continuité des mandats de Metz concernant le devoir de vigilance, la FSU doit soutenir l'adoption d'une législation internationale ambitieuse, à minima européenne, en prenant en compte la directive européenne de 2022.

C'est tout un ensemble de domaines qui ne peut être abandonné et nécessite l'intervention publique : la biodiversité, l'eau, l'air, les écosystèmes, les mers, les ressources naturelles.

La FSU réaffirme son soutien aux agent-es des services et des établissements qui mettent en œuvre les politiques publiques en matière d'écologie et d'environnement, notamment l'Anses, l'Ademe et l'OFB (particulièrement dénigré depuis 2024). Face aux menaces d'affaiblissement des normes environnementales, les opérateurs publics de prévention, de contrôle et de régulation doivent être renforcés dans leurs moyens humains et financiers, afin de mener leurs missions. La FSU revendique une campagne de recrutement massif

d'agent-es sous statut dans ces organismes afin de permettre le contrôle du respect des normes environnementales.

Mais tous ces dispositifs, tels que les Zones à Faible émission, Zéro Artificialisation Nette, de rénovation énergétique, ceux inclus dans les règlements locaux d'urbanisme, doivent comporter les mesures permettant de corriger les inégalités sociales et participer ainsi à la construction d'une société plus juste. À travers son engagement dans l'Alliance Écologique et Sociale, la FSU participera et soutiendra toute action et proposition en ce sens et s'opposera à tout retour en arrière.

Concernant le numérique, les mandats de Metz restent d'actualité. Les évolutions technologiques doivent être orientées pour prévenir toute dérive, en particulier celle vertigineuse de l'intelligence artificielle et de son impact environnemental. Son développement, sa force et ses usages, notamment militaires, en font une question primordiale. La FSU engage un mandat d'étude sur l'IA.

1.4.4 Démocratiser les politiques publiques

Les décisions qui engagent un modèle de société pour les générations futures (climat, énergie, services publics, transports...) sont prises à des niveaux et selon des modalités qui excluent les citoyen·nes.

Au contraire, les choix doivent procéder d'un débat non confisqué avec à tous les niveaux – local, national et européen – l'ouverture et l'organisation d'espaces et de temps de délibération. Cela passe notamment par l'accès aux outils de réflexion, à la formation et par le renforcement de la participation et des initiatives citoyennes. La FSU rappelle l'importance des organes indépendants du débat public, telle la CNDP (Commission nationale du débat public), qui doivent pouvoir intervenir sur tout projet, à différentes échelles. La FSU doit engager un travail pour s'appropriier et approfondir ces débats

La FSU porte également dans le monde du travail et pour la société la possibilité d'expression et de participation la plus large aux décisions politiques européennes, nationales et locales.

La FSU entend prendre activement sa part, avec ses partenaires syndicaux et associatifs, à une régénération démocratique prenant en compte l'intérêt général, supposant transparence, comptes-rendus, espaces de débat, délibérations collectives, droits nouveaux et opposables pour les usager-es des services publics et l'ensemble des salarié-es du public et du privé.

1.4.5 Un État social pour la jeunesse

Les politiques publiques à destination des jeunes majeur-es ne sont pas à la hauteur des problèmes qu'ils et elles rencontrent : santé (dont la santé mentale), logement, alimentation, transports, accès aux études, à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, chômage... L'entrée dans la vie adulte est devenue souvent un parcours d'obstacles, marqué par la précarité et la pauvreté. Parallèlement le système de protection sociale ne traite pas les jeunes en citoyen·nes à part entière qui ont des droits. La FSU revendique une véritable politique ambitieuse pour la jeunesse.

La FSU revendique des politiques de la jeunesse qui ne prennent pas en compte le revenu des parents (défamiliation) pour faciliter l'émancipation des jeunes majeur-es ou mineur-es émancipé-es et faire reculer les aspects économiques de reproduction des inégalités. La FSU travaillera cette question avec les organisations de jeunesse.

Pour la FSU, cette revendication est liée à l'exigence d'une fiscalité fortement redistributive envers la jeunesse et d'une réflexion sur l'impôt sur les successions et le patrimoine.

Dans l'immédiat, le mandat de la FSU d'ouverture du RSA aux moins de 26 ans reste d'actualité, tout en revendiquant l'abrogation de toute obligation d'activité. Il faut parallèlement instaurer une allocation d'autonomie sans conditions de ressources pour les jeunes en poursuite d'études, conjugée à une taxation plus importante des revenus et patrimoines des foyers les plus aisés.

Plus largement, parce qu'une grande partie des jeunes n'est plus en études à partir de 21 ans, garantir à toutes et tous, sous conditions de ressources, un revenu décent supérieur à l'actuel seuil de pauvreté est un impératif. Cette allocation doit être versée en fonction du revenu des jeunes, jusqu'à leur autonomie financière.

Au-delà des effets économiques et sociaux, il s'agit aussi de penser à la manière dont les jeunes majeur-es font leur première expérience du système de protection sociale.

1.4.6 Santé et accès aux soins des enfants

Il est urgent d'investir dans la santé des enfants et d'en faire une priorité nationale. Les services de prévention de proximité (santé et service social scolaire, PMI, accompagnement psychologique, pédiatrie, pédopsychiatrie, maison du handicap et PCO, action sociale départementale et communale, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée...) manquent drastiquement de personnel. La prise en charge de la santé mentale des enfants et des adolescent-es demeure et doit être absolument améliorée (CMP...). La FSU revendique des moyens financiers pérennes à hauteur des besoins pour garantir à tous les enfants des services publics de prévention en santé et d'accès aux soins accessibles sur tous les territoires, ainsi que des personnels formés, en nombre suffisant et avec des salaires attractifs.

La FSU revendique un service public de la petite enfance de qualité permettant un accueil de tous les enfants. La culture, les loisirs, les activités sportives, et notamment l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, jouent un rôle important pour la santé et le bien-être des enfants. Il faut leur donner les moyens d'y accéder.

1.5 Protection sociale et sécurité sociale

1.5.1 Une protection sociale à défendre et à étendre

Les mandats de Metz restent d'actualité mais doivent être complétés pour défendre et renforcer le système de protection sociale qui couvre un champ plus large que la Sécurité sociale. Celui-ci est attaqué de toutes parts. Ainsi, les nouvelles réformes de l'assurance chômage, dont la FSU demande l'abrogation, dégradent les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des privé-es d'emploi. Elles dessaisissent les organisations syndicales représentatives en étatisant son fonctionnement. La FSU s'oppose à la réforme du RSA, qui légitime le travail gratuit, stigmatise et instaure un contrôle social inacceptable sur les populations les plus pauvres et en demande l'abandon.

À l'inverse de ces régressions, la protection sociale doit être étendue, par exemple pour la prise en charge par la solidarité nationale des effets du réchauffement climatique ou pour la perte d'autonomie.

1.5.2 Une sécurité sociale à reconquérir pour un remboursement à 100 % des soins prescrits

La Sécurité sociale, fondée sur le principe « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins » et sur l'universalité des droits, est un élément essentiel de la protection sociale. Les politiques menées par les gouvernements successifs, avec l'appui du patronat, démantèlent les solidarités et mettent en cause l'existence même de la Sécu. Pour sa défense et sa reconquête, la FSU rappelle son opposition aux allègements et exonérations de cotisations. Elle réaffirme la primauté de la cotisation sociale qui est du salaire socialisé, contre la fiscalisation de ses ressources (CSG, TVA et autres taxes) et l'étatisation de sa gestion par le biais du PLFSS. La FSU revendique toujours la mise à contribution des revenus du capital et la requalification de la CSG sur le travail en cotisation, afin de sanctuariser le financement de la Sécurité sociale. Face à l'instrumentalisation du déficit de la Sécu, la FSU met en avant des ressources fondées sur une politique de l'emploi pour tous-tes, l'augmentation des salaires et l'égalité salariale entre femmes et hommes. La FSU entend revenir à la gestion démocratique de la Sécu par les représentant-es élu-es des assuré-es sociaux-ales. Le système actuel d'assurance maladie à deux étages (AMO et AMC), devenu complexe est profondément injuste et d'un coût élevé. Le transfert des remboursements de l'AMO vers l'AMC rend cette dernière incontournable, conduisant à une privatisation de la protection sociale. La réforme de la PSC de la Fonction Publique, après celle de l'ANI de 2013 dans le privé, s'inscrit dans une logique libérale qui vise le démantèlement de la Sécurité sociale, accroît la rupture générationnelle et le pouvoir des assureurs privés capitalistes.

Ainsi, dans le cadre des premiers appels d'offres concurrentiels, le choix d'opérateurs privés capitalistiques, dont des start up, liés à des fonds d'investissement ou fonds de pension, confirme ce danger.

L'adhésion obligatoire (hors labellisation dans le versant territorial de la Fonction publique) et la rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs-ves et retraité-es, de revenus et familiales, imposées par le cadre contraint de l'ordonnance sur la PSC, s'opposent au 100 % Sécu des soins prescrits que porte la FSU.

Les retraité-es sont les perdant-es de cette réforme tout comme les ayants droits des actif-ves, qui voient le coût de leurs cotisations augmenter. Le découplage des risques santé et prévoyance dans le versant État est un recul pour tous-tes. De plus, les options facultatives (santé) et garanties optionnelles (prévoyance) introduisent des inégalités entre agent-es et des surcoûts.

Contre la marchandisation et la financiarisation qui fragilisent davantage la Sécu et se fera au détriment de la qualité de prise en charge de la santé, la FSU fait le choix des solidarités avec le 100 % sécu des soins prescrits. Les sommes consacrées au financement de la PSC (par les employeurs et par les assuré-es) doivent être réorientées vers la branche maladie de la Sécu sous forme de cotisations sociales.

La FSU se donnera les moyens de mener un travail d'information et de conviction afin de populariser son mandat du 100% sécu des soins prescrits et du principe de solidarité auprès de son champ de syndicalisation mais aussi du grand public.

Pour imposer son mandat, la FSU est déterminée à élaborer un plan d'action afin de créer un rapport de forces :

- Par une grande campagne d'information et de formation au sein de la fédération et en direction des personnels dans les meilleurs délais ;
- Dans un cadre intersyndical et associatif unitaire de lutte en initiant des débats puis des actions à tous les échelons de la fédération ;
- Par des actions qui sensibilisent et mobilisent largement l'ensemble de la population.

Pour construire ce rapport de force, la FSU doit s'emparer de l'anniversaire des 80 ans de la Sécu pour organiser un grand débat national sur la Protection Sociale, la Sécurité sociale et le rôle des complémentaires (colloques, séminaires...).

Elle recherchera des convergences dans le monde syndical, associatif, de la santé, etc., pour construire cette initiative.

Notre système de santé est en cours d'effondrement, ce qui explique que la santé soit devenue l'une des préoccupations principales des habitant·es de notre pays. Délibérément sous-financé pendant les quatre dernières décennies, l'hôpital public est en crise profonde. La psychiatrie est totalement sinistrée. La reconquête de la Sécu est indispensable pour mettre en œuvre les mandats de la FSU relatifs aux droits des patient·es et au système de soins. Pour la FSU, la santé est un bien commun à défendre contre les politiques néolibérales et la financiarisation, au niveau mondial comme national. La FSU dénonce la mainmise de grands groupes financiers (Ramsay santé, Elsan...) sur le système de santé (cliniques, laboratoires de biologie médicale, imagerie médicale, centres dentaires et ophtalmologiques, pharmacies ou centres de soins primaires).

Pour une offre de soins de qualité auprès de toutes et de tous, la FSU revendique une augmentation significative de professionnels de santé, en particulier des médecins, et des mesures contraignantes d'installation de médecins en zones sous-denses. Elle revendique une augmentation significative du nombre de médecins et de professionnels de santé à former.

La FSU soutient le développement de centres de santé, la réouverture et le maintien des hôpitaux de proximité et des maternités ainsi que les lits en services hospitalier. La FSU demande l'abandon de la tarification à l'acte (la T2A), qui représente encore 60 % des ressources de l'hôpital public et conduit à le gérer comme une entreprise. Pour la défense et la réhabilitation de l'ensemble du système de soins, contre une médecine ségrégative, les mandats de la FSU restent d'actualité mais doivent être complétés : la FSU dénonce le doublement des forfaits et franchises sur les consultations, actes médicaux et de soins, médicaments et transports, le recours accru à des dépassements d'honoraires, l'augmentation du ticket modérateur et les attaques sur le maintien des ALD. Le plan d'urgence que la FSU revendique pour notre système de santé doit par ailleurs s'appuyer sur une politique ambitieuse de prévention à tous les âges de la vie.

La FSU dénonce les menaces sur l'AME et s'oppose à toute remise en cause de celle-ci, qui au-delà des discriminations qu'elle entraîne, constitue une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine et poserait un problème de santé publique et coûterait plus cher à la Sécurité sociale.

La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale (à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale). La FSU réaffirme ses mandats de prise en charge par un grand service public national d'aide à la personne. Elle s'oppose au projet d'une complémentaire dépendance obligatoire qui renvoie la question du reste à charge aux individus, renforçant les inégalités faute d'investissements publics et favorisant les assurances privées. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement relève d'une loi « grand âge » répondant aux besoins croissants de la population.

Cette loi grand âge de financement et de programmation est indispensable. De nombreux établissements publics sont en grandes difficultés budgétaires. Le « virage domiciliaire » qui est prôné demande une amélioration conséquente des services d'aide à domicile (financement, fonctionnement, recrutements...). La FSU exige des financements publics ambitieux et pérennes (à hauteur de 15 à 20 milliards par an).

1.5.3 Garantir le niveau de vie et la place des retraité·es dans la société

La réforme libérale des retraites de 2023, imposant notamment le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans, est une nouvelle atteinte aux droits des salarié·es que la FSU a combattue. La FSU en demande l'abrogation. Les mandats de Metz (37,5 annuités, droit départ à 60 ans, 75% du salaire brut des six derniers mois restent d'actualité. (Ils sont traités dans le thème 2.)

L'objectif des réformes est de réduire la part des retraites dans le PIB, baissant ainsi le niveau des pensions. Les projections du COR attestent d'un décrochage du niveau de vie des retraité·es actuel·les avec le reste de la population (-1,3 %) et d'une phase de forte paupérisation des futur·es retraité·es. Garantir un niveau de vie décent à chaque retraité·e exige un rattrapage des pertes subies et le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen. C'est aussi le seul moyen de garantir le maintien du lien entre salaires et pensions. La FSU rappelle que les retraites sont un droit acquis par les salarié·es au cours de leur carrière professionnelle. Elle dénonce les tentatives multiples de les transformer en allocations, variables d'ajustement des politiques budgétaires.

La FSU dénonce les attaques répétées et insidieuses dans les médias sur les retraité·es qualifié·es de nanti·es en les opposant systématiquement aux jeunes et aux actif·ves.

Les textes votés à Metz sur la place des retraité·es restent d'actualité. Leur rôle dans les liens intergénérationnels et leurs engagements au sein de la société doivent être pleinement reconnus. Par leur rôle dans la société, ce sont des citoyen·es à part entière.

Pour la FSU d'autres financements des retraites sont possibles. Cela exige une autre répartition des richesses entre capital et travail. Pour financer les retraites, il faut :

- Augmenter le nombre de cotisant-es en luttant contre le chômage et en créant de nouveaux emplois.
- Augmenter les salaires et assurer l'effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes.
- Augmenter les prélèvements sur les profits et les dividendes, supprimer les exonérations et allègements de cotisations patronales, élargir l'assiette des cotisations en intégrant les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale et mettre à contribution les revenus financiers.
- Lutter contre la fraude et l'optimisation fiscale des grands groupes capitalistes et des grandes fortunes

Partie II – Pour les droits des peuples et les libertés publiques

II. 1 Questions internationales

II.1.1 Faire face à un monde en guerre

La situation géopolitique internationale reste dominée par les États-Unis et la Chine, les deux premières puissances économiques mondiales. Ce ne sont bien entendu pas les seuls acteurs du grand jeu mondial, mais aucun autre ne pèse d'un poids comparable aux deux superpuissances. À la différence de la guerre froide, ce conflit larvé a pour particularité un degré très élevé d'interdépendance lié au libéralisme économique mondial. L'hégémonie des États-Unis s'est vue affaiblie par des crises politiques et institutionnelles successives aux conséquences diplomatiques durables. Les États-Unis n'ont pas vocation à demeurer le gendarme du monde, mais la question du poids diplomatique de l'Europe se pose. Face à cette nouvelle donne, leurs anciens alliés, dont la France et ses partenaires européens, doivent aujourd'hui réinventer leur rôle dans le monde.

Ce déclin relatif des États-Unis et la montée en puissance inachevée de la Chine ont ouvert un espace dans lequel des puissances secondaires choisissent de jouer un rôle significatif dans le cadre d'une concurrence entre impérialismes, au moins dans leur propre région (Russie, Turquie, Brésil, Iran, Arabie saoudite...).

Ainsi, la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine est avant tout l'aboutissement d'un projet néo-impérial russe qui vise à restaurer les frontières de son ancien empire, et dans lequel l'Ukraine serait amenée à disparaître. Les guerres au Moyen-Orient sont une autre illustration d'un usage accru de la force au détriment du droit international et de la liberté des peuples. Ceci s'accompagne d'un affaiblissement de l'ONU, qui subit la paralysie de son conseil de sécurité et le travail de sape de certains États qui refusent les règles multilatérales (États-Unis, Israël, Russie...).

La situation géopolitique actuelle, conjuguée aux multiples crises qui s'articulent (écologique, économique, sociale, démocratique, agricole...), entraîne une militarisation du monde et une menace nucléaire réactivée couplée à des velléités bellicistes de la part de dirigeants mondiaux qui met en péril l'humanité. Au-delà du danger à court, moyen et long termes, les dépenses militaires – plus de 2 400 milliards de dollars en 2023 – se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples.

La FSU appelle de ses vœux une dynamique unitaire en faveur de la paix et réaffirme sa volonté de lutter pour un monde de justice, de solidarité et de paix, respectueux des droits humains et de la planète.

La FSU revendique l'arrêt des ventes d'armes, qui alimentent les conflits en cours.

II.1.2 Lutter contre la montée des fascismes et des autoritarismes

Les peuples sont les premières victimes des crises multiples qui bouleversent le monde ces dernières années. Privés d'une partie de leurs droits humains élémentaires, ils s'expriment parfois en faveur de forces autoritaristes, voire fascistes, œuvrant pourtant au détriment de leurs intérêts.

Libéralisme débridé, fascisme libertarien, démagogie prétendument anti-système, stigmatisation des étranger-es, des minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, antiféminisme, nationalisme et intégrismes religieux exacerbés, écrasement des dissidences... Tous ces éléments sont des marqueurs des partis et forces réactionnaires qui, sur l'ensemble des continents, progressent et parfois prennent le pouvoir. Ils s'appuient sur le patriarcat et le racisme systémiques et instrumentalisent le sentiment d'injustice et la colère des laissés-es pour compte du libéralisme, tout en profitant de la difficulté à faire vivre des alternatives émancipatrices.

De la réélection de Donald Trump, malgré l'attaque du Capitole, à la victoire de Milei en Argentine répondant aux désirs des ultralibéraux de casser le modèle social à leur profit, en passant par l'Inde de Modi et la Turquie d'Erdogan, les exemples sont légion. L'Europe n'est pas épargnée avec Meloni en Italie, Orban en Hongrie.

Avec la victoire de Trump, l'extrême droite est au pouvoir de la première puissance mondiale. Le Trumpisme allie des thèmes fascistes avec des cultures de droite conservatrice et libertarienne. Ses premiers choix de gouvernance sont un concentré de démonstrations de force, de masculinité toxique, de répertoires identitaires, LGBTQIAIphobes, d'ultralibéralisme libertarien et d'impérialisme décomplexé. En nommant Elon Musk, libertarien techno-solutionniste au nouveau ministère DOGE (Department of Government Efficiency), expressément créé pour lui, il s'agit de promouvoir les politiques à la « tronçonneuse ». De plus, Musk multiplie les ingérences sur la sphère politique internationale en appuyant les courants de l'extrême droite européenne.

Les réseaux sociaux en sa possession lui permettent de s'ingérer, falsifier, surveiller les populations et contribue à renforcer et même à basculer vers un pouvoir autoritaire/fasciste et une influence géopolitique exercée par une poignée d'entreprises capitalistes monopolistiques.

La FSU porte des valeurs d'égalité et d'émancipation. Elle combat cette vague autoritariste et fasciste. Elle participe à chacune des initiatives pour contrer la désinformation et les discours de haine qui renforcent les discriminations et les violences.

La prise du pouvoir en Afghanistan par les Talibans depuis août 2021 a conduit aussitôt à l'instauration d'un régime tyrannique. Ces mesures rendent la vie insupportable aux femmes et aux jeunes filles. Ce régime les efface de l'espace public et les prive de tous leurs droits et de leur dignité. La France doit donc délivrer urgemment des visas à celles qui ont fui leur pays et à celles qui veulent le faire. Elle doit rejoindre l'Allemagne, l'Australie, le Canada et les Pays-Bas qui ont engagé une procédure commune pour saisir la Cour Internationale de Justice contre l'Afghanistan pour toutes les violations de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes. Cette procédure a pour objectif de faire reconnaître la responsabilité des Talibans dans ces violations qui peuvent être considérées comme un crime contre l'humanité de persécution fondée sur le genre, c'est-à-dire un apartheid de genre.

II.1.3 Défendre les droits des peuples face au colonialisme

Pierre angulaire du droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est intangible et pourtant mis à mal. La FSU y est attachée et soutiendra les peuples qui entendent exercer ce droit.

La FSU soutient la population ukrainienne dans la défense de ses droits face à l'agression russe qui se caractérise par la négation des fondements du droit humanitaire avec le bombardement systématique des civil-es, infrastructures nécessaires à la survie de la population, la déportation d'enfants ukrainiens vers la Russie et la destruction massive de ressources naturelles. Elle poursuit son investissement dans la solidarité syndicale avec le peuple ukrainien en lien avec l'intersyndicale française et rappelle son soutien aux pacifistes et militant-es syndicaux-ales qui, en Russie et au Bélarus, luttent pour la paix et contre les régimes autoritaires de Poutine et Loukachenko. Elle exige que la France mette en œuvre les mandats d'arrêt délivrés par la CPI.

La FSU soutient le peuple syrien à décider de son avenir. Si les Syrien·nes émigré·es doivent pouvoir retourner librement dans leur pays, la FSU s'oppose aux récupérations politiques de la droite et de l'extrême-droite qui utilisent ce conflit en demandant le gel des demandes d'asile des Syrien·nes et même leurs expulsions de territoire.

La France n'est pas exemplaire, loin s'en faut. Alors que la Kanaky-Nouvelle Calédonie est classée par l'ONU comme territoire non autonome, l'exécutif français refuse une transition démocratique vers la décolonisation prévue dans les accords de Nouméa et de Matignon. La FSU exige le respect des accords passés et qu'un processus démocratique et pacifique se poursuive.

La FSU s'oppose à l'emprisonnement dans l'Hexagone des prisonnier-es Kanak et exige la libération immédiate des prisonnier-es politiques.

Dans les DROM, la population souffre de la vie chère, à cause de réseaux d'approvisionnement monopolisés par quelques très riches familles, issues des anciennes familles esclavagistes. La FSU demande une réflexion et une transformation urgente des systèmes économiques des DROM, en coopération avec les organisations syndicales.

En parallèle, les anciennes colonies d'Afrique sont toujours un terrain d'influence pour la politique étrangère française. L'affaiblissement de l'interventionnisme militaire français du fait du rejet par les populations est corrélé avec la montée en puissance des acteurs russes et chinois, qui ne seront pas plus des facteurs d'émancipation pour les peuples. Économiquement ou sous couvert de Francophonie, la France continue malgré tout à s'ingérer dans les affaires des pays.

Le service de la dette grève d'un tiers à la moitié des budgets des pays du sud, au profit des pays créanciers. Cela est supérieur au montant des aides reçues, y compris les aides proposées pour affronter l'urgence climatique. La dette doit être restructurée ou annulée, la France doit y prendre part alors même qu'elle diminue ses aides au développement.

La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États, hormis dans le cadre d'un strict maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Elle réclame la souveraineté politique et monétaire pleine et entière de ces États et le départ des troupes étrangères dont les troupes françaises d'Afrique

Ailleurs aussi, le colonialisme se poursuit. Ainsi la guerre en Palestine n'a pas commencé le 7 octobre 2023 après le massacre commis par le Hamas. Elle est le fruit d'un processus de colonisation de la Cisjordanie, de privation des droits et d'oppression des palestinien·nes depuis 1948. Elle fait suite également à 17 ans de blocus de Gaza pendant lequel la population a subi bombardements, destructions, mutilations, privations de soins et de liberté.

Elle représente aussi l'échec des tentatives diplomatiques précédentes et le risque d'affaiblissement de l'ONU.

La FSU défend un arrêt immédiat et définitif des combats, des massacres, des destructions et des bombardements dans les territoires palestiniens comme au Liban, et le respect du droit international, la fin de la logique d'apartheid et le droit au retour des réfugié-es. La FSU exige la libération immédiate et sans condition de tous et toutes les palestinien·nes détenu·es arbitrairement et/ou prisonnier·es politiques et la libération de toutes et tous les otages israélien·nes.

Après l'arrêt de janvier 2024 rendu par la Cour internationale de justice et le rapport de l'ONU publié en novembre 2024 par un comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes qui reconnaissent le "risque plausible de génocide" et le "caractère génocidaire" des opérations militaires israéliennes contre la population palestinienne à Gaza, des ONG ont souligné l'extrême gravité de la situation. Amnesty International considère que « Israël commet un génocide contre les Palestiniens et les Palestiniennes à Gaza » tandis qu'Human Rights Watch a documenté « un crime d'extermination et des actes de génocide ». Sur la base de ces rapports et avis, la FSU dénonce l'ensemble des crimes commis et exige la mise en œuvre des mandats d'arrêt décidés par la CPI.

Elle continue aussi d'exiger du gouvernement français et de l'UE l'arrêt des ventes d'armes, le soutien à l'UNRWA et des sanctions économiques et diplomatiques vis-à-vis des atteintes israéliennes au droit international et humanitaire. Enfin la FSU continue d'exiger la reconnaissance d'un État pour le peuple palestinien par la France, dans le respect de son droit à l'autodétermination et de celui du peuple israélien dans le cadre de son État et dans l'égalité des droits.

Pour porter ces revendications, elle continue de prendre part aux campagnes de soutien au peuple palestinien, en particulier à celles initiées par la société civile palestinienne, BDS ou par les pacifistes israélien·nes au travers notamment de son implication au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestinien·nes et Israélien·nes. De plus, la FSU condamne la criminalisation des expressions de solidarité avec le peuple palestinien. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisémitisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne et dénonce les amalgames entre critique politique du sionisme et antisémitisme.

La FSU exige la levée de toute restriction à l'aide humanitaire.

Il en va de même dans le Kurdistan syrien quotidiennement bombardé par la Turquie. La population y subit un colonialisme en dépit du droit international. La FSU apporte tout son soutien au peuple kurde dans l'affirmation de ses droits nationaux.

La FSU demande la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah ordonnée par la justice.

II.1.4 Promouvoir la solidarité internationaliste et la paix

Le syndicalisme international de la FSU se fonde sur une solidarité internationaliste pour exiger le respect des droits des peuples et faire vivre des luttes de solidarité.

Dans un tel contexte international de guerres et de violences, pour la FSU, l'éducation à la paix est une priorité. Elle participe à sa diffusion notamment via son partenariat avec le Mouvement de la Paix. La FSU se rapprochera des organisations internationales qui agissent pour faire de l'Océan Indien une zone de paix et contre sa militarisation. Elle soutiendra de plus le droit du peuple chagossien à retourner sur ses terres.

II.2 Libertés publiques et exigences démocratiques

II.2.1 Pour une refondation de la démocratie

La pratique constitutionnelle et politique actuelle, associée à une Ve République hyper présidentielle, sape le rapport des citoyen·nes aux institutions, aux élections et à la représentation politique.

Les contre-pouvoirs, indispensables dans un Etat de droit, quels qu'ils soient, ont particulièrement été méprisés et attaqués. La mise au ban des opinions divergentes de celles de la majorité présidentielle, la criminalisation de leurs expressions, l'utilisation trop souvent abusive des moyens judiciaires et policiers à sa disposition attestent d'une pratique verticale et autoritaire de l'exécutif.

L'adoption de la réforme des retraites, rejetée par plus des trois quarts de la population et par toutes les organisations syndicales, par un nouvel usage du 49-3, a mis fortement à mal les pratiques de notre démocratie parlementaire. Le blocage institutionnel auquel le président s'est livré à deux reprises en refusant de nommer une première ministre issue de la coalition arrivée en tête aux élections législatives est une atteinte à l'état de droit et illustre la crise que traverse la Ve République incapable de répondre aux enjeux démocratiques de la période.

L'expression d'une forme de dégagisme dans certains scrutins, comme la question du lien direct à la population via le référendum, revendiqué par exemple pendant la révolte populaire des Gilets Jaunes, ont montré une volonté de remettre en cause de façon systémique le modèle institutionnel français comme la représentation nationale. De plus, depuis 2017, le dialogue social est fortement mis à mal quand il n'est pas inexistant.

Pour la FSU, il y a urgence à entamer une mutation démocratique tendant vers plus d'horizontalité et de représentativité. Il faut notamment interroger les divers moyens pour la population d'intervenir dans les processus législatifs comme la question de la proportionnelle à l'Assemblée nationale. De la même façon, il faut ouvrir des espaces démocratiques, intégrant salarié-es et usager-es, dans les prises de décisions aux échelons territoriaux mais aussi au niveau des services publics et des entreprises. L'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif doit aussi être renforcée. Les outils définis dans les mandats de Metz restent pertinents pour faire émerger les volontés citoyennes, pourvu qu'elles soient prises en compte.

La FSU s'associera aux réflexions nécessaires pour aboutir à des réformes constitutionnelles d'importance allant dans ce sens.

Dans ce contexte dégradé, la question des médias est fondamentale. Les réseaux sociaux devront pouvoir se dégager de la mainmise de milliardaires. La garantie d'une pluralité d'expression, d'un service public de l'information, du financement large d'une presse libre et indépendante sont des signaux de vitalité démocratique.

La FSU condamne la concentration actuelle entre les mains de quelques milliardaires comme Bolloré et exige de la limiter strictement notamment par des mesures anti-oligopoles. Pour notamment permettre l'expression d'alternatives progressistes, elle exige une législation permettant d'assurer un pluralisme global comme une refonte des règles de temps d'antenne lors des séquences électorales. Elle demande un renforcement important des sanctions pour la diffusion de fake news et tout manquement à la probité. Elle dénonce toute volonté de mainmise sur les formations en journalisme. Ce rééquilibrage passe par une refonte du mode de désignation, indépendant du pouvoir politique, des membres de l'ARCOM, et une refonte des règles des temps d'antenne, pour que puisse être pris « en compte la diversité des courants de pensée et d'opinion représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités », selon la préconisation du Conseil d'État.

Des dispositifs régulateurs adaptés doivent s'appliquer aux réseaux sociaux.

II.2.2 Liberté d'expression, de manifestation, répression du mouvement social

Les libertés d'expression et de manifestation sont des libertés fondamentales. Leur garantie est un impératif démocratique.

Si des limites légales, notamment face à la haine ou à l'apologie du terrorisme, sont nécessaires, elles ont été instrumentalisées ces dernières années afin de faire taire toutes divergences contre les politiques menées, renforçant ainsi une pratique de moins en moins démocratique et de plus en plus autoritaire du pouvoir.

La FSU dénonce et combat les répressions faites contre les militants syndicaux et militantes syndicales.

L'usage abusif et inique du terme « éco-terrorisme » témoigne d'une gouvernance autoritaire du pays.

Certains textes, à commencer par la loi dite « séparatisme » ont aussi été utilisés de façon abusive. Enfin, de plus en plus de pressions hiérarchiques, d'intimidations voire de sanctions sont utilisées dans la sphère professionnelle pour tenter de restreindre les contestations en particulier par l'utilisation du Contrat d'engagement républicain pour contrôler des associations déjà fragilisées par une baisse de subvention.

Tout cela participe d'un climat liberticide qui, dans la continuité de la loi sécurité globale et de l'état d'urgence, vise à museler les contre-pouvoirs quels qu'ils soient.

La FSU demande le retrait des lois et autres textes qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Elle participe aux initiatives unitaires pour les garantir.

En parallèle, les technologies de surveillance s'appuyant sur l'IA ou la reconnaissance faciale se sont multipliées depuis la loi sur le Renseignement de 2015. Profitant d'événements tragiques et/ou internationaux, le pouvoir renforce la mise en place de ces dispositifs de surveillance de masse qui fragilisent la garantie du respect de la vie privée et des droits fondamentaux. La FSU dénonce l'usage abusif de ces technologies à des fins policières qui installent progressivement une forme inquiétante de contrôle social et demande un encadrement strict de leur utilisation par un-e juge et exige que l'Etat se saisisse de cette question de manière démocratique afin de ne pas laisser des outils aussi puissants se développer pour le seul bénéfice d'entreprises multinationales privées. La FSU étudiera les champs dans lesquels l'usage de telles technologies pourrait être prohibé. Dans ce cadre, il faudra réfléchir à la possibilité de créer un service public du numérique ainsi qu'à ses contenus.

II.2.3. Violences policières

Ces dernières années, l'usage de la violence par la police s'est largement amplifié à l'encontre des jeunes, des personnes racisées (discriminées du fait d'une présumée catégorie ethno-raciale), des militant-es et manifestant-es, dans les quartiers populaires ou dans les DROM et sur des lieux d'opposition à des projets inutiles et écocides, notamment à Sainte Soline ou autour du chantier de l'A69. Aux cas dramatiques connus, comme Nahel ou Hedi, s'ajoute un nombre très important d'affaires documentées et recensées par les

associations de soutien aux victimes, les ONG et certains médias. Ces exactions participent d'un système de violences institutionnelles mises en œuvre de façon délibérée par l'exécutif.

Les gouvernements successifs portent la responsabilité de cette gestion de plus en plus violente du maintien de l'ordre, critiquée notamment par l'ONU et Amnesty International qui en pointent aussi la dimension raciste. En ne condamnant pas publiquement des syndicats factieux aux propos racistes et anticonstitutionnels, et en ne sanctionnant pas, voire en soutenant les coupables d'actes délictueux, il a nourri un sentiment d'impunité, propre à libérer un peu plus les comportements condamnables.

La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande l'abrogation de la loi Cazeneuve qui assouplit les conditions d'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre. Elle exige, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police totalement indépendant du pouvoir exécutif en remplacement de l'IGPN.

La FSU porte une toute autre ambition pour la police. Elle réaffirme le droit de la population à la sûreté, comme protection contre l'arbitraire, ainsi qu'à la sécurité.

Pour cela, une réforme structurelle, passant notamment par une refonte de la formation, doit être menée au sein de l'institution policière dans le but de redonner à la police des moyens d'enquête, de changer de modalités de gestion du maintien de l'ordre, de repenser sa présence de terrain pour privilégier la prévention à la répression. Au vu de ses pratiques qui rappellent les pires actes des voltigeurs, la Brav M doit être dissoute. La FSU dénonce le dévoiement d'autres brigades en particulier celles déployées pour des missions auxquelles elles ne sont pas destinées comme la BAC, ou qui échappent au contrôle démocratique comme la CRS8. La FSU demande la dissolution de la BAC.

Cette réforme d'ampleur est une condition sine qua non pour arriver à retisser les liens très dégradés entre police et population et tenter de mettre fin à ce système de violences qui met à mal les libertés fondamentales. De plus, la FSU condamne la création de milices privées, que le pouvoir laisse faire, à l'image de celles déployées sur le chantier de l'A69.

La FSU s'oppose aux transferts de missions de la police nationale aux polices municipales, et à leurs conséquences en matière de prise de risque et d'équipement pour les agent-es. Les polices municipales doivent être recentrées sur des missions de médiation et de prévention.

II.2.4. Réforme de la justice et politique pénale

Depuis des décennies, les réformes successives de la justice ne poursuivent en réalité que deux objectifs : réduire les coûts, tout en renforçant une politique toujours plus sécuritaire. En dépit de la communication intense faite par le ministère sur la hausse récente des moyens, la France demeure l'un des pays d'Europe qui investit le moins dans son système judiciaire.

Malgré une activité de plus en plus importante et des moyens humains de plus en plus insuffisants, les juridictions sont sommées de juger dans des délais rapides voire contraints et dans un contexte d'accès au droit de plus en plus difficile. Le durcissement général de la politique pénale et l'absence de stratégie globale de prévention de la délinquance affectent la perception de la justice par la population exposée à la manipulation de certains médias. Pour les adultes comme les adolescent-es, les politiques du tout enfermement sont un échec et entraînent une surpopulation carcérale historique, contraire aux droits, à la dignité des personnes détenues et à l'exigence de lutte contre la récidive. La FSU, avec ses syndicats nationaux du ministère de la justice, exige la mise en place en urgence d'un mécanisme de régulation carcérale tel qu'il est proposé par l'OIP (Observatoire international des prisons).

Par ailleurs, les régimes d'exception comme celui mis en place lors des JOP constituent une attaque frontale au principe d'égalité devant la justice et menacent nos libertés individuelles, tant ils peuvent être facilement activés.

La FSU défend la vision d'une justice qui soit résolument au service des citoyen-nés. Pilier de notre fonctionnement démocratique, l'Etat de droit et la justice ne peut être instrumentalisée au profit de politiques sécuritaires dictées par un système médiatique relais de thèses réactionnaires. Cela passe prioritairement par une clarification du statut du parquet, aujourd'hui directement rattaché à l'exécutif.

II.2.5. Consommation de drogues, libertés et santé publique

Le droit français n'évolue pas sur l'usage du cannabis, malgré l'avis du CESE : seule une expérimentation des médicaments à base de cannabis a été lancée jusqu'à fin 2024. Celle-ci doit être poursuivie. Même obtenir la légalisation du CBD, qui n'est pas un stupéfiant, a été compliqué.

La FSU revendique la légalisation du cannabis et sa réglementation ; elles représentent un objectif de santé et de sécurité publiques, apportant en parallèle une source de financement pour le développement de la prévention, incluant la protection des mineur-es. La FSU se dote d'un mandat d'étude pour en définir les modalités.

La FSU reconnaît que les addictions de tous types sont des pathologies et qu'elles doivent être traitées comme telles. Elle réclame des mesures permettant de lutter contre les inégalités d'accès aux soins et d'accompagnement des consommateur·rices, et prenant en compte les enjeux de santé mentale.

La FSU se dote d'un mandat d'étude sur les addictions liées à certains médicaments.

II.2.6. Libre choix de fin de vie

Aucune nouvelle loi relative à l'accompagnement des malades pour choisir leur fin de vie n'a encore été promulguée malgré la promesse gouvernementale de transformer le droit existant (loi Léonetti 2005, loi Claeys-Léonetti 2016), Le FSU regrette vivement que les processus engagés n'aient pas été menés à leur terme.

Cette question ne peut se résumer à une opposition entre soins palliatifs et aide active à mourir. La FSU réaffirme son attachement à choisir sa fin de vie dans la dignité. Elle demande l'adoption rapide d'une loi unique sur les dispositifs de choix de fin de vie, allant jusqu'à l'aide active à mourir.

Les possibilités ouvertes par un tel texte ne doivent en aucun cas servir à pallier les défaillances de la société vis-à-vis de ces personnes, ni constituer un ultime recours pour elles.

Pour garantir l'égalité d'accès de toutes et tous au droit de choisir sa fin de vie, elle revendique la prise en charge par la sécurité sociale de ces dispositifs et la création d'unités de soins palliatifs correctement dotées en moyens humains et matériels et en nombre suffisant partout sur le territoire.

La FSU demande que la formation initiale et continue des professionnel·les de santé intègre cette spécificité de soins.

II.3. Droits Humains Fondamentaux, égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences

La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours stigmatisants et lutter contre toutes les pratiques discriminatoires, y compris dans leur dimension intersectionnelle.

II.3.1. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie

Alors que, sur le temps long, les enquêtes démontrent une forte tendance à la baisse des multiples formes d'intolérance dans la société française, la situation récente se caractérise par une augmentation significative des discours et actes racistes ou discriminatoires, notamment xénophobes, romophobes/antitziganes, islamophobes (attitudes de rejet, violence ou discriminations exercées à l'encontre des musulman·es ou des personnes perçues comme telles), et antisémites, dont la recrudescence est alarmante. Au-delà, l'ensemble des minorités ethno-raciales subissent au quotidien les effets nocifs de préjugés hostiles. Ces stéréotypes sont légitimés aux yeux de la population par une partie significative du monde politique et médiatique acquise à des thèses contraires à l'égalité des droits. Ils sont le produit de constructions sociales, culturelles et historiques. La FSU doit mettre en place des formations et des sensibilisations à tous les niveaux pour les déconstruire. Dans ce contexte, la mise en application de mesures d'ampleur de lutte antiraciste adaptées et efficaces par les pouvoirs publics relève de l'urgence.

La FSU est favorable à la création d'un Observatoire national des discriminations comme le recommande la Défenseure des Droits (DDD). Il aurait pour mission d'objectiver et de mettre en lumière la dimension structurelle des discriminations en procédant à des audits d'entreprises et d'institutions couvrant les grands domaines de la vie sociale (emploi, éducation, logement...). Ces résultats serviraient de ressources pour orienter les politiques publiques en matière de lutte antiraciste, comme le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (Prado), et mettre en place des mesures correctrices. La FSU soutient également la demande du DDD d'inclure le sujet, pour l'instant écarté, des contrôles d'identité discriminatoires dans le Prado. Elle continuera à participer aux mobilisations antiracistes et reste disponible pour des initiatives unitaires, en particulier intersyndicales, sur ce sujet.

II.3.2. Pour une société inclusive

Lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap (PSH)

Depuis la Convention internationale pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées de 2006, le modèle international est l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans la société. Par ailleurs, selon le rapport sur les discriminations de novembre 2023, le handicap occupe encore la première place des discriminations, avec 21 % des saisines adressées à la Défenseure des droits. La FSU doit avancer sur la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif pour les PSH.

Les institutions accueillant les PSH ne sont pas par nature liberticides sauf lorsqu'elles contraignent des PSH à y vivre sans autonomie.

Les PSH adultes doivent être libres de choisir leur lieu de vie, collectif ou non, avec d'autres PSH ou non ; cela appelle des moyens notamment par l'accès à un logement, aux transports, à un travail et des adaptations prenant en compte leurs besoins tout en assurant leur inclusion. La vie au sein d'une structure collective dans la plus grande autonomie possible, doit répondre à la volonté des PSH de partager des moments de vie.

La FSU doit garder l'équilibre entre davantage d'inclusion des PSH et d'affirmation de leurs droits mais aussi de préservation et d'amélioration des conditions d'exercice des personnels qui n'ont pas à subir une politique libérale de suppression de moyens budgétaires camouflée en politique de désinstitutionnalisation annoncée lors de la dernière CNH. Dans ce cadre rénové, la FSU doit continuer de refuser la fermeture des instituts spécialisés pour les adultes.

La déconjugalisation du calcul de l'allocation aux adultes handicapé-es (AAH) a été obtenue en 2022 par le combat des OS et des associations de PSH. La FSU demande l'application du droit commun (code du travail, statut de travailleur protégé et salaire minimum) dans les ESAT, mais ceux-ci doivent conserver leur spécificité d'établissement médico-social permettant d'accompagner les PSH tout au long de leur parcours professionnel, notamment vers leur inclusion en milieu ordinaire en conservant leur RQTH sans limitation de durée.

Le validisme, en tant que système de valeur faisant des personnes valides la norme sociale, génère des discriminations envers les personnes en situation de handicap. La FSU combattrait les discours et pratiques validistes, dans toutes les sphères de la société. Elle mettrait en place des cadres de réflexion et des formations autour de ces questions.

Lutte contre l'âgisme

La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours et toutes les pratiques âgistes, dans toutes les sphères de la société, dont celle de l'emploi.

Lutte contre la sérophobie

La France comptait, fin 2023, plus de 177 000 personnes vivant avec le VIH. Les discriminations envers elles sont fréquentes et reposent sur des peurs infondées alors que les personnes atteintes du VIH sous traitement ne peuvent pas transmettre le virus.

Pour la FSU, il est indispensable de revendiquer les moyens nécessaires afin de promouvoir l'accès au dépistage et aux soins pour tou·tes, sans oublier la lutte contre les stéréotypes qui nourrissent ce rejet.

II.3.3. Travail social pour une justice sociale et droit au logement

Les mandats de Clermont-Ferrand restent valables.

Le Haut Conseil du Travail Social et le CESE ont exprimé l'urgence à agir pour les secteurs social, médico-social et socio-éducatif dont la perte d'attractivité a des conséquences sur l'accompagnement des populations précarisées. Le secteur social associatif fait face à une profonde mutation avec la disparition d'acteurs·trices reconnu·es laissant émerger des structures ayant une vision gestionnaire des missions. Les associations d'aide alimentaire alertent également sur les limites du système car elles ne peuvent répondre au besoin d'un nombre toujours plus grand de bénéficiaires.

Face à ce constat d'inaction du gouvernement, la FSU revendique des réformes structurelles accompagnées de créations d'emplois publics et d'un financement public adéquat. En ce sens, elle rejette la loi contre l'occupation illégale des logements (dite loi anti-squat ou Kasbarian) et s'oppose à tout projet d'assouplissement de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains). La FSU s'investit également dans les actions visant à lutter contre toute discrimination dans l'accès au logement.

Le droit à un logement décent est de plus en plus bafoué : recul de l'accès à la propriété, pénurie de logements sociaux, diminution des constructions, explosion de la location touristique etc. L'évolution de la crise étend la précarité locative que subissent les plus fragiles à de nouvelles catégories sociales. Il faut des actions urgentes, notamment par la création et la rénovation de logements sociaux, l'encadrement des loyers à la baisse, la réquisition des logements vacants, réglementation stricte des locations saisonnières, l'augmentation des APL, l'application stricte de la loi SRU et du Droit opposable au logement et davantage d'hébergement d'urgence.

II.3.4. Droits LGBTQIA+

Les familles homoparentales et transparentes sont toujours victimes d'inégalité de droits. L'accès à la PMA reste malheureusement trop souvent problématique et nécessite pour le deuxième parent des démarches administratives lourdes et discriminatoires auxquelles les parents des familles hétérosexuelles ne sont pas soumis·es. Pour l'égalité des droits, la FSU exige la reconnaissance automatique des enfants et les mêmes droits pour les parents de toutes les familles homoparentales et transparentes, sans distinction ni discrimination.

La FSU se prononce pour la gratuité de la procédure de reconnaissance conjointe anticipée dans un couple de femmes dont l'une d'entre elles est enceinte.

La FSU demande l'uniformisation des règles d'adoption pour les familles homoparentales et transparentes en visant la simplification des procédures.

Le modèle patriarcal véhicule une conception hiérarchisée, binaire et hétéronormée de la société. Les personnes LGBTQIA+ en sont victimes car elles n'entrent pas dans les différentes normes imposées et les questionnent. Ces normes impactent également le milieu professionnel. Dans la Fonction Publique, un tiers des agent·es LGBTQIA+ considère qu'elles et ils pourraient être impacté·es en révélant leur homosexualité à leurs

collègues. La montée de l'extrême droite et des intégrismes religieux et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne menacent d'autant plus leurs droits. La FSU doit combattre sur tous les terrains ces discriminations et ces violences. Dans ce combat pour l'égalité, la FSU rejette la hiérarchie des genres, des identités et des orientations sexuelles et participe donc aux cadres unitaires existants. En premier lieu au sein du Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire et via son association avec l'inter-LGBT. Il est important, dans l'Éducation, que la FSU milite pour que les élu·es du personnel puissent participer aux Observatoires de lutte contre les LGBTIphobies.

La formation, l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux sont fondamentales pour mettre un terme aux actes et discours transphobes. A ce titre, il est nécessaire que la FSU milite pour garantir les droits des personnes trans et veille à leur respect (le droit d'être genré·e correctement, d'utiliser un prénom d'usage et le droit de modifier leur état civil sans avoir à justifier de traitements médicaux, opération chirurgicale ou stérilisation...). Cela est d'autant plus important du fait que les personnes trans ont un taux de tentative de suicide trois fois plus élevé. À cet égard, la FSU défend le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans et non-binaires selon un principe de déclaration sans aucune pièce justificative respectant l'autodétermination du genre et assurant ainsi une déjudiciarisation de la procédure. La non-binarité est reconnue par la FSU notamment dans son fonctionnement administratif.

La FSU exige la reconnaissance des personnes intersexes et la fin des violences médicales subies lors d'opérations d'assignation de genre et de traitement hormonaux qui se font sans leur consentement, à un très jeune âge et qui sont à l'origine de souffrances physiques et psychologiques inacceptables.

II.3.5. Droits des enfants

Les enfants, en particulier ceux des milieux populaires ou souffrant de carences éducatives, sont impacté·es par les politiques territoriales disparates. Les secteurs de la santé et du travail social, de l'enfance et de la petite enfance sous-dotés voient leurs moyens d'agir empêchés alors que les besoins augmentent. Pour les 35 ans de la CIDE, la France ne remplit toujours pas ses engagements en matière d'assistance et de protection de tous·tes les enfants, notamment ceux vivant à Mayotte et en Guyane.

Le droit à s'exprimer des enfants doit être respecté, la libération de leur parole favorisée et prise en compte. Des réponses urgentes sont à apporter en matière de prévention, de protection mais aussi de recrutement, de conditions de travail, de reconnaissance des métiers, et de formation initiale et continue des acteurs·trices de la protection de l'enfance. Appeler à multiplier les signalements sans les moyens de prise en charge renforce la perte de sens du métier des professionnel·les de l'enfance, du social, de la protection judiciaire de la jeunesse... Plutôt que de fournir de réels moyens de prévention, le gouvernement choisit des réponses autoritaires et des mesures répressives à l'égard des jeunes et des familles. Ce qui a pour effet la dégradation des situations plutôt que leur amélioration. La FSU dénonce cette logique répressive.

Des mesures de prévention pour éviter les mesures de protection

Face à un discours portant sur une théorie du risque zéro en protection de l'enfance, les professionnel·les font face à une augmentation sans précédent des signalements d'enfants en danger et du nombre de mesures de protection. Le manque de moyens humains et financiers met les services départementaux en grave difficulté pour y faire face du fait de nouvelles économies budgétaires imposées par le gouvernement. Cette situation est accentuée par la crise de la pédopsychiatrie qui laisse des enfants sans soins. Les conséquences du manque d'accompagnement sont importantes puisque 40% des SDF de moins de 25 ans sont issu·es de l'ASE. Il faut dès maintenant déployer un plan d'urgence afin de pouvoir enfin assurer la protection de tou·tes les enfants vivant en France.

La FSU réclame une augmentation des moyens pour la protection de l'enfance, ce qui permettrait une meilleure reconnaissance du travail des professionnel·les, une réflexion sur la violence institutionnelle dont les enfants confié·es sont les premières victimes mais aussi un meilleur recrutement ainsi qu'une meilleure formation.

Enfants sans toit

En 2023, l'UNICEF France estimait, à partir des appels au 115, à au moins 3 000 enfants sans toit, dont 700 de moins de trois ans (+ 120 % par rapport à 2020). Tout comme celles et ceux vivant dans des bidonvilles ou des squats, ces enfants ne peuvent se nourrir sainement, avoir accès à l'hygiène et dormir dans de bonnes conditions et sont parfois éloigné·es des lieux de scolarisation. Ces conditions de vie désastreuses nuisent gravement à leur développement, leur santé et leur réussite scolaire. L'expulsion des familles et des enfants migrants des centres de demandeurs d'asile ou d'hébergement d'urgence concourt à cette situation. Pour la FSU, il est urgent que l'État et les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités pour remédier à cette situation catastrophique en créant les structures nécessaires à l'accueil d'urgence, qui doit rester inconditionnel, mais aussi pérenne pour ces enfants et leur famille.

Lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants

Les mandats de Metz restent valables.

Les conclusions de la CIVIISE de novembre 2023 indiquent que 160 000 enfants sont victimes d'inceste, violé-es ou agressé-es sexuellement par an. Elle pointe l'urgence de réorienter les politiques publiques vers la protection des enfants victimes en les repérant et en les mettant en sécurité.

Les changements dans sa composition et la réorientation de sa mission sont inquiétants. Pour la FSU, la CIIVISE doit conserver son indépendance et les moyens nécessaires pour poursuivre son travail et ses recommandations doivent être appliquées. La FSU continue de lutter pour obtenir l'augmentation des moyens pour informer, prévenir, repérer ces violences dès les premiers signaux, protéger et accompagner les victimes, leur assurer un suivi psychologique adapté mais aussi former les personnels. Elle demande aux ministères des campagnes pour lutter contre les violences sexuelles.

Lutter contre les infanticides

Selon la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, un-e mineur-e décède de mort violente tous les cinq jours suite aux mauvais traitements de ses proches. La FSU s'oppose à la qualification de « faits divers » pour envisager ces violences systémiques. Elle exige de la part des pouvoirs publics des investissements conséquents permettant la mise en place d'une véritable politique de prévention et d'accompagnement des enfants et des familles afin d'éliminer ces violences.

MIE (Mineur-es Isolé-es Etranger-es) / MNA (Mineur-es Non Accompagné-es)

Les mandats de Metz restent valables.

La prise en charge des MIE/MNA continue de se dégrader fortement. Certains départements ont décidé de restreindre ou de fermer les dispositifs qui les accueillent, voire refusent de les prendre en charge malgré une décision du tribunal des enfants. Nombre d'entre elles et eux en situation d'abandon sont davantage exposé-es aux risques. La notion de minorité doit rester prioritaire sur la notion d'étranger et la présomption de minorité doit leur être appliquée. La FSU rappelle son opposition aux tests osseux.

La FSU continue d'exiger la mise à l'abri et l'hébergement de toute personne mineure dans des conditions dignes et adaptées à sa situation, y compris pendant les procédures de recours sur la reconnaissance de leur minorité. Ce traitement discriminatoire intolérable viole le droit national et international garantissant la protection de ces enfants. Les MIE/MNA continuent en outre d'être plus sévèrement réprimé-es et plus souvent incarcéré-es que les autres jeunes pour des faits similaires.

La FSU exige que les moyens de les protéger soient abondés à hauteur des besoins. La législation en la matière existe, mais le manque de moyens matériels et humains, notamment de personnels formés, la rendent inopérante. La loi « immigration » précarise encore plus l'avenir des MIE/MNA en soustrayant les départements à l'obligation de prendre en charge, dans le cadre d'un « contrat jeunes majeur-es », les jeunes de 18 à 21 ans qui feraient l'objet d'une OQTF. Cette loi inique autorise aussi la création d'un fichier national des « mineur-es délinquant-es ». Comme le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la FSU dénonce le principe-même de ce fichier et exige qu'il ne soit pas créé.

La FSU revendique une prise en charge spécifique et globale de ces jeunes qui s'inscrive dans le temps et dans un cadre stable.

Justice des enfants

Les mandats de Metz restent valables.

Le discours de l'ex-premier ministre à Viry-Châtillon incarne cette politique réactionnaire qui veut rétablir l'éducation autoritaire et le tri social pour tous-tes ces jeunes : de la remise en cause de l'atténuation de la responsabilité et de l'établissement d'une comparution immédiate pour les mineurs mettant à bas le principe d'une justice spécialisée distincte de celle des majeurs. Ce qui est attaqué, ce sont les principes initiés après la Libération et consacrés par la CIDE, ceux des droits pour tous-tes les enfants de pouvoir disposer d'une éducation de qualité. Pour les jeunes en conflit avec la loi, c'est le principe d'éducabilité qui est nié à la faveur d'une politique sécuritaire et répressive.

Ce dernier fait le choix d'une orientation autoritaire et répressive au lieu de porter un projet ambitieux et émancipateur pour toute la jeunesse de ce pays et de soutenir l'éducation pour toutes et tous.

Alors que la délinquance des mineur-es est instrumentalisée à des fins sécuritaires et coercitives, que l'atténuation de responsabilité est menacée, la FSU défend une justice des enfants spécifique, confortée dans sa double compétence civile et pénale, considérant qu'un-e jeune qui commet une infraction est avant tout un-e jeune en danger. Cela implique des réponses éducatives adaptées, un renfort significatif des moyens de la protection de l'enfance, dont la PJJ, ainsi qu'une baisse des normes de travail. La FSU réaffirme la primauté des mesures éducatives sur le répressif, s'oppose à tout durcissement du Code de Justice Pénale des Mineur-es et revendique son remplacement par un code de l'enfance.

II.3.6. Migrant-es

Les mandats des congrès de Metz et Clermont restent valables.

Tendance migratoire générale

En 2020, l'ONU estimait à 281 millions le nombre de migrant-es dans le monde, soit 3,6% de la population mondiale, la plupart des migrations internationales étant régulières et régionales, liées aux opportunités et aux moyens de subsistance. Le nombre de personnes déplacées atteint le chiffre record de 117 millions en 2022, ce qui souligne l'urgence de remédier aux crises à l'origine des déplacements subis en accentuant la coopération régionale et internationale.

Présentées comme un coût ou un danger par les discours dominants, les migrations sont avant tout un moteur de développement humain et sont par ailleurs bénéfiques économiquement. Le droit d'asile est un droit essentiel, largement remis en cause en France comme dans l'Union Européenne.

La FSU continuera de soutenir les actions d'aide aux migrant-es et diffusera les informations concrètes et factuelles sur le sujet pour que cesse la désinformation.

Elle participe chaque année à la journée internationale des migrant-es le 18 décembre.

Réfugié-es climatiques

Selon la Banque Mondiale, le changement climatique générera plus de migrations que n'importe quel autre événement dans les années à venir. Les personnes qui vivent dans des zones climatiques sensibles, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'adapter à un environnement de plus en plus inhospitalier, sont en première ligne du changement climatique. Aux migrations internationales, s'ajouteront les déplacements forcés de l'intérieur de ceux qui subiront l'érosion des côtes et les crues à répétition. De plus, d'après l'ONU, les catastrophes climatiques pourraient ainsi provoquer le déplacement d'environ 250 millions de personnes d'ici 2050. Pour la FSU, il est temps de développer des politiques d'accueil à la hauteur de ce défi majeur, tout en assurant des mécanismes de solidarité concrets pour l'adaptation des populations touchées.

La FSU revendique un statut de réfugié-e climatique défini juridiquement donnant droit à un accueil inconditionnel.

Politique européenne

Après plus de trois ans de négociations, le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Loin d'apporter des réponses à la crise de l'accueil, cette législation vient empirer un traitement répressif et sécuritaire du phénomène migratoire. Elle renforce l'externalisation des contrôles migratoires en la soustrayant à des pays tiers, rend les routes migratoires encore plus dangereuses et privilégie l'expulsion des personnes migrantes extra-communautaires au détriment de la protection de leurs droits fondamentaux. La répartition des réfugié-es potentiel·les se fera au sein des États membres volontaires. Les autres peuvent s'y soustraire en finançant ou en organisant des dispositifs d'entrave à la migration. Ce pacte prévoit davantage de centres de rétention et un allongement du délai d'enregistrement. Il aura pour conséquences inévitables le déni du droit d'asile et la massification de la détention aux frontières extérieures de l'Europe.

Selon l'ONU, sur plus de 63 000 migrant-es mort-es dans le monde, près de 29 000 ont péri en Méditerranée depuis 10 ans. Les traversées de la Manche, dans l'Atlantique au large de l'Afrique de l'Ouest et dans l'Océan Indien font aussi de trop nombreuses victimes. Ce pacte, en renforçant les mesures de dissuasion et de refoulement en mer par Frontex, multiplie les risques mortels pour les migrant-es.

La FSU réclame la fermeture de Frontex et la réorientation de son budget prévisionnel, soit 6,4 milliards d'euros sur 2021-2027, vers le sauvetage en mer et un accueil digne.

Politique française

La loi dite « loi immigration » promulguée en janvier 2024 reprend les idées xénophobes et racistes défendues par l'extrême droite et la droite dure et votée par une majorité de député-es. Elle a été largement censurée par le Conseil Constitutionnel. Elle va encore dégrader les conditions de vie déjà très dures des migrant-es. Elle n'ouvre aucune voie nouvelle de régularisation pour les sans-papiers. Pour la FSU, cette loi, dans sa lettre et dans son esprit, attaque les droits fondamentaux des étranger-es. La FSU exige son abrogation, ainsi que le retrait de la Circulaire Retailleau. Elle réclame la déconnexion de l'apprentissage du français de la naturalisation. Le principe de préférence nationale inscrit initialement dans cette loi menace aussi toute la société française d'un basculement vers une société toujours plus fracturée, inégalitaire et intolérante.

La FSU dénonce la politique administrative mise en place visant à allonger sans discernement les procédures de renouvellement des titres de séjour. C'est pourquoi, la FSU continuera de se battre pour obtenir par tous moyens la régularisation de tous les sans papiers et le retrait des circulaires fixant aux préfets des objectifs d'expulsions.

De plus, face à la montée du racisme et contre la loi immigration, la FSU continuera de se battre pour l'amélioration des droits de toutes et tous pour tendre vers l'égalité. Il est donc essentiel que la facilitation des naturalisations reste un objectif et que le droit de vote des étranger-es sous condition de résidence soit obtenu pour toutes et tous à toutes les élections.

En 2022, 94 enfants étaient enfermés dans des centres de rétention administrative (CRA) dans l'hexagone, et 2 905 à Mayotte. L'unique avancée de la loi « immigration » est l'interdiction de la rétention des mineur-es de

moins de 18 ans en CRA, qui ne sera cependant effective qu'au 1er janvier 2027 à Mayotte. La FSU combat l'allongement de la durée de rétention administrative (passée de 7 jours à 90 jours depuis 1981) et dénonce les conditions inhumaines des personnes retenues dans ces centres. La FSU réaffirme son opposition à ces pratiques et demande la fermeture immédiate des CRA.

Face à la volonté de retirer le droit du sol à Mayotte, la FSU réaffirme que les droits s'appliquent sur l'ensemble du territoire national.

Elle poursuivra son investissement dans les cadres unitaires qui défendent l'accueil digne et les droits des migrant-es.

ZOOM – Femmes

La montée des extrêmes droites, de fondamentalismes religieux dans le monde et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne, amplifient la menace sur les droits des femmes. En France, le RN est arrivé en tête des élections européennes et après la dissolution décidée par E. Macron, l'arrivée au pouvoir du RN est un risque réel. Alors que la vague « Me too » déferle, le masculinisme, un des axes centraux de toutes les forces réactionnaires et d'extrême-droite, se développe de manière offensive notamment sur internet et les réseaux sociaux et via certains médias qui diffusent largement ce discours et participent à la banalisation de la culture du viol. Sous la pression de mouvements anti-droits qui poussent leur agenda, les droits des femmes reculent dans de nombreux pays. Les luttes féministes, qui irriguent notre action syndicale constituent un levier essentiel pour s'opposer à ces régressions et porter des alternatives.

Que ce soit dans les parcours migratoires ou dans les conflits armés, les femmes sont surexposées aux agressions sexuelles et aux viols utilisés comme armes de guerre sans condamnation claire de la communauté internationale. La FSU est solidaire avec les femmes du monde entier qui luttent pour leurs droits, pour un monde de paix, de justice sociale et de solidarité, pour des sociétés plus démocratiques, égalitaires, féministes et écologistes.

Dans notre société toujours basée sur un système patriarcal, la situation des femmes reste préoccupante et les raisons de se mobiliser sont nombreuses.

Le procès des 51 violeurs de Gisèle Pélicot a mis en avant le caractère systémique des violences et à quel point la culture du viol reste ancrée dans notre société. Il a mis dans le débat la question de la soumission chimique qui atteint les femmes et les enfants et nécessite des protocoles adaptés de prise en charge lors du dépôt de plainte.

La FSU doit s'impliquer dans toutes les luttes pour déconstruire les rapports systémiques de domination entre les femmes et les hommes. et inscrire les revendications féministes dans toutes les mobilisations qu'elle construit.

En France, si la parole des femmes continue de se libérer dans toutes les sphères de la société et qu'elles se sentent plus légitimes à parler, de nombreux freins persistent. Le niveau des violences sexistes et sexuelles qui s'exercent sur elles reste très important et les politiques publiques pour les prendre en charge défailtantes.

Souvent invisibilisées, les femmes âgées sont aussi victimes de violences et de maltraitance dans le cercle familial et en établissements. 12% des victimes de féminicides ont plus de 70 ans. Il y a nécessité absolue à ce que toutes les femmes apparaissent dans les statistiques sans limitation d'âge.

La FSU continue son travail au sein de la Coalition Féministe pour exiger une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles et un budget de 2,6 milliards pour prendre en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes notamment la prévention, l'éducation, l'accompagnement des victimes, les sanctions et les suivis socio-judiciaires des agresseurs avec des programmes spécifiques, es tribunaux dédiés aux violences sexuelles et sexistes.

Les derniers rapports du HCE pointent le rôle des trois incubateurs du sexisme à l'origine de ces violences (famille, école et espace numérique) et une polarisation entre le féminisme et le masculinisme autour des enjeux d'égalité. Ils alertent sur les comportements machistes en augmentation chez les jeunes hommes et sur la nécessité de « s'attaquer aux racines du mal » en éduquant à l'égalité, et en particulier à la sexualité, à la vie affective et relationnelle dès le plus jeune âge.

La FSU réaffirme que l'Éducation doit être à la hauteur des enjeux et faire face aux attaques en donnant les moyens aux écoles et aux établissements scolaires d'assurer une réelle éducation à l'égalité et à la vie affective, relationnelle et à la sexualité et elle dénonce les campagnes réactionnaires contre sa mise en œuvre.

Lors des dernières élections européennes et législatives, la place des femmes dans le débat public a encore régressé. Seulement 39% de femmes dans les débats télévisés (observatoires des inégalités) et plus que 36% dans l'hémicycle. Et elles ont moins souvent la parole.

Dans les organisations aussi, y compris syndicales, les marges de progression sont encore importantes pour que les femmes prennent la place qui leur revient. Au-delà des mesures contraignantes absolument nécessaires pour abolir les mécanismes du patriarcat (règles de prises de paroles, répartition des rôles dans la vie militante), la FSU s'engage à penser autrement l'investissement et l'organisation du travail militant.

Les inégalités existent aussi en matière de santé. Elles sont dues aux représentations sociales mais surtout à certains facteurs sociaux qui touchent particulièrement les femmes : la précarité économique ainsi que les violences dont elles sont victimes. La recherche médicale a été longtemps pensée uniquement par des hommes pour les hommes, d'où un retard considérable dans les traitements et la prise en compte des maladies spécifiques aux femmes. Les stéréotypes amènent aussi à une différence de prise en charge et à des retards dans la détection et le traitement de certaines pathologies. Les médecins doivent être formé·es sur ces questions et des campagnes mises en place.

La FSU revendique la prise en compte des spécificités de santé des femmes, pas seulement liées à des pathologies, notamment par la création d'un congé menstruel, la gratuité de la contraception et des protections périodiques pour éradiquer la précarité menstruelle.

La constitutionnalisation de la liberté d'avorter et l'autorisation pour les sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales dans les mêmes conditions que les médecins constituent des avancées mais elles sont insuffisantes. Les restrictions à l'avortement existent toujours, comme en Andorre, dont le président de la République française est le co-prince, où il est toujours interdit. Pour que le droit à l'avortement soit effectif partout il faut que les femmes aient un réel accès à l'IVG sur tout le territoire, et le choix de la méthode, que les centres IVG qui ont été fermés soient réouverts avec des professionnel·les formé·es. La FSU demande l'inscription du droit à l'avortement dans la charte européenne des droits humains. Par ses actions de prévention et d'information, les Plannings Familiaux permettent l'accès à l'avortement, la FSU dénonce les attaques dont ils sont l'objet et réaffirme l'importance de leurs missions.

La FSU reste engagée dans les luttes féministes pour combattre ces inégalités et mettre fin au patriarcat, en particulier le 8 mars, le 28 septembre et le 25 novembre. Elle continue à investir les cadres unitaires – comme le Collectif National pour les Droits des Femmes, le collectif Grève Féministe, la coalition féministe pour une Loi intégrale et le collectif Avortement en Europe : les femmes décident ou avec les organisations présentes localement – permettant de faire avancer les droits des femmes et de mener le travail de sensibilisation et de conviction auprès des personnels pour construire la grève féministe, grève du travail salarié et grève du travail invisible (tâches domestiques et / ou parentales).

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé
AMC : Assurance Maladie Complémentaire
AME : Aide Médicale d'Etat
AMO : Assurance Maladie Obligatoire
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
BCE : Banque Centrale Européenne
BDS : Boycott Désinvestissement et Sanctions contre la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens
CAC 40 : Indice de valeur de la Bourse de Paris
CBD : cannabidiol/Plante de Cannabis
CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Santé et de Conditions de Travail
CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CIVIISE : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux enfants
CNH : Conférence Nationale du Handicap
COP : Conférence des Etats Signataires / réunions des États parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COR : Conseil d'Orientation des Retraites
CRA : Centre de Rétention Administrative
CSG : Contribution Sociale Généralisée
CSSA : Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation
DDD : Défenseure des Droits
DROM : Départements et Régions d'Outre-Mer
ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FRONTEX : Agence Européenne de Garde-Frontières et de Garde-Côtes
GES : Gaz à Effet de Serre
HCE : Haut Conseil à l'Egalité
IA : Intelligence Artificielle
IGPN : Inspection Générale de la Police Nationale
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse
JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques
LGBTQIA+ : Lesbienne, gay, bisexuel, trans, queer, intersexe, asexuel et tous les autres
MIE : Mineurs Etrangers Isoles
MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux
ONG : Organisations Non Gouvernementales
ONU : Organisation des Nations Unies
OQTF : Obligation à Quitter le Territoire Français
PIB : Produit Intérieur Brut
PMA : Procréation Médicalement Assistée
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PRADO : Plan National de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations liées aux Origines
PSC : Protection Sociale Complémentaire
PSH : Personne en situation de Handicap
RSA : Revenu Social d'Activité
SDF : Sans Domicile Fixe
SMIC : Salaire Minimum de Croissance
SSA : Sécurité Sociale de l'Alimentation
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

Thème 4

« Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien »

RAPPORTEUR·ES

*Alexandra BOJANIC, Laurent CADREILS, Julien FONTE, Benoît HUBERT, Matthieu LEIRITZ, Arnaud MALAISE,
Anne ROGER, Sophie VENETITAY, Linda VESCHETTI, Nicolas WALLET*

Partie I – Le syndicalisme

I.1 Le contexte économique, social, politique et environnemental

Le contexte économique, environnemental, social et politique actuel est marqué par des défis majeurs qui touchent la société dans son ensemble et sont liés au capitalisme qui détériore voire détruit tant les milieux naturels, les acquis démocratiques que les conquêtes sociales.

Notre syndicalisme, ancré dans la société, se doit de répondre à ces enjeux.

En France, suite à la politique néolibérale de l'offre, l'activité économique reste fragile et le taux de chômage demeure préoccupant, notamment parmi les jeunes et les travailleuses et travailleurs peu qualifié-es.

Notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale, ancré dans la société, se doit de répondre à ces enjeux. En France, Emmanuel Macron a poursuivi et renforcé la politique néolibérale de l'offre, largement financée par l'Etat, menée depuis 40 ans.

L'activité économique reste fragile : le chômage, la précarité, le sous-emploi, l'ubérisation, la pauvreté restent préoccupants. La plupart de ces phénomènes sont encore plus exacerbés dans les DROM. La baisse du taux de chômage est, par certains aspects un trompe-l'œil : le développement de l'apprentissage et de tous les dispositifs pour les jeunes à partir de 16 ans (mission locale, services publics...), tout comme les dispositifs type contrats d'insertion, massivement subventionnés à coup d'argent public, conduisent à faire baisser artificiellement le taux de chômage.

Le néolibéralisme conduit ainsi à déposséder une majorité de la population des richesses socialisées au profit du capital et au détriment des services publics.

La précarité de l'emploi s'est accentuée avec l'essor des contrats temporaires, de l'auto-entrepreneuriat et des plateformes numériques, laissant de nombreuses travailleuses et travailleurs dans une situation d'insécurité permanente. Les salarié-es des métiers du soin, du social et de l'aide aux personnes, massivement féminisés, sont les premier-es à en être victimes.

La fonction publique ne déroge pas à cette tendance. Les attaques récurrentes contre le statut des fonctionnaires, avec un recours de plus en plus important à la contractualisation et le développement du néo-management et du recours à des cabinets d'expertise, ont des conséquences délétères, dont une individualisation croissante du travail accentuée par le télétravail.

Cet éclatement des collectifs de travail et l'affaiblissement du cadre protecteur du statut de la fonction publique ou du droit du travail percute le syndicalisme et devient un enjeu qu'il devra surmonter pour renforcer ses liens avec les salarié-es.

Le monde du travail est également marqué par des inégalités croissantes. Les écarts de salaires se creusent et les conditions de travail se détériorent. Les travailleurs et travailleuses « de première ligne », souvent mal rémunéré-es, révèlent ainsi les failles de ce système économique.

Les luttes pour les droits sociaux, l'égalité et la justice sociale sont plus que jamais d'actualité. Le rôle de la fédération est essentiel pour la protection des salarié-es, l'amélioration des conditions de travail et de la protection sociale, l'augmentation des salaires, et l'acquisition de nouveaux droits mais aussi pour la promotion d'une société plus juste et égalitaire.

Pour cela, l'urgence climatique, les services publics et la sécurité sociale doivent être placés au centre du débat public.

Les mouvements sociaux, les manifestations pour le climat et plus largement les mobilisations environnementales ou les mouvements de justice sociale, jouent également un rôle crucial dans le paysage politique actuel et témoignent d'une volonté de changement. Ces mouvements, souvent soutenus par les jeunes générations, mettent en lumière des enjeux qui dépassent les clivages partisans.

Avant le puissant mouvement des retraites de 2023, le recours aux grèves s'est accentué dans le privé en 2022, avec une moyenne parmi les plus élevées de la décennie (Dares 2024). Les revendications de ces grèves dans les entreprises étaient très majoritairement liées aux salaires mais aussi à la dégradation des conditions de travail.

La confiance dans les syndicats atteint un niveau record en 2024 : 40% de la population déclare leur faire confiance (baromètre Sciences Po-Cevipof-OpinionWay). Leur rôle a été réaffirmé notamment à l'occasion du mouvement retraite. En revanche, la défiance envers les élites politiques et les partis traditionnels est profonde. Cette crise démocratique est un phénomène qui touche de nombreux pays et la France n'échappe pas à cette tendance.

Cette crise est accentuée par les pratiques de l'exécutif depuis 2017 qui ne respecte ni le parlement, ni les collectivités territoriales ni le résultat des urnes. Il n'hésite pas non plus à brutaliser les contre-pouvoirs que sont le monde syndical et associatif.

Le paysage politique français, comme dans beaucoup d'autres régions du monde, est marqué par une polarisation croissante. A l'heure actuelle, c'est autour de 3 blocs que se structure la vie politique française un camp écologique et social représenté aux dernières élections législatives par le Nouveau Front Populaire, un camp libéral conservateur à tendance autoritaire et un camp nationaliste, xénophobe, raciste et patriarcal. La perméabilité entre les deux derniers est de plus en plus assumée, ils ont notamment pour point commun l'attachement au néo-libéralisme et à la protection des intérêts des classes possédantes.

Au printemps 2024, les élections européennes – avec la confirmation de la puissance et de la progression très alarmante du vote d'extrême droite, dans toutes les catégories sociales, les tranches d'âge et la plupart des territoires - suivies de la dissolution de l'assemblée par Emmanuel Macron, ont été un électrochoc. La quasi-totalité des organisations syndicales et du secteur associatif ont appelé, avec succès, à un sursaut démocratique et à une union des partis de gauche, permettant ainsi de largement mobiliser autour d'un programme qui reprend de nombreuses propositions d'origine syndicale.

Le RN a culminé à plus de 10 millions de voix. Bien que son arrivée au pouvoir ait été empêchée par un front républicain de fait, en dépit des ambiguïtés de la droite, le risque n'en est pas écarté.

La droite libérale et conservatrice recule, montrant une amorce de déclin du macronisme. Le NFP est devenu la première force politique, face à la menace fasciste mais aussi par le refus des politiques menées par le gouvernement en place et promouvant la nécessaire rupture avec les politiques néo-libérales, carburant du nationalisme, pour une société plus juste.

L'abstention reste un élément structurant du paysage politique français depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte, la FSU doit renforcer sa place dans le paysage syndical, promouvoir l'unité dans les luttes et œuvrer à l'unification du syndicalisme de transformation sociale, afin de proposer des solutions durables aux problèmes actuels.

Notre fédération a la responsabilité de porter haut les valeurs de solidarité, d'égalité, de justice, d'émancipation et de paix.

1.2 Le syndicalisme dans cette période

Au niveau interpro comme dans la fonction publique, le syndicalisme reste divisé, parfois faible et inégalement implanté. Cela pèse fortement sur la capacité à mobiliser d'autant que des tensions peuvent exister localement y compris parfois entre organisations se réclamant du syndicalisme de transformation sociale. Pour autant, les

travailleurs et travailleuses se sont fortement mobilisé·es pendant le mouvement sur les retraites montrant qu'il était possible de dépasser les clivages traditionnels pour construire l'unité la plus large, tout comme le montre la pérennité et le dynamisme du G9 retraité·es.

I.2.1 Dans l'interpro, un bilan de la mobilisation retraites

La mobilisation contre la réforme des retraites en 2023 a réuni un arc intersyndical complet qui a tenu sur toute la durée de la mobilisation. Cette séquence a été caractérisée notamment, et de façon inédite, par de nombreuses manifestations organisées dans des villes moyennes voire petites. Malgré une « victoire morale » et la démonstration d'un regain du syndicalisme, cela n'a pas permis de faire reculer le gouvernement. Ce dernier en a payé le prix lors de la dernière séquence électorale. Le cadre unitaire, très largement reconnu et apprécié par les salarié·es, conjugué au soutien de l'ensemble de la population, n'est donc pas nécessairement suffisant pour obtenir une victoire contre un gouvernement qui refuse à tout prix de négocier et a utilisé toutes les possibilités que lui offre la constitution de la 5ème République pour passer en force. Indépendamment de la confiance des salarié·es dans les initiatives proposées dans les cadres unitaires les plus larges, cela pose la question des formes de lutte que le salariat doit mettre en œuvre pour obtenir satisfaction. De fait, la mesure de la réussite des mobilisations s'est faite à l'aune du nombre de manifestant·es. La grève même largement suivie dans un certain nombre de secteurs mais pas nécessairement sur la durée n'est pas apparue comme une arme décisive. Peu de secteurs et de salarié·es ont eu recours à la grève reconductible. Même dans le cadre d'une lutte caractérisée par une très forte participation des salarié·es, des retraité·es et de la population en général – et l'irruption d'une partie de la jeunesse suite au recours au 49.3 – un des éléments bloquants semble être la faible confiance dans la capacité à gagner ainsi que le jusqu'au boutisme du pouvoir. Pour autant, cela ne doit pas nous faire abandonner la modalité de la grève, qui seule permet à une masse de travailleuses et travailleurs de se mobiliser. Il nous faut continuer à convaincre pour viser la grève majoritaire qui de fait installe un conflit social et permet de « bloquer » l'économie.

Dans ce cadre, l'implantation syndicale a un poids décisif dans la capacité à mobiliser, dans tous les secteurs d'activité. Cela nécessite de mieux travailler à cette implantation au plus près du lieu de travail.

La grève avec les manifestations reste le moyen privilégié pour mobiliser le plus possible et engager le rapport de force. Elle se construit grâce à une campagne de conviction et de communication initiée au plus tôt s'inscrivant dans un plan d'action. Celui-ci part des réalités et mobilisations du terrain et ouvre des perspectives afin de donner de la visibilité aux revendications et aux actions engagées. La réussite de la grève, et particulièrement son inscription dans la durée, nécessite la consultation et l'implication des personnels, notamment à travers les temps d'information syndicale et les assemblées générales, et le développement de moyens de solidarité financière, de type caisse de grève. Elle nécessite aussi de redonner aux salarié·es confiance en leur pouvoir d'agir collectivement ce qui passe notamment par la valorisation des luttes victorieuses. Les appels nationaux avec la recherche de l'unité la plus large restent des conditions nécessaires mais non suffisantes, et doivent s'accompagner d'une construction au plus près des collègues. Dans les services publics le lien avec les usagers est décisif. Il faudra veiller à les informer des motifs de nos actions et les y associer.

En parallèle, d'autres formes de mobilisations régulières, locales, avec les citoyen·nes et usager·ères et largement relayées par la presse sont nécessaires (réunions publiques, tracts, happening, interpellation des élu·es...). Elles permettent d'entretenir les dynamiques et contribuent à créer des liens entre les personnels mobilisés.

I.2.2 Dans la Fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique (LTFP) imposée en 2019 a eu des conséquences importantes et délétères sur le rôle des organisations syndicales dans la mise en œuvre de la « démocratie sociale » et donc dans la perception qu'en ont les personnels. Dans certains secteurs, la concentration des instances a par ailleurs réduit le nombre d'élus du personnel poussant vers un syndicalisme de représentation et chronophage. La FSU revendique toujours l'abrogation des quatre premiers titres de la LTFP et le retour à un paritarisme plein et entier. Le syndicalisme ne s'est pas arrêté après la LTFP. Le rapport de force continue de se construire.

Cela n'est pas sans conséquence sur la capacité à mobiliser même si les dernières élections professionnelles ont montré que les organisations syndicales, et notamment la FSU, gardaient la confiance des personnels, malgré une abstention parfois importante. La FSU est ainsi devenue représentative en ayant obtenu un siège au Conseil supérieur de la FPT.

Les motifs de mobilisation ne manquent pas face à des discours gouvernementaux anti fonctionnaires et une pression accrue sur les services publics sur fond de restrictions budgétaires et de réformes structurelles visant à faire disparaître à terme le statut et à externaliser des missions de service public. D'ailleurs des réformes ont déjà affaibli l'unicité du statut (ordonnances négociations collectives et Protection Sociale Complémentaire) et

le continuum entre actifs·ves et retraité·es de la Fonction publique. De plus, les fonctionnaires subissent de plein fouet les effets délétères de l'inflation sur le pouvoir d'achat (-10% en 7 ans) et la précarité sert de plus en plus de politique de l'emploi.

Défense du statut, créations d'emplois de fonctionnaires en nombre suffisant, rattrapage des pertes liées au gel du point d'indice et revalorisation des grilles et indexation du point d'indice sur l'inflation pour préserver une progression salariale tout au long de la carrière, revalorisation des pensions, sont les principales exigences actuelles.

Pourtant, trop souvent plaquées hors contexte de mobilisation, les journées Fonction publique ne réussissent pas à mobiliser les personnels à la hauteur des enjeux.

Pour autant, la réussite de la journée du 5 décembre 2024 montre que des revendications claires et concrètes permettent une mobilisation des fonctionnaires à même de peser et d'infléchir les projets gouvernementaux.

Il est nécessaire de créer ou de recréer du collectif et du lien au sein de la Fonction publique, entre les différentes catégories de personnels présentes sur les lieux de travail.

Des temps de rencontres, formations peuvent être organisés afin notamment de mieux démontrer auprès des collègues les liens entre leurs conditions de travail et les divers choix politiques opérés ces dernières décennies. Ils peuvent être le lieu de reconquête de la culture de la fonction publique. La FSU doit être à l'initiative de véritables collectifs de travail dans les établissements et les services pour outiller les personnels et les engager à agir et s'engager dans des actions collectives, à même de porter les revendications.

C'est la nécessaire articulation entre les questions de métiers, de salaire, de carrière et la défense du statut qui permettra de déboucher sur une lutte collective pour défendre et améliorer les services publics pour lesquels la FSU doit aussi mener campagne auprès de l'opinion y compris en travaillant avec les associations d'usagers. La FSU doit continuer d'affirmer son rôle moteur et unificateur au sein de l'intersyndicale Fonction publique pour construire les mobilisations les plus unitaires et les plus durables possibles.

I.2.3 Dans l'Éducation, une capacité à rassembler et gagner la bataille des idées

Depuis 2017, l'école à l'université, le gouvernement impose tri social et individualisation tout en mettant les personnels sous tutelle. La FSU mène la bataille contre le "choc des savoirs", la réforme des lycées, parcoursup, etc. et dénonce les politiques conduites. Celle-ci bouleverse tout le système éducatif au détriment des élèves et étudiant·es, notamment celles et ceux des milieux populaires, comme des personnels, et dégrade les conditions de travail des équipes pluriprofessionnelles. Pierre angulaire de l'intersyndicale, la FSU a porté des initiatives favorisant la résistance des collègues. Elle s'est mobilisée de façon unitaire dès l'annonce des groupes de niveau, emblématiques du "choc des savoirs". Un important travail d'information, de sensibilisation et de communication a été mené et doit être poursuivi. Les mobilisations d'établissements et de parents ont permis à toute la communauté éducative de s'emparer de ces questions et de gagner la bataille de l'opinion publique de refus du tri social. Même si ces mouvements ont été importants, pour gagner, les initiatives locales ne peuvent suffire. Elles doivent nécessairement s'inscrire dans une dynamique d'actions nationales (dont la grève) plus soutenue.

Il reste à convaincre du lien qui existe entre les différentes mesures du "choc des savoirs" - individualisation de l'aide aux élèves en difficulté, standardisation des savoirs, pilotage par les évaluations, etc. - et des conséquences néfastes sur l'ensemble de la scolarité (dans le premier degré, au collège, dans les lycées généraux, technologiques et professionnel, dans l'enseignement public agricole jusqu'à l'enseignement supérieur). La FSU mène ce travail tout en agissant concrètement notamment à travers le collectif « Riposte ». Avec l'amélioration des conditions de travail, l'enjeu des mobilisations syndicales, impulsées par la FSU, a été l'augmentation du pouvoir d'achat. Dans les comparaisons internationales éducatives, en France les salaires restent en deçà des moyennes européennes et expliquent en partie la baisse d'attractivité des métiers concernés. La FSU continue d'œuvrer pour une revalorisation indiciaire immédiate de tous les personnels, sans conditions, contrairement au choix du ministère de la conditionner à l'exercice de missions supplémentaires. Le pacte qui brise les collectifs de travail, attaque le statut, augmente les inégalités entre femmes et les hommes et instaure des hiérarchies intermédiaires, a été très peu signé là où il y avait une implantation syndicale. La bataille des idées gagnée par la FSU a empêché le gouvernement d'atteindre ses objectifs et doit se poursuivre jusqu'à l'abandon du pacte et la redistribution sans conditions des moyens alloués pour les salaires.

I.2.4 Un pouvoir qui s'en prend au syndicalisme

Depuis le milieu des années 80, le syndicalisme, en particulier de lutte et de transformation sociale, fait l'objet d'attaques régulières qui visent à le pénaliser, voire à le criminaliser.

Le refus de la démocratie sociale, la morgue et le mépris des gouvernements face à des mouvements sociaux d'ampleur comme par exemple celui contre la réforme des retraites, constituent une mise à l'épreuve du syndicalisme qui, même lorsqu'il rassemble massivement de manière unitaire, n'est pas entendu par un pouvoir

uniquement focalisé sur son projet libéral. Par ailleurs, la non prise en compte des revendications des organisations syndicales a pour but d'affaiblir leur potentiel de transformation sociale.

D'autres attaques sont plus insidieuses. Directement inspirée de la loi "travail" dans le secteur privé, la loi de transformation de la fonction publique, contre laquelle la FSU se bat ardemment et dont elle continuera à dénoncer les leviers pour détruire la fonction publique, a ainsi réduit l'influence et nié l'expertise des organisations syndicales. Par l'affaiblissement ou la disparition de certaines instances paritaires mais aussi par la précarisation de l'emploi, elle rend plus difficile la protection des droits des travailleur-ses mais également leur mobilisation pour gagner de nouveaux droits.

Le dialogue social est également largement malmené : agendas non respectés, instances contournées ou dialogue en catimini avec des organisations choisies, représentativité non respectée. La FSU n'a cessé de dénoncer, avec ses partenaires syndicaux, la transmission tardive et/ou incomplète des documents - nuisant à un travail approfondi et à une concertation des organisations syndicales en amont des instances - voire l'absence de concertation sur des sujets éminemment politiques. Pour commencer à infléchir cette situation, il est indispensable d'inscrire le dialogue social dans un rapport de forces.

Par ailleurs, des batailles unitaires continueront d'être menées pour la reconstruction de bourses du travail et pour le maintien et/ou la mise à disposition de locaux au bénéfice de l'action syndicale.

Enfin, la FSU condamne la répression et la criminalisation, qui s'accroissent, de certains mouvements sociaux. Les pratiques de surveillance généralisée, les interdictions de manifestations, le recours à la force et la répression policière de plus en plus systématique des manifestations ou les interpellations abusives sont des atteintes graves à la liberté d'expression et au droit de manifester. Les entraves au droit de grève et le non-respect du droit syndical qu'il faut défendre et améliorer sur le lieu de travail sont inacceptables. La FSU soutient et accompagne les victimes de ces attaques du droit syndical et de la restriction des libertés individuelles. Les atteintes à manifester contre la jeunesse et la répression policière violente dont elle fait l'objet affaiblissent ses capacités de mobilisation et l'engagement de jeunes adultes en devenir.

1.3 Le syndicalisme FSU

1.3.1 Réaffirmer notre syndicalisme de lutte, de transformation sociale et à vocation majoritaire

Face aux crises majeures sociale, économique, démocratique et climatique que nous traversons, la FSU s'inscrit dans le syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Elle propose un projet de transformation profonde de la société : rupture écologique et sociale passant par un partage des richesses et un autre modèle économique, à l'échelle de la société française comme entre les pays, défense et conquête de droits et libertés, luttes pour l'égalité, contre les discriminations, notamment de genre, d'orientation sexuelle contre tous les racismes. La FSU combat l'extrême droite qui menace les conquêtes sociales, les droits et libertés démocratiques. Elle lutte pour le renforcement de la transparence et de la responsabilité des institutions, promeut la participation citoyenne dans le processus décisionnel.

Consciente que la recherche effrénée de profits et la mondialisation des échanges détruisent les écosystèmes et dérèglent le climat. La FSU considère que la nécessaire rupture écologique doit nous amener à repenser nos modes de production et de consommation, vers d'autres usages de la nature et plus de commun notamment en développant l'ensemble des services publics sur tous les territoires.

La FSU est ainsi une force de luttes et de propositions. Elle met tout en œuvre pour rendre visible son projet de transformation sociale et populariser les alternatives qu'elle promeut. Cela passe par le renforcement de sa politique de syndicalisation de masse, et par la réaffirmation de son fonctionnement pluraliste et démocratique, garant de sa vocation majoritaire.

1.3.1.1 Construire un rapport de force et des luttes majoritaires, faire vivre les mandats de la FSU

Les mobilisations fortes et victorieuses se construisent avec les personnels, selon des mots d'ordre et des modalités qui rassemblent le plus grand nombre. Forte de ses valeurs de progrès social, la FSU construit ses mandats avec les problématiques et les revendications exprimées par les personnels. Elle développe des outils pour informer, recueillir l'avis et l'adhésion des personnels, et les mobiliser : débats, réunions d'information syndicale, assemblées générales démocratiques et comités de mobilisation, moyens de solidarité financière, consultations. Ces consultations peuvent par exemple intervenir au moment du suivi des négociations. Elles doivent être articulées avec les revendications et mandats fédéraux, sans conduire à en rabattre sur ceux-ci. Pour permettre la construction du rapport de force, de nombreuses modalités d'action peuvent être utilisées, au premier rang desquelles la grève et la manifestation, droits fondamentaux. Dans le respect de ses mandats, la FSU soutient, visibilise et propose la généralisation des formes de lutte démocratiques initiées à la base. La FSU doit rendre plus lisible son travail auprès des personnels notamment les avancées et victoires obtenues. Les caisses de grève sont l'un des outils pour organiser la solidarité financière entre les personnels et développer la mobilisation dans la durée.

I.3.1.2 Construire des actions et des luttes unitaires

L'objectif de la FSU est d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler largement sur des plateformes revendicatives et des modalités d'action claires et efficaces, pour créer un rapport de force puissant et faire gagner ses revendications. C'est une nécessité après des années de régressions sociales, et une urgence face à la menace de plus en plus forte de l'extrême droite.

La recherche d'unité est à privilégier. Le cadre national est fondamental, pour donner à la fois une impulsion et plus d'ampleur au mouvement. L'intersyndicale à huit dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites l'a montré. Depuis 2014, le groupe des neuf organisations syndicales et associatives de retraité·es au sein duquel la FSU joue un rôle déterminant permet également des mobilisations importantes, le partage de revendications communes et intergénérationnelles, nationalement et localement.

A chaque mobilisation, la FSU recherche l'unité d'action la plus large, sans que cela l'empêche d'être partie prenante de configurations réduites, voire de prendre seule ses responsabilités. La construction des mobilisations avec nos partenaires du syndicalisme de transformation sociale est facilitée par des stratégies, des revendications et des habitudes de travail en commun. La FSU doit aussi continuer à créer des convergences avec d'autres organisations syndicales, lorsque des revendications sont partagées.

I.3.2. Des alliances avec la société civile

Face à la menace de l'extrême droite, et parce qu'il y a urgence à construire des alternatives économiques, sociales et environnementales, la FSU travaille avec celles et ceux qui sont dans la même démarche. Au-delà de l'unité syndicale, la FSU propose à d'autres types de partenaires de travailler sur des actions et des objectifs communs (usager·ères, associations, professionnel·les d'autres secteurs) et concourt au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (pour les services publics, les droits et libertés, le climat...). Elle développe et consolide ses liens, au-delà du monde syndical, avec les organisations associatives et politiques et les organisations de jeunesse, en toute indépendance comme par exemple avec l'initiative "table commune" lancée par la LDH. Elle poursuit son investissement dans le cadre de l'Alliance Écologique et Sociale, pour lutter contre les politiques écocides qui s'en prennent aussi aux droits sociaux, aux libertés et aux services publics. C'est le sens de l'appel « 16 propositions pour changer la vie des gens » lancé par l'AES (Alliance Écologique et Sociale) et le Pacte du pouvoir de vivre, regroupés en « Coalition 2024 », cadre à développer. Le Réseau éducation sans frontières (RESF), un exemple associant organisations de diverses natures, donne des résultats positifs en termes de mobilisation et de régularisations, tout comme d'autres collectifs locaux. D'autres collectifs tels le Collectif National pour les Droits des Femmes, Convergence Services Publics, VISA ou Attac, ont un rôle fondamental : la FSU y poursuit son investissement, œuvre à la diffusion des analyses, du matériel et des actions élaborées dans ces cadres, pour les faire mieux partager. La FSU confirme également son engagement dans le cadre du Collectif Uni-Terre qu'elle a contribué à créer, aux côtés de plusieurs dizaines d'associations et d'organisations écologistes et agricoles, à l'automne 2023 sur fond de crise agricole. De même, elle poursuit le travail impulsé par la Confédération Paysanne avec la CGT et Solidaires. Le travail engagé avec ces associations devra être poursuivi, approfondi et porté à la connaissance des syndiqué·es. La FSU doit avancer dans sa réflexion pour mieux prendre en compte les nouvelles formes de mobilisation de la jeunesse.

I.4 L'avenir de la FSU et du syndicalisme

I.4.1 Développer et renforcer le syndicalisme de la FSU

La place de la FSU a été confortée dans son champ, grâce notamment au travail fait dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023. Dans un paysage syndical encore très fragmenté, il est indispensable de renforcer et développer la FSU afin de faire connaître, porter et partager avec le plus grand nombre sa vision du syndicalisme. Le renforcement du syndicalisme de la FSU peut passer par les leviers suivants :

- Développer la syndicalisation en mettant notamment en avant le lien entre les syndicats nationaux et la FSU.
- Développer la présence au plus près des lieux de travail par exemple avec la mise en place de "sections locales", pour faire vivre la défense quotidienne des agent·es, leurs mobilisations locales tout en les articulant avec les luttes nationales. Ces mobilisations, à tous les niveaux, sont aussi une porte d'entrée vers la syndicalisation.

Ces leviers sont indispensables pour renforcer la FSU dans la perspective des prochaines élections professionnelles mais aussi pour peser toujours plus dans le champ syndical ou encore pour être à l'initiative dans les démarches d'unité et de rassemblement du syndicalisme. Des étapes ont déjà été franchies avec succès, par exemple dans la Fonction publique territoriale où la FSU est devenue représentative.

Notre syndicalisme se déploie aussi dans un contexte politique de plus en plus instable. La menace de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite n'a jamais été aussi forte. Dans ce contexte, la FSU doit réaffirmer ses marqueurs

syndicaux que sont la lutte contre toutes les discriminations, en particulier racistes et xénophobes, incompatibles avec la vision du service public universel qu'elle porte, la prise en compte de l'urgence climatique en lien avec les droits et conditions de travail des agent-es au quotidien et dans une réflexion plus générale sur notre modèle économique et social, et poursuivre le travail engagé sur les questions féministes et LGBTQIA+. Toutes ces questions sont pleinement syndicales. Elles appellent donc un travail toujours plus approfondi en interne, notamment par des actions de formation, mais aussi en intersyndicale et avec la société civile organisée sur ces sujets. Ces organisations ont une approche complémentaire de la nôtre, un travail partagé et commun permet de donner plus de force et de légitimité à ces combats.

I.4.2 Le nouvel outil syndical

Les trois années écoulées ont confirmé la nécessité d'avancer vers une refondation du syndicalisme, en particulier celui de transformation sociale et donc de concrétiser la création d'un nouvel outil syndical. L'offensive libérale s'est amplifiée, affaiblissant toujours plus les droits des salarié-es tandis que les évolutions du monde du travail contribuent à leur isolement d'autant plus que la présence syndicale est toujours très inégale sur les lieux de travail. De plus, la perspective d'une arrivée au pouvoir de l'extrême droite fait peser de lourdes menaces sur le monde du travail ainsi que sur les libertés et droits syndicaux. Aussi, la FSU confirme ses mandats précédents : avancer vers l'unification syndicale en refondant le syndicalisme de luttes et de transformation sociale avec la CGT et Solidaires, sans exclusive des forces qui seraient intéressées, en construisant ensemble des étapes allant dans le sens de la création d'un nouvel outil syndical. Sur ce dernier point, pour la FSU, ce travail engagé avec uniquement la CGT, seule organisation se montrant disponible à ce stade, doit s'ouvrir à Solidaires, une fois mené son propre débat interne sur « l'évolution du syndicalisme », comme à d'autres structures syndicales intéressées par la démarche.

Au lendemain du congrès de la CGT, des échanges bilatéraux ont permis de construire une nouvelle méthode de travail pour dépasser l'écueil d'une focalisation préalable sur des perspectives d'organisations structurelles. Le groupe de travail national issu des deux directions syndicales est un lieu d'échanges d'une grande franchise sur nos organisations respectives, nos méthodes de travail, notre vision du syndicalisme, l'actualité, notamment la montée de l'extrême droite. Il permet d'avancer et de lever des implicites. Concrètement, il produit des supports communs tout en poursuivant en parallèle le travail autour de la formation syndicale et en organisant des rencontres des équipes militantes locales en présence de membres de nos directions respectives. Ces rencontres, limitées pour le moment à des réunions dans un nombre restreint de lieux, gagneraient à être multipliées pour dynamiser la perspective de cette refondation syndicale, sans qu'elles en soient l'unique instrument. D'autres outils ou modalités pourraient être développés également.

Le processus de construction d'un nouvel outil syndical de transformation sociale ne peut se faire que progressivement, sur la base d'accords partagés.

Si la question structurelle et organisationnelle de ce nouvel outil syndical va nécessairement se poser, elle ne pourra déboucher sur une quelconque absorption/fusion avec la CGT. Elle devra surmonter les difficultés de concurrence syndicale au sein de certains secteurs professionnels afin de préserver l'unité de chacune des deux organisations et de ne pas fragiliser leurs syndicats. L'existence de cultures syndicales parfois éloignées doit faire l'objet d'un travail et d'une réflexion pour créer du commun.

Les avancées concrètes de cette refondation du syndicalisme de transformation sociale sont porteuses d'espoir et de renouvellement des pratiques syndicales. Le bilan positif de la première étape, conduite essentiellement au niveau national, en appelle donc d'autres, associant étroitement tous les échelons de la fédération.

Ce travail en commun fructueux avec la CGT est un moyen de se projeter sur la concrétisation d'un processus de refondation du syndicalisme de transformation sociale. Ce processus est encore balbutiant. Mais il peut déjà servir de pôle d'attraction pour permettre à d'autres organisations, notamment Solidaires, de s'y engager.

La FSU pose au préalable quelques éléments incontournables : cette démarche ne pourra déboucher sur une quelconque absorption de la FSU dans une structure existante. L'unité, les forces et la spécificité de la FSU (dont le fonctionnement pluraliste) doivent être préservées. Les syndiqué-es seront associé-es largement à cette démarche : cela passe par des points d'informations réguliers. Si la question structurelle et organisationnelle d'un nouvel outil syndical se pose, les syndicats nationaux consulteront leurs syndiqué-es.

Chacune des structures composant cette « maison commune » conservera totalement son indépendance et son fonctionnement propre.

Dans la perspective de la construction d'un nouvel outil syndical, a émergé l'idée de la mise en place d'une « maison commune du syndicalisme de lutte et de transformation sociale » à construire avec souplesse en fonction des secteurs et en s'appuyant sur le contexte local, au plus près du terrain qui pourra entraîner les équipes militantes au-delà des seules FSU et CGT.

Différents axes de travail sont ainsi à poursuivre dans le respect des identités de chacun et des contextes locaux :

- Proposer des espaces d'échanges et de travail thématiques pour bâtir ensemble des plateformes revendicatives
- Développer un catalogue partagé de formations syndicales en direction des militant·es comme des salarié·es à l'image de ce qui a été initié sur la lutte contre les idées d'extrême droite
- Envisager des initiatives, des publications et des campagnes communes en directions des salarié·es ;
- Dans la Fonction publique, préparer de manière collective et partagée les instances quand cela est possible, en complément de ce qui est fait par les syndicats nationaux.

Des listes communes aux élections professionnelles, lorsqu'elles apparaissent pertinentes selon les secteurs et les réalités locales sont alors l'aboutissement d'un travail commun et non un préalable.

A l'interne de la FSU, cette nouvelle étape du processus de refondation du syndicalisme nécessite une association étroite des syndicats nationaux, à tous les niveaux et notamment au sein des SD, afin de construire localement et nationalement ces cadres de discussions et de coopération.

La « maison commune » s'inscrit dans le cadre du mandat historique de la FSU comme une étape de la construction d'un nouvel outil syndical à imaginer ensemble, avec deux partenaires identifiés, la CGT et Solidaires, tout en étant ouvert à d'autres. Cette dynamique permettra de constituer un souffle pour l'ensemble du salariat et d'élargir le champ du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

I.4.3 Quel lien avec le politique ?

La mobilisation sociale sur les retraites à l'initiative du mouvement syndical, animée par une intersyndicale fortement unie, a été soutenue par les forces politiques de gauche, notamment au parlement, sans qu'un cadre d'échange, même embryonnaire, voit le jour.

Les élections législatives anticipées de juin 2024 avec la menace accentuée d'une accession au pouvoir de l'extrême droite et l'espoir né d'une coalition progressiste majoritaire avec le Nouveau Front Populaire (NFP) ont bousculé la situation. Une intersyndicale à 5 (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa) a pris clairement position contre l'extrême droite (organisation de manifestations et participation à des initiatives publiques mêlant personnalités, artistes, syndicalistes, associatifs...). Dans ce contexte, la FSU et la CGT se sont davantage engagées dans la campagne électorale en appelant à voter pour le programme du NFP. Les forces syndicales ont ainsi contribué à cette dynamique unitaire.

Si le syndicalisme uni est plus fort, le danger grandissant de l'extrême droite, désormais aux portes du pouvoir, tout comme la puissance de la vague néolibérale qui l'alimente, ne peuvent être combattus par lui seul. Aussi, pour la FSU, porter la construction d'espaces d'échanges impliquant le syndicalisme, les mouvements associatifs et les partis politiques progressistes est souhaitable. Ces espaces devront prendre en compte des situations politiques locales parfois complexes. Les échanges doivent permettre de faire connaître nos mandats et notre projet syndical de transformation sociale ce qui peut permettre de nourrir la réflexion politique. Ils sont aussi un moyen de construire des mobilisations larges. Ces espaces d'échanges doivent aussi permettre de développer des alternatives économiques, sociales et écologiques dans le respect de la diversité et de l'indépendance de chaque organisation.

La création de ces cadres doit se faire dans le strict respect de l'indépendance du mouvement social, et en particulier du syndicalisme, par rapport aux forces politiques, en rejetant toutes formes de subordination ou d'instrumentalisation. Les contacts réguliers de la fédération comme des syndicats nationaux avec la représentation nationale (interventions argumentées sur les PLF et sur d'autres projets de loi) comme avec les élu·es des collectivités territoriales (dans le cadre des compétences décentralisées) s'inscrivent dans cette orientation. Gagner sur nos revendications passe d'abord par la construction d'un rapport de force dans nos secteurs et, plus globalement dans le monde du travail, permettant de les faire entendre dans le champ politique.

Partie II – La FSU

Renforcer la FSU pour faire gagner nos revendications

La FSU porte un syndicalisme de masse et de transformation sociale progressiste qui repose sur trois piliers : les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances. Pour gagner sur les revendications, il est indispensable de développer des rapports de force les plus massifs possibles. En développant la syndicalisation et l'implantation syndicale dans les établissements et services et parmi les retraité·es, la FSU participe à rendre chaque agent·e acteur·trice du « fait syndical ». En développant un militantisme actif et

revendicatif, reposant sur des valeurs de respect et de tolérance de chacun-e, la FSU œuvre au renforcement du syndicalisme et des pratiques militantes.

Pour mieux cerner les enjeux et développer les pratiques syndicales, la fédération s'est dotée d'un Institut de Recherche et d'un Centre de Formation. Ils sont des outils au service du développement de la vie fédérale et viennent en soutien des SD qui en feraient la demande.

II.1 Développer le militantisme FSU

Dans le cadre de son développement, la FSU engage un travail pour réduire son empreinte environnementale et climatique.

II.1.1 Étoffer les équipes militantes

Le renforcement et le développement des équipes militantes est un enjeu crucial, nécessaire à la construction d'une FSU plus forte. En développant l'action syndicale au plus près du terrain, les équipes des syndicats nationaux seront renforcées et pourront de fait étoffer les équipes fédérales.

Il est important de maintenir des temps d'échanges en présentiel.

Les actions suivantes doivent être prises en compte partout et à tous les niveaux de l'organisation :

Renforcer le fonctionnement des CDFD avec un engagement de l'ensemble des SN, en s'adaptant aux réalités locales. Par ailleurs, les CDFD pourront prendre l'initiative de mettre en place des groupes de travail thématiques ouverts à tout·es les militant·es.

- Élaborer collectivement des modalités d'information et de fonctionnement à l'interne pour permettre à chaque militant·e de s'impliquer dans l'activité de la fédération.
- Articuler les responsabilités dans les différents SN et celles dans la fédération pour permettre une bonne connaissance des mandats de chaque SN et faire vivre ensemble la fédération.
- Répartir les responsabilités et la charge de travail pour permettre l'investissement d'un nombre plus important de militant·es, pérenniser leur engagement, faciliter l'équilibre entre l'engagement syndical, professionnel et personnel et donner des perspectives de renouvellement dans les prises de responsabilités. La FSU accentue ses efforts pour assurer régulièrement le renouvellement militant notamment dans la prise de responsabilités.
- Mettre en place des outils collaboratifs de préférence libres, sécurisés et non marchands permettant le partage des informations et la vision globale du travail, tout en garantissant le droit à la déconnexion par des règles explicites.
- Il est nécessaire de favoriser le présentiel pour faire vivre le collectif militant, Des solutions de travail à distance en fonction des réalités locales et personnelles peuvent être envisagées en complément.
- Avoir une vigilance particulière à l'accueil et à la place des nouveaux·velles militant·es : outils d'accueil, formation, partage du savoir-faire quotidien, tuilage des fonctions.
- Assurer une transmission fluide des savoirs et des pratiques, permettant les prises de fonctions.
- Privilégier les prises de fonctions en co-responsabilité et le partage des tâches militantes pour pérenniser et faciliter l'engagement et la prise de responsabilités. La co-responsabilité est un moyen de féminiser, de renforcer la fédération. La FSU se donne pour objectif de tendre vers une parité effective des responsabilités.
- Donner les moyens de concilier engagement syndical et contraintes personnelles pour favoriser l'implication des militantes et jeunes militant·es : par exemple, limite les réunions hors temps de travail, tenir compte de l'éloignement, prendre en charge les frais comme la garde d'enfants et le proposer de manière plus systématique sur les fiches de frais.
- Informer et promouvoir la valorisation du travail militant via les VAE militantes par le biais des instituts régionaux du travail
- Être attentif à refléter toute la diversité de nos champs de syndicalisation.

En ayant la préoccupation constante du renforcement des équipes, animer la vie fédérale permettra de faire partager la culture FSU et renforcera sa capacité à agir. La FSU, engagera une réflexion pour renforcer les équipes militantes sur le terrain et sa démocratie interne.

II.1.2 Former les militant·es

La formation syndicale de la FSU s'articule avec le travail de formation des syndicats nationaux. Elle est partie prenante de la création du collectif fédéral. Elle est aussi un lieu d'échanges avec les syndiqué·es et les collègues, dans les stages départementaux notamment. Dans le contexte d'accélération des politiques néolibérales qui affaiblissent l'État social, les services publics, la Fonction publique et le « dialogue social », la FSU connaît un renouvellement militant important à prendre en compte. Pour cette génération nouvelle, le syndicalisme peut être une première expérience militante. La formation syndicale revêt de ce fait une

importance cruciale. Il s'agit, au-delà de l'offre de formation traditionnelle sur les sujets de fond, de proposer des temps de partage de l'histoire de notre organisation, des temps de transmission des savoir-faire militants. Cela passe par l'identification de parcours de formation selon le profil militant :

- Accompagner les militant·es dans leur entrée dans les équipes fédérales et/ou les équipes nationales des SN qui en font la demande (compréhension du mouvement syndical, de son histoire et de ses conquêtes, des alliances, des statuts de la Fonction publique).
- Accompagner les militant·es dans leurs prises de responsabilités (poursuite du développement de l'offre de formation sur l'animation des équipes militantes, l'intervention dans les diverses instances, la compréhension des rouages de l'action syndicale).
- Développer l'offre de formation à tous les échelons de la FSU en tenant compte des différentes situations notamment géographique, encourager les collègues à participer aux stages et rappeler les droits à formation.

La FSU propose des stages de formation sur les sujets d'égalité Femmes/Hommes à tous les niveaux de la fédération.

Le Centre national de Formation de la FSU développera son travail de recueil des besoins des structures fédérales (SD, CFR...) et des SN. Il approfondira le lien entre l'ensemble des structures de formation de la FSU et avec l'Institut de Recherche FSU. La FSU, actrice sociale incontournable, agit pour unifier le syndicalisme et le mouvement social. C'est pourquoi, le Centre de Formation poursuivra le travail avec la formation confédérale de la CGT, le travail en intersyndicale et avec des organisations de la société civile. Il pourra entamer un travail avec le CEFI de Solidaires.

Afin qu'il puisse mener à bien sa mission, les moyens humains et financiers du centre de formation doivent être confortés.

II.1.3 Renforcer la place des femmes dans la FSU à tous les niveaux

La place des femmes et leur représentation dans les instances de la FSU reste un enjeu fondamental.

Les outils mis en place depuis le congrès de Clermont-Ferrand ont permis de mesurer l'évolution de leur présence dans les instances. La part de femmes est passée de 44,38% en 2021 à 46,38% en 2023 au sein du CDFN ; de 39,09% en 2020 à 45,79% en 2023 au BDFN (évolution qui concerne un plus petit nombre de militant·es). Cette dynamique reste insuffisante et doit donc s'amplifier dans toutes les strates de la fédération surtout au regard de la proportion de femmes parmi les adhérent·es, avec pour premier objectif la parité effective pour atteindre une représentation à l'image des syndiqué·es.

Les multiples entraves à la prise de responsabilités des femmes sont identifiées dans les diverses études récentes : charges de travail, articulation vie privée/vie professionnelle/vie militante, sentiment d'illégitimité et/ou de contestation de leur légitimité, mais également des mécanismes spécifiques liés aux rapports de genre et de domination en lien avec la modification des pratiques militantes.

Renforcer la place des femmes nécessite de créer les conditions favorables à leur investissement (décharge, organisation du temps militant qui permette une meilleure articulation des différents temps, répartition des tâches militantes, formations, lutte contre toute violence sexiste, à leur participation aux débats, organisation des débats, modalités de prise de parole...) mais également de favoriser leur prise de responsabilités en favorisant les co-responsabilités à minima paritaire. Cela nécessite de mettre en place des outils d'analyse des pratiques militantes et notamment de la répartition genrée du temps de parole et des responsabilités dans l'ensemble de la FSU. Des camarades peuvent demander ponctuellement d'organiser des réunions en non mixité.

Pour rompre avec la culture du patriarcat et permettre aux femmes de s'investir, il est indispensable de construire les conditions leur permettant de se percevoir légitimes aux fonctions qu'elles occupent, créer des espaces notamment de formation, sécurisants pour elles comme des commissions femmes dans les SD, favoriser des temps de transmission des savoir-faire militants, renforcer la mixité des délégations pour aboutir à la parité. Ce sont autant de moyens qui favoriseront l'implication des femmes dans notre organisation.

II.1.4 Lier le syndicalisme des actif·ves et retraité·es

Le syndicalisme repose sur les liens intergénérationnels : il est indispensable d'assurer la prise en charge des intérêts des personnels tout au long de leur vie (formation, exercice professionnel, retraite).

La pension étant un salaire continué, les retraité·es continuent à appartenir au monde du travail.

Le syndicalisme retraité, s'il a des revendications spécifiques - comme la place des retraité·es dans la société - a des revendications communes avec les actifs·ves sur les questions sociales (salaires et pensions, protection sociale, services publics, transformation sociale et écologique...).

Discuter ensemble permet de confronter des analyses et d'enrichir la réflexion. La Section Fédérale des Retraité·es Nationale (SFRN) joue un rôle primordial notamment par ses initiatives et son rôle dans le G9. Pour renforcer son poids, il est essentiel que l'ensemble des SN soient représentés au sein de la SFRN. Dans les

départements, les Sections Fédérales des Retraité-es Départementales (SFRD) sont associées aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions. Mais il reste beaucoup à faire même si des progrès sont constatés comme, parfois, l'invitation de membres de la SFRN aux BDFN.

Pour améliorer le lien avec les actif-ves, le syndicalisme des retraité-es doit être mieux intégré au fonctionnement de la FSU. La FSU doit mieux assurer la visibilité de l'activité des retraité-es dans la revue POUR, les sites départementaux et nationaux, ainsi que dans les initiatives publiques.

Alors que la FSU fait de la campagne sur le 100% sécu des soins prescrits et du dossier la Protection Sociale une priorité, elle se donnera pour objectif de renforcer le secteur « Situation Des Personnels/Protection Sociale » en lui adjoignant un groupe de travail sur les solidarités intergénérationnelles qui associera étroitement les actif-ves et les retraité-es.

II.2 Renforcer la FSU

II.2.1 Agir dans les espaces de « négociation »

La loi du 6 août 2019 et l'ordonnance du 17 février 2021 ont renforcé la place de la négociation collective dans la Fonction publique sous prétexte d'améliorer le dialogue social dans la Fonction publique. L'ordonnance de février apporte deux nouveautés principales :

- Elle confère une portée juridique aux accords signés par les OS représentant la majorité des voix aux élections professionnelles, qui engage désormais les signataires à les mettre en œuvre.
- Elle institue des comités de suivi auxquels la participation est réservée aux signataires des accords.

Cette nouvelle conception de la négociation collective pose trois problèmes majeurs pour la FSU.

Tout d'abord, le contenu des accords n'étant pas soumis à l'avis des instances consultatives (conseils supérieurs ou comités sociaux), elle affaiblit les instances consultatives au profit des négociations avec les organisations syndicales en tant que telles, alignant ainsi la Fonction publique sur le secteur privé.

Ensuite, la FSU dénonce la création de comités de suivi réservés aux signataires, disposition réduisant les marges de manœuvre des OS dans leur capacité à décider de signer ou non un accord.

Enfin, il s'agit d'un outil supplémentaire de dérégulation du statut de la Fonction publique. Il permet de restreindre au minimum les garanties statutaires et de renvoyer à la négociation les avancées et droits nouveaux revendiqués par les agent-es et leurs représentant-es. De même, les avancées, y compris statutaires obtenues dans un versant ou un ministère, ne sont pas transposées à l'ensemble de la Fonction publique.

C'est sur la base de ces éléments contraires à sa conception de la Fonction publique de statut que la FSU s'est prononcée contre l'ordonnance du 17 février au CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique). Pour la FSU, il faut augmenter les prérogatives des instances consultatives élues par les agent-es, affaiblies par la loi de 2019, pour renforcer le droit de participation des agent-es et garantir l'unicité du statut de la Fonction publique.

La FSU demande l'abrogation des quatre premiers titre de la loi de transformation de la Fonction Publique

II.2.2 Renforcer la FSU par l'adhésion aux syndicats nationaux des actif-ves et des retraité-es

Renforcer notre syndicalisme doit être une priorité. La baisse tendancielle des adhésions à la FSU, depuis 20 ans, accentuée par la crise Covid et la loi LTFP, n'est pas une fatalité. En effet, de nombreux-ses agent-es s'engagent dans les luttes et revendiquent de meilleures conditions de travail et de vie.

Il s'agit de convaincre que l'adhésion fait partie intégrante d'un rapport de force permanent indispensable. Pour gagner sur les revendications, la FSU, en lien avec les syndicats nationaux, doit mener des campagnes permanentes de développement de la syndicalisation qui prennent aussi en compte la place de chaque adhérent-e, actif-ve comme retraité-e, pour nourrir l'activité syndicale. La campagne nationale de syndicalisation initiée par la fédération depuis la rentrée 2023 va dans ce sens

Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous les niveaux pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel. Une attention particulière est à porter lors du passage à la retraite notamment dans les sections départementales.

II.2.3 Ouvrir de nouveaux espaces de syndicalisation

Le développement du syndicalisme FSU est une nécessité. En effet, en transformant les dégradations sociales en revendications positives, puis en action collective pour les obtenir, le syndicalisme est un rempart à la résignation et à l'isolement. Il est aussi un facteur d'éloignement du vote pour l'extrême droite, notamment là où les équipes syndicales jouissent d'une bonne image.

C'est pourquoi, la FSU souhaite gagner de nouveaux et nouvelles syndiqué-es dans les champs qui lui sont propres (dans les Fonctions publiques de l'état et de la territoriale ainsi que dans les établissements publics de la formation, de l'emploi et de la culture entre autres) en :

- Renforçant la syndicalisation dans les établissements et services où elle est déjà implantée, notamment en créant du lien entre syndicats nationaux et différents corps de métiers, en particulier en permettant de développer par le biais des syndicats nationaux les espaces de coopération avec d'autres SN de la

FSU au sein de sections locales. Lorsque les SN le veulent et l'organisent, la double syndicalisation est possible.

- Menant un travail en lien avec les syndicats nationaux pour aller vers la création de sections syndicales dans tous les « déserts syndicaux » ou structures isolées en permettant aux militant·es de diffuser le matériel syndical et en organisant des tournées sur le terrain avec une coordination des différents syndicats nationaux.
- En construisant des appels larges à la syndicalisation.

L'enjeu spécifique de la syndicalisation des AESH

Certains métiers demandent une coordination accrue des syndicats nationaux comme les AESH.

Depuis le dernier congrès national, la FSU et ses syndicats nationaux ont nettement amélioré leur action auprès et en faveur des AESH et APSH.

Néanmoins, de nombreuses améliorations sont encore possibles pour rendre nos actions plus efficaces auprès de cette catégorie qui est désormais le 2^e corps de l'EN et du ministère de l'Agriculture après les enseignant·es avec des personnels qui exercent sur plusieurs établissements de degrés différents.

Afin de défendre et de représenter au mieux les AESH et APSH qui sont aussi parmi les agent·e·s contractuel·e·s les plus précaires de l'EN, il s'agit de mieux mutualiser les forces militantes et les outils entre le SNES-FSU, la FSU-SNUipp et le SNUEP-FSU, le SNETAP-FSU dans le cadre du groupe aesh fédéral existant et consolidé

II.3 Faire vivre la FSU

II.3.1 La FSU dans les territoires

L'activité qui a marqué le dernier mandat montre l'importance du militantisme fédéral dans les territoires : mouvements contre la réforme des retraites de 2023, travail intersyndical pour construire l'unité d'action mais aussi dans la perspective de notre mandat de nouvel outil syndical, mobilisations sur les questions interprofessionnelles mais aussi féministes, écologistes, antiracistes, LGBTQIA+ sur les libertés publiques, sans oublier la solidarité internationale, particulièrement l'Ukraine et Gaza sur la dernière période. La FSU a besoin d'être active et visible sur tous ces terrains d'action, ce qui nécessite des équipes fédérales renforcées capables d'assurer la présence de la fédération et sa capacité d'entraînement.

Du fait de leur histoire, de leur position géographique, de leur contexte linguistique, social, démographique, les territoires ultramarins sont nourris de problématiques qui leur sont propres. La FSU a offert depuis le dernier congrès la possibilité à ces sections de se réunir pour s'organiser et se coordonner, au moins deux fois dans l'année afin de développer les échanges entre elles, mutualiser les initiatives... Ce travail doit se poursuivre en lien avec le secrétariat national, afin de mieux rendre visibles les différentes actions, sur le site internet national par exemple, et représenter les intérêts des outremer·s auprès des ministères.

Depuis 3 ans, la FSU dispose d'un stand à la Fête de l'Humanité qui se déroule dans le 91. Il est devenu incontournable et assure une visibilité de la FSU sur de nombreux sujets : sur les questions éducatives, la fonction publique, l'écologie et la situation internationale, grâce à l'engagement humain, matériel et financier de la fédération dans cette initiative. Il est important de consolider cet engagement fédéral.

II.3.1.1 Faire vivre la FSU au niveau local

La section départementale est un des maillons essentiels du triptyque de la FSU. La SD la fait vivre au plus près du terrain, au plus proche des syndiqué·es et des personnels. La FSU travaille à une solution permettant aux SD de s'adresser aux adhérent·es des syndicats nationaux de leurs départements dans le cadre du RGPD et après validation des SN.

L'implication de l'ensemble des SN reste difficile dans les SD. Pourtant l'ampleur des questions traitées à cet échelon nécessite un travail fédéral d'élaboration.

C'est pourquoi il faut faire des CDFD des espaces de discussions et de réflexions qui permettent aux militant·es de mieux appréhender les problématiques que doit traiter la fédération, particulièrement celles qui sont hors éducation. On peut prévoir par exemple en CDFD une discussion spécifique sur un thème annoncé à l'avance avec une personne ressource invitée pour l'introduire.

Pour que les débats nationaux soient en prise avec les réalités locales, deux CDFN par an sont ouverts aux SD en plus des journées des SD. Ces dernières articulant le présentiel et la visio, incluent un point de situation politique en plus des questions techniques.

La mutualisation des outils (animation, communication, stages) entre SD est une piste insuffisamment exploitée. Il serait nécessaire de développer les possibilités offertes par l'extranet pour que les SD puissent mettre en ligne ce qui peut servir aux autres.

Depuis 10 ans, le fonctionnement régional FSU a dû s'adapter aux nouvelles régions. L'attribution de nouvelles compétences, et la volonté des président·es de région d'en obtenir de nouvelles au risque d'atomiser les politiques publiques, a donné à la FSU la responsabilité d'une implication grandissante à ce niveau-là. La FSU

doit porter ses analyses, dans les instances régionales, notamment sur les questions de formation, d'orientation, en articulation avec l'emploi.

Les désignations des représentant-es de la FSU dans les instances à périmètre régional se font dans le cadre des Conseils Fédéraux Régionaux (CFR) par les SD et les SN : CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), SRIAS (section régionale interministérielle de l'action sociale), FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapé-es dans la fonction publique). Dans les CAEN, instances spécifiques de l'Education nationale, les délégations sont composées par les SN concernés, en référence aux résultats des élections professionnelles au niveau académique.

Les CFR doivent être pleinement investis pour permettre d'échanger les expériences des différentes SD de la région et celles des SN. Cela peut donner lieu à des analyses et comptes-rendus de discussion susceptibles d'alimenter la réflexion sur les politiques régionales, notamment par leur mutualisation nationale.

II.3.1.2 Faire vivre les équipes fédérales

Au regard de l'importance de leur rôle, la FSU veille à préserver les moyens humains des CFR et SD pour leur fonctionnement. Elle avance sur la mise en œuvre d'une meilleure répartition des ressources financières des SD. L'articulation des moyens de la fédération entre SD et CFR doit faire l'objet de réflexions en leur sein pour tenir compte des besoins à chaque niveau.

La FSU dénonce la diminution des moyens syndicaux, diminution qui relève de la stratégie d'affaiblissement des organisations syndicales.

Cette diminution des moyens syndicaux coïncide avec une dégradation majeure des services publics, qui entraîne inéluctablement la dégradation des conditions du travail syndical. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire du syndicalisme un rempart contre la résignation.

La FSU rappelle son attachement à ce que les collègue-s déchargé-es gardent un lien avec le terrain, que l'attribution des décharges puisse être à l'image des professions et fasse vivre la fédération.

Pour cela, il est possible de :

- Développer les stages départementaux et régionaux en s'appuyant sur l'expertise du Centre de Formation, et en veillant à la complémentarité avec les stages des SN locaux, voire en répondant à leur demande de formation. La diversité des publics permet d'enrichir les débats.
- Développer des commissions de travail thématiques en lien avec le bureau départemental pour permettre aux camarades intéressé-es, de s'impliquer davantage sans devoir s'investir dans les instances. Cela peut être des commissions de mise en œuvre des mandats fédéraux sur des mobilisations spécifiques ou bien sur des tâches (visibilité de la FSU, communication, prise en charge du local et de son matériel, animation et sécurisation des initiatives).
- Proposer à certain-es camarades de donner un peu de leur temps pour la fédération dans un cadre bien défini et leur permettant de s'intégrer. Cette entrée dans le militantisme fédéral peut aussi permettre par la suite un investissement plus central dans les instances.
- Créer du collectif militant, en prévoyant des outils de communication spécifiques. Formaliser des moments conviviaux avec toutes les personnes qui militent à un titre ou un autre dans la SD est à cet égard dynamisant.

II.3.2 Le fonctionnement fédéral : les secteurs, les instances...

Le CDFN est l'instance essentielle de la FSU, il donne la feuille de route de la vie fédérale tous les 2 mois. La FSU doit encore améliorer l'organisation et l'ordre du jour de cette instance pour inciter à enrichir les débats. Depuis 2023, lors du premier CDFN de l'année, une formation de 2h « néo-CDFN » est proposée aux militant-es assistant à leur premier CDFN. Cette formation aide chacun-e à trouver sa place dans cette instance. Les CDFN, ouverts aux SD et CFR, voient souvent le volume de présent-es augmenter, ce qui montre un vrai intérêt des militant-es locaux pour cette instance.

La FSU a pris l'habitude de réunir le BDFN une fois sur deux en hybride, permettant à davantage de camarades, en particulier des SD, de s'impliquer dans cette instance. Si la visioconférence n'est pas la solution à tout, elle peut permettre de concilier l'ensemble des responsabilités des militant-es en réduisant les temps de déplacement. Cette alternance sera conservée.

Quelle que soit l'instance, il faut travailler à donner plus de place aux militantes et encourager leurs prises de parole. Le bilan sur la place des femmes dans les instances, présenté en mars, est un outil sur lequel s'appuyer. Le minutage des prises de parole doit être systématisé et nous inciter à revoir nos pratiques en veillant à donner la parole en priorité aux camarades qui n'ont pas pris la parole. Pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer, il faut favoriser l'alternance des prises de parole et la répartition du temps dans toutes les instances de la FSU.

Les secteurs de la FSU élaborent le travail fédéral à partir de la réflexion des syndicats nationaux et des tendances. La FSU doit travailler à mieux les faire vivre et à faciliter le travail des militant·es concerné·es. Cela passe par la conviction que l'expertise syndicale des militant·es nourrit et enrichit l'expertise fédérale. La FSU et les syndicats nationaux doivent renforcer et stabiliser les secteurs existants pour plus d'efficacité.

Dans cette perspective, le congrès de Metz a acté l'élargissement du secteur Services Publics en Services Publics Alternatives Écologie et le secteur Situation Des Personnels en Situation Des Personnels et Protection Sociale. Cet élargissement réaffirme l'objectif d'approfondir les questions écologiques et de protection sociale afin d'irriguer davantage l'activité des militant·es. Ce fonctionnement a permis des améliorations mais n'est pas encore totalement satisfaisant.

Les Collectifs d'Animation doivent être pensés et construits comme étant des groupes qui font vivre les secteurs et s'assurent des apports des syndicats nationaux et des tendances. Une vigilance toute particulière sera exercée sur ce point.

Actuellement, le secrétariat national est l'instance exécutive se réunissant à minima toutes les deux semaines, permettant de traiter des affaires courantes de la fédération et de mettre en œuvre les décisions prises lors des BDFN et CDFN. Sa composition doit permettre de faciliter et rendre effectif le travail fédéral tout en assurant une représentation des syndicats nationaux en dehors des champs de l'éducation. À ce jour, la composition du secrétariat est autour de 20 membres. Les plus gros syndicats peuvent avoir deux représentant·es, un des deux membres ayant pour responsabilité de participer plus activement à la vie fédérale. Les tendances participant à l'exécutif sont représentées à qualité dans le secrétariat. Le nombre tient compte du vote d'orientation et de la coloration des membres issus des syndicats nationaux. Par ailleurs, l'équilibre femmes-hommes est un impératif. Afin de rendre encore plus explicite le fonctionnement du Secrétariat National, le congrès mandate le CDFN pour inscrire sa composition et son fonctionnement dans le Règlement Intérieur.

II.3.3 Un cadre protecteur pour militer

II.3.3.1 Protéger l'outil fédéral et les militant·es

La question de la prise de pouvoir de l'extrême droite et les actions de groupuscules qui lui sont liés obligent notre fédération à réactualiser une réflexion sur la protection de notre outil fédéral et de ses militant·es. Cette réflexion doit inclure la sécurisation des locaux, des données et communications, ainsi que des personnes qui font vivre notre syndicalisme au quotidien. La FSU continue à former les militant·es qui le souhaitent au service d'ordre.

Par ailleurs, il est impératif que l'activité militante puisse se dérouler dans un cadre serein et sécurisant. Notre volonté de construire une société plus juste, solidaire, résolument écologique, féministe et antiraciste nous oblige à un fonctionnement protecteur pour toutes et tous. Cependant, comme dans tout groupe, des conflits interpersonnels peuvent survenir, entraînant désunions et mal-être parmi nos membres. Ces conflits, en plus de fragiliser des syndiqué·es qui peuvent être amené·es à ne plus s'engager, peuvent également fragiliser tout le collectif. La FSU doit œuvrer à la prévention des conflits et violences entre camarades. Ce travail se concentrera, notamment, sur les causes des différends, les médiations possibles, les formations, en lien avec les syndicats nationaux, le Centre de Formation et l'Institut de Recherche de la FSU. Toujours en lien avec les SN, la FSU peut faciliter la prévention des conflits et des violences entre camarades ainsi que proposer des modes de résolution.

II.3.3.2 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles à la FSU continue d'être une nécessité. Des formations sont mises en place à la demande des sections départementales et syndicats nationaux. Il s'agit de :

- Former les militant·es, de façon à prévenir tout geste ou paroles relevant de VSS, mais aussi pour identifier et traiter les situations problématiques. Tout ne relève pas d'une saisine de la cellule de veille : le travail au quotidien de recadrage des comportements inappropriés est une responsabilité collective, il permet d'éviter que les situations ne dégénèrent.
- Traiter les situations ayant demandé et nécessité l'établissement d'un rapport transmis par la cellule de veille : travail avec les structures concernées pour faire cesser la situation (protection des victimes et notamment en faisant en sorte qu'elles puissent continuer sereinement à militer si elles le souhaitent, et en prenant des mesures en direction des personnes mises en cause).

La FSU doit s'engager pour que la formation sur les VSS devienne un passage obligé de tout engagement militant. Le Centre de Formation propose des visios en ce sens, les instances fédérales doivent aussi prévoir des temps dédiés lors de leurs réunions.

Les stages organisés sur différentes thématiques par les sections peuvent être le moment d'une diffusion sur ce sujet.

La cellule de veille nécessite des moyens (décharge, budget). Elle rend compte de son action en CDFN une fois par an. Elle poursuit son travail d'information et de formation à la demande dans les SN et les SD, ainsi que sa

production d'outils (flyer, affiche, violentomètre...). Elle travaille en concertation avec les cellules des syndicats nationaux. Elle se dote d'un règlement intérieur et d'un protocole rénové au regard de l'expertise accumulée lors de l'accompagnement des situations et de ses formations.

La FSU invitera des intervenant-es des associations LGBTQIA+ pour sensibiliser et former les militant-es aux réalités vécues par les personnes concernées. La FSU doit permettre aux personnes concernées de se sentir représentées, comprises et défendues. La reconnaissance administrative et sociale des personnes trans ou non-binaires est une préoccupation permanente de la FSU.

II.3.4 La communication, quelles évolutions

La communication est fondamentale dans notre activité syndicale. Elle vise à :

- Faire connaître la FSU, améliorer l'identification de la fédération dans tous les champs de syndicalisation.
- Promouvoir nos propositions auprès de nos professions et d'un large public,
- Participer à des initiatives populaires, comme par exemple la fête de l'humanité
- Rendre compte de l'activité de la FSU auprès de nos adhérent-es et de l'ensemble des personnels.
- Porter un regard fédéral sur l'actualité syndicale et sociale.
- Faire voter pour la FSU aux élections professionnelles.
- Faire adhérer.

La communication de la FSU nationale passe par de multiples canaux : communiqués de presse, conférences de presse, passages télé ou radio, interviews, posts sur certains réseaux sociaux, articles pour nos sites Internet, capsules pour Expression directe, revue POUR, tracts, vidéos, brochures, etc.

Ces outils sont complémentaires de ceux des SD et des SN.

Pour les évolutions :

- Retraité-es :

- Faciliter la diffusion des informations et initiatives.

- Améliorer la visibilité des réflexions, productions et actions des retraité-es : sites, revue Pour ...

- Presse : renforcer les liens avec les journalistes, accompagner les SD et les SN qui le souhaitent pour constituer des listes de presse opérationnelles et développer des outils de diffusion de leurs communiqués. La FSU n'intervient pas dans les médias d'extrême droite.
- Présence sur certains réseaux sociaux : augmenter la visibilité des comptes de la FSU, notamment en renforçant les reposts mutuels.
- Site Internet : simplifier la navigation dans notre site Internet et améliorer son référencement.
- Matériel militant : diversifier les supports (vidéos, tracts, brochures, autocollants...) en adaptant le format et le temps de consultation aux publics visés et aux supports utilisés. Les militant-es doivent pouvoir disposer à la fois de documents, avec des informations complètes et précises, et de documents plus percutants, synthétiques et rapidement accessibles.
- Vidéo et photos : mettre à disposition des militant-es des ressources photos libres de droit. Constituer un catalogue de vidéos à usage des militant-es (interventions de chercheur-ses au CDFN, colloques, tables rondes...).
- Revue POUR : travail de réflexion en cours avec un groupe de travail autour du recours à une enquête de lectorat et d'une amélioration de son projet éditorial.

Il est nécessaire de maintenir une presse papier en tenant compte des coûts de fabrication

Le site national fsu.fr et le développement de nouveaux sites départementaux fsuXX.fsu.fr donnent une lisibilité aux actions de la fédération. Ils permettent un partage systématique sur les réseaux sociaux.

La campagne de communication de la fédération lors des prochaines élections professionnelles devra poursuivre le travail de lien entre la fédération et les SN, pour permettre une meilleure identification de la fédération.

La FSU accélère sa réflexion sur la sécurité et l'autonomie numérique de son activité, notamment ses systèmes d'informations. Cette réflexion s'inscrit dans la démarche fédérale de soutien à un modèle alternatif aux GAFAM. La FSU continuera de sensibiliser les personnels sur cette question.

Partie III – L'activité internationale de la FSU

III.1 L'activité internationale de la FSU

III.1.1 Enjeux et perspectives

Les multiples attaques contre les services publics, les atteintes aux droits humains et syndicaux, la montée des mouvements autoritaires, anti-démocratiques, xénophobes, l'accroissement des inégalités sont internationales et liées aux effets du capitalisme et à une crise économique mondiale. D'autres crises comme les crises climatiques et sanitaires ne connaissent pas de frontières. Enfin, les nombreuses guerres, agressions, intimidations mettent en danger des populations et s'opposent aux droits les plus élémentaires.

Face au caractère global de ces crises, la réponse du syndicalisme de lutte et de transformation sociale doit se construire elle aussi à l'échelle internationale. La FSU continuera à travailler avec l'ensemble de ses partenaires : syndicats d'autres pays, structures syndicales internationales, collectifs et réseaux internationaux pour construire les rapports de force et les luttes en faveur d'une société socialement plus juste, respectueuse de l'environnement, plus inclusive, féministe, pacifique et antiraciste.

Les activités internationales éclairent la réflexion et alimentent les actions syndicales nationales. L'adhésion récente de la FSU à la FSESP, la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (en anglais EPSU), va dans ce sens. Elle poursuit et complète la voie ouverte par les syndicats nationaux de l'éducation au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE), du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) ou du Comité syndical francophone de l'éducation et la formation (CSFEF). Elle ouvre l'action syndicale internationale aux autres secteurs de la fédération. Une démarche similaire pourrait être initiée auprès de la CES, Confédération Européenne des Syndicats et de la FERPA, Fédération Européenne des retraités et des personnes âgées, pour défendre encore davantage les droits et les intérêts des salarié-es et des retraité-es à l'échelle internationale. Enfin, au moment où les droits humains et syndicaux sont régulièrement remis en cause, la solidarité syndicale internationale est plus que jamais indispensable et continuera d'être un pan important de l'activité internationale de la FSU.

La FSU rendra visible ses activités internationales (EPSU, CSFEF, coopération...), celles des syndicats membres de la FSU, dans la revue POUR et dans ses autres publications via le site internet de la FSU et ses réseaux sociaux.

III.1.2 Altermondialisme et forums sociaux

Les forums sociaux ont joué un rôle clé en facilitant les échanges entre les différents mouvements sociaux et ont contribué à renforcer la solidarité et la coordination entre eux. La FSU s'implique notamment au sein de l'Alter Summit et dans ses actions. Cependant, au fil du temps, leur influence et leur visibilité diminuent, en partie à cause de l'émiettement du paysage politique et social en Europe et des difficultés internes persistantes. L'objectif est de reconstruire un nouvel espace, en prenant en compte les réussites et les limites du forum social européen. En 2023, la FSU a participé à l'Université d'été européenne des mouvements sociaux à Mönchengladbach en Allemagne. En 2024, elle a été partie prenante de l'organisation de l'Espace Commun Européen des alternatives à Marseille (ECSA). La FSU poursuit son investissement dans cet espace d'échanges et de réflexions qui, bien que propice pour porter nos revendications, reste à consolider. Elle participera, dans la mesure du possible, aux contre-sommets des COP et les FSM.

III.2 Le syndicalisme en Europe

III.2.1 Fédération Syndicale Européenne des Services publics (FSESP)

Suite à l'adhésion à la FSESP, en anglais European Federation of Public Service Unions (EPSU), la FSU a participé à son congrès à Bucarest en juin 2024. Le congrès regroupait les organisations syndicales des services publics, hors éducation, de toute l'Europe.

Les priorités qu'elle s'est donnée concernant la lutte contre l'extrême droite, la création de lieux de travail inclusifs, l'opposition à l'austérité et la défense d'une Europe qui fait passer les personnes, la planète et la paix avant les profits.

Les débats ont porté notamment sur les crises liées au coût de la vie, de la conquête de salaires plus élevés au moyen de la négociation collective et de la réponse à donner aux attaques contre le droit de grève. Le congrès a permis de mettre en lumière la solidarité mondiale et les défis communs aux travailleuses et travailleurs des services publics.

La FSU prendra toute sa place que cela soit pour la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale ou la santé.

III.2.2 Éducation, Enseignement supérieur et recherche (ESR)

Dans ces trois domaines, le mouvement syndical international de l'éducation s'organise à travers l'Internationale de l'Éducation (IE), dont 4 syndicats nationaux sont membres : SNCS, SNES, SNESUP et SNUIPP, ainsi qu'au sein de la région Europe de l'IE via le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Avec ses 383 organisations membres, l'IE représente plus de 32 millions d'enseignant-es et de personnels de soutien à l'éducation dans 178 pays et territoires.

L'IE et le CSEE promeuvent un enseignement de la petite enfance au supérieur ainsi qu'une recherche à la fois publique, de qualité et accessibles à toutes et tous. Or, dans de très nombreux pays, les financements publics de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche se dégradent entraînant notamment une pénurie mondiale d'enseignant-es. Selon l'UNESCO il manquera 44 millions d'enseignant-es d'ici à 2030 pour atteindre l'objectif de développement durable numéro 4 de l'ONU (ODD 4 objectif accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous). Ces difficultés de recrutement ne sont pas le seul signal d'échec des politiques éducatives menées. On observe à travers le monde une hausse des départs volontaires des enseignant-es découragé-es par des salaires peu attractifs, des conditions de travail dégradées et une perte de sens du métier. Enfin, on constate également que l'embauche de personnels précaires et peu ou pas formés est de plus en plus courante. Ces choix dégradent encore davantage les services publics offrant ainsi un prétexte fallacieux pour leur privatisation croissante.

De plus, les libertés pédagogiques, académiques et de recherche sont régulièrement attaquées dans le monde, y compris dans les pays démocratiques. Les scientifiques sont particulièrement visé-es dans leur rôle de « lanceurs d'alerte » sur les questions environnementales, sociales et économiques. La FSU rappelle son profond attachement à la défense de ces libertés, partout dans le monde et à tous les niveaux d'enseignement et de recherche.

Pour toutes ces raisons, les syndicats de la FSU membres de l'IE continueront de s'impliquer à tous les niveaux dans les campagnes et les travaux de l'IE et du CSEE qui répondent à leurs mandats. Ils travailleront à construire les convergences visant à améliorer les financements de l'éducation et de l'ESR et à les rendre accessibles à toutes et tous. Ils poursuivront les luttes pour rendre les métiers plus attractifs par de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

III.3 Solidarités syndicales internationales et francophonie syndicale

III.3.1 Activités de coopération syndicale et solidarité syndicale internationale

La solidarité syndicale internationale et la coopération syndicale internationale s'expriment de diverses manières les mandats de Metz restent d'actualité. Tout d'abord, elles passent par des prises de position politiques. La FSU exprime sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui luttent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires et leurs mobilisations en cours dans le monde. Par ailleurs, les échanges réguliers avec d'autres fédérations syndicales permettent de montrer la cohérence des attaques contre les services publics, de donner un éclairage différent aux situations françaises et d'anticiper les effets de certaines politiques publiques. La FSU participe à des actions intersyndicales de solidarité notamment avec la CGT (Biélorussie, Haïti par exemple). Dans le cadre de ce travail commun elle pourra, entre autres, les étendre en direction du peuple cubain replacé pas Donald Trump sur la liste des États soutenant le terrorisme et victime d'un embargo largement rejeté par l'AG de l'ONU.

La coopération syndicale internationale est une autre forme de solidarité internationale. Elle permet aux syndicats partenaires de se renforcer, de renouveler les équipes militantes et d'aborder dans de meilleures conditions les négociations avec leurs gouvernements respectifs. Au sein de la FSU, elle s'organise à travers les actions menées au sein du CSFEF mais aussi à travers les programmes de coopération syndicale internationale développés par les syndicats nationaux.

III.3.2 Francophonie syndicale

La FSU participe à la direction du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) et au financement de ses activités. Elle en partage la direction avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) qui occupe le poste de secrétaire général-e. Le CSFEF constitue la branche francophone de l'Internationale de l'Éducation et rassemble les syndicats les plus importants du monde francophone. Il regroupe près d'une centaine d'organisations syndicales issues de quatre continents. La FSU participe à sa direction et contribue au financement de ses activités. Par des actions de solidarité et de coopération syndicale internationale, il a pour objectif de proposer une alternative à la francophonie institutionnelle en assurant la promotion du syndicalisme et de la défense des droits et libertés.

Dans un monde où les libertés publiques, en particulier syndicales, sont largement menacées, la FSU doit continuer de renforcer ses activités de solidarité et de coopération au sein du CSFEF. Elle participera ainsi à intensifier les actions de formation syndicale dans lesquelles elle est déjà engagée, en particulier en direction des jeunes et des femmes. Elle affichera ainsi internationalement ses engagements au service de la promotion de l'enseignement public et la défense des personnels d'éducation.

Lors de la rencontre 2024, les élections ont confirmé le rôle moteur de la FSU au sein de l'organisation. La FSU consolidera sa participation au sein du CSFEF. A l'occasion du renouvellement du bureau du CSFEF en 2024, la FSU a confirmé son rôle moteur au sein de l'organisation. Elle y assure deux présences, dont la présidence.

Glossaire

AES : Alliance Ecologique et Sociale
BDFN : Bureau Délibératif Fédéral National
CCFP : Conseil Commun de la Fonction Publique
CDFD : Conseil Délibératif Fédéral Départemental
CDFN : Conseil Délibératif Fédéral National
CES : Confédération Européenne des Syndicats
CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
CESER : Conseil Economique Social Environnemental Régional
CFR : Conseil Fédéral Régional
CNDF : Conseil National pour les Droits des Femmes
CREFOP : Comités Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CSEE : Comité Syndical Européen de l'Education
CSFEF : Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation
CSQ : Centrale des Syndicats du Québec
DARES : Direction de l'Animation et de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
ECSA : European Common Space for Alternatives / Espace Commun Européen des Alternatives
EPSU : European Federation of Public Service Unions
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche
FERPA : Fédération Européenne des Retraité·es et des Personnes Agées
FSESP : Fédération Syndicale Européenne des Services Publics
G9 : Groupe des 9 organisations de retraité·es
IE : Internationale de l'Education
LTFP : Loi de Transformation de la Fonction Publique
NFP : Nouveau Front Populaire
ODD4 : Objectif de Développement Durable 4 : accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous
ONU : Organisation des Nations Unies
OS : Organisations Syndicales
PLF : Projet de Loi de Finances
RESF : Réseaux Education Sans Frontières
RN : Rassemblement National
SD : Sections Départementales
SFRD : Section Fédérale Départementale des Retraité·es
SFRN : Section Fédérale Nationale des Retraité·es
SN : Syndicats Nationaux
TUP : Transmission Universelle de Patrimoine
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VISA : Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes
VSS : Violences Sexuelles et Sexistes

Zoom extrême-droite

RAPPORTEUR-ES

Alexandra BOJANIC, Laurent CADREILS, Julien FONTE, Benoît HUBERT, Matthieu LEIRITZ, Arnaud MALAISE, Anne ROGER, Sophie VENETITAY, Linda VESCHETTI, Nicolas WALLET

Les résultats des élections de 2024 montrent un enracinement du vote d'extrême droite et la porosité d'une grande partie du champ politique à ses idées. Si le danger immédiat a en partie été écarté, le risque reste très présent de voir arriver rapidement au pouvoir tant au niveau local qu'au niveau national un parti fasciste, nationaliste, raciste, sexiste antisocial, LGBTIphobe, dont les intérêts sont à l'opposé de ceux des travailleurs et des travailleuses. C'est la responsabilité du syndicalisme de lutter contre ce danger. La FSU réaffirme son engagement dans les luttes contre les idées d'extrême droite.

Cette situation en France n'est pas sans lien avec les évolutions des résultats de l'extrême-droite dans de nombreux pays. En Europe, deux pays sont dirigés par l'extrême-droite (Italie, Hongrie). Elle participe au gouvernement en Israël, aux Pays-Bas, en Slovaquie, en Finlande, en Autriche et en Croatie. La victoire de D. Trump aux États-Unis, après celle de J. Milei en Argentine, marquée par le ralliement notamment des milliardaires des entreprises de nouvelles technologies, constitue une menace sans précédent pour la démocratie dans le monde, à l'image de l'ingérence d'E. Musk, en poste dans l'administration Trump, dans les politiques intérieures de l'Allemagne ou du Royaume-Uni et qui soutient ouvertement des partis d'extrême droite. Cette emprise n'est pas inéluctable comme l'ont montré le Brésil ou la Pologne où le mouvement social a pris sa place pour renverser les gouvernements d'extrême droite.

Cette progression électorale de l'extrême droite s'explique par plusieurs facteurs :

- des politiques publiques libérales menées par les différents gouvernements ces dernières décennies provoquant une hausse des inégalités excluant des pans entiers de la population par l'abandon des services publics dans de nombreux territoires et créant du déclassement social favorisant du ressentiment qui incite à trouver des boucs émissaires.
- la désillusion et la perte de confiance dans des partis, censés représenter les classes populaires, après leur exercice du pouvoir
- un discours médiatico-politique favorisé par la concentration des médias aux mains de milliardaires normalisant les thèses d'extrême droite et instrumentalisant des faits divers tragiques pour créer un climat permettant l'adoption des lois "immigration" ou "sécurité publique".
- un détournement et une instrumentalisation par l'extrême droite des principes et combats fondamentalement émancipateurs comme la laïcité, le féminisme, la justice sociale ou l'écologie.
- la fragilisation des salarié-es par la perte de sens de leur métier et les répercussions de l'évolution des pratiques managériales destructrices des collectifs de travail provoquant individualisation et mise en concurrence des salarié-es. La stigmatisation des exclu-es du travail réduit-es au rang « d'assisté-es ».
- un racisme et une xénophobie qui s'attaquent de façon ordonnée et répétée aux droits des migrant-es et des exilé-es et qui fracturent la société selon l'origine ethnique et culturelle et font système.
- les crises inhérentes au capitalisme qui produisent misère, désespoir social et guerres

Elle n'épargne aucun secteur de la société y compris au sein de nos métiers, ou dans certaines organisations professionnelles agricoles (comme la Coordination rurale)

La proximité avec une organisation syndicale modifie le comportement électoral et endigue la progression du vote en faveur de l'extrême droite (19% contre 37% pour les personnes ne se déclarant proches d'aucun syndicat). C'est une raison supplémentaire de renforcer le syndicalisme FSU au plus près des salarié-es.

La FSU constate la perméabilité grandissante d'une partie de la jeunesse aux idées d'extrême droite. Cela se traduit par des remarques et postures qui heurtent et interrogent les personnels qui ont une mission d'enseignement et d'éducation de la jeunesse.

Nos tâches syndicales pour combattre l'extrême droite

Dans ce climat, la FSU se donne un mandat pour analyser plus en détail les ressorts de ce vote dans ses champs de syndicalisation et celui de la jeunesse. Elle décide de travailler sur trois axes qui devront déboucher sur des actions concrètes.

Tout d'abord, développer la syndicalisation est la première des réponses.

Les valeurs inscrites dans les statuts de la FSU sont incompatibles avec l'adhésion d'un·e salarié·e qui ferait état publiquement de sa sympathie avec les idées d'extrême droite. La FSU restera vigilante et réactive contre toute tentative d'infiltration de l'extrême droite et de ses idées. Une attention particulière sera portée aux secteurs professionnels relevant du domaine régalién où sont menées des politiques ultra-sécuritaires, incontestable terreau de l'essor des idées d'extrême droite dans ces sphères professionnelles.

La FSU continuera à sécuriser son organisation et ses capacités d'actions syndicales confrontées aux offensives de l'extrême droite comme à protéger les militant·es et agent·es visé·es par les attaques de l'extrême droite. En effet, des militant·es engagé·es dans la lutte contre l'extrême droite font l'objet de fichage, d'affichage public, de menaces. La FSU a toujours réagi immédiatement et travaille à renforcer des outils permettant de déployer une réaction forte et rapide pour aider les victimes de tels agissements. Elle décide d'aider les sections départementales et les syndicats nationaux à se doter des moyens de prévenir de tels actes. Elle développe des outils pratiques en ce sens (guide d'accompagnement des militants par exemple) et mène une réflexion sur les modalités de protection de l'environnement militant (locaux, déplacements, etc.)

La FSU exige que, dans chaque ministère de son champ de syndicalisation, des mesures de protection des agent·es menacé·es ou attaqué·es dans l'exercice de leurs fonctions (par exemple par Parents Vigilants ou Sos éducation) soient prises.

Dans le même temps, elle entend augmenter sa capacité de lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques par des actions de type "éducation populaire" dans nos milieux professionnels, au plus près des salarié·es et agent·es de la Fonction publique et également, particularité de notre implantation syndicale, en direction des usager·ères des services publics. Deux axes forts de cette campagne de proximité sont à mener de front : mettre en lumière son imposture sociale et déconstruire le racisme, lequel divise le monde du travail. Cette dernière dimension pourra prendre appui sur la campagne intersyndicale interprofessionnelle de "lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur les lieux de travail". Cela passe aussi par une meilleure articulation du travail des SN au sein de la FSU pour, notamment, produire du matériel fédéral sur l'extrême droite (publications, tracts etc.) exploitables par les SD et les SN qui le souhaitent et directement utilisables sur les lieux de travail.

La FSU se donne pour objectif la construction de cadres unitaires larges pour lutter dans la durée contre l'extrême droite à l'instar du travail unitaire déjà mené dans l'éducation comme dans Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA). Elle incite ses sections départementales à adhérer à VISA et à impulser la création de VISA locaux en intersyndicale la plus large possible. Cela doit déboucher sur la construction d'actions de formations syndicales, de documents à destination des salarié·es, d'initiatives publiques...

Elle continue aussi de s'inscrire dans les cadres collectifs permettant de lutter en soutien aux sans-papiers, aux familles migrantes et leurs enfants à la rue.

La FSU prendra attache avec des syndicats dont elle est proche et qui sont implantés dans des pays gouvernés par l'extrême droite afin d'échanger sur les pratiques syndicales dans ce contexte. Elle se mettra également en relation avec ses partenaires syndicaux de pays où la menace de l'extrême droite est forte pour échanger sur les stratégies de luttes contre les idées et partis d'extrême droite.

Enfin, elle contribuera à dessiner d'autres perspectives, mêlant mobilisations syndicales pour nos revendications et construction d'alternatives sociales et écologiques.

Lorsqu'elle est sollicitée par des élu·es d'extrême droite pour des rencontres et échanges bilatéraux, des contributions, la FSU refuse de répondre à ces sollicitations, considérant qu'il n'est pas possible d'alimenter ainsi la réflexion de l'extrême droite. Dans le cadre de sollicitations plus larges, comprenant un ou plusieurs partis hors extrême droite (auditions à l'Assemblée nationale etc.), la FSU analysera le cadre des échanges prévus pour se positionner, et travaillera à une position intersyndicale la plus large possible.

La lutte contre l'extrême droite, ses idées et ses pratiques constitue une priorité dans laquelle l'unité la plus large est un enjeu central.

L'arrivée au pouvoir de l'extrême droite représente un réel danger mais n'est en rien inéluctable.

Modification statutaire adoptée

Ajout d'un article 18bis :

« Article 18bis

La FSU est dotée d'une cellule interne de veille et de prévention des Violences Sexistes et Sexuelles. »

Rapport de la commission des mandats

Conformément aux Statuts, la Commission des Mandats a procédé à la vérification de la régularité des délégations.

La commission a constaté et validé la régularité des délégations sur les bases suivantes :

- 365 délégué-es au titre des Syndicats Nationaux, 54% de femmes et 46% d'hommes (1 SN non-représenté soit 3 délégué-es) ;
- 289 délégué-es désigné-es par les Congrès Départementaux, 45,7% de femmes et 54,3% d'hommes (1 section non-représentée soit 2 délégué-es) ;
- 73 délégué-es au titre de la chambre de compensation, 50,7% de femmes et 49,3% d'hommes parmi les délégué-es potentiel-les désigné-es par les Congrès Départementaux et parmi les membres titulaires ou suppléant-es du CDFN.

La répartition des 73 délégué-es sur les 75 possibles au regard des dispositions statutaires validées au BDFN, est :

- pour la liste à l'initiative de l'Ecole Emancipée : 47 délégué-es, dont 61,7% de femmes et 38,3% d'hommes,
- pour la liste Emancipation : 10 délégué-es, dont 20% de femmes et 80% d'hommes,
- pour la liste URIS : 10 délégué-es, dont 40% de femmes et 60% d'hommes,
- pour la liste Front Unique : 6 délégué-es, dont 33,3% de femmes et 66,7% d'hommes.

Notre congrès compte donc un total de 727 délégué-es validé-es sur les 750 possibles.

Le nombre définitif devra être affiné.

Il est à noter que, pour la première fois, notre congrès compte plus de déléguées femmes (366, soit 50,3%) que de délégués hommes (361, soit 49,7%), ce qui témoigne de la volonté de se conformer à l'article 5 des statuts.

La commission a enregistré les remplacements et modifications sollicités par les SN, les SD et les tendances pour lesquelles une information écrite de l'instance concernée a été communiquée à l'organisation du congrès.

Concernant la SD62 : suite aux résultats du vote d'orientation, cette SD a obtenu 4 délégué-es. Les trois premier-es délégué-es ont été attribué-es à la liste UA et sans tendance. Pour le ou la quatrième délégué-e, la liste UA et sans tendance et l'ensemble des autres listes ont obtenu la même moyenne. Ce cas de figure n'est prévu ni par les statuts ni par le règlement intérieur. Les 3 premiers sièges ont donc été attribués à UA et, pour le siège non attribué, il a été décidé que la commission des mandats étudierait la situation à l'ouverture du congrès de Rennes. Un-e représentant-e de la liste UA et sans tendance et un-e représentant-e de la liste EE et des syndiqué-es hors tendance ont donc été invité-es avec un statut d'observateur jusqu'à désignation par la commission des mandats.

A l'issue de la commission des mandats, le mandat a été attribué à UA sur la base du plus fort taux d'absent-es sur l'ensemble des délégué-es présent-es au congrès. Il a été précisé que, si une situation similaire se présentait à l'avenir, la commission des mandats aurait à nouveau à délibérer.

Par ailleurs, à l'issue du vote d'orientation, Front Unique a obtenu un-e délégué-e dans 6 SD différentes et n'a pas pu désigner de délégué-es dans 5 d'entre elles. La SD72, concernée par cette situation, a élu, à la place du/de la délégué-e possible FU, un-e camarade sans tendance. Front Unique prend acte de cette décision mais la conteste. La commission des mandats a validé la délégation de la SD72.

La commission des mandats propose au congrès de valider les délégations présentes, et d'approuver ce rapport.

Fait à Rennes, le 03 février 2025.